



HAL
open science

Catégorisations administratives et représentations sociales des habitants des QPV

Marine Philipponel

► **To cite this version:**

Marine Philipponel. Catégorisations administratives et représentations sociales des habitants des QPV. Sociologie. 2020. hal-03467356

HAL Id: hal-03467356

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03467356>

Submitted on 6 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »
Spécialité «Formation, Travail et Territoires en Développement»

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Catégorisations administratives et représentations
sociales des habitants des QPV

présenté par

Marine PHILIPPONEL

Maître de stage : Najia, Choukri, Coordinatrice de structure, Espace de Vie Sociale, Malzéville

Guidant universitaire : Isabelle, Houot, Maître de conférences, Université de Lorraine

Septembre 2020.

Tout d'abord je tiens à remercier ma tutrice de stage, Najia Choukri, coordinatrice de l'Espace de vie sociale, pour m'avoir accompagnée dans mon appréhension de ce territoire particulier qu'est le Champ-le-Bœuf, et dans mes rencontres avec les habitants tout au long du stage, ainsi que pour m'avoir permis d'aiguiser mon esprit critique.

J'adresse tout particulièrement mes remerciements à Madame Isabelle Houot, ma guidante, pour sa patience, sa bienveillance et sa disponibilité qui ont largement contribué à l'aboutissement de ce travail sur le mémoire.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique pour son accompagnement tout au long de cette année de Master.

Je remercie les professionnels qui ont accepté de me faire part de leur expérience afin que je puisse mener à bien mon travail.

Je remercie chaleureusement les habitants du quartier qui ont bien voulu partager avec moi une partie de leur histoire, et pour m'avoir accordée leur confiance.

Mes remerciements vont également à mon conjoint, pour son soutien indéfectible et sa patience face aux difficultés rencontrées au cours de cette année intense de Master, ainsi qu'à l'ensemble de mes proches.

Table des matières

Introduction	7
Partie I L'Espace de Vie Sociale : un projet au service des habitants des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville	9
<i>I. L'Espace de Vie Sociale : une structure des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville</i>	9
A. Les quartiers : un territoire catégorisé.....	9
1. L'évolution des diverses appellations	9
2. Des organes spécialement dédiés aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.....	10
3. Les quartiers : un enjeu pour le quinquennat du Président Emmanuel Macron	14
B. Les quartiers : un enjeu politique, un projet au cœur des Politiques Publiques	15
1. Une répercussion sur la politique de la Cohésion des Territoires et les Relations avec les Collectivités Territoriales (CTRCT).....	15
2. Les solidarités et la santé : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	17
3. La Caisse d'Allocations Familiales et la politique d'animation de la vie sociale	18
<i>II. Le Champ-le-Bœuf : un territoire diversifié.....</i>	21
A. Le territoire et ses habitants en chiffres	21
1. Généralités	21
2. La cohésion sociale	22
3. Le développement de l'activité et de l'emploi	25
4. Le cadre de vie et le renouvellement urbain.....	26
B. Un territoire de dispositifs.....	27
1. La politique de ville et le contrat de ville.....	27
2. L'exemple des dispositifs éducatifs	28
<i>III. L'Espace de Vie Sociale à Champ-le-Bœuf.....</i>	30
A. Une structure portée par les Francas	30
1. Les Francas	30
2. L'Association de Soutien aux Activités Éducatives Francas	31
B. L'impact de la structure porteuse	32
1. Les valeurs d'éducation populaire véhiculées par l'EVS.....	32
2. Les missions entreprises pour atteindre les objectifs	32
Partie II Catégorisations et représentations sociales	35
<i>I. La catégorisation d'un territoire et de ses habitants.....</i>	35
A. Un mécanisme progressif	35
1. La construction d'un espace différencié.....	35
2. L'avènement d'une géographie sociale.....	38
B. Le mécanisme de catégorisation sociale	39
1. L'origine des catégories	39
2. Les fondements de la catégorisation sociale	39

3.	Stigmate et identité sociale.....	41
4.	La formation de groupes	44
II.	<i>L'entérinement de la catégorisation sociale</i>	46
A.	Le clivage des groupes et des territoires	46
1.	Les relations entre les groupes	46
2.	Une distance sociale matérialisée par une distance spatiale.....	48
B.	Les représentations et les comportements sociaux	51
1.	La construction des représentations	51
a)	La construction des représentations sociales	51
b)	Les fonctions et la composition des représentations sociales	51
2.	La dynamique représentations et pratiques sociales.....	53
III.	<i>Le rapprochement ghettos américains et banlieues françaises</i>	55
A.	Un questionnement complexe	55
1.	La nature de la comparaison	55
2.	Une comparaison progressive	56
3.	Entre question sociale et question urbaine	56
B.	Les éléments de comparaison et leurs conséquences	58
1.	Une comparaison discutée.....	58
2.	Une image stigmatisante	59
3.	Une diversité dissimulée	62
	Problématisation	64
	Partie III La recherche	67
I.	<i>La méthode de recherche</i>	67
A.	Les méthodes de recueil de données choisies	67
1.	Les entretiens semi-directifs	67
2.	L'étude documentaire	67
B.	Les sources des données	68
1.	Le choix des personnes interrogées.....	68
2.	La sélection des documents étudiés	70
3.	Les outils de recueil de données.....	70
C.	Les limites de ces méthodes	73
1.	Les limites des entretiens menés	73
2.	Les limites rencontrées pour l'étude documentaires	75
3.	Les limites rencontrées en tant qu'apprenti chercheur	76
II.	<i>L'analyse documentaire</i>	77
A.	Les pouvoirs publics et les quartiers prioritaires de la politique de la ville	77
1.	L'État et la gestion des quartiers	77
2.	Les politiques publiques au service des quartiers.....	78
B.	Les quartiers et les habitants imagés par les pouvoirs publics	80
1.	Les quartiers dépeints par les pouvoirs publics	80
2.	Les jeunes : une catégorie spécifique d'habitants	83

III.	<i>L'analyse des entretiens de recherches.....</i>	85
A.	Les quartiers et leur gestion discutable.....	85
1.	Un territoire hétérogène et complexe.....	85
2.	Une gestion globale et approximative.....	88
B.	Représentations et activité professionnelle.....	92
1.	Une population profilée.....	92
2.	Une activité professionnelle à adapter.....	93
C.	Les représentations des adhérents des quartiers prioritaires de la ville.....	97
1.	Une image mitigée des quartiers et des personnes.....	97
2.	Le rapport aux personnes des adhérents.....	103
IV.	<i>Retour sur le mémoire.....</i>	109
A.	Retour sur le cadre théorique.....	109
B.	Retour sur les hypothèses.....	112
C.	Conclusion de l'analyse.....	113
	Les pistes d'action.....	114
1.	Instaurer un dialogue.....	114
2.	Favoriser la mixité sociale grâce à un travail partenarial.....	116
3.	Questionner ses pratiques et sa posture professionnelle.....	117
	Table des matières.....	191
	Résumé 202.....	Erreur ! Signet non défini.
	Bibliographie.....	194
	Liste des abréviations, sigles et acronymes.....	197
	Liste des tableaux.....	198
	Liste des illustrations.....	199
	Résumé.....	200

Introduction

En reconversion professionnelle, c'est dans le cadre de la Licence Professionnelle Intervenir en Formation Insertion et/ou Accompagnement que nous avons eu l'opportunité d'accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en tant que conseillère en insertion sociale et professionnelle stagiaire dans une Mission Locale située dans une commune des Vosges. Ce fut notre première expérience en tant qu'accompagnatrice au cours de laquelle nous avons découvert qu'elles pouvaient être les difficultés rencontrées ce public et quels sont les moyens dont la structure et les conseillers peuvent disposer, si ce n'est afin de supprimer ces difficultés, les réduire.

C'est avec cette même méconnaissance que nous avons abordé le territoire du Champ-le-Bœuf, sur lequel se situe notre lieu de stage pour le Master Formation, Travail et Territoires en Développement, ainsi que ses habitants. C'est, entre autre, cette méconnaissance de ce public qui a été moteur de notre choix d'effectuer un stage dans un Quartier Prioritaire de la Ville. En effet, la période de professionnalisation en Licence nous a permis de faire évoluer nos représentations des personnes et de l'activité professionnelle et nous souhaitons confronter celles que nous pouvions avoir sur les habitants des quartiers prioritaires à la réalité.

Le Champ-le-Bœuf, et plus largement le Plateau de Haye, est un territoire sur lequel de nombreuses politiques publiques s'appliquent comme par exemple la Politique de la Ville qui permet de réduire les inégalités qui existent sur le territoire français, plus précisément avec les quartiers définis comme étant prioritaires. Il en est de même pour le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui induit la restructuration des espaces commerciaux, la destruction de la Tour Panoramique et le réaménagement du Cèdre Bleu et du Tilleul Argenté. Ces réaménagements urbains ont pour enjeux de changer l'image du site et donner envie de venir vivre et/ou de travailler dans le quartier.

Nous nous sommes alors demandés pour quelles raisons le quartier avait-il besoin d'un changement d'image ? Quelle image avait-il ? D'où cette image provenait-elle ? Pourquoi cette image demeurait-elle dans le temps ? Était-elle partagée par la majorité pour

qu'elle fasse l'objet d'un changement ordonné par une politique publique ? Et quelles conséquences sur les acteurs du territoire il pouvait en découler ?

Face à tous ces questionnements, nous avons voulu comprendre quels sont les mécanismes de catégorisations qui se mettent en place entre les individus ? Comment ces mécanismes induisent une stigmatisation et une ségrégation spatiale et territoriale de certains individus ? Comment ces éléments favorisent et pérennisent les représentations sociales de ces territoires et de ses habitants ?

Dans une première partie, nous aborderons l'environnement dans lequel le stage a eu lieu, nous nous intéresserons au cadre politique dans lequel la création d'un Espace de Vie sociale s'effectue. Nous verrons également les institutions et les acteurs qui gravitent autour des Quartiers Prioritaires de la Ville, et nous terminerons par l'étude du territoire et de la structure.

Dans une seconde partie, nous aborderons les écrits scientifiques relatifs à la construction administrative et sociale des quartiers prioritaires de la ville ainsi qu'à la comparaison entre les ghettos américains et les banlieues françaises, puis nous retracerons le cheminement de la problématisation, dont les divers constats effectués sur le terrain ont été enrichis par le cadre théorique.

Pour terminer, dans une troisième partie, nous nous pencherons sur le recueil de données, sa méthodologie et son exploitation, et nous conclurons avec un retour sur le mémoire et les pistes d'action.

Partie I L'Espace de Vie Sociale : un projet au service des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

I. L'Espace de Vie Sociale : une structure des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

A. Les quartiers : un territoire catégorisé

1. L'évolution des diverses appellations

Juridiquement, les quartiers, maintenant appelés Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), ont eu diverses appellations liées aux pouvoirs publics en place. Avant la Loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 [**Annexe II**], une entité existait pour identifier les quartiers sensibles, il s'agissait des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), encadrés par des Contrats Urbains de Cohésions Sociales (CUCS). Dans les ZUS se trouvait une autre subdivision que sont les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) qui étaient les quartiers urbains en difficultés économiques et sociales.

Les ZUS sont définies par la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, ce sont des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. » Les critères qui permettaient de classer une zone en ZUS étaient donc les grands ensembles et le déséquilibre emploi/ habitat. Ces ZUS confèrent des avantages d'ordre fiscaux.

Les CUCS sont des contrats passés entre l'État et les collectivités territoriales. Cette relation contractuelle entérine l'engagement de chaque partie au contrat qui est d'améliorer les conditions de vie des habitants des QPV. La durée de cet engagement est de trois ans. Les parties au contrat sont le Préfet du département et le Maire, le Préfet de région peut y participer de même que les conseils régionaux et généraux. Dans le cadre de ces contrats, d'autres partenaires pouvaient être sollicités. Cette contractualisation permet de faire émerger un projet en cohérence avec les objectifs des article 1 et 2 de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine de 2003, des actions

développées autour de l'accès à l'emploi, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté, la prévention de la délinquance, et la santé.

Ces deux typologies géographiques ne concernaient pas forcément les mêmes territoires. La Cour des comptes dans un rapport de 2012 a mis en exergue les problématiques induites par les différents zonages, plus particulièrement la complexité de la mise en œuvre d'actions répondant aux difficultés précises des territoires. C'est ainsi que la loi susmentionnée est venue remplacer les ZUS et les CUCS par les QPV. Cette nouvelle appellation englobe des territoires pour lesquels nous nous sommes basés sur le critère unique des revenus en France métropolitaine. Ce critère des revenus est utilisé en comparaison avec les revenus de l'agglomération au sein de laquelle se trouve le quartier, et par rapport à la France métropolitaine. Nous notons une évolution des critères de zonage, en effet, avant ils se basaient sur l'habitat et dorénavant ils se basent sur les revenus.

La Loi est donc venue remplacer les ZUS et les CUCS par les QPV. Les opérations de renouvellement urbain sont venues s'appliquer à ces quartiers, néanmoins ceux aux alentours ont été étudiés afin de déterminer s'ils ne pouvaient pas bénéficier d'une requalification en QPV à l'égard du nouveau critère d'appréciation qu'est le revenu.

2. Des organes spécialement dédiés aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Dans les territoires, la Politique de la Ville fait appel au Préfet car il s'agit d'une politique interministérielle, transversale et multi partenariale. Elle mobilise sur le territoire 1200 agents publics, 100 agents régionaux et 400 agents départementaux en préfecture, sous-préfecture, et service de la cohésion sociale pour le volet social de la Politique de la Ville. De plus, 316 délégués du Préfet sont rattachés à des quartiers. C'est un véritable réseau qui est efficace et mobilisé¹.

¹ Sébastien JALLET, Commissaire Général délégué à l'égalité des territoires, Directeur de la ville et de la cohésion urbaine

La volonté commune est d'améliorer la vie des habitants dans les QPV, les axes de travail sont les suivants : la sécurité, l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et cadre de vie, les transports, la jeunesse et le sport.

La mission première de l'État pour Politique de la Ville est de coordonner l'action publique, et les différents services de l'État comme par exemple la CAF, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Pôle Emploi, les Missions Locales etc... Les collectivités publiques doivent être coordonnées avec ces services pour les QPV. Cela est effectué grâce aux contrats de ville au bénéfice des 5,5 millions d'habitants de ces quartiers.

Les moyens spécifiques d'action sollicités pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

- Les projets pilotés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine : 10 milliards d'€ pour 450 projets dans les QPV
- Les Crédits contrat de ville : 342 millions d'€ par an
- 150 millions d'€ gérés par les Préfets pour les équipements et les services publics dans les QPV

Une autre mission de l'État dans ce cadre est la mission de proximité et d'appui. Cette mission est destinée aux habitants et aux acteurs des QPV. Les délégués du préfet sont au contact de ces acteurs, accompagnent les projets, structurent, financent et mettent en relation les parties prenantes comme les Conseils Citoyens, les professionnels et les habitants pour coconstruire la Politique de la Ville. L'État n'est pas seul, en effet, l'ensemble des actions sont coconstruites aussi par les élus locaux, les professionnels, les centres de ressources par région ou département.

Le rôle de l'État est évolutif, en effet Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (CTRCT), a rappelé lors d'un discours à la cérémonie des vœux de l'Assurance Nationale de la Cohésion des Territoires la nouvelle approche de l'État qui avant s'illustrait comme un prescripteur et qui opère dorénavant comme un État accompagnateur avec une nouvelle méthodologie qui vise à construire des projets à partir des besoins concrets des territoires et avec eux-mêmes.

A la tête de ce réseau d'acteurs se trouve le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Il met en place des formations pour les acteurs dans le cadre de prise de poste pour

les agents qui prennent leur fonction, ou de formation qualifiante, et il s'occupe de l'animation du réseau.

Il existe d'autres organes comme le Conseil National des Villes (CNV) qui est composé des élus locaux des responsables associatifs et syndicalistes et depuis 2015 les habitants des QPV. Il a pour vocation de donner son avis sur les projets de lois relatifs à la Politique de la Ville et à la lutte contre les discriminations. Ces avis sont produits sur demande des ministres mais le CNV peut aussi s'autosaisir pour se prononcer sur des sujets. Le Ministre en charge de la Politique de la Ville tient au courant le CNV des suites données à leurs avis, lui indique quelles sont les décisions prises et les budgets mobilisés au niveau local et national. Lors de ces réunions en plénière à raison de trois fois par an des groupes de travail sont formés afin de réfléchir à des problématiques relatives aux QPV ou à la lutte contre la pauvreté et aussi sur les projets de lois.

La Politique de la Ville nécessite une coordination des différents acteurs concernés, c'est pourquoi un véritable réseau s'est mis en place. Le territoire comporte 1 514 QPV et pour garantir la relation de proximité qui existe entre les élus, les associations, les habitants, les autres acteurs avec l'État la constitution d'un réseau a été nécessaire.

Afin d'adapter les Politiques Publiques qui concernent les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, une entité a été chargée d'évaluer la mise en œuvre de ces dernières, il s'agit de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV). Il remplace l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), au comité d'évaluation et de suivi de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) depuis la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine de 2014. Chaque année il rend compte de ses observations via un rapport sur l'évolution des QPV au gouvernement et au Parlement. Il a par exemple établi un guide méthodologique afin d'évaluer les contrats de ville.

Cet observatoire témoigne de l'attention particulière qui est portée à la situation au sens large des habitants des QPV et à leur trajectoires sociales et professionnelles, à la mesure des inégalités dans les villes, à la participation des habitants et au rôle qu'ils ont dans l'élaboration des politiques publiques, et à l'évaluation des inégalités et des discriminations qui existent entre les hommes et les femmes.

Les Politiques Publiques à destination des QPV mobilisent de nombreux acteurs, ces derniers se trouvent à plusieurs échelons. Il y a tout d'abord le Préfet de région et de département qui s'occupe de la gestion financière, de l'animation et de l'évaluation de la Politique de la Ville. Le Sous-Préfet à la Ville est une interface entre le ministère et les acteurs locaux. Le Préfet délégué pour l'égalité des chances est un appui au préfet du département en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. Le délégué du préfet dans les quartiers prioritaires est lui aussi une interface avec les acteurs locaux comme les associations, les bailleurs sociaux et les chargés de projets.

En ce qui concerne le paysage urbain des quartiers, c'est l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine qui a en charge la structuration des quartiers dits en difficultés afin d'instaurer une mixité sociale. Elle concentre l'ensemble des financements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui vise, entre autres, à faire évoluer les conditions de vie des habitants des QPV. Champ-le-Bœuf (CLB), plus précisément le Plateau de Haye, est un des quartiers expressément visés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)².

L'Établissement Public National d'Aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) (suite à la fusion avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, et de l'Agence du numérique) qui est devenu l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) est un promoteur public d'immobilier commercial et artisanal, il a pour mission d'identifier et de régler le problème des centres commerciaux dégradés. Cette structure est aussi amenée à intervenir dans les QPV car elle permet de créer aussi une nouvelle dynamique dans ces derniers autour des commerces.

L'existence de ce réseau d'acteurs reflète l'importance du sujet des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville en France et notamment vis-à-vis des pouvoirs en place.

² Arrêté du 29 avril 2015 établissant la liste des QPV visés en priorité par le NPNRU qui sont d'intérêt national

3. Les quartiers : un enjeu pour le quinquennat du Président Emmanuel Macron

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ont été abordés peu de temps après l'élection du nouveau Président de la République en 2017, lors de son discours à Roubaix-Tourcoing en faveur des habitants de ces quartiers [Annexe I]. Ce discours a donné lieu à une concertation avec le Ministère de la Cohésion des Territoires et les acteurs de la Politique de la Ville. Une feuille de route a alors été mise en place pour la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers avec cinq grands axes, à savoir : la sécurité et la prévention de la délinquance, l'éducation et la petite enfance, l'emploi et l'insertion professionnelle, le logement et le cadre de vie, et le renforcement du lien social. Cette mobilisation poursuit trois grands objectifs. Le premier objectif est celui de garantir les mêmes droits à tous les habitants. Pour se faire, mille trois cents postes de policiers et de gendarmes devaient être créés d'ici cette année, des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine ainsi que de nouveaux dispositifs afin de remédier aux copropriétés dégradées, une lutte accrue contre les marchands de sommeil et dix milliards d'euros mobilisés pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sont également des moyens mis en œuvre. Le second objectif est de favoriser l'émancipation des habitants grâce à un budget de 1 000 € de bonus mobilisés par place en crèche qui est créée dans les quartiers, des Zones d'Éducation Prioritaires bénéficiant de classes dédoublées, le label cité éducative, trente-deux mille offres de stages de 3^{ème}, l'augmentation du salaire des enseignants exerçant dans les ZEP et la mise en place d'emplois francs. Le dernier objectif est la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers via la lutte contre la discrimination à l'embauche, l'augmentation de coordonnateurs associatifs, et un budget supplémentaire alloué aux associations nationales ainsi que la création de postes d'adultes-relais pour assurer une médiation dans les quartiers.

B. Les quartiers : un enjeu politique, un projet au cœur des Politiques Publiques

L'Espace de Vie Sociale (EVS) s'inscrit dans des Politiques Publiques qui soutiennent les acteurs qui œuvrent au plus près des publics et qui placent au cœur de leurs préoccupations l'égalité des personnes désignées, entre autres, comme « habitants des quartiers défavorisés ».

1. **Une répercussion sur la politique de la Cohésion des Territoires et les Relations avec les Collectivités Territoriales (CTRCT)**

La Politique de la Ville est définie dans la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014. Les acteurs de la Politique de la Ville, ainsi que ses objectifs, sont définis dans l'article 1^{er}. La loi énonce que c'est l'État qui en est le pilote avec les collectivités territoriales ainsi que leurs regroupements. L'objectif commun, poursuivi par ces entités, est de préserver l'égalité entre les différents territoires, réduire les différences de développement entre les différents quartiers défavorisés et « améliorer les conditions de vie des habitants ». Ce sont les contrats de ville qui viennent formaliser l'engagement des différents acteurs, fixer les objectifs à atteindre et qui inscrivent les actions qui peuvent concourir à l'obtention de « financements européens structurels et d'investissement ». Ces contrats engagent les parties pour une durée de six ans.

La Loi³ énonce clairement que les projets montés dans le cadre de la Politique de la Ville s'inscrivent dans « une démarche de co-construction [notamment] avec les habitants, les associations, les acteurs économiques ». Les objectifs de cette politique se déclinent à travers plusieurs domaines à savoir les inégalités, qu'elles soient économiques, sociales, territoriales, ou numériques, l'égalité d'accès aux habitants aux droits en tant que garantie, l'éducation, agir sur l'insertion professionnelle, l'habitat, développer les savoirs relatifs à la santé, renforcer la sécurité dans les quartiers en faisant de la prévention, favoriser l'intégration du quartier dans la ville, sensibiliser à l'environnement, valoriser les quartiers à travers leur histoire, lutter pour l'égalité hommes-femmes et contre les discriminations.

³ Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014

Dans les contrats de ville, les quartiers concernés sont les QPV. Ces contrats de ville ont succédé aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et l'appellation Zones Urbaines Sensibles (ZUS) a disparu au profit des QPV. Cette nouvelle appellation est énoncée dans l'article 5 de la Loi comme étant « caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique ».

Les parties prenantes du Contrat de ville sont l'État, ses établissements publics et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). La mission de ces derniers consiste à effectuer « un diagnostic, définir les orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et [...] la mise en œuvre des actions ».

Les contrats de ville doivent mentionner les objectifs, la nature des actions, les moyens mobilisés pour mener les actions (humains, financiers, d'ingénierie), les indicateurs pour évaluer les actions, et l'évaluateur. Le contrat ville est un élément fondamental de la Politique de la Ville qui va être pris en compte pour toutes les mesures mises en œuvre dans les QPV.

Les bailleurs sociaux ont également un rôle à jouer dans la Politique de la Ville, cela est précisé dans l'article 8 de la Loi susmentionnée. En effet, il leur revient de poursuivre les objectifs de « mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale ». Le Contrat de Ville fixe en outre les modalités d'accompagnement social et de coopération entre les différents bailleurs sociaux.

La Politique de la Ville mise en œuvre dans le cadre de la politique de Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, s'est dotée d'un outil qui est le contrat de ville qui permet la mise en place de dispositions favorables à l'égard des QPV.

Il y a plusieurs signataires à ce contrat, les Régions et les Départements en font partie. Le Conseil Départemental (CD) de Meurthe-et-Moselle y a un rôle particulier. En effet, la Politique de la Ville partage les thématiques d'inclusion sociale et de plan de lutte contre la pauvreté or le département est très impliqué dans ces dernières. Le CD a exprimé lors de la signature du dernier Contrat de Ville sa volonté de venir en appui aux opérations de renouvellement urbain comme, par exemple, la rénovation de centres commerciaux, la construction ou la rénovation d'équipements de proximité etc... La dynamisation de la vie sociale et à l'accompagnement des habitants est aussi un champ auquel veut participer le

CD. Effectivement en matière de cohésion sociale et de développement de l'activité et de l'emploi, le département soutient des actions sociales de proximité qui concernent l'Enfance et la Famille, les personnes âgées et handicapées, l'Éducation, l'Insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, le Droit au logement etc... puisque cela correspond à ses compétences propres. Outre ces dernières, le département de Meurthe-et-Moselle a des priorités politiques telles que le développement solidaire des territoires, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations etc...

2. Les solidarités et la santé : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le constat effectué par le gouvernement est que le modèle social est insuffisant pour prévenir la pauvreté et en sortir, il ne permet pas d'aider les personnes à accéder à l'emploi et à réduire les inégalités. C'est pourquoi cette stratégie a vu le jour avec cinq engagements : l'égalité des chances, la garantie des droits fondamentaux des enfants, l'accès à un parcours de formation pour tous les jeunes, rendre les droits sociaux plus accessibles, équitables, et incitatifs à l'activité et enfin un investissement dans l'accompagnement de tous vers l'emploi. La pauvreté concerne 9 millions de personnes en France, à savoir 2 millions de jeunes appelés NEET (ce qui veut dire qu'ils ne sont ni en emploi, ni en stage, ni en formation), un tiers de famille monoparentale, des chômeurs, 2 millions de bénéficiaires du RSA, dont 1 million qui le sont depuis plus de 4 ans.

Un des maîtres-mots de cette stratégie est de lutter contre la reproduction de la pauvreté, c'est pourquoi l'État a consacré 8,5 milliards d'Euros pour remplir les cinq engagements susmentionnés.

Cette politique prend en compte la situation des quartiers prioritaires et y instaure de nouvelles choses comme par exemple mettre deux adultes par classe de maternelle, « développer le pouvoir d'agir des habitants, renforcer la présence des travailleurs sociaux sur le terrain et déployer des centres sociaux dans tous les quartiers prioritaires », opérer une prévention accrue en matière de santé avec la création d'une centaine de centres et de maisons de santé, apporter un soutien à la parentalité.

La Meurthe-et-Moselle est un territoire « démonstrateur » de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. En effet, en 2015 un plan départemental de lutte contre la pauvreté a été mis en place avec la restauration scolaire à 1€ pour les familles les plus pauvres.

En Meurthe et Moselle avec un taux de pauvreté 14,3%, 100 000 habitants vivent sous le seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1015 € par mois, le département a ainsi mis la lutte contre la pauvreté au cœur du projet départemental. Le souhait est d'aller au-devant de personnes, comme les familles monoparentales, les personnes âgées isolées, les jeunes sortant d'institution qui ont perdu le fil de leur parcours, la confiance en eux et les institutions. Une convention lie alors l'État et le département est organisé en deux grands axes, le premier vise à mettre en œuvre les orientations nationales du plan. Les domaines d'intervention sont l'égalité des chances, l'accessibilité aux droits sociaux, l'accompagnement vers l'emploi pour tous et notamment vers les plus jeunes. L'autre axe concerne les initiatives départementales mises en œuvre. Les thématiques concernées sont l'accès aux loisirs, au sport et à la culture de tous les jeunes, le développement d'actions pour la parentalité, le soutien à toute initiative citoyenne pour répondre au plus proche des besoins déterminés lors des conférences territoriales de développement social qui rassemblent les différents acteurs territoriaux pour avoir une réflexion conjointe sur les priorités d'action et définir des stratégies.

3. La Caisse d'Allocations Familiales et la politique d'animation de la vie sociale

Cette politique se fonde sur les besoins de la famille et a pour objectif d'améliorer leur cadre de vie. C'est dans ce cadre que les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) consacrent des financements aux projets locaux qui ont vocation d'animer la vie sociale, favoriser l'entraide et la solidarité, faire de la prévention et apporter du soutien aux familles qui souhaitent s'intégrer socialement. Les Espaces de Vie Sociale correspondent à ce type de projet, c'est pourquoi la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) consacre onze millions d'Euros à ces quelques huit-cent-cinquante structures.

La branche famille est une des quatre branches du Régime Général de la Sécurité Sociale à savoir : Maladie, Vieillesse, Recouvrement. Créée en 1945, suite à la guerre, son champ d'action est celui des familles. La finalité de cette branche est de concourir à l'amélioration de la qualité de vie des familles, les aider à accéder à un logement décent, diminuer les inégalités générées par la perception de revenus différents, et les accompagner sur le volet parentalité. Les missions de la branche ont évolué et consistent aujourd'hui à favoriser l'équilibre en vie professionnelle et vie familiale, ainsi que la solidarité envers les personnes dites vulnérables. Ces objectifs se réalisent grâce au versement d'aides financières aux familles et au financement de structures partageant ces mêmes objectifs et dont la ligne de conduite est partagée, c'est-à-dire la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

La Branche Famille, de la Caisse d'Allocations Familiales, est un acteur qui peut contribuer à l'amélioration du pilotage de performance des politiques publiques et le renforcement de la performance de gestion, c'est pourquoi une convention entre la Caisse Nationale des Affaires Familiales et l'État concernant la période de 2018 à 2022 a été mise en place.

Dans son axe 1, relatif à l'action pour le développement du service aux allocataires, la convention consacre une fiche thématique à l'accompagnement social des familles et au développement de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) dans les territoires prioritaires. L'accompagnement social des familles apparaît comme étant primordial afin d'empêcher la détérioration de leur situation de fragilité. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux structures se trouvant « au carrefour de l'ensemble des politiques sectorielles institutionnelles ». Ces structures ont pour vocation de participer à l'inclusion sociale des personnes et à leur socialisation en luttant contre l'isolement, tout en les responsabilisant et en les sensibilisant à la citoyenneté. La Branche Famille, dans cet item, pose trois engagements relatifs à l'insertion, au ciblage des familles vulnérables, au soutien des dispositifs d'animation de la vie sociale répondant aux besoins d'accompagnement des familles.

A destination des personnes dites en situation de précarité, la facilitation de l'insertion professionnelle s'effectue grâce au renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du champ afin de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

En ce qui concerne les familles dites fragilisées et vulnérables, c'est un travail d'anticipation qui souhaite être réalisé. Cela est possible par la mise en relation des différents services et le renforcement des compétences des travailleurs sociaux.

Les territoires les plus fragiles, quant à eux, bénéficient d'un soutien quant au maintien des structures qui favorisent l'animation de la vie sociale mais aussi pour la création de nouvelles structures participant à l'accompagnement des familles. Les territoires ciblés par la création de structures sont ceux qui n'en sont pas pourvus. Pour se faire, les partenaires sont mobilisés, notamment, dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Cette mobilisation partenariale contribue également au développement d'offres d'accompagnement des jeunes et des familles dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Le soutien aux structures déjà existantes se matérialise par un accompagnement à celles qui éprouvent des difficultés d'ordre financier, de gouvernance etc...

Les structures ont aussi pour objectif de diversifier leur offre à destination des familles mais aussi des jeunes. La parentalité est au cœur de l'action des structures avec l'accompagnement des parents à travers des offres de socialisation, d'écoute des parents en difficulté et un soutien dans l'accès aux droits et à la culture.

Les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville font l'objet d'une attention particulière impulsée par le Président de la République et qui se répercute sur les politiques publiques telles que la CTRCT, les solidarités et la santé avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Un arsenal de moyens, humains et financiers est mis à disposition des personnes dites « vulnérables », « fragilisées », « en situation de précarité », ou encore « d'origine sociale défavorisée » afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

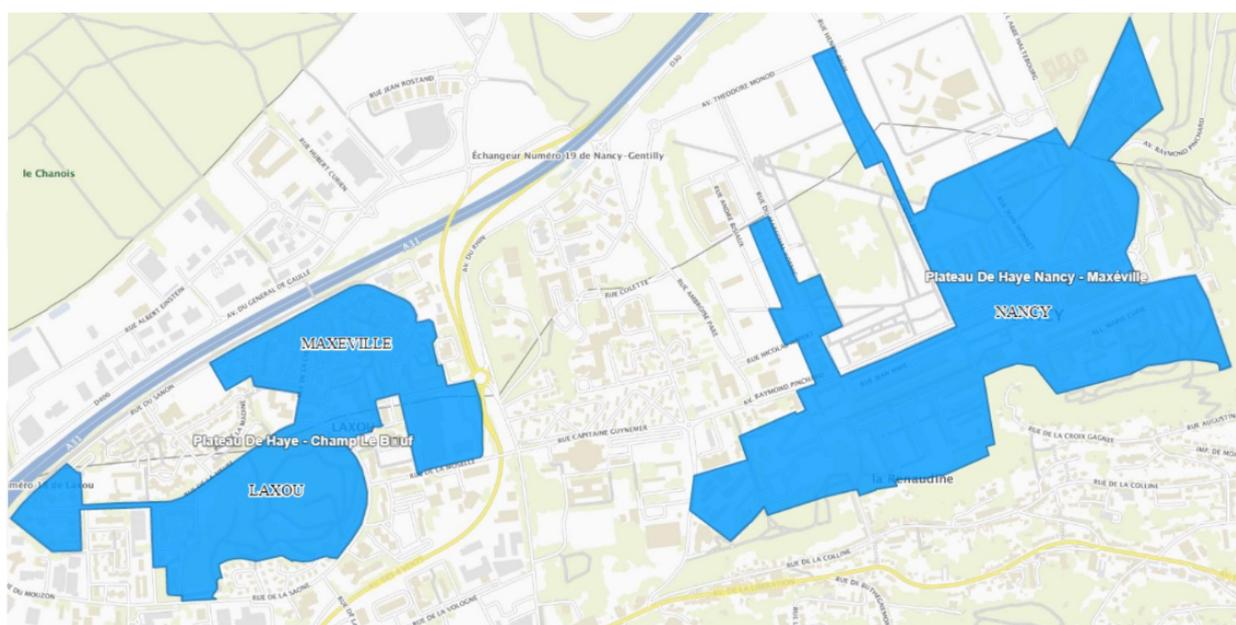
II. Le Champ-le-Bœuf : un territoire diversifié

A. Le territoire et ses habitants en chiffres

1. Généralités

Le Plateau de Haye réunit le quartier du Haut-du-Lièvre (HDL) ainsi que le Champ-le-Bœuf et se situe sur trois communes à savoir : Laxou, Maxéville et Nancy. Le Champ-le-Bœuf comprend 3 602 habitants⁴. Il y a le Plateau de Haye Nancy - Maxéville et le Plateau de Haye - Champ-le-Bœuf.

Schéma n°1 : Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville : Le Plateau de Haye - Champ-le-Bœuf et le Plateau de Haye – Nancy/Maxéville



Source : Agence Nationale de la Cohésion Territoriale

(<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/OP054015>)

Répartition de la population de la population du Champ-le-Bœuf par communes :

- 33,4 % de laxoviens

⁴ Source Insee, Recensement de la population 2015, Estimations démographiques 2015

- 66,6 % de maxévillois

Tableau n°1 Répartition de la population par sexe et âge (en %)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2018
Hommes	46,2	48,5	47,8	47,8
Femmes	53,8	51,5	52,2	52,2
Moins de 25 ans	38,1	33,0	34,6	34,6
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes	34,9	31,4	32,9	32,9
60 ans et plus	15,0	22,5	22,7	22,7
Femmes de 60 ou plus parmi les femmes	16,6	25,5	25,4	25,4
Indice de jeunesse (-20 ans/60 ans et +)	2,1	1,0	1,0	1,0

Nous constatons qu'il y a plus de femmes dans le quartier de Champ-le-Bœuf que d'hommes. La population de moins de 25 ans est présente en nombre avec 34,9%, et il y a peu de personnes âgées de plus de 60 ans (16,6%).

Ménages et nationalité :

En ce qui concerne les ménages, il y a 31,4% de ménages composés d'une personne et 2,3% de ménages de 6 personnes et plus.

La majorité des personnes vivent dans le quartier depuis plus de dix ans et un tiers de ces derniers est constitué d'une personne seule. Quant à la nationalité, il y a 15,3% d'étrangers dont 14,7% de femmes.

2. La cohésion sociale

a) L'Éducation

Sur le volet Éducation, il y a trois écoles maternelles dans le quartier qui accueillent 324 élèves, trois écoles élémentaires qui accueillent 392 élèves et un collège accueillant 232 élèves. Tous ces établissements sont en zone de Réseau d'Éducation Prioritaire, nous verrons ce réseau issu de la refonte de la carte d'éducation prioritaire ultérieurement. Une part

importante des élèves : 62,7% des collégiens et 57,7% des lycéens, sont issus d'un milieu social défavorisé. La réussite de ces élèves au Brevet des collèges est inférieure à celle des collégiens de la Métropole du Grand Nancy.

Tableau n°2 Taux de retard à l'entrée des classes (en %)

	Champ-Le-Bœuf	Métropole du Grand Nancy
Classe de 6 ^{ème}	15,9	9,1
Classe de 3 ^{ème}	40,4	16,1
Classe de Seconde	56,3	52

Une des difficultés liées à l'Éducation qui existe sur le territoire est l'image de l'école qui est dévalorisée ainsi que la distanciation entre l'école et les parents en dépit de l'entrée en Réseau d'Éducation Prioritaire des établissements. Une autre fragilité, nous l'avons vu, est générée par les difficultés sociales au sein desquelles évoluent collégiens et lycéens, ce qui n'est pas favorable à une réussite scolaire. En outre, l'éducation nationale sur le quartier semble fonctionner en vase clos, c'est-à-dire que le rapprochement avec les entreprises et le secteur associatif reste timide alors que les associations s'impliquent dans l'accompagnement scolaire au travers d'activités pédagogiques par exemple.

b) La parentalité

En ce qui concerne la Parentalité, qui est un axe d'amélioration primordial pour la Branche Famille, il existe des structures d'accueil qui développent des référents parentalité, néanmoins, les lieux d'écoute, d'échanges et de médiation sont trop peu présents.

De plus, les moyens de garde dans le quartier semblent problématiques, en effet, il n'y aurait pas assez de places dans les structures de garde d'enfants par rapport aux naissances, et il n'y a pas de mode de garde avec horaires atypiques, ni énormément de structures socio-éducatives. A ce constat s'ajoute qu'il y a un certain nombre de familles monoparentales et de parents isolés ainsi que de grossesses précoces.

c) La santé

L'offre de santé sur le quartier est évaluée comme étant de qualité, avec des politiques de prévention mise en œuvre par l'intermédiaire du Contrat Local de Santé par exemple. Il existe également un dispositif de coordination territoriale qui est l'Atelier Santé Ville qui, en ce qui le concerne, est un outil tombé en désuétude. De plus, il existe beaucoup d'associations qui s'occupent de la prévention dans la Métropole du Grand Nancy cependant, elles interviennent peu sur le quartier.

Certaines personnes adoptent des comportements à risques et il a été constaté que la population avait peu recours aux soins à cause de la précarité sociale dans laquelle elle vit.

De nombreuses structures institutionnelles sont présentes plus largement sur le Plateau de Haye, c'est le cas du Centre Social mais aussi de plusieurs permanences : Pôle Emploi, CPAM, Maison des solidarités, Mission Locale, Mairies de quartier par exemple. Malgré cela, les jeunes et la population au sens large, n'ont pas connaissance des droits auxquels ils peuvent avoir accès, et les démarches demeurent complexes. Ces problématiques sont renforcées par l'absence de coordination entre les différents acteurs.

d) Le Français Langues Étrangères (FLE)

De nombreuses associations se sont emparées du FLE comme thématique de leurs actions, et une coordination territoriale est mise en œuvre par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Cependant les places pour suivre les cours de FLE sont limitées et il n'existe pas de continuité dans le parcours des personnes.

e) Les loisirs et la culture

Des équipements culturels et de loisirs sont présents sur le Plateau de Haye tels que les médiathèques, les salles des fêtes et les gymnases. Les associations se mobilisent pour proposer une offre de séjours et de sorties à destination des familles mais qui est insuffisante par rapport à la demande. Leur accès est compromis par des tarifs qui demeurent trop onéreux pour les familles par exemple, de plus ils ne sont pas homogènes sur tout le Plateau de Haye. Les coûts que représentent les adhésions dans les associations demeurent trop hauts.

Les établissements tels que les musées, l'opéra restent peu accessibles, le lien s'effectue difficilement entre les structures de proximité et ces derniers.

3. Le développement de l'activité et de l'emploi

Le territoire de Champ-le-Bœuf est caractérisé par beaucoup de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, ainsi que des personnes pas ou peu qualifiées et de personnes de nationalité étrangère par rapport au Grand Nancy. En effet, la moitié des demandeurs d'emplois ont un niveau CAP/ BEP et un tiers ont un niveau Bac et enseignement supérieur. Les emplois disponibles sont peu favorables aux femmes et aux personnes pas ou peu qualifiées. La difficulté de trouver un travail est perceptible au vu du haut pourcentage de demandeurs d'emploi de longue durée : 26 %.

Les revenus :

75,3 % des ménages sur ce territoire ne sont pas imposés alors que dans la ville de Nancy ces ménages, exonérés d'impôts ne représentent que 31,7%.

Tableau n° 3 Composition des revenus des habitants (en %)

Composition des revenus	Quartier Champ-le-Bœuf	Métropole du Grand Nancy
Plus de 50 % de prestations sociales	47,8	25,9
100 % de prestations sociales	26,3	15,9

Afin de rapprocher les personnes de l'emploi, nous dénombrons sur le quartier un certain nombre de dispositifs d'accompagnement, de conseils, d'accueil et de financement proposés par un réseau d'acteurs qui sont organisés. De plus, il se développe sur le territoire des chantiers et des projets tels que l'ANRU, le NPRU qui peuvent profiter aux habitants du quartier via des clauses d'insertion.

Sur ce volet emploi-insertion, nous notons des axes d'amélioration notamment en ce qui concerne le taux de chômage qui est supérieur à la moyenne nationale. Comme nous l'avons

vu, la population ne présente pas ou à un faible niveau de qualification et pôt de freins importants telles que l'absence de mobilité, des difficultés d'ordre social. Les dispositifs qui n'aboutissent pas sur un emploi directement ne semblent pas attractifs pour les habitants qui sont difficilement mobilisables.

En ce qui concerne la jeunesse, les acteurs peinent à se coordonner entre eux pour le suivi des jeunes de 16 à 25 ans, par exemple, les jeunes qui sortent de la Garantie Jeunes ne sont pas suivis à leur sortie de parcours. De plus, il n'y a pas de véritable lien entre les entreprises et l'éducation nationale ce qui pénalise la formation professionnelle.

4. Le cadre de vie et le renouvellement urbain

La qualité de l'habitat a été revue à la hausse avec le Plan de Rénovation Urbaine. Les équipements de types loisirs et culture ont également été rénovés. La qualité de vie s'est donc améliorée dans les logements neufs.

En dépit de l'éloignement géographique du centre-ville, le territoire n'est pas pour autant désenclavé car il est bien desservi par les transports en commun. Cependant, des problèmes de délinquance sont à noter avec le caillassage des arrêts de bus. D'autres faits de délinquance sont répertoriés comme le trafic de stupéfiants, d'autres dégradations, des incivilités mais il n'y a pas de violence urbaine caractérisée et organisée. En réponse à cette délinquance, des systèmes de vidéo-protection ont été mis en place ainsi qu'une politique de sécurité et des rencontres à l'occasion d'un « groupe miroir » composé de représentants des forces de l'ordre et d'habitants.

En majorité les ménages sont composés de parents avec des enfants, ou de familles monoparentales. Les logements mis à disposition par le bailleur social correspondent à cette typologie. Il ressort de cette analyse qu'il y a une méconnaissance globale des habitants, qu'il s'agisse des droits dont ils peuvent se prévaloir, des offres de services des associations, ou encore des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Le taux de pauvreté de Champ-le-Bœuf est le plus élevé des QPV de la Métropole du Grand Nancy et c'est aussi le plus fragile.

L'accent est mis sur la participation des habitants dans le quartier via la création de Conseil citoyens dans le cadre du suivi du Contrat de Ville. Sur le Quartier le Conseil Citoyens existe

depuis septembre 2018 et s'organise à raison de deux rencontres par mois et regroupe une trentaine d'habitants. Le conseil s'est constitué en association depuis le mois de février 2019. Cependant, le conseil citoyen ne semble pas avoir de réelle place dans les instances de gouvernement territoriale.

Nous développons également dans le quartier le métier de médiation sociale, néanmoins, il est difficile de mettre en place des postes à cause des contraintes budgétaires.

Malgré les axes de travail énoncés dans le contrat de ville, la concrétisation de la lutte contre la discrimination, la prévention contre la radicalisation, et la lutte pour l'égalité hommes femmes ne semble pas effective. Il semblerait que le territoire manque de projets montés en commun. Il apparaît qu'avec tout ce qui a été énoncé et mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie dans le quartier, il serait moins stigmatisé cependant, il n'y a pas de mixité sociale.

B. Un territoire de dispositifs

1. La politique de ville et le contrat de ville

Depuis 2010, un Conseil de Développement a été mis en place afin d'instaurer une dynamique de coopération entre les différents acteurs, c'est-à-dire les villes de Laxou, Maxéville, Nancy, l'État et la Communauté Urbaine du Grand Nancy devenue la Métropole du Grand Nancy. Le décret N°2014-1750 du 30 décembre 2014 est venu modifier le paysage réglementaire du Plateau de Haye qui a été, à compter du 1^{er} janvier 2015 subdivisé en deux QPV. Il s'agit du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf Laxou-Maxéville et le Plateau de Haye Nancy-Maxéville. En effet, en 2011, ces deux territoires avaient des caractéristiques distinctes du point de vue de la densité de population : le Champ-le-Bœuf comporte 3 590 habitants et le Haut-du-Lièvre 5 240 habitants et du revenu médian : 10 000 € en 2010 pour Champ-le-Bœuf et 6 400 € pour le Haut-du-Lièvre, la même année. Cette dynamique induit une communication des informations, des constats et une mise en cohérence des acteurs, une construction d'un projet de territoire partagé et l'implication des habitants pour le territoire.

La scission de ces deux quartiers a nécessité de porter une attention particulière à la mise en place d'un contrat de ville qui répond aux besoins de ces deux quartiers, la volonté du contrat de ville ne semble pas séparer les deux QPV. D'ailleurs, dans le contrat de ville il est

mentionné « des enjeux, et des orientations désirées pour le territoire du Plateau de Haye » dans son intégralité et non pas des enjeux et orientations pour chacun des deux QPV. Ces enjeux majeurs sont relatifs à la concrétisation d'actions qui concernent le développement économique et d'emploi et d'habitat, et la cohésion sociale.

2. L'exemple des dispositifs éducatifs

La réussite scolaire dans les QPV ne semble pas être la même que dans le reste de la ville, c'est pourquoi des dispositifs éducatifs ont été mis en place afin de réduire les inégalités qui existent entre les enfants scolarisés de ces deux territoires.

a) *Le Réseau Éducation Prioritaire (REP)*

Destiné aux enfants dits d'origine sociale défavorisée, ce réseau s'étend aux établissements scolaires selon un indice social. Cet indice est apprécié, depuis 2015, selon des critères de taux qui auraient une influence sur la réussite scolaire des enfants relatifs aux catégories socio-professionnelles défavorisées, aux élèves boursiers, aux élèves résidant dans un QPV, aux élèves ayant redoublé avant la sixième.

Une fois que l'établissement a intégré le Rep, il dispose d'une classe avec moins de 25 élèves, de financements pour mener des projets et organiser des sorties, un accompagnement aux élèves de sixième qui éprouve des difficultés et des places en internat de proximité. Les enseignants de ces établissements bénéficient d'une prime de 1000 euros. Outre la prime allouée aux enseignants, d'autres moyens sont mis à disposition des établissements selon les niveaux. Par exemple pour les collèges, le dispositif « Devoirs faits » est mis en place pour les élèves qui souhaitent être accompagnés pour faire leurs devoirs, pour les écoles maternelles, il est possible de scolariser les enfants qui ont moins de 3 ans.

Il existe également le Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé dit Rep+, il concerne des élèves dont les difficultés sociales sont accrues par rapport aux élèves des établissements en Rep. Ces établissements, en plus de bénéficier des dispositions susmentionnées, ont un allègement volume horaire de travail en classe des enseignants. Cela leur permet de consacrer du temps aux parents, de mettre en place des petits groupes de travail et des soutiens individualisés.

Afin de favoriser la réflexion sur ces réseaux, l'Observatoire des Zones Prioritaires (OZP) a vu le jour dans les années 90, il s'agit d'une association qui a pour finalité de lutter contre l'échec scolaire et l'exclusion sociale dans les QPV.

b) Le Label Cité Éducative

En 2019, ce sont quatre-vingts territoires qui ont bénéficié de cette labélisation a pour vocation de mettre en cohérence tous les acteurs de la vie éducative des enfants que ce soit l'État, les collectivités locales, les parents, les associations, les intervenants des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les travailleurs sociaux, les écoles, les collèges, les professionnels de l'éducation nationale. Cette coordination des acteurs doit permettre de promouvoir la mixité sociale, et de mettre tout en œuvre pour accompagner les élèves vers une réussite scolaire. Chaque cité éducative bénéficie d'un groupe de travail.

c) L'École Ouverte

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés des collèges et lycées qui ne partent pas en vacances pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis. Il permet aux élèves d'avoir un nouveau regard sur leur établissement scolaire et contribue à l'amélioration des relations entre les élèves et le personnel de l'établissement. Cela permettrait aussi de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Les activités proposées durant ces temps d'écoles ouvertes concernent les domaines du sport, des loisirs et scolaires en adéquation avec le projet d'établissement.

d) Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est porté par la CGET avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et mobilise 70 millions d'euros. Il permet la mise en place de parcours individualisés et nécessite l'intervention de plusieurs acteurs du territoire.

III. L'Espace de Vie Sociale à Champ-le-Bœuf

A. Une structure portée par les Francas

1. Les Francas

Créée en 1944 cette association s'inscrit dans le mouvement d'éducation populaire. Dite comme étant « complémentaire à l'école », elle promeut des actions éducatives qui ont pour vocation d'autonomiser les personnes. Association laïque reconnue d'utilité publique, elle vise à l'émancipation sociale des individus. Les Francas travaillent dans une logique de co-construction et multiplient de ce fait les partenaires. Les partenaires se réunissent autour d'un projet éducatif, ils sont soutenus par les Francas. Cela permet de monter des projets au plus près des besoins du terrain et de faire bénéficier le projet des expériences issues d'autres initiatives montées sur le territoire national.

Les Francas sont une fédération laïque et indépendante qui s'illustre dans les champs éducatifs, sociaux et culturels. Ils ont pour but de rendre accessibles les loisirs de qualité à tous les enfants et les adolescents.

Les Francas représentent chaque année 50 000 bénévoles mobilisés pour accueillir 1,2 million d'enfants, 2 500 professionnels qui sont formés et 18 000 animateurs volontaires qui ont le BAFA et BAFD.

Les Francas ont plusieurs engagements : être une force de représentation des organisateurs locaux d'activités éducatives, conseiller et soutenir les employeurs en liaison avec les syndicats d'employeurs, proposer une mission de conseil et une expertise de qualité aux organisateurs, expérimenter des pratiques éducatives innovantes en matière d'accueil, mobiliser des ressources bénévoles et militantes, écouter pour mieux construire ensemble, travailler en toute transparence et prévoyance financière, respecter strictement les normes.

Le centre de loisirs, pour les Francas est un espace très important. Reconnu en effet par la loi de juillet 2001 comme étant un des espaces éducatifs majeurs et élément clé des politiques locales d'éducation, c'est un moyen d'éviter l'accroissement des inégalités pendant les temps libres des enfants et des adolescents. Les politiques contractuelles qui portent le centre

de loisirs permettent de mettre en place des projets éducatifs à destination des enfants et des adolescents, de mettre en synergie l'action des professionnels et des volontaires et est un lieu privilégié de découverte et de participation.

Pour honorer leurs engagements, quatre champs d'action ont été déterminés. Les Francas souhaitent agir pour réaffirmer et mettre en pratique le principe de laïcité, indispensable à la cohésion sociale. Cela en bâtissant des partenariats pour encourager les échanges, la production d'outils et développer des pratiques favorisant le « vivre-ensemble ». La promotion des échanges internationaux permettrait de développer un projet de solidarité internationale et d'éducation au développement, de faire de l'Europe un espace privilégié pour la construction de la citoyenneté des enfants et des adolescents, intéresser les institutions publiques européennes aux questions d'éducation. Afin de réduire les inégalités entre les enfants, les actions sont accentuées auprès des jeunes les plus pauvres. Cela exige davantage de solidarité entre les personnes et surtout dans l'action éducative, de rendre accessibles les loisirs éducatifs à tous, susciter une action publique, mettre en place des loisirs ouverts à la mixité sociale en partenariat avec les familles et les partenaires locaux. Le dernier champ d'action concerne la prise en compte de l'influence des médias sur l'éducation. Cela se traduit par la formation des animateurs, développer l'accessibilité des jeunes aux nouvelles technologies de l'information, et plus largement rendre les médias accessibles pour tous.

Au niveau local, l'ambition est de développer un projet en adéquation avec le territoire basé sur un diagnostic de territoire effectué avec les acteurs, de concevoir et mettre en place un programme d'animation. Pour se faire, la formation des personnels de l'animation est nécessaire mais aussi celle des bénévoles.

2. L'Association de Soutien aux Activités Éducatives Francas

L'Association de Soutien aux Activités Éducatives Francas (ASAE Francas) rencontre des difficultés en interne, le Comité Directeur de l'association a sollicité la Fédération Départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle afin d'être accompagnée. Une convention d'assistance d'urgence a été signée entre ces deux protagonistes et concerne la coordination générale de l'ASAE Francas. Cette convention couvre la période de septembre 2019 à septembre 2020.

La finalité de cette association, d'après ses statuts, est de « promouvoir des activités éducatives, culturelles, sportives et récréatives variées pour les enfants, les jeunes et les adultes principalement du Territoire du Plateau de Haye » et « contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de chaque individu afin qu'il puisse pleinement assumer ses responsabilités dans notre société ».

B. L'impact de la structure porteuse

1. Les valeurs d'éducation populaire véhiculées par l'EVS

D'après Poujol, « l'éducation populaire est un projet de démocratisation de l'enseignement porté par des associations dans le but de compléter l'enseignement scolaire et de former les citoyens ». Cette forme d'éducation a de nombreuses vertus telles que rendre autonome les personnes et les sensibiliser à la citoyenneté. L'enjeu de cette éducation est de conscientiser les individus afin qu'ils s'emparent et deviennent acteurs de leurs apprentissages. Plusieurs associations s'identifient à cette démarche comme la Fédération Léo Lagrange, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, ATD Quart Monde, l'Association des Petits Débrouillards.

L'humanisme est une valeur fondamentale, en effet il y a une réelle volonté de donner les moyens à l'individu de comprendre son environnement et de s'en saisir. La liberté et l'égalité vont de pair, les individus ont les mêmes droits mais ne les exercent pas forcément. La paix et la laïcité revendiquées par les Francas, permettent de garantir le respect des autres et d'inviter chacun à un effort de compréhension de l'autre. La solidarité semble être la valeur la plus prégnante de l'EVS où l'entraide, l'écoute, et l'échange ont une place prépondérante.

2. Les missions entreprises pour atteindre les objectifs

L'Espace de Vie Sociale a été créé en 2016 sur le Champ-Le-Bœuf, il comptabilise aujourd'hui plus de 250 adhérents. Le projet social de la structure est en principe co-construit avec les partenaires institutionnels et associatifs et répond aux problématiques constatées sur le territoire.

Pour l'année 2020-2023 un Projet « Espace de Vie Sociale » a été déposé auprès des financeurs, son contenu n'a pas été communiqué à la coordinatrice de l'Espace de Vie

Sociale. Cependant, depuis sa création, l'Espace de Vie Sociale inscrit son activité dans cinq axes majeurs.

- Cette structure propose des actions collectives à destination des habitants et renforce la fonction parentale.

Pendant les périodes de vacances scolaires, les familles n'avaient pas d'occupation elles étaient en inactivité et avaient comme désir de rompre la situation d'isolement et de participer à des activités en dépit de leurs faibles ressources. En réponse à ce constat effectué par la coordinatrice de l'EVS, des activités récurrentes et des sorties ont vu le jour. Par exemple, des petits-déjeuner, des conférences, des ateliers, des soirées à thèmes ont été mis en place. Plus précisément un atelier « jeux de société » a lieu toutes les semaines à l'EVS. Pour renforcer le lien parents/enfants, et affirmer le soutien à la parentalité, l'EVS a mis en place des ateliers cuisine parents/enfants.

- Elle encourage la dynamique participative.

Il est apparu que les habitants étaient en quête d'activités à partager pour rompre leur isolement et souhaitaient également faire bénéficier de leur temps libre. De plus, ils constituent une véritable ressource car ils disposent de réseau de personnes qui peuvent avoir des compétences utiles aux actions menées par l'EVS. C'est pourquoi la structure a souhaité impliquer vivement les habitants dans la détermination des activités instaurées par celle-ci. De plus, la structure soutient « l'investissement et les initiatives » de ces derniers. Pour chaque action menée, les habitants peuvent s'impliquer autant qu'ils le souhaitent. Ils jouent un rôle fondamental dans l'identification de leur besoins et attentes c'est pourquoi un « Comité d'habitants » a été créé afin de participer à la vie de la structure.

- La structure facilite l'accès aux apprentissages pour mieux vivre son quotidien et son quartier.

Les habitants font état de difficulté quant à l'appréhension de la scolarité de leurs enfants. C'est-à-dire qu'ils éprouvent des difficultés dans le suivi de leurs enfants scolarisés. Ce constat s'explique en partie par la non maîtrise de la langue française de certains parents. Cet axe pourrait se décliner via la mise en place de cours de FLE et mettre à disposition des élèves un accompagnement des parents et des enfants. L'ASAE Francas, en partenariat avec

un établissement du quartier, a créé le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Le CLAS a pour objectif de soutenir les enfants dans leurs apprentissages en développant leur confiance en eux, et leur apprendre des méthodes qui facilitent l'appropriation des savoirs. Le CLAS a également pour vocation de faire découvrir aux enfants d'autres cultures via des activités pédagogiques.

En ce qui concerne le Français Langues Étrangères, une structure associative du quartier dispense des cours, cependant l'offre paraît insuffisante face à la demande.

- Elle a pour vocation de consolider et développer le partenariat et le réseau.

Les acteurs du secteur partagent le désir de travailler ensemble pour mieux répondre aux besoins du public. De plus, les intervenants présentent des compétences et des missions complémentaires. Afin d'impulser une dynamique partenariale, la structure a souhaité se donner de la visibilité pour que les partenaires aient connaissance de son existence mais aussi pour mieux connaître les partenaires, coordonner ses activités, participer à des groupes de travail sur diverses thématiques et impliquer les partenaires dans des projets. A ce jour la structure a de nombreux partenaires comme la Maison des Solidarités, la Maison des Adolescents, diverses structures associatives (Rebond, Bien-être, Club des anciens, Tricot Couture Services...), l'Institut Régionale du Travail Social de Lorraine (IRTS) etc...

- La structure favorise également l'accès aux droits et aux démarches.

Le public exprime ses difficultés à réaliser les diverses démarches administratives, cela peut concerner une déclaration à la Caisse d'Allocations Familiales, comme une demande de carte grise qui s'effectue à ce jour par voie dématérialisée. Or, toutes les personnes ne disposent pas d'un ordinateur et d'une connexion internet, et les démarches sont parfois complexes. C'est pourquoi la structure accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et numériques et connaît les partenaires et leurs missions afin de pouvoir orienter les personnes selon leur demande. Depuis la mise en place de cet accompagnement, la coordinatrice a été sollicitée pour des demandes relatives à la santé, la retraite, l'emploi et la formation, la justice, la rédaction de courriers divers et les allocations CAF.

Partie II Catégorisations et représentations sociales

I. La catégorisation d'un territoire et de ses habitants

A. Un mécanisme progressif

1. La construction d'un espace différencié

Définis par Cyprien Avenel comme étant des « territoires circonscrits [qui] tendent à être définis comme le réceptacle de la plupart des maux de la société », les QPV sont aujourd'hui des zones délimitées dont les habitants sont expressément visés dans les politiques publiques.

Aujourd'hui nommé quartier prioritaire de la politique de la ville, leur délimitation géographique s'effectue sur la base de critères. L'auteur, Heluin (2000) en a fait l'analyse et a déterminé qu'à partir des années 1990, des critères statistiques vont permettre de poser les frontières géographiques de ces zones. Un des critères recensés est celui des logements sociaux, cependant la définition des logements sociaux étant difficile à poser, le critère retenu a été celui du « taux de bénéficiaires de prestations sociales d'aide au logement ». Peu à peu, les logements universitaires ainsi que « les logements des entreprises de bassins houillers et quelques autre cas particuliers » ont fait partie de la définition.

L'auteur fait également l'inventaire des critères qui se sont ajoutés au fil du temps, tels que le potentiel fiscal mesuré à partir de la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe sur les propriétés bâties et non bâties payées au sein de la commune. Le nombre d'habitants de la commune est aussi une donnée prise en compte car elle détermine la taille du parc de logements sociaux dans une commune ainsi que la densité de population dans les quartiers.

Enfin un « indice synthétique de ressources et de charges » basés sur le potentiel fiscal, le taux de logements sociaux, les prestations sociales d'aide au logement, le revenu moyen par habitant est aussi utilisé.

Un autre indice vient s'ajouter, il s'agit de l'indice synthétique d'exclusion qui prend en compte le taux de chômage, la proportion des jeunes de moins de 25 ans, le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans diplômes.

L'utilisation d'indicateurs objectifs devrait tendre à une géographie prioritaire de la ville nationale homogène, or ce n'est pas le cas. Comme le met en exergue l'auteur, en fonction des villes, des quartiers affectés d'un même coefficient le place pour une ville dans la géographie prioritaire et pour une autre l'exclut de cette géographie.

L'État étant peu interventionniste en matière de logement social, les critères d'attribution de ces logements sont alors arbitraires et les logements sont attribués selon « un assemblage d'éléments contradictoires associant un semblant de principes républicains et des représentations mentales plus ou moins obsolètes. Celle-ci reposent notamment sur la peur du conflit, la hantise de la concentration ethnique et la garantie de la paix sociale constituée par l'enracinement des ménages » pour Vieillard-Baron (1998). Bien que la loi expose expressément les conditions requises pour l'obtention d'un logement social dans le code de la Construction et de l'Habitation, cette attribution fait l'objet de négociation entre les acteurs du territoire selon Belkhatir (1994). En dépit du renforcement du rôle de l'État vis-à-vis de cette question avec la Loi Besson du 31 mai 1990, il semble que l'attribution des logements sociaux obéisse à des critères plus subjectifs.

Ce critère n'est pas employé dans les politiques publiques, cependant nous le retrouvons plus localement dans les écrits d'après Heluin (2000). Bien que des projets de loi aient retenu ce critère de l'ethnie, notamment en ce qui concerne la répartition des familles dans les logements sociaux, ce n'est pas ce critère qui a été retenu. De plus, utiliser le critère de l'ethnie comme indicateur de détermination de la géographie politique de la ville semble être un non-sens car en France, les différentes ethnies sont très dispersées sur le territoire national, y compris au niveau local. De plus, déterminer un groupe par son ethnie est très réducteur. En outre, l'élaboration de statistiques ethniques est interdite en France. C'est la Loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans son Article 6 qui énonce que « il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique... » sauf exceptions expressément visées dans cette Loi et dans l'Article 9 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. L'Article 1^{er} de la Constitution a été modifié en 2007 en ce sens et énonce dorénavant que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et social. Elle assure l'égalité de la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Même si en principe, l'ethnie ne fait pas l'objet d'une catégorisation en France, d'après Streiff-Fénart (1998), il existe un classement de personne selon « l'attribution de différence de couleur, de phénotype, de culture ou aussi de religion » lorsqu'elles appartiennent « à un groupe d'origine ». Néanmoins, le recensement des personnes selon des critères ethniques ou raciaux est nécessaire par exemple, pour les services de l'immigration.

Si nous prenons l'exemple des politiques d'immigration en France, le terme utilisé pour désigner une personne est « étranger ». Ce terme, faisant référence à l'absence d'appartenance au pays dans lequel il se trouve. Or derrière ce terme « d'étranger » utilisé dans le langage courant, regroupe plusieurs statuts juridiques et administratifs. Il peut s'agir d'une personne demandeuse d'asile, d'immigré, migrant, réfugié... Comme le précise l'auteur, derrière une appellation, peut se trouver une grande diversité de situations. Utilisés dans d'autres contextes, ces termes peuvent marquer une certaine défiance à l'égard des personnes ou même être une insulte. Le critère ethnique mis en avant permet de différencier les individus dits français des autres. Le terme français désigne « tout individu né(e) en France métropolitaine ou d'outre-mer, qui en est originaire, qui y habite, qui en est devenu(e) citoyen(enne) par la naturalisation ». Or il existe des subdivisions de ce terme qui, dans le sens commun, désigne « avoir la nationalité française ». Il y a par exemple « être français par naturalisation », « être français de souche » ... Cette dernière désignation, bien qu'utilisée par l'ancien Président François Hollande est connotée « négativement, [car fait référence à] « la politique raciale du régime de Vichy ». Il s'agit d'une notion tantôt utilisée dans les discours politiques et les médias et tantôt décriée comme raciste, cette notion fait débat comme l'indique Geisser (2015).

En outre, Helluin (2000) attire notre attention sur les catégories déterminées par la Politique de la Ville et les tensions qui existent entre « une description à prétention scientifique et ce qui relève plutôt de la prescription, à vocation politique ».

Avenel a mis en avant que, face à l'impuissance des anciennes politiques publiques devant « les nouvelles formes d'exclusion », c'est alors que l'approche du problème a été revue par les pouvoirs publics. Dès les années 1980, le recours aux politiques publiques sectorisées a été freiné en faveur de politiques plus globales qui reposent sur des engagements des divers acteurs tels que l'État, les collectivités territoriales. Cela a abouti

sur « une approche territoriale de lutte contre l'exclusion en faveur des zones urbaines défavorisées ».

2. L'avènement d'une géographie sociale

La géographie sociale est une géographie relative aux espaces et place en parallèle de ces derniers des phénomènes sociaux. Une de ces finalités est notamment de saisir « la dimension spatiale de certains faits sociaux notamment celle des inégalités et de l'exclusion », d'après Di Méo (2008). C'est pourquoi, l'usage de la géographie sociale trouve tout son sens dans l'étude des QPV, puisque nous verrons plus tard qu'ils sont le théâtre de phénomènes d'exclusion. La dimension de la géographie sociale qui nous intéresse en l'espèce est donc celle de « la spatialité de différents phénomènes sociaux ». Une fois qu'une relation est faite entre un phénomène social et un espace, l'auteur indique que nous appliquons à cette relation un nom qui est en cohérence avec nos propres représentations. En effet, nos représentations nous permettent de comprendre notre environnement, elles sont « un ensemble de connaissances, de croyances, d'opinions et de convictions, tantôt personnelles, tantôt collectives ». Elles sont qualifiées de sociales, lorsqu'elles sont « collectivement forgées et partagées [...] et reflètent les valeurs communes aux membres d'un même groupe ». Elles rassemblent trois dimensions : elles sont reconnues par l'individu, la société, et les institutions.

Un espace, surtout le territoire d'habitation, n'est pas qu'un lieu de transit. Il s'agit d'un espace que nous vivons, désigné comme « territoire vécu ». Ce rapport avec le territoire induit la notion de territorialité définie par Claude Raffestin (1986) qui prend en compte la « multi dimensionnalité du vécu territorial des membres d'une collectivité ». Pour G. Di Méo (2008), il s'agit de « la synthèse personnelle des jeux de rapports spatiaux développés par chaque individu socialisé et spatialisé, assurant l'intelligibilité globale de ses liens géographiques, de son être au monde ».

B. Le mécanisme de catégorisation sociale

1. L'origine des catégories

La catégorisation sociale est un mécanisme cognitif qui permet de réduire les activités intellectuelles lorsque nous rencontrons un individu. Elle consiste en la répartition en catégories « [des] personnes et [des] contingents qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacun de ces catégories d'après Goffman (1975).

En principe, ce qui forme une catégorie est le partage d'une similitude entre des individus. Or De la Haye (1998) explique que parfois une catégorie peut se former uniquement sur le critère de l'espace qui est partagé par les individus et ainsi former une catégorie. Elle exprime également qu'un groupe peut se fonder sur des similitudes de fonctions.

Pour Bruner (1957), les caractéristiques que nous attribuons aux individus une fois qu'ils sont classés dans une catégorie sans les percevoir sont « vrais de tous les membres de la catégorie ». Pour De la Haye (1998) si les attributs se révèlent être injustement affectés à une personne d'une catégorie déterminée c'est parce qu'à l'origine l'individu a été classé dans une mauvaise catégorie. Elle avance l'attribution de caractéristiques comme un enrichissement.

L'activité de catégorisation sociale ne tend pas nécessairement à régenter « le monde social », c'est aussi une aide pour définir l'individu lui-même et « sa place dans la société ».

2. Les fondements de la catégorisation sociale

a) *Le stéréotype*

C'est Walter Lipman (1922) qui en premier a fait émerger le concept de stéréotypes. Pour cet auteur, il s'agit des « images dans nos têtes ». Pour lui ce sont des idées consensuelles, c'est-à-dire qu'elles sont socialement partagées, elles sont rigides et résistent de ce fait à la preuve du contraire. Ce sont aussi des généralisations excessives qui sont fausses ou mal fondées. Les auteurs Ashmore et Del Boca (1981) les déterminent comme étant « un ensemble de caractéristiques attribuées à un groupe social », pour Judd et Park (1993) il s'agit de « l'ensemble des croyances d'un individu relatives aux caractéristiques ou aux attributs d'un groupe ». Pour Hilton et Von Hippel (1996), ce sont « des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes ».

Pour les auteurs Leyens, Yzerbt et Schadron le stéréotype consiste à émettre « un jugement qui rend interchangeables [les individus] avec les autres membres de leur catégorie ».

Cependant, certains auteurs tel que Allport (1954) et Eagly (1987), remettent en question l'inexactitude du stéréotype, pour eux les stéréotypes pourraient comporter un « noyau de vérité », c'est-à-dire avoir un fond de vérité.

b) Le préjugé

D'après Légal et Délouvé (2016), le préjugé est un « jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale ». Allport, quant à lui le définit comme étant une attitude négative ou une prédisposition à adopter un comportement négatif envers un groupe ou les membres de ce groupe ».

Les préjugés ont plusieurs dimensions : une dimension affective qui détermine l'attrance ou la répulsion, une dimension cognitive qui renvoie aux stéréotypes et aux croyances et une dimension motivationnelle : en fonction du groupe les agissements sont induits.

Selon Légal et Délouvé (2016), les membres d'un groupe peuvent entretenir les stéréotypes qui leur sont attribués, il s'agit d'auto stéréotypes.

Goodnow et Austin (1956) définissent la catégorie comme étant « un ensemble fini d'attributs sachant que chaque attribut est nécessaire et que l'ensemble des attributs est suffisant ». Pour Rosh, appartenir à une catégorie va s'évaluer en degrés. Posner et Keele (1968) raisonne quant à eux en prototype. L'individu construirait un prototype correspondant à une catégorie et ce prototype permettrait de classer les individus selon leur ressemblance avec le prototype.

Nous pouvons en déduire que le stéréotype est intimement lié à la catégorisation. Le stéréotype se construit autour des caractéristiques présentées par les individus d'un groupe déterminé, que ce soient des caractéristiques physiques, de la personnalité ou des attitudes. Cependant il s'agit de connaissances générales, et pas d'éléments précis.

L'organisation du contenu des stéréotypes s'apparente à l'organisation de la catégorisation sociale.

C'est Rosh et Lloyd qui ont énoncé que le tri et le classement des informations étaient nécessaires aux individus pour traiter l'information. Effectivement notre mémoire à court terme est limitée et ne permet pas d'analyser une multitude d'informations, c'est pourquoi, nous avons recours au processus de catégorisation. Il s'agit d'une stratégie qui permet de soulager la sollicitation de notre mémoire. Un individu pour lequel nous avons repéré des caractéristiques et assigné à une catégorie. Une fois la catégorie déterminée nous lui attribuons les caractéristiques que nous attribuons à cette catégorie. De cette déduction, nous allons adapter notre comportement.

Cette stratégie qu'est la catégorisation sociale permettrait de construire des stéréotypes. Un individu possède des caractéristiques selon lesquelles nous lui attribuons une catégorie. Les critères sont très variables, ils peuvent être observables ou non.

Pour Corneille, la catégorisation est une interprétation du réel qui varie en fonction des personnes. Elle est cependant « ancrée socialement ».

Nous avons vu comment un stéréotype se construisait, mais pourquoi avons-nous recours aux stéréotypes ? Plusieurs facteurs influencent le recours aux stéréotypes, il y a les facteurs socioculturels, les médias, la volonté d'appartenir à un groupe de « référence ». L'histoire et son héritage jouent un rôle également, l'éducation des parents, puis l'influence des amis plus largement les membres de son endogroupe. Partager les mêmes idées, les mêmes valeurs, renforce le sentiment d'appartenance au groupe. Les médias contribuent aussi à l'alimentation des stéréotypes

Pour Goffman (1975), l'une des raisons pour lesquels le stigmaté est utilisé est que cela permet d'expliquer « l'infériorité [d'une personne] et de justifier qu'elle représente un danger ». Lorsqu'une personne présente des différences qui ne sont pas tolérées, se retrancher derrière le stigmaté permet de « rationaliser » ce sentiment

3. Stigmaté et identité sociale

La notion de stigmaté a vu le jour dans la société grecque et définissait une marque qu'un individu portait sur le corps afin de déterminer ce qu'il y avait de répréhensible chez cette personne. Cela permettait de distinguer « un individu frappé d'infamie, rituellement impur et qu'il fallait éviter ». Au cours du temps, la notion de stigmaté a évolué, bien qu'il désigne toujours une « disgrâce », cette dernière n'est pas nécessairement physique. Il servirait « à

désigner un attribut qui jette un discrédit profond. » Goffman précise qu'il s'agit davantage d'une relation et non d'une attribution, en effet, le stigmaté correspond « à une relation entre l'attribut et le stéréotype ».

Goffman définit trois types de stigmatés :

- Les monstruosité du corps
- Les tares du caractère
- Les stigmatés tribaux : la race, la nationalité, la religion

La personne porteuse d'un stigmaté peut avoir deux postures différentes :

- Discréditée : l'individu pense être porteur d'une différence visible, ou bien qui est déjà connue des normaux
- Discréditable : l'individu suppose que sa différence n'est pas visible directement, et qu'elle n'est pas connue

D'après Légal et Délouvé (2016), lorsqu'un individu a conscience de faire l'objet d'un stigmaté, cela a un impact sur « le soi, notamment au niveau des émotions et de la construction de l'identité ». Dans cette situation, il peut arriver que lorsque que le stigmaté est n'est pas visible, cela entraîne une diminution de l'estime de soi chez l'individu mais ce n'est pas inéluctable. Le soutien apporté par son groupe de référence peut préserver l'estime de soi de l'individu. Pour préserver son estime de soi, l'individu peut mettre en œuvre des stratégies comme effectuer des comparaisons avec des personnes en situation d'infériorité, se comparer uniquement avec des personnes de l'endogroupe, qui souffrent de la même différence ou encore rejeter la faute préférentiellement sur la discrimination en elle-même plutôt que sur soi-même.

Lorsque que la discrimination est très forte, l'individu peut se replier sur l'endogroupe et affirmer davantage son appartenance d'après Dion.

Les normaux sont les individus qui ne sont pas stigmatisés et qui d'après Goffman sont « ceux qui ne divergent pas négativement [des] attentes particulières » d'après Légal et Délouvé (2016).

Les individus qui utilisent les stigmates, sont dans une logique d'anticipation, c'est-à-dire qu'à la vue d'une personne, en fonction de critères, l'individu va la rattacher à une catégorie, ce qui va engendrer un certain nombre d'attentes normatives inconscientes quant à cette personne, et qui légitiment le fait qu'il est stigmatisé.

Les attentes normatives sont tellement fortes que la réaction même de l'individu confrontée à la situation dans laquelle il est stigmatisé, va être considérée comme étant une manifestation de sa différence.

L'identité sociale est une théorie avancée par Tajfel (1978) et reprise plus tard par Turner. L'identité sociale selon l'auteur est « cette partie du concept de soi qui provient de la conscience qu'a l'individu d'appartenir à un groupe social ou à des groupes sociaux ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance. Selon cette théorie « l'harmonie ou le conflit dans les relations intergroupes résultent de processus individuels et sociaux qui viennent à protéger et promouvoir des identités socioculturelles distinctes et positives ».

Le pendant de l'identité sociale est l'auto catégorisation développée par Turner. En effet, la catégorisation est un mécanisme qui permet de catégoriser les autres individus, également de se catégoriser soi-même et ainsi d'atteindre une identité sociale positive. C'est d'ailleurs un principe de la théorie de l'identité sociale. De même, que l'endogroupe doit comparativement être positif vis-à-vis de l'exogroupe. Si l'identité sociale ne satisfait pas l'individu il fera un choix entre quitter le groupe ou l'améliorer pour atteindre cette identité sociale positive.

Sidanus et Pratto (1999) ont avancé la théorie de la dominance sociale, elle se fonde sur la hiérarchie entre les différents groupes sociaux. Les différents niveaux hiérarchiques peuvent être déterminés par différents critères tels que l'appartenance ethnique, le sexe, l'apparence physique, l'identité et le genre, les opinions politiques, la situation économique... Les différences hiérarchiques entre les différents groupes expliqueraient les conflits puisque les groupes dominants chercheraient à conserver leur place dans la hiérarchie.

La théorie de la privation relative est née de l'étude de Stouffer, Suchman, Devinney, Star et Williams de 1949 et correspond au « sentiment d'insatisfaction qui découle de

comparaison négativement perçue » (Crosby, 1976). Face à un constat d'une inégalité résultant d'une comparaison, pour laquelle les individus jugent avoir le droit aux mêmes traitements, un sentiment d'injustice se développe. Cette théorie obéit à trois principes à savoir « le sentiment de mécontentement, d'injustice ou de frustration », il apparaît lors de comparaison d'ordre sociale, et il prédispose à la révolte. Dubet (2017) s'intéresse également à cette théorie pour expliquer les actions sociales. Pour l'auteur « la frustration relative » est un « modèle compréhensif de l'interprétation sociale » qui une fois appliqué à des « faits » leur donne un sens subjectif. L'existence de ce modèle trouve son origine dans le fait qu'il est propre à l'individu, que dans une société où les individus sont déterminés comme égaux, « la comparaison sociale » serait alors inéluctable. Cependant, même si ce modèle peut expliquer le déclenchement de l'action, il ne permet pas d'expliquer sa nature et son orientation selon l'auteur, qui met en garde contre l'utilisation abusive de ce modèle. Afin d'expliquer ses éléments il faut s'intéresser au cadre de représentation, c'est-à-dire au groupe auquel l'individu va se comparer et au « principes de justice » qui visent les « inégalités légitimes » et aux principes de mérite et d'égalité qui justifient certaines inégalités. Le dernier élément est « le principe d'attribution des causes sociales »

La théorie de la justification du système selon laquelle « le système social se maintient et se perpétue grâce aux stéréotypes sociaux d'après Jost et Berguess.

Pour De la Haye (1998), la stéréotypisation ne renie pas nécessairement les caractéristiques individuelles des personnes. Cela nous amène à nous questionner sur la théorie que Tajfel et Turner avançaient à savoir que l'usage des stéréotypes favorisent l'identité sociale au détriment de l'identité personnelle.

4. La formation de groupes

Le groupe se distingue de la catégorie car la première notion relève de la psychosociale et la seconde de la psychologie individuelle. D'après de la Haye (1998), le groupe est « un ensemble de personnes qui ont les unes avec les autres un mode d'interaction défini » et qui comprend des interactions entre les membres du groupe. Or une catégorie est « tout ensemble d'objets que le sujet traite, à un certain égard, de la même façon, ou d'une autre, d'un même ensemble ».

De la Haye (1998) définit le groupe comme étant « une collection d'individus qui se perçoivent comme membres d'une même catégorie sociale, partageant une certaine

implication émotionnelle dans cette définition commune d'eux-mêmes et parviennent à un certain consensus social quant à l'évaluation de leur groupe et de leur appartenance à celui-ci ».

Le stigmatisé, trouvera refuge avec les personnes qui ont la ou les mêmes différences que lui. Il n'aura pas besoin de jouer un rôle comme lorsqu'il se trouve avec des « normaux ». Dans ce cas, il organisera sa vie en fonction de ce stigmaté, cependant le monde dans lequel il évolue sera restreint.

Il formera alors avec les personnes qui possèdent les mêmes différences un groupement et non pas un groupe. Il faut user du terme de groupe avec précautions, en effet, une catégorie de personnes définies par leur stigmaté ont tendance à se qualifier de groupe. Or le groupe, d'après Gosling (1996) réunit quatre critères à savoir la présence de relations interpersonnelles, la poursuite d'un but commun, l'influence réciproque, la mise en place d'une organisation. Or nous constatons qu'ils s'apparentent davantage à des petits groupements sociaux provenant du « groupe » formé par ceux partageant le même stigmaté d'après Goffman (1975).

Les exogroupes sont « des groupes à l'égard desquels un individu se sent étranger et ne s'identifie pas ». Ils sont classés communément comme étant « eux ».

Les endogroupes sont « des groupes vis-à-vis desquels un individu s'identifie, ressent une appartenance, un partage de caractéristiques ou de but », il va alors s'autocatégorieser et définir ce groupe comme étant « nous ».

C'est dans cette distinction que réside les biais perceptifs, les caractéristiques des « eux » vont exagérés et la différence entre « eux » et « nous » considérablement creusée : c'est le biais d'accentuation catégorielle ». En ce qui concerne l'endogroupe, le « nous » les caractéristiques partagées par les individus vont être aussi exagérées afin de renforcer le sentiment d'appartenance, il s'agit de l'assimilation.

II. L'entérinement de la catégorisation sociale

A. Le clivage des groupes et des territoires

1. Les relations entre les groupes

a) *Les attentes de l'exogroupe envers l'individu stéréotypé*

La discrimination est définie par Dovidio et Gaertner (1986) comme étant « un comportement négatif, et non justifiable, dirigé contre les individus membres d'un exogroupe envers lequel nous entretenons des préjugés. » C'est la conséquence directe des stéréotypes et des préjugés. La discrimination s'effectue via des « comportements non verbaux, la mise à l'écart ou l'exclusion, les insultes, les atteintes physiques à la personne ».

Les stéréotypes ont un effet direct sur les personnes qui en sont victimes : ils sont discriminés. Ils ont également un effet sur les personnes qui les prennent pour fondement, en effet « ils orientent la manière dont nous percevons les individus appartenant à un groupe mais aussi la manière dont nous interprétons leurs comportements ». Or Allport et Postman ont mené des expériences démontrant que les stéréotypes orientent nos jugements et lorsque nous appliquons un stéréotype à un individu nous avons comme attente que l'individu confirme son appartenance à la catégorie dans laquelle nous l'avons placé et les stéréotypes que nous lui avons appliqués d'après Snyder (1974).

Les attentes qu'ont les individus qui ont recourt aux stéréotypes ont parfois un impact sur la personne qui en est victime, c'est-à-dire que cette dernière aura le comportement que l'individu attend d'elle. Merton (1948) parle alors de « prophéties autoréalisatrices », cela correspond au fait que « les membres des groupes stéréotypés vont eux-mêmes se conformer, de manière non consciente, aux attentes stéréotypées qu'autrui entretient à leur égard. Cette prophétie s'organise en deux temps, le premier est celui de l'attente de percevoir « des caractéristiques, la personnalité, les compétences ou les performances de quelqu'un, [et cela] va se traduire par la production, envers cette personne, de comportements congruents avec ces attentes ». En retour, inconsciemment la personne va comprendre ses attentes et adapter son comportement afin qu'il soit en cohérence avec ces dernières.

Lorenzi-Cioldi (2002) émet que si l'individu considère l'endogroupe comme supérieur à l'exogroupe, alors il considérera les individus du groupe en position inférieure présentent davantage de similitudes.

b) L'impact de la rencontre « stigmatisés » et « normaux »

La difficulté du stigmatisé est qu'il ignore comment les normaux vont réagir à sa différence. En outre, ses actions ont une autre portée, c'est-à-dire que les échecs seront considérés comme étant liés directement à sa différence et ses réussites s'apparenteront à des exploits compte-tenu de sa différence.

La sociabilisation opérée durant cette rencontre comprend l'étape d'intégration « du point de vue des normaux », ce qui inclut l'image que les normaux ont de la personne stigmatisée.

Pour les normaux l'individu sera soit agressif, soit embarrassé et interprétera dans les actions des normaux une réaction due à son stigmaté. Les normaux tenteront de faire preuve d'indifférence quant au stigmatisé ce qui provoquera une situation de malaise ressentie surtout par le stigmatisé.

Il existe une catégorie de normaux, que l'auteur nomme les « initiés » qui ne partage pas le stigmaté des personnes appartenant au groupement, qui sont marginaux, mais qui ont preuve d'empathie et avec lesquels le stigmatisé ne ressent pas de malaise.

La théorie du bouc émissaire est issue des recherches de Dollard, Doob, Miller, Mowrer et Sears (1939). Appelée également théorie de la « frustration/agression ». Un individu est sujet à une frustration, et réaction va être une attitude agressive envers les personnes qu'il identifie comme responsables de sa frustration. Si l'individu ne peut pas exprimer sa frustration envers les responsables de son état, alors il va par dépit, diriger cette frustration vers ce que l'auteur a appelé un bouc émissaire.

c) Les effets du stigmaté sur les stigmatisés

D'après Goffman (1975), l'individu victime d'un stigmaté, possède les mêmes références en termes d'identité. De ce fait, si l'individu identifie chez lui une caractéristique, « un attribut » pour l'auteur, dégradante vis-à-vis des autres, alors il éprouve de la honte.

L'individu stigmatisé peut s'efforcer de corriger l'attribut qui lui confère un stigmaté.

La personne peut aussi tenter de pallier cet attribut en essayant de maîtriser un domaine d'activité pour lequel son stigmaté l'exclut. Le stigmatisé peut aussi redéfinir les normaux,

interpréter la réalité en fonction de son identité sociale, tirer parti de la situation en retenant les apprentissages.

2. Une distance sociale matérialisée par une distance spatiale

a) *Ségrégation*

Considéré comme étant « polysémique » par Grafenmeyer et Authier (2019), le terme de ségrégation vise « à la fois un fait social de mise à distance et une séparation physique ». Ces auteurs font état également des définitions qui identifient la ségrégation comme une « action, [celle] de séparer, d'écarter, de mettre à part. D'autres définitions insistent sur « un état, une configuration, une situation susceptible d'être décrite, voire mesurée ». Pour ces auteurs, « les indices de ségrégation visent à apprécier l'ampleur des écarts entre groupes et non pas le processus même de mise à l'écart ». Selon eux, la ségrégation peut aussi apparaître comme étant « l'effet d'une volonté collective ou du moins d'un ordre socio-spatial que le groupe dominant se donne les moyens d'imposer à ceux qu'il ségrègue ». La ségrégation entendue comme telle, c'est-à-dire, envisagée autrement que comme une « action » ne permettrait pas d'identifier immédiatement quels sont les responsables,

Les auteurs dénombrent trois usages du terme de ségrégation lorsque nous nous en tenons à la dimension « résidentielle ».

- Basée sur des critères tels que « la position sociale, l'origine, la religion etc... » qui permettent alors de former un groupe, nous allons nous attacher à différencier la localisation de ces groupes
- Une autre façon d'envisager la ségrégation est par « les chances inégales d'accès aux biens matériels et symboliques offerts par la ville.
- La dernière approche fait le lien entre « les figures de l'enclave, de la poche, du foyer, voire du ghetto ». Ces termes peuvent être mobilisés pour décrire « toute forme de concentration spatiale associant étroitement des populations défavorisées à des territoires circonscrits ».

L'auteur fait référence à Park et Wirth lorsqu'il évoque le ghetto. Contrairement à d'autres auteurs, il considère que le ghetto est un moyen de préserver « les modèles culturels, les institutions et les formes de sociabilité typiques de la communauté d'origine », cela préserve aussi du « choc des cultures ».

La différenciation sociale n'induit pas obligatoirement une ségrégation, elle résulte « d'inégalités de ressources, de hiérarchie de statut et de pouvoir etc... » En revanche, il s'agit d'une « différenciation sociale de l'espace [...] urbain ». C'est de cette différenciation sociale que résulte la ségrégation.

Il convient de parler de ségrégation quand deux conditions sont réunies. Il s'agit du « degré de concentration spatiale (d'un groupe social) ou degré d'homogénéité sociale (d'une unité spatiale) à partir duquel on décide que l'on est fondé à parler de groupe ou d'espace ségrégué ». La seconde condition est relative aux populations qui « se trouvent plus ou moins assignées à cette concentration, sous l'effet de pratiques et de logiques d'exclusion ou de relégation dont elles sont en quelque sorte l'objet ».

b) Le critère de l'ethnie dans la distanciation sociale

La différenciation sociale est constatée à la fois verticalement et horizontalement selon Authier et Grafenmeyer (2019). La définition de la différenciation sociale de Philippe Besnard dans le Dictionnaire de la sociologie (1989) reprise par les auteurs Grafenmeyer et Authier, indique qu'il s'agit de « l'intervalle plus ou moins grand qui sépare, dans l'espace social, les positions de deux ou de plusieurs personnes appartenant à différentes classes sociales, ethnies, confessions religieuses ou sous cultures ». Les distinctions entre les personnes peuvent donc s'effectuer selon des critères afférents à la classe sociale mais aussi l'ethnie et la religion. Cet auteur n'induit pas une hiérarchie parmi ces critères, même si selon Authier et Grafenmeyer (2019), les différentes classes sociales se distinguent les unes des autres verticalement, et les autres critères horizontalement.

Weber, cité par Authier et Grafenmeyer (2019), considère que « l'activité communautaire fondée sur l'ethnicité est d'ordinaire, purement négative : elle s'exprime par la ségrégation et le mépris »

Halbawachs (1932) cité par Authier et Grafenmeyer, met en lumière la relation faite entre l'ethnie et la condition sociale « Si les races n'expliquent pas suffisamment les classes, il n'en n'est pas moins vrai que les classes créent entre les hommes des divisions aussi profondes et parfois aussi pittoresque extérieurement que la diversité des types et des genres de vie ethniques ».

Les auteurs alertent sur « le choix de l'unité », et indiquent que si le territoire choisi pour étudier le phénomène de ségrégation est un territoire défini par l'INSEE alors le travail effectué sera influencé par « les savoirs et les représentations » qui ont conduit à un tel découpage du territoire.

Selon Schelling cité par Authier et Grafenmeyer (2019) il existe trois processus qui peuvent expliquer le phénomène de ségrégation :

- « [il] découle de l'action organisée, légale ou illégale, par la force ou simplement par l'exclusion subtile ou criante, directe, ou indirecte, aimable ou malveillante, moraliste ou pragmatique. », Authier et Grafenmeyer en conclut que « l'intention ségrégative est alors explicitement présente dans les volontés collectives qui sont au principe des faits de séparation physique ».
- La ségrégation ne naît pas obligatoirement d'une volonté mais peut avoir pour origine « [la séparation des pauvres, des riches, les moins instruits, les plus instruits, les moins compétents, les plus compétents, les mal habillés, des bien habillés dans leur lieu de travail, de résidence, de restauration et de loisirs, dans les relations amicales et scolaires ».
- Elle peut résulter « de comportements individuels discriminatoires » sans qu'il n'y ait d'intention de la part des individus.
- En ce qui concerne la perception de l'exogroupe comme étant homogène, plusieurs auteurs se sont prononcés. Tout d'abord il y a la définition de Lipman (1922) des stéréotypes qui induit que les groupes présentent une certaine homogénéité. Pour Linville, l'individu constate que son propre groupe présente une grande diversité, car il le perçoit de l'intérieur et en connaît plusieurs membres. Alors que les autres groupes sont méconnus car il ne les fréquente pas et en a une perception partielle, c'est pourquoi l'autre groupe semble présenter une certaine homogénéité. Pour Park et Judd (1988), c'est le prototype sur lequel se basent les individus qui pourrait expliquer l'homogénéité de l'exogroupe.

Ces éléments ne sont pas, non sans rappeler les caractéristiques des ghettos américains, nombre d'auteurs se sont emparés de cette comparaison et l'ont discutée.

B. Les représentations et les comportements sociaux

1. La construction des représentations

a) *La construction des représentations sociales*

Moscovici précise que pour comprendre la construction des représentations sociales, il ne faut pas distinguer l'objet du sujet, c'est-à-dire que « l'objet est inscrit dans un contexte actif, ce contexte étant au moins partiellement conçu par la personne ou le groupe en tant que prolongement de son comportement, de ses attitudes et des normes auxquelles il se réfère ». Par conséquent une représentation d'un individu ou d'une chose est définie par le lien qui existe entre cette dernière et la personne qui l'a : « la représentation dès lors est bien toujours une représentation sociale » (Abric, p.13).

Pour l'auteur, la réalité d'un individu est issue de « la réalité objective » que cet individu s'est « appropriée [...] et reconstruite dans son système cognitif, intégrée dans son système de valeurs dépendant de son histoire et du contexte social et idéologique qui l'entoure ». Cela peut s'appliquer à un individu mais également à un groupe.

La représentation a un caractère signifiant dans la mesure où la personne ou le groupe qui va s'approprier la réalité va lui donner un sens qui est déterminé par deux types d'éléments : que l'auteur nomme les facteurs contingents tels que « la nature et contraintes de la situation, le contexte immédiat, la finalité de la situation, et les facteurs généraux comme « le contexte social et idéologique, la place de l'individu dans l'organisation sociale, l'histoire de l'individu et du groupe, les enjeux sociaux ». La signification que le groupe ou l'individu octroie à la représentation dépend du contexte discursif, c'est-à-dire du contexte dans lequel elle est produite, et du contexte social :

La représentation est composée de deux dimensions, cognitive puisqu'elle nécessite un « sujet actif » et sociale car elle dépend « des conditions sociales dans lesquelles elle s'élabore ».

b) *Les fonctions et la composition des représentations sociales*

Abric définit quatre fonctions des représentations sociales :

Les fonctions précédant l'action, qui sont « à l'origine des pratiques » sont les suivantes :

- La fonction de savoir

Elles permettent d'alimenter les individus en informations qu'ils peuvent comprendre et s'approprier. Elles fixent en outre le « cadre de référence commun » nécessaire à la « communication sociale ».

- La fonction identitaire

Les représentations contribuent à la construction d'une identité sociale qui permet d'identifier les groupes et les individus dans le « champ social ».

- La fonction d'orientation

C'est un guide pour l'action car elle « détermine la finalité d'une situation » et oriente alors les comportements et elle conditionne les attentes que les individus peuvent avoir face à une personne en conformité avec les représentations qu'il a de cette dernière.

Les représentations ont aussi une fonction qui intervient à posteriori de l'action. C'est alors l'action qui induit la représentation, c'est la fonction justificatrice. Les représentations permettent de justifier un comportement qui a été adopté à l'égard d'un groupe ou d'un individu, et « elle a pour fonction de pérenniser et de justifier la différenciation sociale, elle peut, comme les stéréotypes, viser la discrimination ou le maintien d'une distance sociale entre les groupes concernés ».

- La théorie du noyau central comme organisation des représentations selon Abric

Pour l'auteur, toute représentation s'articule autour d'un élément qu'il appelle « le noyau central ». Cet élément a deux fonctions, une « fonction génératrice » c'est-à-dire qu'il donne un sens aux éléments qui constitue la représentation. Son autre fonction est une fonction organisatrice, le noyau caractérise les liens qui unissent deux éléments de la représentation. Cet élément est primordial car il stabilise la représentation selon l'auteur.

Ce stabilisateur peut avoir deux dimensions différentes, une dimension qui est fonctionnelle ou une dimension normative quand la situation sollicite des « dimensions socio-affectives, sociales ou idéologiques ».

La représentation n'est pas seulement constituée d'un noyau central. Autour de ce noyau se trouvent les éléments périphériques de la représentation ». Ce sont ces éléments qui font le lien avec « le noyau central de la représentation et la situation concrète dans laquelle s'élabore ou fonctionne la représentation » (Ibid, p.25). L'auteur a déterminé trois fonctions des éléments périphériques, à savoir :

La fonction concrétisation : leur rôle d'interface entre le noyau central et la réalité de la situation, atteste de leur connexion à la réalité.

La fonction régulation : ce sont ces éléments qui confèrent une certaine adaptabilité aux évolutions du contexte. Par exemple, si un élément survient dans le contexte qui n'est pas en adéquation avec le noyau central, ce sont les éléments périphériques qui lui attribueront un statut moindre, ou qui permettront de l'interpréter de façon à ce qu'il soit en adéquation avec le noyau central.

La fonction défense : le noyau central est l'élément stable de la représentation, ce sont les éléments périphériques qui vont être garants de cette invariance.

2. La dynamique représentations et pratiques sociales

Il existe plusieurs théories quant à la dynamique existante entre les représentations et les pratiques sociales. La première théorie évoquée par Abric (Ibid, p218) est celle qui consiste à dire que « la représentation [...] est engendrée par les pratiques sociales, par les rapports sociaux : sous-ensemble ou partie de l'idéologie, elle n'est que le reflet du mode de production dans lequel sont insérés les individus ».

La seconde est celle qui est avancée par Beauvois et Joule. Ils mettent en avant que « l'homme n'est libre et responsable que pour mieux rationaliser des conduites de soumission qui échappent à sa liberté et à sa responsabilité ». Ce sont les « circonstances » en tant que telles qui vont décider de la liberté et de la responsabilité de l'acteur social ». Abric en déduit que « les conduites des individus ne résultent pas de leurs croyances, de leurs représentations, ni même de leur système de valeurs mais plutôt du cadre institutionnel, de l'environnement social et plus précisément du contexte de pouvoir auquel ils sont confrontés et qui leur impose ; leur « extorque », des conduites ».

Abric nuance ces propos avec trois facteurs qui sont pour lui aussi déterminants de la représentation :

- Les facteurs culturels qui résultent de l'histoire d'un groupe et de sa transmission collective
- Les facteurs liés au système de normes et de valeurs, en effet, chaque individu a un système de normes et de valeurs qui lui est propre, pour qu'il adopte une pratique, il faut qu'elle soit en adéquation avec ce système.
- Les facteurs liés à l'activité du sujet. La représentation a été définie précédemment comme étant issue de l'appropriation d'une réalité à laquelle nous donnons une signification. Pour Beauvois et Joule, leur sujet est soumis et ne réalise pas ces opérations d'appropriation or c'est à cette condition que la représentation constitue « une action sur la réalité ».

Il y a des exemples pour lesquels la représentation définit les pratiques :

- Des relations intergroupes, en effet, se représenter un autre groupe permet d'identifier son propre groupe et d'avoir, à l'égard de l'autre groupe un comportement compétitif
- La structure et la performance des groupes : pour une même tâche, en fonction de la représentation que le groupe en aura, il sera plus ou moins performant
- D'un autre individu oriente « la quête d'informations et la nature du questionnement »

Cependant Abric précise que même s'il est possible de déterminer que les représentations sont déterminantes des pratiques, il n'est pas possible d'exclure que l'inverse est vrai. En effet, il est des représentations qui préexistent et « sont ancrés dans l'histoire » d'un groupe. L'individu a alors adopté des pratiques qui vont conditionner leur vision du monde et par voie de conséquence leurs représentations.

À la lumière de ces éléments tous les auteurs s'accordent autour du fait que « discours, pratique et représentation sont indissociables.

III. Le rapprochement ghettos américains et banlieues françaises

A. Un questionnement complexe

1. La nature de la comparaison

Wacquant (1992) met en exergue que le territoire déterminé pour comparer la situation en France et les États-Unis est défini comme étant « les banlieues défavorisées », or ce terme est utilisé dans le sens commun et ne désigne pas un élément déterminé en sociologie. Les contextes sociohistoriques de la France et des États-Unis, étant particulièrement distincts les uns des autres ne permettent pas de mettre en parallèle les ghettos américains et les banlieues françaises. De plus, la démarche entreprise dans cette mise en parallèle se rapprocherait davantage de l'amalgame que de la comparaison éclairée selon Wacquant (1992). L'auteur met en garde contre le rapprochement des concepts de classe race et espace entre les deux continents différents que sont l'Europe et l'Amérique.

Les travaux des chercheurs s'organisent autour « d'une approche spatiale des problèmes sociaux et des modes de vie, montrant l'aspect cumulatif des inégalités et interrogeant le principe d'égalité et de mixité des populations » (Avenel, 2016)). Les politiques mises en œuvre ont entraîné une « spatialisation des problèmes sociaux ». Les travaux des chercheurs qui opèrent une comparaison entre le ghetto et les « banlieues » se fondent sur deux critères, à savoir « la ségrégation ethnique et l'exclusion économique ».

Lapeyronnie considère que la logique de ghetto a été favorisée par le renforcement de la ségrégation urbaine et de la discrimination raciale, l'accroissement du chômage et des inégalités sociales également renforcé par « une logique sociopolitique de fermeture et de discrimination ». Cet auteur considère que le ghetto résulte d'une « construction sociale, politique et culturelle ». Pour Marchal et Stébé (2010), le recours à la comparaison avec les ghettos américain s'effectue car la population qui habitait les ZUS est « une population captive ».

Maurin (2004), quant à lui, évoque la ghettoïsation, non pas par le bas, mais par le haut. Il met en exergue la volonté « des élites » de s'éloigner du reste de la population et se réfère à la formation d'entre-soi entre les personnes disposant de salaires les plus élevés. Ce phénomène de regroupement des personnes aisées s'explique en outre par les garanties qu'ils peuvent apporter aux bailleurs, ou aux établissements bancaires.

2. Une comparaison progressive

Le rôle des médias est également questionné par Wacquant (1992), ils seraient à l'origine de la transformation « des cités [...] en principaux sujets de préoccupations des journalistes, politiciens et spécialistes de l'aménagement urbain ». En effet, les « banlieues » sont dépeintes comme étant en situation « d'isolement, de détérioration du bâti, [un lieu de] concentration des immigrés. » Cette mise sur le devant de la scène des problèmes des banlieues, et suite aux émeutes de Vaulx-en-Velin auraient incité les pouvoirs publics à mettre en place des mesures spécifiques. La concentration des médias sur ce sujet a été accompagnée de l'usage de termes spécifiques dans des gros titres tels que « La poudrière des banlieues », « la révolte d'un ghetto social » ... Néanmoins pour l'auteur les problématiques soulignées dans ces « cités » ne résultent pas seulement d'une « construction symbolique » opérée par les médias. Les représentations véhiculées par les médias semblent conditionner la perception des différents acteurs et par voie de conséquence « [dépossèdent, les populations] de la maîtrise de leur propre représentation publique]. Ce qui assoit également les représentations diffusées par les médias sont leur appropriation par les figures de l'État comme les maires par exemple qui se réfèrent au « spectre de quartiers-ghettos ». Pour l'auteur, les chercheurs contribuent également à ces représentations puisque « la représentation médiatico-politique peut alors se parer d'une légitimité scientifique ». L'amalgame effectué entre ghettos américains et banlieues françaises résulteraient de la méconnaissance de ces espaces ainsi que de leur histoire en ce qui concerne les ghettos américains et de leur situation pour les banlieues françaises.

Pour Avenel (2016), il est possible de parler « d'une logique de ghettoïsation des quartiers pauvres en France » dès lors que la violence dans les quartiers ne résulte pas du « chômage, de la ségrégation, du racisme » mais en devient une cause et contribue « à l'isolement social des quartiers pauvres ».

3. Entre question sociale et question urbaine

Les quartiers concentrent le chômage et la précarité, ce qui favorise un écart avec le reste des quartiers selon les critères d'emploi, de revenus et de mixité sociale ce qui explique la ségrégation urbaine que subissent les habitants de ces quartiers. Pour discuter ce concept, Avenel se réfère à Grafenmeyer pour lequel « la ségrégation est à la fois une mise à distance sociale et un processus de séparation physique ». L'auteur nous invite alors à distinguer « la

ségrégation volontaire » effectuée par les personnes de classe sociale supérieure et la ségrégation qui est subie comme une forme de violence par les populations.

Pour Avenel le débat relatif à la question urbaine et sociale divise les auteurs, certains considèrent que « l'autonomie relative du territoire » n'explique pas « les conduites sociales » et d'autres considèrent que l'espace, en plus de « marquer les inégalités sociales contribue à la diffusion des modes de vie ».

Pour cet auteur, les logements sociaux étaient des lieux d'habitation temporaires, les individus étaient mobiles, pouvaient se hisser dans l'échelle sociale et ainsi s'intégrer, or maintenant le logement social semble être un lieu de « relégation et de désespoir d'insertion »

Une caractéristique attribuée aux personnes qui résident dans les quartiers est celle de la pauvreté, selon Béhar (1995) « Les pauvres, sont de plus en plus relégués et concentrés au-delà d'une frontière sociale et spatiale dont l'étanchéité va croissante » Ce qui caractérise cette exclusion serait les grands ensembles d'habitat social. Ainsi le territoire concentrerait « une population en difficulté, un mode de gestion vieillissant et une forme urbaine obsolète », et la solution consisterait à « en finir avec les grands ensembles ».

Le rapprochement entre les cités HLM et le ghetto a aussi été opéré par Marchal et Stébé (2010). Ils se réfèrent à Wirth (1925) et à sa définition du ghetto. Pour ce dernier, le ghetto se distingue selon cinq éléments, à savoir une microsociété structurée, un espace réglementaire circonscrit, une population culturellement homogène, un pouvoir extérieur et coercitif, et un environnement hostile ». C'est sur ces critères que les quartiers considérés comme pauvres aux États-Unis sont définis comme étant des ghettos.

Pour Béhar (1995), la volonté des pouvoirs publics est de supprimer les grands ensembles afin de réduire l'écart qui existe entre les autres quartiers et les « banlieues » et ainsi faire « reculer le spectre du ghetto. D'après lui, « résorber la marge pour la réintégrer à la norme du fonctionnement urbain » est la solution, cependant « l'enclave » persistant, une discrimination positive s'opère dans ces territoires avec l'application de « politiques spécifiques et adaptées ». La mise en place de mesures spécifiques existantes uniquement sur un territoire déterminé contribue à « la mise à l'écart physique et homogénéité, enfermement social de leurs habitants ». Cependant, ce concept d'enclavement est discuté

par l'auteur car il ne peut refléter objectivement la diversité des situations qui existent dans les « quartiers », de plus il n'existe pas de lien entre « une position géographique », « une forme urbaine », et « une perception d'enclavement », l'existence de l'enclavement relève davantage de sa stigmatisation que d'une « réalité tangible ».

Pour Dubet, ce qui permet de rapprocher une « banlieue » d'un ghetto réside dans le fait que « les pauvres et les familles issues des immigrations coloniales y sont assignés » et aussi car les personnes « rejetées et stigmatisées finissent par s'identifier aux caractères sociaux qui fondent leur rejet... ».

B. Les éléments de comparaison et leurs conséquences

1. Une comparaison discutée

a) *Les points communs*

Les éléments mis en parallèle afin d'opérer un rapprochement entre ces territoires sont les suivants « morphologie sociale, expérience vécue et représentations de leurs habitants ».

En ce qui concerne les caractéristiques sociale, le ghetto comme la banlieue parisienne ont tendance à concentrer des minorités : aux États-Unis une population noire et latino, et en France une population immigrée. De même en ce qui concerne « la structure par âge et la composition des ménages » qui semblent communes à la fois aux ghettos et aux banlieues. Il résulte de ces constats que sur ces territoires, se cumulent « minorités, chômage, et bas revenus donc pauvreté et dislocation ».

Outre ces éléments objectifs, le ressenti des populations qui vivent sur ces territoires semble partagé. S'agissant de « lieu de relégation et devenu synonyme d'échec, de marginalité sociale et de délinquance », provenir d'un tel quartier induit une stigmatisation et un sentiment d'infériorité ». L'auteur définit ces populations comme étant « dominées, reléguées dans des territoires pénalisés et pénalisants situés au plus bas de la structure urbaine et porteurs d'un stigmate résidentiel » qui s'amplifie avec l'attention portée sur ces quartiers.

b) *Les points de divergence*

Pour Wacquant (1992), les différences entre ces deux entités résident dans « la (re)production de ces groupements, leur composition, et la contrainte dont ils résultent ». En effet le nombre d'habitants des banlieues françaises, mêmes des plus grosses agglomérations

et celui des ghettos américains est incomparable. De plus, les ghettos américains semblent pouvoir fonctionner en autarcie contrairement aux banlieues françaises. En effet, les ghettos américains sont pourvus « d'une division du travail social et d'une (relative) autonomie institutionnelle telles qu'ils fonctionnent largement en vase clos ». Alors que les habitants des banlieues côtoient les espaces aux alentours.

Un autre critère distinctif et celui de l'ethnie, en effet la population des ghettos américain est exclusivement noire alors que dans les « cités » il y a un brassage ethnique important. Le ghetto est alors un « mécanisme d'exclusion raciale ». Il est souvent mis en avant que la population des cités françaises se compose exclusivement d'immigrés, à tort, puisque l'auteur évoque un pourcentage bien supérieur de personnes ayant la nationalité française.

Un autre point de divergence est le niveau de pauvreté, en France près de la moitié des habitants des « cités » « participent à la vie économique et sociale » en ayant un emploi ce qui est loin des proportions des ghettos américains.

En ce qui concerne la délinquance, pourtant présentée par les médias comme point de convergence entre les « banlieues » et les ghettos, est en réalité une différence car aux États-Unis « la criminalité et la violence ont atteint des niveaux pandémiques » alors qu'en France il s'agirait davantage d'une « petite délinquance ».

Le « délabrement du parc d'habitation, des infrastructures publiques et du cadre de vie » pourraient également être un point de rapprochement néanmoins l'état du bâti est qualifié de « décrépitude avancée » pour lequel il n'y a plus de fonds disponibles instaurés par des programmes d'aides, alors qu'en France, des politiques publiques et un large réseau d'acteurs sont mobilisés pour l'habitat. Est également un point de discordance : la prise en charge des problématiques des ghettos et cités par les pouvoirs publics. Aux États-Unis nous parlons de « *benign neglect* » alors qu'en France il y a une prise de responsabilités collectives ».

Pour Wacquant (1992), le débat sur les « banlieues françaises » « renforce la spirale de la stigmatisation qui tend à faire des banlieues » autant de ghettos symboliques »

2. Une image stigmatisante

Que ce soit aux États-Unis ou en France, les jeunes issus des banlieues et des ghettos sont victimes de stigmatisation, Wacquant, cité par Marchal et Stébé, précise que cette

conséquence est davantage subie par les jeunes noirs américains que par les jeunes des banlieues françaises. Bien que, selon Boucher cité par ces mêmes auteurs, les habitants des ghettos et des « banlieues » françaises sont victimes de « la conjugaison des stigmatisations, en cumulant le capital symbolique négatif attaché à la couleur de peau et le fait d'être consigné dans un territoire clos, réservé et inférieur ». Si cela ne pouvait être affirmé dans les années 80, les auteurs ont estimé en 2010 qu'il était difficile d'affirmer que le stigmate ne relevait que de l'espace, cela est renforcé « par l'ethnicisation opérée par la sphère politique ». Pour illustrer ce constat, les auteurs ont choisi de citer le Ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy qui, suite aux émeutes de 2005 a fait la promesse « d'expulser des jeunes inculpés pour violence ». Par cette déclaration, il induit que les parties prenantes des émeutes ne sont pas de nationalité française et donc sujets à l'expulsion. Cependant, les politiques ne semblent pas être les seuls à prendre en considération cette ethnicisation puisque « la catégorisation ethnique [est devenue] un moyen courant et banal d'identification de soi et de l'autre ». Rivière et Tissot (2017) ont mis en lumière que cette catégorisation ethnique est aussi répandue dans les médias. Ils énoncent que « le critère de l'âge mais aussi de la nationalité et de l'origine dominant dans certains articles de quotidiens nationaux lors de la campagne présidentielle de 2007. Ils ont répertorié les termes les plus usités autres que « immigrés », « étrangers » font clairement références aux origines ethniques : « noirs », « blacks », « Africains », « Arabe », « Maghrébins » voire « Marocains », « Turcs ». Le lien effectué entre « le registre du désordre et celui de l'identité nationale ne laisse guère de doute sur l'identité des auteurs de trouble et autres délinquants ».

Les jeunes des quartiers sont en proie à « la galère » d'après Dubet, elle est constituée par l'adhésion à un réseau local « une bande », de longues périodes d'inactivité, et la délinquance selon cet auteur, rapporté par Duprez (1988). « La galère » regroupe trois éléments que sont la désorganisation, l'exclusion et la rage. Deux moyens permettent de sortir de « la galère » : la drogue ou avoir une activité dans la délinquance qui rapporte suffisamment d'argent pour vivre. Cependant, des personnalités emblématiques, caractérisées de « jeunes leaders » ont pu s'orienter vers des carrières dans l'animation. Ils ont pu accéder à cette voie grâce aux écoles proposant une formation dans le domaine de l'animation et « réservée aux jeunes de milieu défavorisé ».

Stébé (1999, p.57) s'est également penché sur « la galère » des jeunes des quartiers. Il fait référence à Galland (1996) qui opère la même description de ce que rencontre les jeunes des quartiers, mais pour ce dernier « la déviance juvénile » serait la résultante de leur frustration sociale due à « la distance infranchissable qui sépare une appartenance culturelle relative à la classe moyenne et une appartenance sociale qui, elle, apparaît hors de portée ».

Selon les jeunes des quartiers interrogés par Dubet, l'ethnie n'est pas un critère qui organise les rapports entre eux. Cependant Stébé (1999, p.60) a étudié « l'intégration des enfants d'immigrés » et énonce que les problématiques rencontrées dans les quartiers font l'objet d'une assimilation « aux enfants d'immigrés principalement à ceux dont les familles sont venues de l'Afrique noire et du Maghreb ». En effet, ces enfants se trouvent dans une situation complexe puisque qu'ils rencontrent des difficultés, notamment les enfants d'immigrés maghrébins qui parviennent à l'assimilation culturelle, « leur hybridation dans l'univers culturel des classes populaires françaises est complexe. Cela s'explique par la remise en question du rôle du père de famille arabo-musulmane qui est mis à mal car la femme travaille pour avoir un complément de salaire, et le père n'est alors plus le seul à subvenir aux besoins de la famille, le jeune s'en trouve perturbé dans ses racines. De plus, les enfants d'immigrés auraient plus de chances d'être en échec scolaire car les parents ne pourraient les aider à l'école, et ils seraient davantage victimes de racisme et de xénophobie.

Dans les années 90, les difficultés des banlieues françaises ont donné lieu à la mise en place de politique publique en rapport avec les « handicaps sociaux », « les espaces urbains » et la « concentration ». En effet, des études sur la ville ont mis en lumière la forte concentration de personnes sur un espace restreint et souvent « isolé du reste de la ville », ainsi qu'une « homogénéité sociale », une « concentration ethnique » ce qui correspond aux caractéristiques du ghetto. A partir du moment où le ghetto a permis d'expliquer les difficultés des habitants des quartiers, les politiques mises en œuvre ont consisté à « casser le ghetto ».

Or le ghetto se caractérise également par une forme « [spécifique de sociabilité] » pour Simon (1992) et il ne semble pas que de telles formes existent dans les banlieues françaises.

Pour Simon (1992), les banlieues françaises se rapprochent du ghetto dans la mesure où elles constituent un espace dont il est difficile de s'échapper pour les habitants d'une part car il est très compliqué pour eux d'accéder à la propriété et d'autre part car « ils sont

paradoxalement attachés à ces immeubles ». Dès lors une dynamique spécifique se crée entre nouveau et ancien habitant car le bâti le plus délabré est réservé aux familles les plus défavorisées, les anciens habitants de ces immeubles considèrent comme responsables les nouveaux venus de l'image du quartier qui se dégrade et comme ces résidents plus anciens n'ont pas la possibilité de quitter leur logement cela génère des tensions au sein même du quartier. Là encore, le discours des représentants de l'État renforce l'image de ces quartiers.

Donzelot (2004, p) considère que la question urbaine n'est pas nouvelle, en effet elle est caractérisée par des émeutes et des violences, de la délinquance, des trafics de drogue, un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale, une sollicitation de l'assistance sociale et ces critères ont déjà été constatés avec « l'industrialisation de la société ». A cette époque ces critères relevaient d'une question sociale et non pas d'une question urbaine. La question urbaine serait rattachée au fait que les difficultés ont un lien direct avec l'évolution de la ville.

3. Une diversité dissimulée

Pour Lapeyronnie (2008), l'image du quartier est « omniprésente » dans les conversations des habitants du quartier et qui induit « le partage d'un sentiment d'injustice commun, de véritable victimisation ». L'image des quartiers est importante, elle est à la fois la source et la conséquence de la ségrégation urbaine. L'image des quartiers s'explique par la méconnaissance de la diversité des personnes et des réalités : « l'image rend homogène des expériences hétérogènes et diversifiées [...] le ghetto est ainsi d'abord une image négative qui enferme dans un monde homogène, parallèle et clos, hors de la société normale. Cette image ne crée pas une nouvelle catégorie sociale, en revanche elle transforme les habitants en « écran sur lequel se projettent les fantasmes et les peurs des autres catégories sociales ».

La pluralité d'ethnie dans les quartiers populaires a longtemps été reniée, en faveur de « la norme de la division sociale du travail », nous ne considérons alors plus qu'il est nécessaire de réduire l'écart entre « la normalité » et la marge mais nous constatons que la norme s'est effacée et l'objectif est alors de faire « accéder les pauvres à la reconnaissance sociale ». Cette reconnaissance n'est plus basée sur les distinctions de classes sociales mais sur des distinctions « culturelles, ethniques, ou religieuses », c'est pourquoi, selon cette perception, toute politique d'intégration présente un caractère communautaire. Cette

conception tendrait à créer davantage de distorsion entre « les exclus » et le reste de la ville. Pour Béhar (1995), avoir recours à la comparaison banlieues/ghettos est une approche bien trop simpliste pour expliquer le phénomène complexe d'exclusion. Il en est de même pour Maurin, « les clivages sociaux » réduit au « quartiers sensibles » ou « au public en difficulté » sont bien plus complexes que ce que laisse entendre les politiques publiques mises en place.

L'évolution de la ville ne permet plus d'assimiler le quartier à une situation sociale, de ce fait, les exclus ne sont plus aussi visibles qu'avant et « leur traitement » s'avère alors plus complexe puisqu'il y a plus de difficultés à les localiser, pour cet auteur il n'est alors plus pertinent d'évoquer la ségrégation sociale. Il considère qu'il ne faut pas repenser le quartier dans la ville, mais qu'il faut repenser la ville.

Problématisation

L'Espace de Vie Sociale est une structure issue de la politique d'animation de la vie sociale de la Caisse D'Allocations Familiales qui a pour objectifs de mobiliser les habitants afin de répondre aux besoins des familles, d'améliorer leur cadre de vie et lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Implantée dans le quartier du Champ-le-Bœuf à Maxéville qui est un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, la structure se situe au carrefour de politiques publiques. L'EVS inscrit donc ses actions dans la lignée du contrat de ville, bénéficie des financements et des dispositifs mis en œuvre dans ces quartiers. L'objectif de la structure, via l'organisation d'activités collectives, est de rompre l'isolement des personnes en favorisant l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble ». Elle œuvre également en faveur de la prise de responsabilité des usagers, du développement de la citoyenneté de proximité, de l'implication des personnes dans la vie sociale du quartier. Portée par l'ASAE Francas, une association revendiquant les valeurs d'éducation populaire, l'EVS organise des actions également à destination des publics précaires.

Au cours de mon stage, j'ai pu observer des discours récurrents d'habitants qui laissent à penser que cette « responsabilisation » trouverait ses limites. D'une part devant la quantité de dispositifs, notamment d'accompagnement, qui sont mis en place dans le quartier de Champ-le-Bœuf et aussi dans les domaines de la formation, et des emplois qui leur sont proposés, la latitude des habitants semble limitée et contrainte. De plus, la dynamique qui s'installe semblerait favoriser le repli des habitants entre eux et sur le quartier, ce qui ne correspond pas à la volonté de mixité recherchée par la structure. Effectivement, un certain nombre de commodités sont mises en place dans le quartier afin de permettre aux habitants d'avoir tout ce dont ils ont besoin à proximité. En revanche, leur mobilité à l'extérieur du quartier ne semble pas être encouragée. Les habitants ne seraient pas nécessairement isolés individuellement, ils le seraient davantage collectivement du reste des habitants de la ville.

Un autre discours récurrent des habitants est apparu dans mes observations, des habitants font part de leur mécontentement quant aux suivis effectués par les diverses administrations, et l'incompréhension dans laquelle ils se trouvent face aux réponses qui leurs sont apportées. D'autres, arrivés en France depuis peu ne maîtrisent pas la langue française et ont confié se

sentir perdus face aux démarches administratives qu'ils doivent effectuer et face à leur complexité. De plus, des enfants de ces familles sont venus nous consulter pour avoir de l'aide aux devoirs, en effet leurs parents ne peuvent pas les aider et l'école ne semble pas proposer de réponses satisfaisantes pour les parents de ces enfants.

J'ai pu constater également l'utilisation récurrente des termes mentionnés dans les Politiques Publiques pour désigner les habitants des quartiers lors de réunions entre les professionnels du Plateau de Haye. Qualifiés dans les politiques publiques de « personnes vulnérables », « fragilisées », « en situation de précarité », « d'origine sociale défavorisée » ou encore « d'invisibles », les habitants semblent être définis comme présentant des situations sociales homogènes. Cependant, les adhérents de l'Espace de Vie Sociale sont le reflet d'une grande diversité quant à la situation sociale, l'origine culturelle ou encore l'ethnie.

Ces observations me conduisent au questionnement suivant : Dans quelle mesure la catégorisation administrative des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, opérée par les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle induit-elle une auto-stigmatisation de ces publics ?

Des auteurs tels que Goffman, De la Haye, Légal et Délouvé m'ont éclairée sur le mécanisme de stigmatisation qui découle de la catégorisation sociale que les individus opèrent entre eux, les conséquences que cela peut avoir sur les individus stigmatisés, et comment le stigmate se perpétue dans le temps.

En ce qui concerne la notion de ségrégation sociale et spatiale, ce sont Avenel, Donzelot, Stébé, Wacquant, Lapeyronnie, ont abordé cette notion au travers de l'étude de la comparaison opérée entre les banlieues françaises et les ghettos américains. Ils indiquent que le critère de l'ethnie pourrait être un des moteurs de la ségrégation.

Forte de ces éléments, mon questionnement s'est précisé : dans quelle mesure les catégorisations administratives des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, opérée par les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, induit une catégorisation sociale, fondée y compris sur la différence d'ethnie, qui a pour conséquence la pérennisation des représentations de ces publics ?

Je cherche alors à comprendre, via ce questionnement, en quoi les différents acteurs, outre les chercheurs, tels que le législateur, les médias, les professionnels ainsi que les habitants

du quartier jouent un rôle dans l'enracinement de ces processus et comment ce mécanisme se met en œuvre.

Hypothèses :

- Les catégorisations administratives des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville ont un impact sur les pratiques des professionnels des QPV au travers de leurs représentations du public.
- Les adhérents de l'Espace de Vie Sociale intègrent les stigmates dont ils sont victimes et contribuent de ce fait à leur stabilisation.
- La minorité que représente les immigrés dans les quartiers, peut influencer les représentations que les professionnels et les habitants ont du quartier.

Partie III La recherche

Nous allons, dans cette partie, étudier les investigations qui ont été menées sur le terrain, suite aux hypothèses que nous avons élaborées, via des échanges avec des acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et au travers une étude documentaire. Nous verrons également les éléments qui ont pu être rapportés par ces investigations, ce qui nous permettra de mettre en perspective ce mémoire et nous terminons par la proposition de pistes d'action.

I. La méthode de recherche

Au préalable des investigations menées, il a été nécessaire d'élaborer une méthodologie de recherches au travers de la sélection d'une méthode de recueil de données qui nous a semblé être la plus adéquate pour la nature des données que nous souhaitons recueillir.

A. Les méthodes de recueil de données choisies

1. Les entretiens semi-directifs

L'enjeu de ce recueil de données était que chaque acteur nous donne à voir quelles sont leurs différentes représentations de leur environnement de travail pour les professionnels et d'habitation pour la plupart des adhérents de l'Espace de Vie Sociale. Outre leurs représentations des territoires, nous voulions également connaître les représentations qu'ils pouvaient avoir des personnes. C'est pourquoi, il nous a semblé que l'entretien semi-directif était la méthode la plus pertinente puisqu'il permet, par le biais de questions ouvertes, de recueillir la perception d'une personne, ses interprétations ou encore ses représentations. En effet, pour Abric (1994, p.61) l'entretien est « l'outil majeur de repérage des représentations », et il s'agit « d'une méthode indispensable à toute étude sur les représentations ». La nature de l'entretien induit de poser à l'interlocuteur des questions plutôt ouvertes ce qui permet à ce dernier de s'exprimer plus librement.

2. L'étude documentaire

Cette méthode a été choisie afin de déterminer comment étaient perçus et caractérisés les personnes et les territoires par les pouvoirs publics.

B. Les sources des données

1. Le choix des personnes interrogées

a) *Les professionnels*

La population qui compose les habitants des QPV est très variée en termes de caractéristiques, afin d'être au plus proche de cette diversité j'ai choisi d'interroger des professionnels qui œuvraient auprès de certaines typologies d'habitants. Les professionnels sélectionnés sont les suivants :

- Un chef de projet Politique de la Ville dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville qui a eu l'opportunité de travaillé dans d'autres QPV à des postes différents et qui ne réside pas et qui n'a jamais résidé dans un QPV. Cette personne, dans le cadre de son poste, est en lien avec des professionnels et des habitants du QPV qui sont membres du Conseil Citoyen.
- Un professionnel du développement local du territoire dans une association à destination des gens du voyage dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville qui a habité pendant plusieurs années dans un QPV. Les personnes côtoyées dans le cadre professionnel sont exclusivement des gens du voyage.
- Une coordinatrice d'une structure associative dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville qui a occupé d'autres postes similaires dans un QPV et qui habite elle-même un QPV. Les bénéficiaires des actions menées par la structure présentent une hétérogénéité quant au sexe, à l'âge, à l'origine, et à la situation sociale.
- Un professeur de Français Langues Étrangères dans une association située dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Cette personne a eu l'occasion de travailler dans plusieurs QPV, et les apprenants proviennent du quartier prioritaire dans lequel la structure est implantée, également d'autres QPV des communes voisines, et aussi de quartiers de la ville non répertoriés comme des QPV.

b) *Les habitants*

Afin de me rapprocher au plus près de la diversité qui existe dans les adhérents de l'Espace de Vie Sociale, j'ai choisi d'interviewer des personnes de sexe, d'âge et d'origines différentes.

- Georges est un habitant du Champ-le-Bœuf, qui a habité toute sa vie sur le Plateau de Haye, il a toujours occupé des appartements dans des grands immeubles aussi sur le Haut-du-Lièvre.
- Michel et Françoise sont un couple marié depuis une quarantaine d'années, qui, depuis lors, ont toujours vécu sur le Plateau de Haye. Ils ont vécu une grande partie de cette période en appartement mais aussi en habitation individuelle. Ils ont habité sur le Champ-le-Bœuf et aussi sur le Haut-du-Lièvre.
- Sonia est une adhérente de l'Espace de Vie Sociale et c'est dans ce cadre qu'elle fréquente le Champ-le-Bœuf. Elle n'y a jamais vécu, mais elle a passé quelques années dans un autre QPV à Jarville : la Californie. Elle vit actuellement dans un quartier qui n'est pas répertorié comme étant prioritaire.
- Claire a vécu toute sa vie au Champ-le-Bœuf, et a toujours vécu en appartement à différentes adresses.

c) Les modalités de sollicitation des personnes

A cause des mesures de confinement, la sollicitation des habitants n'a pu se faire en personne mais par téléphone, et celle des professionnels par email dans un premier temps, puis dans un second temps par téléphone. Lors du premier échange avec les personnes sélectionnées, nous leur avons expliqué notre démarche de recherches dans le cadre du Master F2TD. Nous leur avons également indiqué les modalités d'entretien, à savoir qu'il s'agissait d'un échange enregistré pour les besoins de retranscription pour l'exploitation des données, que pour préserver les personnes, ces entretiens étaient anonymes et qu'un nombre restreint de personnes appartenant à l'équipe pédagogique avait accès à l'intégralité des retranscriptions. Nous avons également indiqué la durée théorique de ces entretiens, à savoir 45 minutes à une heure maximum. Ce contrat de communication a été rappelé avant chaque début d'entretien, et nous avons demandé à chaque interviewé s'il avait des questions ou souhaitait des précisions. De ce fait et afin de garantir l'anonymat des personnes interrogées, tous les prénoms utilisés dans tous les entretiens sont des pseudonymes.

2. La sélection des documents étudiés

Pour mener l'étude documentaire, nous avons choisis trois documents :

- Le Rapport Larcher du 13 juin 1991
- Le discours d'Emmanuel Macron prononcé le 14 novembre 2017 à Tourcoing
- Le discours d'Emmanuel Macron prononcé le 23 mai 2018, à l'Élysée : « La France, une chance pour chacun »

Le rapport Larcher a été produit au nom de la Commission des Affaires Économiques du Plan, dans le cadre du projet de Loi d'Orientation pour la Ville qui a été promulguée le 13 juillet 1991. Gérard Larcher, actuellement Président du Sénat, était, lors de la rédaction de ce rapport secrétaire du Sénat et a été nommé rapporteur par la Commission des Affaires Économiques du Plan pour l'étude de ce projet de loi. Pour produire ce rapport, l'ancien Sénateur des Yvelines a rencontré des institutionnels, des professionnels et s'est lui-même rendu sur le terrain. Le rapport constitue un état des lieux de la situation dans les banlieues françaises et propose un examen des articles du projet de Loi d'Orientation pour la Ville au regard de ces différents constats.

Le discours d'Emmanuel Macron, « La France, une chance pour tous », prononcé le 14 novembre 2017 à Roubaix-Tourcoing est intervenu quelques mois après son élection à la Présidence de la République le 7 mai 2017, il fait état des difficultés rencontrées par les habitants des QPV, et présente les mesures qui vont être mises en place eu égard à ces difficultés.

Le discours d'Emmanuel Macron prononcé 23 mai 2018, à l'Élysée intervient au bout d'une année environ de mandat. Il décline, au cours de son allocution, les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers et les dispositions qui sont prises, eu égard à ces problématiques, de façon plus détaillée.

3. Les outils de recueil de données

Les outils de recueil pour mener les investigations sur le terrain, nous avons choisi deux typologies de personnes à savoir, les professionnels exerçant en QPV, et des adhérents de l'Espace de Vie Sociale.

a) *Les outils pour les entretiens*

Pour recueillir ces éléments des grilles d'entretien ont été élaborées, une grille à destination des adhérents de l'EVS [**Annexe III**] et une à destination des professionnels [**Annexe IV**].

En ce qui concerne les adhérents, une question introductive a été nécessaire afin de déterminer quel était le lieu d'habitation actuel des adhérents : Champ-le-Bœuf, Haut-du-lièvre, ou un quartier hors du Plateau de Haye.

Les données recueillies nous ont permis d'établir une liste de thèmes et de sous-thèmes afin de construire un tableau d'analyse des entretiens des adhérents [**Annexe VI**], et un tableau d'analyse des entretiens des professionnels [**Annexe V**], ce qui nous a permis de classer les éléments énoncés par les interviewés :

Tableau n°4 Thèmes et sous-thèmes des entretiens des adhérents

Thèmes	Sous-thèmes
Perception du quartier	Ressenti des adhérents vis-à-vis du quartier
	Difficultés et les axes d'amélioration du quartier
	Image du quartier véhiculée à l'extérieur du Plateau
	Atouts du quartier
Représentation des personnes	Des habitants du Champ-le-Bœuf et du Haut-du-Lièvre
	Des jeunes du Plateau de Haye
	Des relations entretenues avec les habitants du Plateau
Représentation des autres territoires	Du Haut-du-Lièvre
	Des autres QPV
	Des quartiers des communes environnantes (hors QPV)
	Ressenti sur ces territoires
Représentation de l'appellation administrative QPV	Signification du terme QPV
	Impact sur le quartier
	Conséquences pour les habitants du quartier

Tableau n°5 Thèmes et sous-thèmes des entretiens des adhérents

Thèmes	Sous-thèmes
Représentation du public	Des caractéristiques du public
	Des besoins du public
	Des attentes et objectifs du public
	De la perception du public par ses pairs
Représentation de la perception des adhérents	Des personnes : jeunes, habitants du QPV 1, habitants des autres QPV, ou d'autres quartiers
	Des territoires : son propre quartier, les autres QPV, les autres quartiers de la ville
Représentation de l'activité professionnelle	De la posture professionnelle
	Des missions dans la structure
	Des difficultés et contraintes de l'activité
	De l'impact de travailler dans un QPV sur les pratiques
	Des pratiques professionnelles
Représentation de la gestion des QPV par les pouvoirs publics	Des objectifs des politiques publiques
	De la volonté des pouvoirs publics
	De la dynamique entre besoins du public et politiques publiques
	Des constats et axes d'amélioration des politiques publiques
Représentation du quartier	De l'impact de vivre dans un QPV pour les habitants
	De l'image véhiculée par le quartier
	Des relations avec les autres quartiers
	Des axes d'amélioration
	De ses atouts

b) L'outil de l'étude documentaire

Pour mener l'étude documentaire, nous avons dégagé des objets d'observation, des indicateurs et des questions que nous adressons aux textes. Chaque élément est au nombre de six et sont les suivants :

Tableau n°6 : Grille d'analyse des documents

Objets d'observation	Indicateurs	Questions
Les territoires	Les caractéristiques des territoires	Quelles sont les caractéristiques des territoires avancées par les politiques ?
Les habitants des QPV	La désignation des habitants	Comment sont désignés les habitants des QPV par les politiques ?
La différenciation des QPV	Les éléments de différenciation des QPV des autres quartiers	Quels sont Les éléments de différenciation des QPV des autres quartiers ?
La place de l'habitant	La place octroyée à l'habitant dans l'amélioration des quartiers	Quelles est la place octroyée aux habitants des quartiers dans les dispositions prises pour améliorer la situation des quartiers ?
Les dispositions prises à l'égard des quartiers	L'analyse des dispositions prises à l'égard des quartiers par l'État	Comment l'État analyse-t-il les dispositions qui existent à l'égard des quartiers ?
Le positionnement étatique	L'évolution du positionnement étatique vis-à-vis des QPV	Comment évolue le positionnement étatique vis-à-vis des QPV ?

C. Les limites de ces méthodes

1. Les limites des entretiens menés

a) Avec les professionnels

Un professionnel en particulier a montré des inquiétudes vis-à-vis de l'anonymisation de ses propos. Lorsque nous avons mené l'entretien par téléphone, il a, à plusieurs reprises, appelé notre attention sur ce point. Nous pensons qu'éventuellement dans le cas où l'entretien n'aurait pas été enregistré, les propos tenus par l'interviewé aurait pu être impactés. De plus, nous avons fait le choix, afin de préserver l'anonymat des professionnels interrogés, de taire le territoire sur lequel chacun exerce son métier.

D'autres part, certains professionnels ont habité ou habitent actuellement sur le Plateau de Haye, et dans les entretiens un des professionnels fait clairement état de son expérience en tant qu'habitant du quartier, et s'éloignait de sa représentation en tant que professionnel. Bien que chacune de ses qualités, habitant et professionnel alimentent la représentation que ce professionnel peut avoir du quartier Ce n'est pas le cas de l'autre professionnelle qui habite actuellement le quartier, nous pensons qu'elle nous a donné à voir le quartier comme elle percevait en tant que professionnelle et non pas en tant qu'habitante.

b) Avec les adhérents

Deux entretiens d'adhérents sont particulièrement concernés par les limites rencontrées avec cette méthode de recueil de données : l'entretien menés avec Georges, et celui mené avec Michel et Françoise.

Lorsque nous avons contacté les adhérents pour les interviewer, nous leur avons laissé le choix quant à un entretien téléphonique, ou un entretien de vive-voix suite à la crise sanitaire. Trois habitants sur les quatre contactés ont privilégié des entretiens de vive-voix. La personne qui a préféré l'entretien téléphonique ne pouvait pas se rendre disponible pour un entretien en personne.

La structure dans laquelle nous étions en stage étant fermée, nous ne pouvions pas effectuer les entretiens dans les locaux, c'est pourquoi, j'ai proposé à Georges de nous rendre au centre-ville de Nancy et de mener l'entretien dans un café. Il a accepté cette proposition faite par téléphone, mais lorsque nous nous sommes rendus au point de rendez-vous au Champ-le-Bœuf, il a préféré que nous nous rendions dans un café situé sur le Plateau de Haye, plutôt que de nous rendre au centre-ville.

Outre les difficultés lors de la retranscription liées aux bruits ambiants, puisque nous étions en terrasse et que le café était situé au bord d'une route, nous avons rencontré des difficultés relatives à la présence d'habitants du Plateau de Haye à proximité de notre table. En effet, à plusieurs reprises, Georges s'est montré imprécis dans son développement, et en venait parfois à chuchoter. C'est pourquoi, lorsque nous avons quitté le café, et que nous rejoignons le point de rendez-vous en voiture, j'ai demandé à Georges s'il accepterait de développer les thématiques qu'il avait tues lors de notre entretien. Il a accepté et nous avons pu mener une deuxième partie d'entretien isolé. Nous

pensons que cela constitue une limite puisque lors de la première partie de l'entretien, Georges n'a pas pu aller jusqu'au bout de sa pensée et de son développement. Il est possible que les propos mentionnés dans la seconde partie de l'entretien auraient été amenés différemment s'ils avaient fait l'objet de la première partie.

Le troisième entretien a été mené avec Michel et Françoise. Pour cet entretien nous étions toujours confrontés au problème des locaux indisponibles, mais lorsque j'ai contacté Michel pour l'interviewer, il m'a proposé de venir à leur domicile pour faire l'interview. Le couple m'a alors reçu en début d'après-midi, dans la pièce principale de leur maison. Nous nous sommes donc installés avec Michel autour d'une table, et son épouse, Françoise, s'est installée avec nous. Nous avons alors pensé qu'elle souhaitait observer l'entretien, mais au court de l'entretien, elle est venue enrichir les propos de son mari, c'est pourquoi nous avons décidé de l'intégrer à l'entretien.

Cela constitue une limite, car n'ayant pas l'habitude d'être confrontés à plusieurs personnes en même temps lors d'un recueil de données, tel que des focus groupe par exemple, nous avons été quelque peu déstabilisés par les échanges qui se faisaient entre les membres du couple. Il s'est avéré plus complexe d'approfondir telle ou telle question selon la participation de l'autre membre du couple. En effet, à plusieurs reprises, l'un ou l'autre venait contredire ce qui avait été dit précédemment, de ce fait des éléments ont été survolés alors qu'il aurait été intéressant de les approfondir.

Une autre limite rencontrée est celle de la situation résidentielle des habitants interrogés. En effet, toutes ces personnes ne résident pas actuellement sur le territoire qui nous intéresse, à savoir le Champ-le-Bœuf, de ce fait, les éléments recueillis relatifs à ce territoire ne résultent pas de la même période. D'autre part, lorsque nous évoquons ensemble « le quartier », selon l'interlocuteur le quartier pouvait désigner soit le Champ-le-Bœuf, soit le Haut-du-Lièvre ou le Plateau dans son intégralité.

2. Les limites rencontrées pour l'étude documentaires

Les difficultés d'ordre relationnel qui existent entre l'Espace de Vie Sociale et la structure porteuse du projet ne nous ont pas permis d'accéder à des documents issus de l'environnement de stage comme par exemple le Projet « Espace de Vie Sociale » proposé aux financeurs pour la période 2020-2022 et la demande de renouvellement de l'agrément octroyé par la Caisse d'Allocation Familiales. C'est une des raisons pour

lesquelles nous avons orienté notre choix sur des documents auxquels nous pouvions accéder avec plus de facilité.

3. Les limites rencontrées en tant qu'apprenti chercheur

La principale difficulté rencontrée dans l'exercice de recueil de données pour ce sujet est celle de ne pas se montrer stigmatisant, que ce soit sur le terrain, au travers des questions posées ou des relances ou dans la rédaction de l'étude.

Dans un premier temps, cela peut se traduire par des questions inductives comme par exemple poser cette question d'entrée aux adhérents : « D'après vous, quelle image renvoient les quartiers prioritaires de la ville, notamment Champ-le-Bœuf ? » ou questionner les professionnels sur le public de cette façon : « selon vous, qu'est-ce qui contribue aux particularités de ce public ? ». En effet, comme nous l'avions évoqué en introduction, nous avons nous-mêmes nos propres aprioris et nos propres représentations de ces publics qui tendent à évoluer lorsque nous côtoyons les personnes. C'est une réelle difficulté de travailler ses propres représentations à titre personnel et d'avoir suffisamment de recul pour étudier le phénomène en tant que chercheur.

Dans un second temps, la rédaction de cette étude et la désignation des personnes par le terme « habitant » peut être considérée comme stigmatisant puisque nous désignons la personne selon sa qualité de résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

D'autre part, ayant nous-même nos propres représentations, notre posture en tant qu'apprenti chercheur était source de beaucoup de questionnement puisque nous devons prendre du recul vis-à-vis du sujet. Notamment à l'étape de recueil des données, dans la construction des outils ou dans l'interprétation des résultats, il était compliqué de ne pas avoir d'attentes quant aux éléments que nous allions recueillir et s'efforcer de questionner nos propres représentations afin que cela n'influence pas à outrance l'interprétation.

II. L'analyse documentaire

Afin de procéder à l'analyse des documents sélectionnés, nous avons codifiés les éléments relevés comme suit : D17, pour le discours de 2017 et D18, pour l'autre discours, et nous avons indiqué les pages.

A. Les pouvoirs publics et les quartiers prioritaires de la politique de la ville

1. L'État et la gestion des quartiers

a) *L'évolution de la posture de l'État*

La gestion des quartiers, pour lui, favorise une différenciation car il y a des « politiques qui [sont] en quelque sorte spécifiquement dédiées à ces quartiers [...] à des personnes [que nous considérons comme étant] condamnées à ces difficultés » et bénéficierait à ce titre d'aides, de dispositifs financés par l'État. Lorsqu'il évoque l'État et les quartiers le président évoque un retour de l'État à trois reprises lors de son discours, cela peut-il se traduire par le fait qu'avant l'État était plutôt démissionnaire vis-à-vis de ces territoires ?

En ce qui concerne, la concentration des difficultés, il n'hésite pas à impliquer la responsabilité de l'État lorsqu'il énonce, « on a concentré la difficulté éducative » (D18, p.10).

Dorénavant l'État va adopter le rôle de « facilitateur et accélérateur » (D18, p.12) cela contraste avec la posture démissionnaire dénoncée tout au long du discours.

b) *Une reconnaissance des phénomènes de stigmatisation et de discrimination*

Dans ce discours le Président appelle l'attention des auditeurs à ne pas commettre d'amalgame notamment au sujet de l'Islam radical et des quartiers. Il énonce qu'il ne faut pas déduire que les habitants des quartiers appartiennent à l'Islam et sont radicaux. Il précise que la radicalisation n'est pas le reflet de la religion qui se trouve être « transfigurée, déformée, qui porte la haine et le repli ». Il dénonce les associations salafistes qui ont pour objectif de « faire croire que tous nos concitoyens, qui croient dans une religion qu'est l'Islam, seraient sortis de la République, ce qui est faux ». (D17, p.11). Il prévient des dangers de la stigmatisation qui « existe » bel et bien (D17,p.17). De plus, il ne faut pas utiliser la radicalisation pour stigmatiser les religions et les rejeter.

Le Président alerte aussi les auditeurs sur les dangers des aprioris, notamment ceux qui laissent penser qu'il y aurait « les gens de la France des villes avec des problèmes, qui seraient pour certains plus bronzés que d'autres et la France des champs.

Ce qui est renforcé par sa volonté de « tordre le cou très profondément à la stigmatisation qui existe aujourd'hui » (D18, p.14) . Outre la stigmatisation, sont dénoncés les préjugés (D18, p.17)

Le président fait aussi état de la discrimination dont les personnes résidant en QPV peut être victime, lorsqu'il évoque « on est plus déterminé par sa famille, par le quartier où on est né qu'il y a trente ans pour accéder à une grande école ou un poste à responsabilité dans l'entreprise ». (D17, p.3)

Les quartiers sont aussi le lieu où les discours racistes et antisémites se développent, il considère que ces discours ont été mis en place en réponse aux discours racistes.

Au travers des difficultés pour les jeunes des quartiers à trouver un stage, il mentionne la stigmatisation des inégalités puisque les entreprises semblent être réticente à prendre une personne issue des quartiers par rapport à un autre jeune.

2. Les politiques publiques au service des quartiers

a) *Les politiques publiques passées et en place*

Le Développement Social des Quartiers avait pour objet de mener une « politique locale de la ville ». Cette politique favorisait le partenariat, « le faire ensemble » ainsi qu'une approche globale, l'idée n'était pas de se consacrer à un domaine particulier mais conformément aux besoins du territoire, conjuguer plusieurs politiques.

Les solutions proposées sont des politiques favorables au développement qui s'applique aux territoires, y compris à l'ensemble des quartiers, et le maintien des crédits et des contrats-aidés pour les associations et des dotations spécifiques aux collectivités. (D17, p.7) La politique passée est dénoncée car elle encouragerait « l'assignation à résidence, [le maintien] d'une politique de clientèle [octroyée] à certains quartiers, à certains espaces ». (D18, p.1)

La politique d'avant est dénoncée car elle encouragerait « l'assignation à résidence, [le maintien] d'une politique de clientèle [octroyée] à certains quartiers, à certains espaces ». (D18, p.1).

b) Les politiques publiques à venir

Pour diminuer les problématiques liées aux quartiers, le Président insiste sur la nécessité d'agir en partenariat et de « co-construire des solutions » (D17, p.4). L'habitant est aussi considéré comme étant un acteur et dont la mobilisation est reconnue malgré les difficultés rencontrées, cette mobilisation tend à être accentuée avec les mesures à venir.

Les solutions sont matérialisées par des politiques dédiées au problèmes évoqués :

- Politique massive des chômeurs de longue durée et des personnes les moins qualifiées
- Politique de l'emploi des jeunes : émancipation par l'emploi, parrainage
- Accès à l'entrepreneuriat

Lors du discours de 2018, le président met en avant un certain nombre de mesures visant à réduire les problématiques des quartiers :

- Mise en place d'une politique d'émancipation pour que chacun puisse aller là où il a envie.
- Lutter contre l'assignation à résidence
- Politique de la dignité et de l'émancipation
- Méthode collective de mobilisation
- Logement : Insécurité liée au logement, marchand de sommeil, copropriétés dégradées

Il approfondit également l'idée de créer une politique globale plutôt que de viser expressément les quartiers par des mesures.

L'amélioration de la situation passe également par « un réveil citoyen » (D18, p.22), les mamans sont particulièrement mises à l'honneur sur ce sujet car ce sont « elles [qui] concentrent les plus grandes difficultés dans les quartiers ».

B. Les quartiers et les habitants imagés par les pouvoirs publics

1. Les quartiers dépeints par les pouvoirs publics

Nous remarquons que lorsque le président parle des habitants il le fait indirectement, quand il propose des solutions, il s'adresse directement à eux, comme s'il expliquait la situation dans les quartiers aux auditeurs qui ne sont pas habitants des quartiers.

a) *Le territoire*

Un constat est dressé sur les territoires, particulièrement les QPV, ce sont « des territoires qui se sont transformés » (D17, p.1) Néanmoins des problématiques perdurent.

En 1995, le rapport Larcher mentionné expressément des « lieux dégradés [...] l'architecture uniforme et appauvrie [...] de barres et de tours » (LR, p.32). En effet, ces constructions sont caractéristiques « des sites urbains à la dérive » (LR, p.35). Ce territoire est également marqué par son isolement car mal desservi par les transports en commun, dépourvu « de commerces de proximité et de lieux privilégiés d'animation sociale et de conviabilité ». (LR, p.3)

Le président énonce une série de difficultés inhérentes au quartier telle que « la pauvreté et l'exclusion sociale » (D17p.1), l'enclavement géographique (D17, p2), chômage de masse (D17, p.2). A cela vient d'ajouter d'autres difficultés : la concentration des personnes en « grandes difficultés » : les primo-arrivants, les bénéficiaires du Droit Au Logement Opposable. Il explique qu'il y a des inégalités sur les métropoles ce qui provoque une séparation des territoires, due à une mauvaise répartition des richesses sur les métropoles, ce qui créer des inégalités. Le rapport Larcher évoque un regroupement des « seules populations en difficulté » ce qui conduit « au déclassement social des cités ». (LR, p.4)

Les acteurs du territoire sont mobilisés et cela concerne les élus, les responsables d'associations, les bénévoles, les entreprises, les dirigeants, les services de l'État. Et ce sont ces acteurs qui doivent continuer) être mobilisés et à s'investir pour relever « le défi immense ». (D1, p.6)

Le quartier est aussi caractérisé par une insécurité, qui est un sentiment partagé par les concitoyens, et c'est une réalité c'est pourquoi une des solutions proposées est l'instauration d'une police de sécurité du quotidien et la création d'emplois de policier. Cette police a vocation à répondre « aux problématiques que [les habitants des quartiers vivent]. La drogue est un problème qu'on rencontre dans les quartiers, et leur sanction est trop légère.

Les quartiers sont un lieu d'habitation ou « parfois rentrer menace la capacité à réussir »

La description du quartier au bout d'un an de mandat demeure la même, il y a dans ces quartiers de la pauvreté et « un manque de moyens », avec un éloignement à « l'éducation et au travail ». Cependant la délinquance a pris de l'ampleur dans son discours, elle est abordée comme de la grande violence, du banditisme et du trafic, une profonde insécurité, ainsi que de la violence (D18, p.1).

L'État a laissé les banlieues « s'enkyster » métaphore qui fait référence à une sorte maladie que nous devons traiter.

b) Les habitants

Le président dresse un portrait particulier des personnes qui vivent dans les quartiers :

- 40% d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté
- Taux de chômage 3 fois supérieur aux autres territoires
- Moins de 50% des femmes en activité
- Les femmes ont des emplois précaires
- Réussite au brevet inférieure de 8 points
- Deux fois moins de médecins qu'en ville
- Cinq fois moins de crèche
- Transports en retard
- ...

A ceci, il ajoute que le quartier est aussi un territoire de pauvreté qui aurait « deux visages : celui des femmes seules et le visage de leurs enfants ». En effet, Les femmes des quartiers apparaissent alors comme étant majoritairement seule, ayant à leur charge un ou plusieurs enfants, travaillant peu ou lorsqu'elles ont un travail, occupe un emploi précaire. Désignés

comme familles monoparentales, « elles sont légion dans les grands ensembles de nos banlieues ». (LR, p.34)

Les habitants sont caractérisés comme étant « les premières victimes » du blocage économique de la mobilité sociale mais aussi comme étant des « populations défavorisées » (D17, p15). Les personnes nées dans un quartier difficile, dans le cadre de la politique Éducative sont désignées comme étant « les plus défavorisés (D17, p.19).

Il définit les personnes qui partent des quartiers comme ceux qui ont réussi et dénonce le fait qu'ils quittent le quartier car cela nuit à la politique dite de rattrapage. En effet, l'État a tendance à regrouper les individus « en difficulté » comme les primo-arrivants dans les quartiers qui eux-mêmes rencontrent le plus de difficultés.

Le président a une idée des attentes des habitants des quartiers, selon lui, « ils veulent qu'on leur apporte la possibilité d'accéder à la même chose » (D17, p.4), ils veulent également avoir un réseau afin de pouvoir avoir des opportunités.

Les gens veulent bouger, évoluer en réussissant économiquement, socialement, en étant mobile, « sortir de la condition où ils sont nés (D,17, p.18), accéder à la culture et en finir avec « l'assignation à résidence ».

Le président énonce un ressenti des habitants des QPV, il y aurait une « politique économique » pour les personnes qui « réussissent » et une politique sociale dédiée « aux gens des quartiers ».

Les habitants ont besoin, d'après le président, « de retrouver une dignité, respecter son environnement et se retrouver comme un citoyen de la République à part entière. ». Ils ne veulent pas bénéficier de dispositifs particuliers, ou d'argent public mais « le plein accès à la République ».

Des frontières mentales et psychologiques sont évoquées par rapport à ce qui semblerait être une « auto-censure [...] chez nos jeunes », et également l'auto-victimisation lorsque les personnes « défavorisées ont le sentiment qu'elles n'y arriveront pas, que les portes sont closes ».

En ce qui concerne l'école, il évoque le fait que les enfants se rendent à l'école le matin mais pas l'après-midi car « dans les quartiers les plus difficiles, [...] souvent la famille, elle ne travaille pas [l'après-midi].

2. Les jeunes : une catégorie spécifique d'habitants

Cette population est présentée comme étant « marginalisée par des processus de ségrégation urbain subtils mais impitoyables » (LR,p.38). Ils seraient en outre les acteurs d'une violence dans les banlieues qui peut s'expliquer, d'après le Rapport Larcher par « le besoin psychologique de confrontation visant inconsciemment à compenser l'absence de père au foyer » (p.38).

De plus, les jeunes sont caractérisés également par le fait qu'ils soient en groupe : « ce qui frappe l'attention, c'est le passage de plus en plus fréquent du petit groupe de délinquants à la bande beaucoup plus étoffée quand il ne s'agit pas d'une horde sauvage » (LR, p.41)

Les plus jeunes sont perçus comme étant « les moins bien formés (D1, p.5) et en **décrochage scolaire, c'est pourquoi des structures accueilleront ces décrocheurs pour qu'ils** puissent apprendre les règles et être éduquer à la citoyenneté. En outre les jeunes « produisent des nuisances et rendent la vie des quartiers insupportables ». Pour ces jeunes être interdit d'accès à un hall d'immeuble est une sanction, nous pouvons donc en déduire que le président faire référence aux squats des hall d'immeuble. Ces sanctions pourraient permettre de « recréer le calme [et] l'ordre républicain ». (D17, p10)

Les difficultés que rencontrent les jeunes à l'école peuvent s'expliquer par le fait « qui quand ils rentrent à la maison, il n'y a pas de table pour travailler ou une atmosphère qui fait qu'on ne peut pas se concentrer, parce qu'il y a trop de bruit, ou la télévision allumée ou personne qui ne prenne soin de vous accompagner dans les devoirs ». Les jeunes des quartiers auraient comme « premier lieu d'apprentissage de leur vie » la rue. (LR, p.34)

Les besoins des jeunes sont visés au travers de la culture et du sport, en effet, les jeunes ayant comme besoins « d'abord d'accéder à la dignité » .

Outre la stigmatisation, les quartiers et les habitants sont « frappés » de discrimination, cela se ressent notamment dans le domaine de recherche d'emploi, de stage, d'alternance, c'est pourquoi la lutte contre les discriminations à l'embauche est une des thématiques à laquelle le gouvernement va s'atteler en instaurant une « politique volontariste d'embauche de jeunes

qui ont leur diplôme, qui ont toutes les qualifications et qui viennent des quartiers les plus en difficultés ».

Lors de cette étude documentaire, nous avons été particulièrement interpellés par les termes employés dans le discours Larcher qui sont particulièrement négatifs. Dans ce document institutionnel apparaît par exemple le terme de « ghetto » pour désigner les banlieues, ou encore le terme de « horde sauvage » pour désigner les groupes de jeunes.

Ce qui a aussi retenu notre attention sont les appels à la vigilance du Président quant aux phénomènes de stigmatisation, et de discrimination. Il a aussi évoqué les aprioris, et les préjugés que nous pouvons avoir vis-à-vis de certaines personnes. Paradoxalement la description qu'il fait des quartiers, les caractéristiques qu'il attribue aux habitants de ces quartiers peuvent participer à la construction des représentations de ces publics.

D'autre part, nous avons noté que le discours énoncé au plus près de l'élection à la Présidence était plus modéré quant aux termes utilisés décrire les quartiers.

III. L'analyse des entretiens de recherches

L'analyse qui suit est consacrée, pour la première et la seconde partie aux éléments recueillis auprès des professionnels de quartiers prioritaires de la ville. La troisième et la quatrième partie se fondent sur les données recueillies lors des entretiens avec les adhérents de l'Espace de Vie Sociale.

Lors de cette interprétation nous nous sommes efforcées de respecter autant que possible la parole des interviewés. Les éléments indiqués lors des entretiens par les différents acteurs n'engagent pas tous les acteurs, qu'il s'agisse des professionnels ou des adhérents.

Afin de rapporter les propos des personnes nous avons codés les entretiens avec le numéro de l'entretien concerné avec les lignes visant les verbatim, par exemple : « E1, 1.249 à 1.256 ».

A. Les quartiers et leur gestion discutable

1. Un territoire hétérogène et complexe

Les besoins des publics côtoyés dans le cadre de l'activité professionnelle semblent compliqués à énoncer.

(E1, 1.118 à 1.121) Euh... Alors euh... quels sont leurs besoins ? [Soupir] c'est aussi difficile je pense de, de, de, de, d'indiquer textuellement comme ça quels sont leurs besoins. Je pense que dans tous les cas, les... les... les... besoins qui vont exister par rapport enfin qui qu'on peut constater par rapport à ces publics-là euh... ce sont des besoins qui sont je dirais... comment je pourrais dire ça ?

Bien que des thématiques soient énoncées, ce ne sont pas des besoins qui correspondent particulièrement à un quartier déterminé, mais ce sont des problématiques génériques que n'importe quel QPV peut rencontrer, la réponse n'est pas ciblée.

(E1, 1.96 à 1.100) Donc les problématiques, elles peuvent être de toutes sortes, au niveau de la mobilité, à un moment donné peut-être que ce sont des publics qui euh... ne peuvent pas forcément se déplacer du quartier prioritaire jusqu'au centre-ville, parce que le territoire pourrait être mal desservi, parce qu'il n'y aurait pas assez de bus, euh... euh... voilà ce genre de problématique-là. Des... des problématiques.

Il semblerait qu'il n'y ait pas assez de vie sur le quartier et que la mutualisation des actions, le mélange des habitants ne soit pas effectif, le « vivre-ensemble » resterait une thématique à travailler.

(E2, l. 1047 à l.1049) Par rapport au peu d'associations qu'il peut y avoir sur ces quartiers-là et aussi au peu de vie, encore sur le QPV 1 il y a plus de choses que sur le QPV 2 des fois pour certaines manifestations mais je pense que il faut favoriser la vie ensemble et...

Une évolution du quartier est constatée par les professionnels, cela concerne l'accès aux établissements extérieurs et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes qui résident en QPV pour accéder à des logements ou à des établissements qui se situent hors QPV.

(E2, l.696 à l.701) Bah moi j'arrive pas à l'expliquer parce que moi l'ayant vécu moi personnellement, euh quand je suis arrivée dans le quartier que... qu'à l'âge de 11 ans mais j'ai vécu le collège, euh... au moins la fin de primaire et puis le collège en quartier, bon c'est un quartier difficile, c'est pas un quartier dans les quartiers les plus chauds beaucoup plus chauds que le QPV 2 et tout ça, j'ai vécu une scolarité euh... tout à fait normale, on pouvait même accéder au lycée du centre-ville euh... dans les meilleurs classes... euh j'ai l'impression que c'est plus forcément le cas euh... je ne sais pas,

Cette évolution concerne également la mixité sociale, il semblerait qu'avant il existait une vraie mixité sur les quartiers mais qu'aujourd'hui, il y ait une concentration de personnes issues du même milieu social.

E2, l.734 à l.742) A un moment donné je parlais de mixité sociale, à un moment on m'a questionné sur la mixité sociale. Euh... moi je prenais toujours le modèle de mon quartier qui... semblait être intéressant on avait le collège, d'un côté on avait les bâtiments et de l'autre côté on avait les maisons, les pavillons tout ça et donc de fait au collège il y avait cette mixité. Et c'était pas instauré, elle était de fait par rapport à l'habitat social, à l'habitat. On l'a pas ici. On l'a pas dans les écoles. On l'a peut-être un petit peu sur le QPV 1 et tout ça mais on l'a pas sur le QPV 2, enfin c'était Morano qui parlait de ça, des têtes blondes. Ça il y en a des têtes blondes mais... fin voilà c'est pas normal... moi je n'ai pas vécu ça dans les quartiers, il y avait... il y a toujours eu cette mixité, et moi je pense que c'est le centre du truc.

L'absence de mixité au sein des quartiers serait dû aux professionnels et à leur façon d'appréhender les actions qu'ils mettent en place.

(E3, l.1509 à l.1513) Bah déjà, quand je parlais de mixité euh... QPV et hors QPV bah on évite, on évite donc on les concentre toujours entre eux, et euh... et en tout petit groupe en plus, donc on arrive encore plus à travailler cet aspect-là de misère, de besoins, d'assistanat. Donc euh... ouais c'est vraiment autour de ça, autour de cet euh... c'est des, des, des, des, petits clans qui se créent et euh... et on travaille vraiment autour de cette fermeture que dans l'ouverture vers autre chose.

Il est primordial sur d'avoir conscience des problématiques du quartier, en effet il ne faut pas dramatiser la situation, ni sous-estimer les problèmes latents du quartier, comme par exemple le communautarisme.

(E4 l.2583 à l.2587)il faut reconnaître que il y a des problèmes de communautarisme, il y a des problèmes d'intégration, il y a des problèmes socio-économiques dont il faut prendre la juste mesure, pour établir le bon diagnostic et apporter les bonnes réponses. Des problèmes de radicalisation religieuse aussi et tout ça existe et ça il ne faut pas non plus voir la réalité avec des œillères ou au travers de, de euh... de lunettes noires, ou de lunettes roses.

Les quartiers regroupent des personnes de cultures différentes, néanmoins, les professionnels dénoncent un certain communautarisme. Les personnes ont tendance à se rapprocher d'autres personnes avec lesquelles ils ont des points communs, un réseau se crée alors entre eux.

(E4, l.1671 à l.1676) Bah voilà, ils se retrouvent qu'entre eux, donc avec la même culture, les mêmes origines, les mêmes connaissances donc du coup ils font avec ce qu'ils ont, donc voilà on va pas parler d'assimilation ou d'acculturation. [...] Dans les faits aussi, parce que c'est des solidarités entre eux, et euh... en se débrouillant avec leurs moyens du bord quoi.

En dépit de la diversité de culture présente sur le quartier, des tensions inter-ethniques n'ont pas été perçues entre des ressortissants de pays en conflit.

(E4, l.1809 à l.1814) Il y avait par exemple des personnes qui euh... des personnes de nationalité arménienne qui suivaient des cours avec des personnes de nationalité turque, par exemple et ça se passait très bien. Il n'y a jamais eu de tension intercommunautaire. En tout cas, ce n'était pas palpable mais il y avait une espèce de... comment dire ? J'ai presque... j'ai presque tendance à dire, à appeler ça une, une fraternité de situation, parce qu'ils étaient tous là pour la même chose,

Le communautarisme peut s'expliquer aussi par le regroupement familial, en effet, un membre de la famille s'installe à un endroit, puis par la suite fait venir sa famille à l'endroit où il vit.

(E4, l.1898 à l.1903) Il y a des familles d'installation ancienne et effectivement il y a un côté assez, comment dire un peu clanique au sens familial du terme. C'est-à-dire que les familles viennent, s'installent, ce qui incite la famille du frère, ou la famille de la sœur à s'installer également à proximité pour justement optimiser les situations, et forcément quand les personnes, plusieurs familles d'une même grande famille s'installent dans le même quartier, dans le même district, forcément, c'est plutôt à long terme.

Il semblerait que lorsque nous habitons dans un QPV, il soit particulièrement difficile d'en sortir. Cette personne témoigne de la difficulté qu'il a rencontrée avec sa famille de déménager alors même que sa situation financière était stable. Il a dû faire appel à son réseau pour pouvoir être mobile géographiquement.

(E2, l.750 à 769) Par la société. Environnante. Les gens qui sont euh... dans tel ou tel bâtiment bah c'est ça qu'ils peuvent pas partir. Moi je l'ai vécu ici, hein par commodité [l'association] c'était là sur le quartier du QPV 2 quand je suis arrivée [d'une autre Région] j'ai pris un appartement à l'OMH parce qu'il fallait un logement, j'étais toujours à la bourre, bah j'ai pris un appartement parce que quinze jours après je devais commencer à [l'association], j'ai pris un appartement [dans une barre d'immeuble]. Euh... à ce moment-là euh... une fois que je suis parti, je suis parti quelques années après la naissance de mes enfants, six/sept ans après, euh... je suis parti et euh les gens de mon entourage, du quartier, je n'ai vu personne partir. [...] C'est compliqué, très... très compliqué quand tu habites un quartier, enfin moi je l'ai vu pour moi, pourtant qui avait une situation, mon épouse aussi à l'époque, c'était compliqué de partir. Rue [dans le QPV 2]. Euh... tu viens du QPV 2, on ne te veut pas forcément ailleurs. Moi je le dis honnêtement, c'est mon vécu. Il a fallu que je passe par des biais détournés pour avoir un appartement [dans une autre commune]. Ah ouais non c'est clair. Il a fallu que quelqu'un mette mon dossier en haut de la pile. Ah ouais non c'est clair. Alors que j'avais, je vais dire, j'avais 29 ans, 30 ans, mon épouse pareil. Avec des revenus, CDI tous les deux. Ah ouais non c'est

clair. Alors imagine les autres gens qui sont bah par exemple je ne sais pas quelqu'un qui est, qui est au RSA et qui habite au QPV 2. Je veux dire, prenons seulement cette personne-là, parce qu'il y a des gens aussi qui travaillent et tout ça. Comme on le faisait nous quoi. C'est compliqué hein. Si on va t'attribuer le QPV 4, on va t'attribuer le QPV 5, ou le QPV 1, le mieux pour les gens partir d'ici du QPV 2, on leur propose le QPV 1.

2. Une gestion globale et approximative

- Une politique de la ville fondée sur des besoins diagnostiqués

Les difficultés mises en exergue dans les QPV ne sont pas remises en question puisqu'elle se fonde sur des diagnostics, des constats effectués par différents acteurs. C'est la manière qui semble être la plus pertinente pour répondre aux problématiques soulevées.

(E1, l.198 à l.100) de toute manière lorsqu'on est dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, c'est qu'il y a des difficultés qui sont prégnantes pour les habitants, donc voilà.

(E1, l.159 à l.61) puisque par définition pour mettre une politique publique tel que le contrat de ville, cette politique si elle répond à différents constats qu'on peut avoir sur le territoire donc forcément

(E4, l.2236 à l.2244) En principe c'est la logique du diagnostic réponse, ça c'est la manière la plus classique de procéder, c'est la réponse à un besoin diagnostiqué d'une réponse à une demande.

Cette manière de fonctionner semble être la plus adéquate à appliquer face aux difficultés des QPV.

(E4, l.2239 à l.2240) Mais en tout cas pour reprendre la question, c'est la logique de, comment dire ? Répondre à une demande finalement c'est quand même saint, d'une manière ou d'une autre. Soit que ça passe par un diagnostic euh... dont l'initiative a été prise par les pouvoirs publics, soit que ça vienne par une demande spontanée des habitants. A chaque fois on part de la demande, donc partir du terrain, partir du réel,

- Une politique ayant vocation à disparaître

Créées suite aux diagnostics de besoins, les politiques publiques sont mises en œuvre pour pallier les difficultés jusqu'à les faire disparaître et ainsi disparaître à leur tour.

(E1 l.195 à l.200) Donc forcément je veux dire, ce sont des... des... des... des... des... des dispositifs qui sont nécessaires parce que en finalité quel est l'objectif de la politique de la ville ? C'est qu'il n'y ait plus de politique de la ville, c'est qu'à un moment donné on se dise : « ce quartier-là au travers de tout ce qu'on a pu mettre en place, euh... n'est plus considéré comme un quartier défavorisé », donc le... le... l'objectif final de la politique de la ville c'est qu'il n'y ait plus de politique de la ville quoi et... et typiquement c'est ce qui se traduit par les différents dispositifs qu'on remplace.

- Une méthode discutée

Bien que les politiques publiques et que les actions engagées se fondent sur des diagnostics, il semblerait que cela ne réponde pas aux besoins des habitants. Les aides proposées contribueraient à entretenir la situation des personnes mais pas à l'améliorer.

(E3, l.1558 à l.1565) Non pas forcément, donc on vient injecter des moyens, euh... là où il y a pas forcément le besoin, ou alors c'est mal dispatché, alors on ne répond pas forcément aux besoins des habitants [...] le politique dans les QPV ils sont plus orientés toujours vers l'assistanat, l'aide alimentaire, donc on crée encore plus de place dans les épiceries solidaires, euh on distribue des bons alimentaires à plus en finir, on crée des, des berceaux dans les crèches pour des mamans qui auraient besoin de souffler mais pas forcément de travailler.

Cependant, bien que la méthodologie soit pertinente, l'action mise en place ne l'est pas. Les politiques ne traitent pas les problèmes à la racine, ne traitent pas les problèmes de fond mais s'attaquent à leur conséquence.

(E4, l.2491 à l.2494) Selon moi, ce n'était absolument pas quelque chose de fondamental, là on est vraiment dans comment dire ? On se trompe, c'est un peu comme se tromper de cible, on va dans la mauvaise direction. C'est un peu quand on a la fièvre, on casse le thermomètre, c'est... voilà ce n'est pas ça qui fait passer la fièvre.

C'est le cas par exemple, du changement de code postal qui a été décidé afin de dissimuler le lieu de résidence des candidats et ainsi éviter les discriminations à l'embauche. Ici, les politiques s'attaquent aux conséquences des représentations que peuvent avoir les employeurs, mais ils ne s'intéressent pas aux représentations et à leur origine.

(E4, l.2481 à l.2489) Je trouve la démarche absurde dans le fond et dans la forme. Ah oui là ce n'est pas ça qui va empêcher quelqu'un d'avoir des idées, d'avoir des a priori négatifs sur des personnes qui résident dans ces quartiers-là. A tout au plus, elle pourra être, on pense souvent aux CV notamment mais pas seulement, euh... bon ou l'obtention d'un logement des choses de ce genre, euh mais ce n'est pas ça qui va changer la mentalité de la personne qui peut avoir des préjugés, mais surtout l'information peut être obtenu, avec Google Maps on peut obtenir l'information à qui appartient l'adresse en question. Alors ça, ça ne sert à rien, ça c'est sur le plan pratique et sur le plan symbolique, fusionner euh... symboliquement le QPV 2 avec le reste de la commune, avec un code postal unique, ça ne créer pas de lien, ça ne sert à rien, c'est juste de la poudre aux yeux.

Les caractéristiques qui sont mises en exergue lorsque nous évoquons les populations des QPV sont négatives et font écho à une certaine pauvreté.

(E3, l.1712 à l.1713) c'est ça qu'il faudrait valoriser et cesser de de de d'étouffer tout ça derrière bah la vulnérabilité, la fragilité, la misère sociale, l'assistanat...

La volonté des politiques publiques est de réduire les inégalités qui existe dans les QPV, cependant la politique de la ville mis en œuvre a des lacunes.

(E4, l.2496 à l.2498) Pas systématiquement, on ne peut pas donner un zéro pointé à la politique de la ville, mais il y a des choses qui n'ont pas été faites de la bonne manière et bien souvent l'enfer est pavé de bonnes intentions.

- Des enjeux dissimulés

La situation dans les QPV, notamment l'omniprésence des trafics de drogue s'expliquerait par la volonté des politiques de contenir le trafic sur des espaces restreints, éloignés du centre-ville.

(E2, l.1265 à l.1268) Le QPV 2, on laisse faire le QPV 2. A un moment donné on ramasse quelques dealers, et puis quelques têtes d'affiche pour dire qu'on... voilà. Et puis ça arrange tout le monde que les gens fument du shit dans les quartiers pour fermer leur gueule et qu'ils ne viennent pas embêter les gens au centre-ville.

Il existe aussi une volonté dissimulée dans les aménagements effectués pour les populations. C'est le cas des endroits dédiés aux gens du voyage par exemple. Leur existence dans la commune permet de les expulser d'un terrain privé puisqu'ils ont un espace réservé à leur disposition.

(E2, l.635 à l.640) Bon je caricature un petit peu mais c'est un peu le sens de... un des sens de d'une partie de cette loi-là. Inciter les collectivités à faire des aires d'accueil pour pouvoir expulser les gens des terrains sur lesquels ils n'étaient pas autorisés. Donc ce fait il y a certaines collectivités qui ont fait des aires d'accueil, pas pour améliorer les conditions de vie des familles, mais plutôt pour dire bah voilà ils sont obligés d'aller à tel endroit, s'ils sont à tel endroit on peut de fait les expulser.

Bien que la mixité soit un des objectifs de nombreux dispositifs, un des limites serait de ne pas quitter le QPV pour les habitants.

(E3, l.1398 à l.1399) et les règles c'est qu'il ne faut pas sortir du QPV

Ces dispositifs sont financés par de l'argent public alloué aux quartiers défavorisés et par voie de conséquence à un public considéré comme vulnérable.

(E3, l.1404 à l.1409) Mixité sociale dans le sens euh... voilà essayer d'inclure dans l'accompagnement collectif de ce public des personnes hors QPV. Donc ça il faut éviter. [...] Bah parce que justement, il y a des moyens, toujours le nerf de la guerre, il y a des moyens financiers, l'argent octroyé pour ces missions-là sont dédiées à un certain public et il faut que le public soit vulnérable.

Pour contenir les habitants sur ce territoire, tous les services nécessaires aux habitants sont à disposition afin qu'ils n'aient pas le besoin de quitter leur quartier.

(E3, l.1565 à l.1566) On fait pas la promotion de la formation de quitter votre quartier, euh... non c'est rester dans votre quartier on vous donnera tout dans votre quartier.

- Des besoins non pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques

L'égalité en droit des individus est un principe garanti par la Constitution française, dont nous présumons qu'il est appliqué. Or cela ne semble pas être le cas et les habitants des QPV serait victime de disparités par rapport aux habitants des autres quartiers.

(E2, l.798 à l.801) C'est... ouais non c'est compliqué... C'est... certes il y a des politiques publiques mais on se cache derrière la politique publique, on se cache derrière euh... la république française aussi. Un moment donné. Parce que pour euh... en se cachant derrière le fait que tout le monde est égal en droit et euh... c'est pas un fait en France, du tout.

Des événements et des structures seraient nécessaire afin que l'espace public ne soit plus qu'un lieu de passage.

(E2, l.117 à l.118) il faut, il faut les, il faut que... quand je dis une utilité publique, il faut occuper l'espace public aussi.

Les habitants ne sont pas assez sollicités pour l'élaboration de ce qui est mis en place dans leur quartier, bien qu'il existe des moyens de recueillir leur avis.

(E2, l.1151 à l.1154) Les aspects du quartier qui peuvent être valorisés, préservés ? Je pense qu'il faut euh à outrance, développer l'aspect solidarité par le biais de la démocratie participative. Euh on aurait... du mérite et grande chance de le faire d'écouter les gens. De réellement écouter les gens. Ça veut pas dire que c'est pas fait, c'est fait.

Un des besoins des habitants est de ne pas être discriminé, d'être l'égal d'un autre individu, pour bénéficier des mêmes opportunités.

(E3, l.1559 à l.1562) les habitants ont besoin d'être euh... d'avoir les mêmes chances que... que les autres habitants de hors QPV. Ils ont besoin d'avoir les mêmes chances à l'école, d'avoir les mêmes chances au travail, d'avoir euh... la même reconnaissance

- La question de l'intercommunalité

Les professionnels soulignent que l'intercommunalité conditionne un certain nombre de problème, et qu'il serait nécessaire d'homogénéiser le fonctionnement des structures et des quartiers pour favoriser un rapprochement.

E2, l.1185 à l. 1188) euh il y a voir quoi il y a des spécificités mais aussi un lien à avoir et sur cette intercommunalité, je trouve qu'elle n'est pas assez fertile pour moi, parce qu'on parle de [plusieurs communes] sur le [quartier] mais... elle est pas, elle me semble pas forcément... ça se matérialise pas par ne serait-ce que par un même fonctionnement.

- Des erreurs d'orientation

Le lien entre les centres-villes et les quartiers n'ont pas été pensé dans les politique publique, ce qui constitue un frein à la mixité sociale et à la création de lien.

(E4, l.2153 à l.2159) et c'est là tout l'enjeu me semble-t-il tout l'enjeu des politiques de cohésion sociales à venir et c'est là tout l'échec, selon moi, échec au moins partiel des politiques de cohésion sociale antérieure, c'est que justement il n'y a pas eu de connexion entre les centres-villes ou très peu de connexion, selon moi, entre les centres-villes et les quartiers en termes de création de lien social.

Nous ne permettons pas aux enfants de sortir du QPV dans le cadre scolaire, il s'agirait de pratiques effectuées en interne pour concentrer les jeunes issus des quartiers dans les mêmes établissements. Nous éludons encore la mixité par ces pratiques.

(E3, l.1374 à 1380) Euh... Au niveau de l'éducation euh... alors quand les familles doivent inscrire leurs enfants dans les établissements, par exemple au collège, bah il y a des collèges de secteur, mais il y a des ententes en sous-marin entre l'Éducation Nationale, enfin l'Inspection Académique et les collèges, pour, pour refuser les demandes de dérogation afin de voilà... c'est leurs petits calculs en interne qui ne sont pas mis au grand jour et qui euh... forcent euh... ce, ce, ce, cette concentration, ce même type de concentration au sein d'un même établissement. Voilà alors que les familles tendent vers autre chose quoi.

- La nécessité de travailler en partenariat

(E4, l.2232 à 2236) Alors euh cette dynamique elle est assez lourde en fait, euh... c'est quoi, comment dire, finalement toute la politique sociale, la politique de la ville c'est un sacré mammouth à faire bouger, ça demande comment dire une coordination de tous les acteurs et comment dire ? Un travail en bonne intelligence avec les usagers et ça c'est tout sauf facile, c'est une dynamique à mettre en place. Et alors parfois il y a des loupés et parfois il y a des réussites.

(E4, l.2150 à 2153) et c'est là tout l'enjeu me semble-t-il tout l'enjeu des politiques de cohésion sociales à venir et c'est là tout l'échec, selon moi, échec au moins partiel des politiques de cohésion sociale antérieure, c'est que justement il n'y a pas eu de connexion entre les centres-villes ou très peu de connexion, selon moi, entre les centres-villes et les quartiers en termes de création de lien social.

B. Représentations et activité professionnelle

1. Une population profilée

L'application de politiques spécifiques induirait l'existence de problématiques identifiées et par voie de conséquence de personnes caractérisées. A ceci s'ajoute une architecture spécifique, et les profils des habitants sont dressés.

(E1, l.141 à l.145) comme j'ai dit enfin je veux dire si ces territoires-là sont dans une zone prioritaire et qu'il y a un financement autre que du droit commun, c'est spécifiquement accordé à ce territoire-là, euh... c'est que forcément il y a des problématiques et que forcément ces problématiques-là se rejoignent et sont communes à, je dirais, une bonne partie des habitants du territoire

(E3, l.1663 à l.1666) C'est très stigmatisant, c'est [les grandes barres d'immeuble] euh... insalubre, ça donne pas envie, ça ne donne pas envie [...] Des gens de l'extérieur, déjà ça traîne et puis c'est une concentration, de, de, de, de, de, de mêmes profils des habitants. Ça créer du communautarisme.

Là encore, deux types de profils sont dressés, ils ne sont pas en adéquation avec les éléments avancés par les politiques, néanmoins les habitants sont subdivisés entre ceux qui veulent partir du QPV et ceux qui veulent y rester.

(E3, l.1304 à l.1307) Il y a des personnes qui ont des moyens, suffisants et qui pourraient vivre hors QPV mais qui s'y plaisent et il y a des personnes oui qui sont euh... dans le besoin et qui vivent aussi dans ces QPV.

Les caractéristiques des personnes sont globalisées, nous parlons de familles avec des problématiques similaires sur un territoire donné.

(E2, l.544) Bah c'est à peu près les mêmes familles, les mêmes problématiques aussi.

Il est possible de déterminer les caractéristiques principales des personnes par rapport au quartier d'habitation, par exemple les personnes arrivées en France il y a plusieurs années résident dans le QPV alors que les personnes arrivées plus récemment sont en ville.

(E4, l.1877 à l.1891) Rien de notable. Non c'est euh... alors sûrement, pour ce qui est du [quartier] euh c'est plus, c'est vraiment des personnes qui sont plutôt, au niveau du [quartier], d'installation ancienne en France, ça c'est... Voilà qui sont en France depuis euh... plus de cinq ans, donc qui ne peuvent plus, qui n'ont plus le profil de primo-arrivants, ça c'est euh voilà je pense qu'au niveau du [quartier] la population est plutôt une population assez, me semble-t-il, assez sédentaire mais plus stable, plus fixe. Voilà. Tant dis que, là où j'ai vu des différences notables dans les profils, c'est en ce qui concerne tous ceux qui venaient de l'extérieur du [quartier], donc du reste de l'agglomération [ville-centre, communes aux alentours], où là on avait davantage un public primo-arrivant,

Une corrélation est faite entre l'origine des personnes et le territoire dans lequel ils vivent.

(E4, l.2069 à l.2072) Alors, bon. Il y a des choses qui me viennent pêle-mêle. Allons-y. Alors le QPV 2 se caractérise par, selon moi, par sur le plan d'une certaine position, une implantation non négligeable de la communauté marocaine. Donc ça c'est ce que j'ai pu constater, effectivement, il y a beaucoup de marocains sur le QPV 2 en termes de nationalité.

2. Une activité professionnelle à adapter

Bien que la mixité soit un axe primordial des politiques publiques, sur les terrains, les professionnels organisent peut d'évènement dans la ville afin d'éviter d'amener le public au centre-ville. C'est volonté seraient un choix des professionnels.

(E3, l.1596 à l.1599) Bein étant donné qu'on a pour mission d'intervenir sur ce quartier, on mène toutes les actions sur le quartier, et même quand on veut euh... créer le buzz culturel ou autre, on amène des structures de la ville, à intervenir sur le quartier et on évitera de descendre avec notre public dans la ville. C'est un choix institutionnel des intervenants du quartier.

Selon eux, il est nécessaire de s'adapter puisque lorsque les individus ne partagent pas de points communs, de mêmes caractéristiques, il faut lutter contre les représentations afin de faire évoluer les postures.

(E2, l. 948 à l. 951) de souci lors des manifestations où on mélange les gens, divers et variés, donc euh... c'est cette démarche, donc euh... après l'impact, ouais on... s'adapte aussi au contexte, on essaie aussi de faire avancer le schmilblick par des biais détournés quoi de faire reculer les stigmatisations, les regards de part et d'autre et puis et puis euh voilà après c'est...

Les actions mises en œuvre dans les quartiers sont exclusivement destinées aux habitants des QPV.

(E3, l.1437 à l.1438) Oui on me rappelle souvent à l'ordre en me disant, ce n'est pas le genre du [quartier], ce n'est pas les habitants du territoire d'action.

Malgré toutes les structures mises en place dans le quartier, la situation ne semble pas évoluer positivement et cela interpelle les professionnels.

(E3, l.1512 à l.1527) Et puis il y a cas regarder un peu le public, là on est en 2020 euh... les associations, les institutions sont installées depuis plus de cinquante ans pour la plupart, ils mènent tous les mêmes actions : donc de l'accompagnement, de l'accès aux droits, rupture de l'isolement, de la jeunesse, voilà et euh... quand tu fais le tour, les habitants ont le même niveau, ils sont au même endroit, et des fois dans le même appart, dans le même logement depuis quarante ans donc c'est pour ça je me questionne. Comment on, comment on arrive à justifier tout ça ?

Le constat de la formation de groupe hermétique dans les quartiers est encouragé par les pratiques des professionnels qui privilégient le travail avec des groupes restreints, et des personnes qui ne résident pas en QPV.

(E3, l.1509 à l.1513) Bah déjà, quand je parlais de mixité euh... QPV et hors QPV bah on évite, on évite donc on les concentre toujours entre eux, et euh... et en tout petit groupe en plus, donc on arrive encore plus à travailler cet aspect-là de misère, de besoins, d'assistanat. Donc euh... ouais c'est vraiment autour de ça, autour de cet euh... c'est des, des, des, des, petits clans qui se créent et euh... et on travaille vraiment autour de cette fermeture que dans l'ouverture vers autre chose.

Les actions menées sur le quartier sont organisées de façon à ce qu'elles opèrent un tri du public qui va s'y intéresser. Un des moyens pour y parvenir est de mettre en exergue les points saillants des représentations que peuvent avoir les individus des habitants des quartiers et qui sont relatifs à l'origine et la religion des habitants.

(E3, l.1602 à l.1606) On va essayer de faire en sorte d'amener quelques, quelques références au quartier mais euh... Bizarrement, elles seront toujours un peu teintées de, de, de, de la majorité des habitants du QPV, il y aura toujours une référence un peu culturelle, culturelle, qui fera que ça a du sens pour eux de les faire intervenir sur le QPV et on évitera euh... à nos, à nos publics de, de, de les mélanger en fait aux, à la population de la ville.

En fonction des publics côtoyés dans le cadre de son activité, il faut adapter ses pratiques.

(E4, l.2044 à l.2047) , peut-être par rapport au public, le fait de travailler avec un public d'origine étrangère ou de nationalité étrangère ça, dans ce type de quartier effectivement, ça j'ai été contraint effectivement d'ajuster mes méthodes parce qu'il est vrai qu'en formation de formateur en Français Langue Étrangères, euh il faut bien reconnaître que ce sont de formation assez généraliste.

En dépit des efforts entrepris pour redorer l'image du quartier, les problématiques demeurent les mêmes : l'immobilité résidentielle des habitants, la délinquance, le chômage, la pauvreté. Les actions entreprises pour améliorer l'image du quartier ne résolvent pas les problématiques inhérentes aux habitants.

(E3, l.1574 à l.1576) Un quartier de concentration de la misère euh... concentration du chômage, concentration euh... de la délinquance, voilà hein et même si il y a la rénovation urbaine qui est venue passer

un coup de peinture sur les façades, ça ne change pas, c'est les mêmes habitants qui sont là depuis 40, 50 ans. [...]

- Prise de recul vis-à-vis de l'image véhiculée par le quartier

Face à l'expression d'une représentation de la part d'une personne n'ayant pas connaissance des QPV, et n'y étant jamais allé, le professionnel a cherché à comprendre ce qui génèrait cette image chez cette personne. Il évoque des aprioris vis-à-vis du quartier qui trouverait leur origine dans le fait que le quartier est un quartier marginal.

(E1, l.319 à l.323) Euh... et puis je pense qu'il y a aussi une frontière un peu idéologique parce que c'est marrant parce que dans le cadre personnel là pour le coup je prenais un Blablacar la dernière fois et puis il y a un gars qui me dit « Oh je vais pas essayer d'aller sur ce quartier là mais ça craint et tout » alors je dis « Ah vous y êtes déjà allé ? et le gars me dit : « Non j'y suis jamais allé et en fait », c'est... C'est... c'est... c'est... c'est... c'est... c'était... c'était quelque chose qu'on lui avait dit en fait et c'est ce que cette personne-là disait à d'autres personnes qu'elle pouvait côtoyer de ce quartier-là sans y être allé, et moi ça fin donc je dis au gars : « Mais vous y êtes jamais allé en fait ? pourquoi... pourquoi vous dites ça ? » En fait ce sont des aprioris, je pense qu'il y a une frontière idéologique euh... par rapport à ce quartier parce que des personnes qui n'y sont jamais allées sur ce territoire-là vont en parler euh... d'une certaine manière, de manière qui ne connaissent pas forcément, euh... donc euh... donc voilà ce que je pourrais dire par rapport à ça et puis euh... c'est sûr que le fait que le quartier soit à la marge euh... de la ville n'aide pas non plus fin je dirais l'idée qu'on peut se faire du territoire.

Certaines représentations peuvent être éloignée de la réalité mais aussi en être proche.

(E3, l.361 à l.364) Voilà quand on vient de ce quartier là il y a une certaine culture, euh... une certaine représentation aussi que les gens peuvent avoir de ces, de ces, de ces des personnes qui habitent dans ces quartiers-là qui parfois peut être tronquée mais qui parfois ne peut ne pas l'être non plus euh...

L'origine des représentations négatives des territoires pourrait s'expliquer par l'interprétation que les politiques font des quartiers.

(E3, l.371 à l.373) Peut-être que ce sont plus les mauvaises choses qui sont ressorties sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de par la récupération que peuvent faire certains politiques,

Les quartiers, notamment un en particulier, est en proie à la stigmatisation. Le quartier est perçu comme étant dangereux et pas fréquentable. Il existe alors une distinction opérée entre les quartiers à l'intérieur d'une même ville.

(E2, l.656 à l.661) Ça reste des quartiers au même titre que QPV 3, que QPV 4, euh... pour citer que cela alors les quartiers, un peu moins QPV 1 par rapport à la stigmatisation mais le QPV 2 c'est... c'est le haut du panier, ils ont une vision très... très négative de l'endroit, mal famé, où il ne faut pas aller. La première chose qu'on m'a dit, moi je ne suis pas de la région, la première chose qu'on m'a dit quand je suis arrivé, c'était plutôt en milieu étudiant, c'est... il ne faut pas monter là-bas, déjà j'avais pas de vision ville basse, ville haute, et on me disait « il ne faut pas monter dans la ville haute, ça craint ! ».

Comme je disais tout à l'heure, les gens qui étaient étudiants en cité universitaire [dans la ville], ils me disaient, il ne faut surtout pas aller au QPV 2, t'y es déjà allé ? Non. Ah ouais d'accord.

Les quartiers présentent une grande hétérogénéité, les percevoir uniquement à travers des stéréotypes ne seraient pas représentatifs de la réalité, bien que nous puissions dégager des tendances. Sur le sujet de la mixité sociale, les quartiers apparaissent comme étant très peu habités par d'autres personnes que des immigrés. Il semblerait que la population d'origine française se réduise de plus en plus dans les quartiers, néanmoins, il y en a tout de même. Les personnes sont perçues comme vivant dans une grande pauvreté mais des réseaux d'entraide sont mis en place pour pallier ces difficultés.

(E4, l.2261 à l.2278) A tous les niveaux. Il y a des situations, des situations sociales, on peut pas réduire la population des QPV à des stéréotypes, ça c'est claire, il y a des choses, il y a quand même des récurrences mais on s'aperçoit que bien souvent, on imagine, on a l'esprit nourri par les stéréotypes, très largement d'ailleurs, entretenus par certains médias. Mais euh ces stéréotypes-là bien souvent, euh... ne correspondent pas à la réalité du terrain. Il y a des choses, on se dit par exemple que les populations qui habitent dans les QPV, de nos jours, sont davantage d'origine immigrée ou étrangère. C'est en très grande partie vraie, mais il y a aussi une population plus traditionnelle avec des françaises et des français d'origine qui continuent à constituer un certain pourcentage de la population, qui s'est un peu réduit depuis déjà les années 80 et ça, il y a eu une accélération de la réduction depuis une dizaine d'années, ça par contre c'est ce qu'on peut constater sur le terrain, une moindre mixité, mais une moindre mixité culturelle pour le coup mais un QPV ne peut pas se réduire à quelques stéréotypes. Pareil pour les situations socio-économiques, on imagine des, des personnes, il y a parfois une vision très misérabiliste des quartiers, des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est-à-dire que c'est une population qui serait la version modernes des Misérables. Il peut y avoir ce genre de stéréotypes mais en réalité les gens vivent leur quotidien avec leurs difficultés mais la vie quotidienne est possible et il y a aussi des ressources que j'ai mentionnées précédemment comme les réseaux d'entraide qui facilitent grandement les choses, à la limite il vaut mieux être en situation de précarité financière dans un QPV que de l'être en zone rurale par exemple.

Peu de domaines, et de thématiques échappent aux stéréotypes dont sont affublés les habitants des quartiers.

(E4, l.2279 à l.2284) Donc il y a beaucoup de stéréotypes qui court sur les habitants des quartiers, sur tous les plans : plan culturel, plan socio-économique, euh... on imagine aussi que en règle générale, le niveau d'éducation est faible, ce qui peut être, ce qui est constaté statistiquement c'est que c'est inférieur à la moyenne nationale, ça c'est une statistique,

- Une posture ambivalente vis-à-vis des médias

Les médias communiquent sur les quartiers, et peuvent être sources de préjugés et autres, cependant, il semblerait qu'ils relatent la réalité de ce qui se passe dans les quartiers.

(E1, l.352 à l.356) Euh... alors mais ça je... je... le... les médias forcément, il peut y avoir certaines choses que les médias peuvent indiquer mais je veux dire euh... euh... moi je n'ai pas le souvenir d'avoir lu des choses sur ce quartier qui soient, qui soient, qui soient négatives après les gens sur ce quartier-là qui soient négatives, après les gens on va dire euh... s'incorporent ces différentes données-là à leur façon forcément quand on va voir euh...

(E2, l.668 à l.669) Bah elle est véhiculée par euh... par l'imaginaire collectif quand on connaît pas, quand on n'a jamais été dans un quartier et puis par euh... par les médias.

Le discours des médias semble être influencé par la recherche du sensationnalisme. Ils se baseraient alors sur des faits, qu'ils auraient tendance à exagérer ou diminuer leur importance. Il s'agirait d'une diffusion de stéréotypes, à la fois positifs et négatifs, l'image véhiculée serait alors, dans tous les cas, non représentative de la réalité.

(E4, l.2549 à l.2571) Ah mais ça c'est... Alors ça je peux en dire plus [...Rires...], la question est : est-ce que je ne vais pas avoir de problèmes ? Non mais, non mais les stéréotypes de, des QPV dans les médias. Il y en a de deux sortes : les stéréotypes positifs et les stéréotypes négatifs. Vraiment j'ai constaté les deux. Il y a des, il y a une façon de présenter, comment dire ? Par exemple, la violence, l'insécurité en banlieue, d'une manière presque anxiogène dans certains médias, où on va avoir tendance par exemple à grossir le trait. C'est pour aussi, il faut aussi pour attirer le public en faisant peur, en faisant peur, en faisant peur aux gens euh... on a toujours, on augmente la possibi... on augmente une audience. C'est toujours la recherche de sensationnalisme. Si on dit que effectivement les quartiers sont au bord de l'implosion, qu'effectivement ce sont des poudrières qui ne demandent qu'à exploser etc... pour x raisons, là effectivement on a des chances de, d'attirer un grand nombre de personnes devant la télé, ou un grand nombre de lecteur pour la feuille de chou. Ça c'est une première chose, donc la recherche du sensationnalisme. Voilà, qui est une façon, qui est un peu un marronnier des, des médias, on entend cette, ces, ces, ces récits, depuis longtemps. Ces récits qui comme à chaque fois ont, sont, quand il ne s'agit bien évidemment d'information bidonné, il y a malgré tout un fond de vérité. Il y a quand même une, une insécurité qui est caractéristique des Quartiers Prioritaires de la Ville qui s'explique par un grand nombre de choses, à commencer par la variable « tissu économique », ça c'est, ça c'est une première explication mais pas que. Et il y a aussi des stéréotypes positifs, on essaie aussi de combattre les stéréotypes négatifs, alors selon moi, en combattant le mal par le mal en utilisant des stéréotypes positifs, en représentant les quartiers comme des quartiers où tout se passe bien. Il y a aussi une vision un peu angélique présentée dans certains médias qui est aussi une vision pas plus vraie que la précédente. Au bout du compte, on se retrouve avec deux visions, deux visions des quartiers qui sont opposées et fausses ou en partie fausses toutes les deux, donc d'où l'importance de chercher à, à avoir une juste, la plus juste représentation possible des différents quartiers.

C. Les représentations des adhérents des quartiers prioritaires de la ville

1. Une image mitigée des quartiers et des personnes

a) Une image négative

- Des difficultés

Les adhérents ont une image des habitants plutôt négative, en effet, ils évoquent souvent le manque de ressources l'élément qui semble être reconnu d'office lorsqu'on évoque les habitants ce serait le fait qu'ils ne travaillent pas. Néanmoins, cette idée est nuancée par la personne qui indique ne pas être d'accord. La drogue est également un élément qui revient d'emblée lorsque nous énonçons des difficultés.

(E7, l.3673) Michel : Moi je dirais qu'il y a beaucoup plus de gens qu'ont pas de sous.

(E6, 1.3178 à 1.3181) *je crois pas que ce soit tous des gens qui ne travaillent pas, je suis sûre qu'ils travaillent tous dur voilà... ils se lèvent tôt, tu les vois super tôt à l'arrêt de bus, c'est eux qui prennent les bus les premiers. Je pense que... après c'est le quartier qui est comme ça, c'est pas eux qui ont fait que le quartier est défavorisé.*

(E7, 1.3830) **Françoise** : *Non mais ça... euh... Mais c'est vrai qu'il y avait ce fléau de la drogue sur le Champ-le-Bœuf.*

Pour les adhérents, un quartier prioritaire de la politique de la ville signifie bénéficier de subvention à destination de personnes rencontrent des difficultés et de bas loyer. Ce sont les familles monoparentales qui seraient en nombre sur le quartier.

(E8, 1.4522 à 1.4523) *Euh bah je sais qu'il y a des subventions, que... que c'est pour qu'il y ait une amélioration, plus d'associations et plus d'entraide pour les gens en difficultés.*

(E7, 1.3671 à 1.3672) **Françoise** : *Bah certainement que il y a un plafond pour les loyers, parce qu'il y a beaucoup de familles monoparentales euh maintenant là-haut. Je dirais qu'il y a peut-être un truc comme ça...*

Être dans un QPV implique des conséquences dont les adhérents ont pleinement conscience. D'une part, c'est l'image que les autres personnes ont des habitants du quartier, c'est aussi une adaptation des services publics aux détériorations des transports ou encore le refus pour les livreurs de venir sur le quartier.

(E8, 1.4693 à 1.4700) *Ah totalement [j'ai constaté personnellement que le fait d'habiter ici, ça avait un impact] sur ce que les gens pensent. [...] Rien que par rapport euh... je vais parler de la veille. C'est vrai que... au début quand j'ai commencé à faire partie du comité, voilà ils... euh... voilà j'ai très bien remarqué qu'ils faisaient des insinuations « ah oui le Champ-le-Bœuf cas soc quoi » Ils l'ont pas dit mais... voilà. Des trucs comme ça tu comprends très bien que.*

(E8, 1.4633 à 1.4639) *euh... bah déjà rien que les livraisons de pizzas. Juste un exemple tout bête. Je sais pas si c'est revenu maintenant mais euh à un certain moment moi je sais que quand on commandait des pizzas mais je ne sais plus trop où, ils ne montaient plus sur le Champ-le-Bœuf. [...] Bah ils ne livraient pas. [...] Ou tu payais un supplément.*

(E8, 1.4670 à 1.4673) *Ouais à partir d'une certaine heure le soir [les bus ne venaient plus ici]. Ou des fois, ou sinon ils faisaient un détour pour ne plus passer par le Haut-du-Lièvre. [Parce qu'ils se faisaient quand même plus caillasser au Haut-du-Lièvre qu'ici].*

Cette image négative est renforcée par les comparaisons opérées par les adhérents avec les autres quartiers, qu'ils s'agissent des aménagements urbains, de la considération donnée au quartier par les élus ou encore des commerces à disposition, le Champ-le-Bœuf semble être lésé par rapport à son « concurrent direct » le Haut-du-Lièvre. Nous remarquons que les comparaisons sont toujours effectuées en deux QPV, même si les adhérents ne connaissent pas la signification du terme, intuitivement ils font des comparaisons entre des quartiers prioritaires.

(E8, 1.4434 à 4436) *c'est vrai que par rapport au Haut-du-Lièvre, au Haut-du-Lièvre il y a eu beaucoup de... d'immeubles cassés, il y a eu beaucoup de nouvelles habitations, euh... en plus euh maisons. Ils ont refait euh... ils ont refait des jeux, des parcs, des machins euh voilà*

(E8, 1.4461 à 1.4463) *Bah c'est différent, puisque Haut-du-Lièvre c'est Nancy donc euh... il y a eu beaucoup de... plus de réalisations de fait quoi. Que pour moi... voilà euh... le... les maires parce que ce soit celui-là ou celui d'avant, ont toujours négligé le... le Champ-le-Bœuf.*

(E8, 1.4835 à 1.4836) *Euh l'entretien, déjà [c'est une différence entre Champ-le-Bœuf Laxou et Champ-le-Bœuf Maxéville]. C'est beaucoup plus sale du côté de Maxéville Haut, toujours pareil, que de Laxou.*

(E8, 1.4975 à 1.4980) *Bah c'est pareil, Maxéville bas ils ont construit aussi de nouveaux immeubles mais voilà de 4 étages avec terrasse, il y en a même qui ont leur petit jardin privatif, Malzéville bas aussi ils en ont fait pas mal et euh... c'est joli. Ici tu te dis qu'est ce qui a été refait depuis ? Voilà quoi. A part le centre commercial, mais voilà c'est vrai que question nouvelle habitation, alors que je pense que tout ce qui est fermé Saint Jacques, donc euh... avant, euh... je pense qu'ils ont pu faire pas mal de beaux petits apparts quoi*

b) Une image positive

- A son avantage

Les comparaisons opérées avec le Haut-du-Lièvre démontrent un déséquilibre au détriment de Champ-le-Bœuf. Mais lorsque le quartier est comparé à d'autres QPV, Champ-le-Bœuf semble avoir plus d'avantages que ces derniers.

(E7, 1.3565 à 1.3568) **Michel :** *Et encore c'est moins serré qu'à Vandoeuvre. Vandoeuvre au début, ils étaient tous l'un sur l'autre. Ils sont fait des... ils ont démoli quand même un petit peu, ils aèrent mais bon ils étaient... il y avait 50 000 habitants quand même. Alors euh... c'était un dixième des appartements, donc il fallait bien les caser quelque part hein.*

(E6, 1.3274 à 1.3277) *Alors la différence c'est, peut-être le calme vraiment qu'on voit parce que c'est vrai qu'à Jarville, il y a... on voyait les gens qui discutaient quand même, les bagarres et tout ça, ce n'est pas discret, c'est voilà... en pleine journée et puis les policiers tournaient souvent donc c'est voilà... Par rapport à la... la... euh...*

- Un territoire vécu positivement

En dépit des difficultés mentionnées précédemment, il semblerait que les habitants apprécient ce quartier et ce pour diverses raisons. Qu'il s'agisse de la scolarité, les mesures prises semblent être adéquates vis-à-vis des jeunes. La proximité est également mise en avant ainsi que les rapports humains, ainsi que la présence de la forêt et des nombreuses associations. Les logements sont également valorisés.

(E6, 1.3067 à 1.3070) *Bah bien. Honnêtement ça se passe super bien, quand euh... si quelque chose ne va pas ils préviennent les parents ça c'est logique et ils prennent en main les choses, si ça va vraiment pas, si l'élève euh... n'est pas correct et bah ils font euh... comment ils appellent ça ? Une espèce de réunion... pour parler de la situation ?*

(E6, 1.3090 à 1.3092) *Voilà c'est plus proche et puis aussi je trouvais que c'était bien aussi, que ce soit proche, c'est le fait d'être à l'aise, d'être bien, en bonne compagnie aussi, parce que c'est vrai que c'est important d'être bien avec les gens qui sont autour de soi.*

(E7, 1.2618 à 1.2623) *Disons, euh c'est difficile à dire euh... un adjectif euh c'est pas... disons que j'aime bien, bon il y a que la proximité des commerces, que je trouve intéressante, mais aussi c'est pas un quartier fort chargé, c'est pas confiné, c'est pas des bâtiments étriqués, les uns sur les autres, avec des vis-à-vis sur les fenêtres, et puis c'est... c'est, tu fais dix mètres, t'es tranquille, tu es quasiment en forêt, et puis il y a un petit côté poumon et puis il y a beaucoup d'activités socio-culturelles enfin moi je... table beaucoup là-dessus évidemment*

(E7, 1.3522 à 1.3530) **Michel** : *Non les appartements sont bien, et puis on était bien, le voisinage tout ça...*

Françoise : *Quand on a demandé un F4, quand on était au tilleul, qu'on a demandé un F4 bah ils nous ont proposé le Champ-le-Bœuf. C'est sûr que c'était bien. On avait les coopérateurs, on avait les médecins, on avait les écoles, euh... moi qui n'avait pas le permis ni rien, bah avec mes deux enfants j'avais tout sous la main.*

(E7, 1.3530) **Françoise** : *Ouais. Et puis des appartements lumineux, des grandes chambres.*

Pour certains habitants, ce sont les points positifs du quartier qui prennent le dessus sur les difficultés :

(E7, 1.2609 à 1.2612) *Ça me peinerait de partir honnêtement. Par le biais des associations aussi que je... même mais non euh je trouve, j'ai trop de connaissances, et je peux pas me déplacer sans parler à quelqu'un, j'aime bien le contact euh j'aime bien parler, écouter, euh voilà je parle beaucoup mais j'ai aussi l'habitude d'écouter que de discuter.*

- Une évolution discutée

Les habitants sont unanimes, le quartier évolue, mais pour tous il ne s'agit pas d'une amélioration. Au regard de l'évolution, les habitants redoutent une recrudescence de la délinquance telle que cela se passe au Haut-du-Lièvre.

(E8, 1.4711 à 4714) *Ah oui je pense [qu'il y a des tirs d'arme ici. Mais étant donné que ça doit être beaucoup plus rare quand même, je crois qu'on en n'est pas encore arrivé au point-là mais je pense que ça ne va pas tarder non plus. [...]] Bah parce que il y a de plus en plus de délinquance.*

Il déplore aussi la disparition de l'ambiance chaleureuse et conviviale du quartier qu'il pouvait y avoir dans le passé.

(E7, 1.4355 à 1.4356) **Françoise** : *Non mais, je sais pas... c'est... il manque quelque chose. Le temps qu'on était au Champ-le-Bœuf, c'était plus... plus chaleureux, je ne sais pas comment le dire. C'était...*

(E8, 1.4487 à 1.4889) *Euh... bah parce que pour moi c'est... il est... il est devenu... je ne sais pas comment dire. Euh... Il y a plus la convivialité d'avant. Les gens voilà... les gens c'est difficile de dire bonjour euh... et puis je trouve que c'est... il est devenu moche.*

(E8, 1.4404) *Euh... Oui. Une évolution mais euh... que j'apprécie pas.*

Outre l'importance accordée aux relations humaines les habitants déplorent également la disparition de verdure de leur quartier au profit du béton.

(E7, 1.3922 à 1.3927) **Françoise** : Bah ça fait beaucoup de béton quand même, bon il y a de la verdure...

Michel : Non moi Champ-le-Bœuf euh... non je le retrouve pas... Maintenant oui, mais pas quand on est arrivé. Quand on est arrivé, il y avait plus d'arbres. Déjà en face du 6 chères, il y avait pas de parking là, il y avait une butte. C'était une butte que les gosses pouvaient jouer tranquille, il y avait des arbres en haut, parce que c'était une butte et il y avait des arbres. Là maintenant il n'y a que du béton enfin que du goudron.

c) Une vision ambivalente

Les adhérents ont un discours assez ambivalent par rapport au quartier. Beaucoup de comparaisons sont opérées avec le Haut-du-Lièvre et ce au désavantage du Champ-le-Bœuf. Cependant lorsque les comparaisons sont faites entre le quartier et d'autres quartiers prioritaires, le champ-le-Bœuf semble être le quartier le plus avantageux.

o Des difficultés relativisées

Les difficultés du quartier ne sont pas niées, cependant elles sont relativisées. LA comparaison se fait avec d'autres quartiers dans lesquels est bien plus développée.

(E7, 1.2917 à 1.2925) Bah il se passe des choses mais voilà... c'est pas ... c'est pas une grande criminalité, c'est pas non plus, il y a toujours dans les quartiers, il n'y a pas besoin de ou centre-ville de Nancy hein tu as partout, la drogue ça circule partout, mais donc là il y a pas de vol, il n'y a pas d'effraction, il n'y a pas de tapage nocturne, il y a pas de virée jusqu'à deux heures du matin en scooter, tu vois enfin de choses de ce côté-là, [...] De ce côté-là il n'y a pas de nuisances sonores, il n'y a pas de dégradations, etc... donc c'est... c'est calme quoi c'est... voilà.[...] ouais c'est ça ouais, ouais, ouais, ouais [c'est vraiment la drogue].

(E8, l. 4570 à l.) La seule chose de bien c'est qu'on est à proximité de tout.

o Un double discours

Ces deux personnes vivent ensemble depuis plusieurs années et ont habité au CLB ensemble, néanmoins, pour un même lieu, à la même époque, les avis divergent sur les situations. Les faits ne sont pas seulement nuancés, ils sont contredits. Cela concerne le jet d'objet par les fenêtres, et le vol de vélo.

(E7, 1.3915) **Françoise** : Oui mais toi tu partais le matin et tu rentrais le soir, bon tu rentrais le midi mais euh... tant dis que moi je côtoyais les gens du Champ-le-Bœuf, association...

(E6, 1.4026 à 1.4029) **Michel** : Bah on était bien dans l'appart.

Françoise : C'est là qu'on a commencé notre vie.

Michel : Non parce qu'on était bien dans l'appartement, On était bien et puis tu fermais ta porte et puis voilà.

(E7, 1.3763 à 1.3872) **Françoise** : Non, non c'était bien, il y a que le 15 Blettes. [...]

Françoise : Local ouais.

Michel : Même au 15 Blettes, on n'a pas eu...

(E7, 1.3856 à 1.3865) **Michel** : Non plus les objets qui descendaient du ciel, il y en avait pas non plus. Bah tout ce qu'ils jettent par la fenêtre.

Françoise : Bah si il y en avait...

Michel : Bah on n'a jamais...

Françoise : Bah si avec les espaces verts, on était donc derrière l'accordéon euh... le Monsieur il a reçu un balai de WC hein ! Il était tellement outré ! Non, non mais il y avait des gens bah ... derrière l'accordéon il y a les arbres là avec les oiseaux que la NTO ne voulait pas qu'on les enlève, et donc les gens et bah ils jetaient les sacs poubelles dans les arbres hein.

Michel : Oui mais ça c'est avec ton assoc', mais autrement, chez nous.

Françoise : Bah c'est comme ça...

(E7, 1.3908 à 1.3911) **Françoise** : Et puis t'avais pas intérêt à laisser trainer...

Michel : Bah ça c'est pareil, moi mon vélo on n'a jamais touché à mon vélo et pourtant il était bien dans le... dans le local à poubelles.

○ Posture vis-à-vis de l'image du quartier

Nous comprenons face aux éléments avancés par cet adhérent, qu'il pensait que nous voulions recueillir des éléments, des anecdotes négatifs sur le CLB. Cela traduit le fait qu'il a conscience de l'image négative qui est véhiculée par le CLB à l'extérieur même du quartier.

(E7, 1.3571 à 1.3572) **Michel** : Moi franchement du Champ-le-Bœuf, j'ai rien à dire.

Françoise : Que des bons souvenirs, on était bien.

(E7, 1.3912 à 1.3914) **Michel** : Moi franchement, je suis pas, j'ai rien à dire que... je peux pas... Justement quand vous m'avez dit pour témoigner sur le Champ-le-Bœuf, je me suis dit mon dieu pourvu que je sache répondre aux questions parce que moi le Champ-le-Bœuf euh... Moi je ne vois pas le Champ-le-Bœuf mal.

(E7, L.4382 à 1.4383) **Michel** : Non vous vous êtes peut-être adressé à la mauvaise personne si vous vouliez plus d'histoires sur le Champ-le-Bœuf mais... moi je peux pas vous en donner, je peux pas inventer. Je sais pas moi...

Cette adhérente, via sa réflexion, laisse penser qu'il y a des attentes par rapport aux comportements des personnes dans ces quartiers, notamment les jeunes. Elle exprime que chaque territoire aurait ses difficultés d'après la collectivité mais qu'il ne faut pas s'y fier.

(E6, 1.3171 à 1.3176) **Fin** moi je ne trouve pas, parce que quand on y va, comme je t'ai dit, dès que je vois des jeunes, je peux en croiser, on ne m'a jamais dit tu viens, ou tu ne viens pas fin je ne sais pas. Jamais il est interdit d'y aller, donc voilà quoi. C'est compliqué de... si tu fais attention à tout ce que tu peux entendre ou quoi, c'est des gens qui ne connaissent pas qui ... et qui certainement n'y vont pas et qui te disent il ne faut pas y aller. Donc je pense que non, enfin moi je ne fais pas attention à ce qu'on me dit donc euh...

(E6, 1.3178) Bah il faut y aller, il faut aller voir [...] même si c'est un quartier défavorisé...

Il en est de même pour ces adhérents qui sont conscients de l'image du quartier mais qui n'y porte pas attention.

(E6, 1.4241 à 1.4248) **Michel** : Bon la chiennerie, on ne connaît pas de trop. Euh... c'est pareil, la renommée bon bah on s'en fout.

Françoise : Bah oui c'est comme la renommée d'ici.

Michel : On s'en fiche de la renommée puisque le Champ-le-Bœuf est soi-disant qu'il a pas une bonne renommée. Le Haut-du-Lièvre non plus, ça dépend de qui c'est qui y vit, comment tu vois le...

Les éléments saillants des quartiers pour les personnes de l'extérieur, connus par les habitants sont la présence de drogue sur le quartier, et le nombre conséquent d'immigrés.

(E6, 1.3169 à 1.3171) Bah... parce qu'on nous dit tout le temps les quartiers difficiles, défavorisés, ou il y a beaucoup d'immigrés, c'est enfin... c'est surveillé, euh c'est euh gardé... enfin je ne sais même pas comment on peut dire ça.

(E7, 1.3873 à 1.3877) **Françoise** : Parce que mon fils quand je l'ai eu et que je lui ai dit bah on a trouvé un autre appartement. Parce que je quittais un balcon et je voulais un autre balcon, d'un F5 on voulait un F4. Alors je disais à mon fils, on a trouvé un appartement et il y a un petit balcon. Il m'a dit tu vas à côté de Tata [Mimi], donc du côté de Laxou, je dis non au 15 Blettes. Il me dit oh non va pas là-bas euh c'est la zone...

Michel : Ouais soi-disant qu'il y avait de la drogue...

(E7, 1.3880 à 1.3881) **Michel** : Soi-disant qu'il y avait de la drogue, on l'a jamais vue. On n'a jamais été importunés par des gens dans les escaliers ou n'importe quoi.

Cette adhérente va plus loin en rapportant le qualificatif utilisé de « cas soc' », cette appellation vise les personnes qui ne travaillent pas et qui ne sont pas respectueuse de la propreté de l'immeuble. Pour elle ce sont à cause de ces personnes que le quartier a cette image.

(E8, 1.4678 à 1.4688) Bah euh c'est un quartier de cas soc hein. [...]Dû au mauvais... comment dire [...] Silence...] dû aux habitants tout simplement [...] Bah pour les gens les cas soc c'est voilà... ceux qui en ont rien à foutre de tout, qui bossent pas, et qui jettent par les fenêtres euh... qui euh... qui vivent euh... Non bah [tout le monde ne fait pas ça] non mais beaucoup. Oh oui ! [ce sont les agissements des personnes là qui fait que les personnes des autres quartiers ont cette image-là des gens du Champ-le-Bœuf].

2. Le rapport aux personnes des adhérents

a) Une image des habitants

La posture des personnes par rapport à la sollicitation d'aide semble avoir changé. En effet, demander une aide auprès de l'assistance sociale était le dernier recours alors qu'il semblerait qu'aujourd'hui les personnes aient intégrer cette démarche dans leurs habitudes et semble avoir une connaissance accrue des dispositifs.

(E7, 1.3728 à 1.3741) **Françoise** : Bah c'est-à-dire que quand on est arrivés, c'était un quartier neuf hein quand on est arrivé, donc les gens qui s'installaient ils avaient à peu près nos âges donc euh... on était... le respect de tout. Tant dis que maintenant, ceux qui sont au Champ-le-Bœuf, c'est... eux la génération de nos enfants, donc tout leur ai dû, ils respectent rien, ça c'est mon point de vue perso. Donc tout leur est dû, ils vont voir une assistante sociale, ils savent d'avance ce qu'ils ont le droit. Nous on osait déjà pas y aller quand on avait un problème, qu'il était au chômage et tout, qu'on allait demander une aide euh... voilà ou, ou un papier pour dire, je paierai mon loyer plus le mois prochain, on osait pas y aller. Déjà la peur d'expliquer notre misère, notre problème euh voilà. Puisque la génération qui nous a suivie, ils savent, ils y vont des fois au culot on va dire, euh... j'aurais ci, j'aurais ça, euh... vous m'avez pas donné ça... vous m'avez pas donné un bon de

nourriture, vous m'a... ils savent tout comme si c'était leur métier. Alors que nous on était plus réservés, on osait peut-être pas. C'est pas la même éducation.

Michel : Oh bah la même éducation, non, ça c'est sûr que l'éducation que nous on a eue quand on était jeune et l'éducation des jeunes de maintenant ou même de la génération d'avant.

Françoise : Il y a un gouffre qui séparait les deux.

Le manque de respect et le je-m'en-foutisme est dénoncé, les adhérents incriminent certains autres habitants quant à la dégradation du quartier. Il y a une certaine animosité envers ces personnes qualifiées de « n'importe quoi ».

(E8, l. 4508 à 4513) *Je pense que les gens euh... faisaient plus attention quoi [...] Je pense que c'est les gens [qui peuvent expliquer ce laisser-aller] [...] Ah oui ! Oui. Voilà c'est les gens qui sont euh... voilà, je-m'en-foutisme, de savoir que... que... c'est sale ou machin ou connerie quoi.*

(E7, l.4364 à l. 4366) **Michel :** Oh et puis un peu plus de propreté vis-à-vis des gens parce que les molochs euh... Bah déjà en face de l'EVS. Alors que l'EVS, la déchetterie est pas loin. Mais là elle est à 500m hein. Les gens pourraient quand même...

(E8, l.4856 à l.4857) *Bah je pense que déjà il faudrait arrêter de mettre tout et n'importe quoi en... ceux qui habitent ici quoi.*

b) Deux typologies de personnes retenues

- Les jeunes et leurs parents incriminés

Les jeunes des quartiers sont une catégorie de personnes qui s'est distinguée des autres au travers du discours des adhérents. Ces jeunes présentent la caractéristique d'avoir abandonné leur scolarité.

(E8, l.4718 à l.4731) *bah euh... voilà moi je dis tous les petits jeunes de l'âge des filles, que je connais ou que... les ¾ ont arrêté l'école quoi. Ils ont arrêté l'école en troisième quoi. Donc euh... [...] Non. Moi je... peut être que voilà les parents, en ont peut-être rien à foutre aussi... ouais bah okay bah voilà, je pense que ça aussi... que ça, ça doit, ça doit, ça doit jouer obligatoirement. Moi je sais qu'elle m'aurait dit, j'arrête l'école en troisième... non quoi !*

Les difficultés que les jeunes rencontrent sont pour certains imputables aux parents et pour d'autres, il est difficile d'imaginer que tous les parents d'un même territoire aient des failles dans leur éducation.

(E6, l.3285 à l.3289) *Honnêtement je ne vois pas du tout le problème du coup. Parce qu'on pourrait parler d'éducation mais après euh... je ne crois pas que tous les parents de Jarville ont loupé leur éducation, alors honnêtement je ne vois pas du tout comme... le pourquoi du comment. Je ne sais pas peut-être que Jarville, les gens peut-être sont plus au chômage, peut-être je ne sais pas. Alors je sais pas si... si ça joue... je ne peux pas te dire.*

Pour certains, le comportement des jeunes dans les quartiers est la conséquence de la situation des parents qui rencontrent des difficultés c'est pourquoi ils seraient plus laxistes

dans l'éducation de leurs enfants alors même qu'ils ont le temps de les éduquer puisqu'ils ne travaillent pas. Les parents des jeunes dans les quartiers auraient donc un profil spécifique.

(E7, 1.3797 à 1.3802) **Michel** : *Oh il n'y a pas qu'ici, le Champ-le-Bœuf aussi. Non fin... et puis les parents n'ont plus de boulot et puis tout ça et puis tout s'emmêle.*

Françoise : *Ils ont leur propre souci donc ils vont pas se prendre la tête avec leurs enfants.*

Michel : *Bah pourtant ils ont le temps.*

Françoise : *Oui mais ils veulent pas se rajouter un problème, à leur propre problème. Les problèmes de travail, de budget, peut-être bien de santé aussi.*

(E7, 1.3743 à 1.3747) **Françoise** : *Bah c'est le laxisme des parents, certains vont... pour avoir la paix bah ils disaient rien et puis bah le jeune qu'est-ce qu'il fait ? Bah il prend plus d'assurance au fur et à mesure qu'on lui dit rien. Il dit bon bah c'est cool, c'est bien, je peux faire ce que je veux. Et puis après bah ça augmente quoi ?*

(E7, 1.3755 à 1.3760) **Michel** : *Oui mais ça...*

Certains comportements d'enfants seraient imputables à leurs parents et d'autre non.

Françoise : *Mais jamais on aurait fait ça !*

Michel : *C'est pas l'éducation des, des, des parents ça.*

Françoise : *Mais jamais on aurait fait ça !*

Michel : *C'est pas les parents qui ont dit aux gosses qui fassent dans l'ascenseur !*

Françoise : *Non mais au départ, ils ont lâché prise. Et le jeune il était voué à lui-même.*

(E7, 1.3803 à 1.3808) **Michel** : *Oh puis les jeunes non plus, ils ne sont pas dans la même...*

Françoise : *Non, non.*

Michel : *Ils ne sont pas tous dans le même sac.*

Tous les jeunes des quartiers ne posent a priori pas de problème. Il s'agirait davantage d'une minorité de jeunes qui bien qu'étant peu nombreux mobilisent les débats.

Françoise : *Non, non, il ne faut pas tous les mettre dans le même sac.*

Michel : *Bon c'est une minorité mais une minorité qui mine tout quoi. D'ailleurs la preuve on en parle alors qu'ils sont minoritaires.*

Au travers de ces remarques, nous comprenons que les jeunes qui font l'objet de ces allégations sont des jeunes issus de l'immigration.

(E7, 1.3811 à 1.3823) **Michel** : *Tout s'emmêle, ils ont tous les, tous les problèmes. Tous les... bah euh... manque de respect...*

Françoise : *Et puis il y a un peu de délinquance, parce qu'ils se passent de la drogue, des choses comme ça. Ils sont oisifs, ils ont pas d'argent parce que les parents peuvent pas leur en donner.*

Michel : *Bah ils prennent de l'assurance.*

Françoise : *Ils vont pas être aussi dociles que leurs grands-parents.*

(E6, 1.4134 à 1.4125) ils veulent pas courber le dos comme leur grands-parents.

- Les habitants du quartier d'origine étrangère

- Des différences constatées

Cet adhérent exprime sa volonté d'aller vers les autres mais que sa démarche n'a pas reçu l'accueil escompté. Cependant, il cherche des moyens de tisser le lien avec ces personnes différentes de lui.

E7, 1.2857 à 1.2864) Une réserve de leur part, je ne sais pas ou... Bah oui il faudrait que ça s'améliore ça, c'est pour ça de temps en temps j'allais voir « Amitiés tziganes » pour voir un petit peu comment ça se passait, comment ils travaillaient mais là aussi c'est hermétique hein bon bah c'est pas la peine hein. C'est créer quelque chose dans l'amitié franco enfin pourquoi pas remarque enfin quelque chose de ce genre mais... il faut déjà faire les premiers pas, voir comment ils ressentent et tout, c'était une idée que j'avais je l'ai proposée puisque c'est mixité donc autant, autant ne pas aller squatter, mais autant bah si chaque culture a sa richesse à apporter hein donc euh... j'aimais bien quand on faisait les repas du monde c'était déjà une approche et c'est là que m'est venu l'idée pourquoi pas aller au-delà, hein faire des réunions et puis au-delà... enfin c'était des idées comme ça hein. Je me suis dit enfin c'est pas réalisable convaincre un roumain, aussi bien faire un diaporama un après-midi et puis nous parler un petit peu de son pays, au-delà de la nourriture, la culture, quelque chose d'enrichissant.

- La peur de l'autre

L'absence ou le faible pourcentage de personnes blanches sur le territoire induit pour cette adhérente l'instauration progressive de ghetto, en dépit du fait que les relations soit pérennes avec le voisinage qui semble être composé essentiellement de personnes couleurs. Nous constatons qu'au fur et à mesure du discours, la personne fait part de ses craintes et anticipe la situation.

(E7, 1.4057 à 1.4061) Françoise : Non avec le voisinage on est bien avec, mais je veux dire, c'est trop. Il y a pas la parité. Les bailleurs ils te parlent qu'il faut mettre la parité partout et tout, qu'il faut pas faire de ghetto, tu verras dans quatre, cinq ans ce sera un ghetto ici.

Michel : On fait pas de ghetto.

Françoise : Si, si, si, si.

Michel : Si, si, si, si, si.

(E6, 1.4074 à 1.4078) Françoise : Non mais je, je trouve que, il y a comme un arrivage de trop... il y a plus la parité. Avant c'était mitigé, ça ne se voyait pas tant, tant dis que maintenant euh... c'est pas du racisme hein ! je m'en fous moi ! tout le monde à le droit de vivre où il est bien !

Michel : Et bah heureusement hein !

Françoise : *Oui mais... je sais pas... et ça risque de devenir à brève échéance un ghetto.*

(E7, 1.4068 à 1.4072) **Françoise :** *Mais il faudra bien les reloger et la majorité des gens qui ont quitté leur pays, ils sont là dans leur quartier maintenant.*

Michel : *Mais leur pays c'est ici.*

Françoise : *Oui. Mais ils ont quitté leurs racines, ils ont quitté leur racines pour venir chez nous. Et bah bientôt euh c'est nous qui allons quitter nos racines.*

(E6, 1.4080 à 4098) **Françoise :** *Tout le monde du même pays, de leur même racine vont se grouper, parce qu'ils sont du même pays, donc ils vont parler de leur racine, de leur pays et tout, donc ils vont être en osmose dans ce quartier là, au détriment bah des autres qui étaient là avant. C'est pas qu'on a une priorité, c'est pas ça.*

Michel : *On connaît pas la langue.*

(E6, 1.3122 à 1.3126) *Bah je pense que ce sont des communautés qui se... euh... comment dire ? Il y a beaucoup de nationalités du fait que ça fait du communautarisme. Ils rassemblent beaucoup par exemple des Marocains, des Algériens, et il y a aussi, bon après je ne sais pas exactement d'où ils viennent mais il y a beaucoup d'Africains, et euh c'est vrai que il y a pas mal de... mais après moi je vois pas la différence entre tel ou tel pour moi c'est des gens qui habitent là-haut.*

- *Une mixité relative*

L'absence de mixité semble posée problème. Nous constatons qu'il y a des tensions par rapport à l'origine. Ce n'est pas la différence de nationalité qui pose problème mais la différence de couleur de peau qui est ici une caractéristique qui oppose.

(E6, 1.4037 à 1.4056) **Françoise :** *Nationalités.*

Michel : *Nationalités bah... Non là-dessus, euh... ou alors est-ce que nous qui nous nous disions que... non je ne sais pas [...Rires...][...]* **Françoise :** *Non.*

Michel : *Oh si !*

Françoise : *Non, non pas tant. C'était portugais, italien, et français.*

Michel : *Là tu me fais une crise de racisme. [...Rires...]*

Françoise : *Non, non, non. Non ce n'est pas ça du tout, je... tout le monde a le droit de vivre où il est bien. Mais trop... c'est trop à un moment donné.*

Michel : *Là t'aimes pas tout ce qui est en dessous de l'Espagne.*

Françoise : *Oui ce qui est beaucoup habillé. Non mais... non mais... c'est ... là i l y a eu de déménagements depuis onze ans. Bon il y en a un... une famille...*

Les adhérents regrette qu'il n'y ait plus de parité personnes blanches et personnes de couleurs.

Michel : *Disons qu'il y avait un peu, en proportion, un blanc sur... C'était il y avait la parité, c'est pas un français, parce que tout le monde est français, mais un blanc sur euh... Bah maintenant des blancs, il y en a plus beaucoup...*

Françoise : *C'était moitié, moitié, il y avait trois... puisque maintenant il n'y a plus que deux familles qui euh... mais un jour il y avait une réunion, on a interpellé un responsable OMH.*

Michel : *Oh bah si vous voulez voir quelles sont les différentes teintes de noirs, les noirs vous avez du, du crème, et du noir foncé, sans être raciste.*

- Des différences que les habitants expliquent eux-mêmes

Nous constatons que les adhérents élaborent des hypothèses quant au ressenti des immigrés. Ce sont des hypothèses qu'ils affirment, notamment quant à la satisfaction d'arriver en France et comment ils ont vécu leur intégration y compris sur les conditions de vie en France et dans leur pays.

(E6, 1.4102 à 1.40107) **Françoise :** *Oui. Ils étaient tellement contents de trouver une terre d'asile.*

Michel : *En premier ils les ont fait venir pour être terrassier, tout ce que les français ne voulaient pas faire. Toute la merde que les français ne voulaient pas faire. Donc ils ont fait venir les algériens, enfin tout ça. Et puis après bah eux ils étaient tout seul, ils sont venus tout seul les pauvres. Et puis après ils ont fait venir leur famille, bon eux ils étaient, remarque, tu me diras...*

(E7, 1.4275 à 4287) **Michel :** *Tous les pieds noirs qui ont, qui sont partis d'Algérie sont venus dans tous les ensembles, dans les villes de France, c'est eux qui ont repeuplé... et puis après ils allaient pas du tout, enfin j'en sais rien... selon mon point de vue, ils avaient pas la même..Euh... mentalité ou le même mode de vie, j'en sais rien. Je ne sais pas.*

Françoise : *Mais ils étaient peut-être plus heureux, la façon qu'ils vivaient ici en France.*

Michel : *Oh non, à mon avis ils étaient plus heureux là... Ils étaient certainement plus heureux en Algérie que là.*

Françoise : *Mais là ils risquaient pas leur vie, ils avaient un métier euh...*

Michel : *Bah ils risquaient pas leur vie là-bas. Ils ont risqué leur vie quand ils sont bah euh... partis c'est tout. Mais ils risquaient pas leur vie, ils vivaient... ils avaient...*

Françoise : *Il y a eu quand même la guerre en Algérie.*

Michel : *Bah il y a eu la guerre après, mais avant ? avant ? C'était en 62, 63, 62. Et bah avant, il y a les années 50, ils étaient heureux et puis, c'est les Algériens qui en ont eu marre de finir et puis voilà...*

IV. Retour sur le mémoire

A. Retour sur le cadre théorique

○ La catégorisation sociale

La catégorie est formée par le partage d'une similitude entre les individus, ou selon le critère de l'espace partagé par les individus (De la Haye, 1998). Dans ce quartier, il semblerait que les deux critères de formation de catégorie soient pris en compte. En effet, les personnes se distinguent des autres par leur habitat dans un QPV, leur situation est perçue comme différente des habitants des quartiers de la ville. De plus, au sein même du QPV, des autres catégories sont définies selon les critères de l'origine, durant les entretiens des nationalités ont été évoquées, comme Roumains par exemple, de façon à désigner un groupe de personnes identifiés qui se sont distinguées par leur comportement. Parfois, les groupes désignés l'ont été par la caractéristique que les membres partagent entre eux et qui est déterminante de leur appartenance à un groupe, comme par exemple (E7, 1.4048) « ce qui est beaucoup habillé », il nous a semblé que l'interviewé faisait référence aux personnes de confessions musulmanes.

Nous avons également constaté que des stéréotypes, définis par Von Hippel comme « des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements de membres de certains groupes », est largement utilisé par les adhérents, notamment pour identifier les personnes d'origine étrangère. C'est le cas par exemple des Algériens, auxquels tout une série de ressentis a été attribués, notamment en ce qui concerne leurs motivations à venir en France, leur ressenti sur le territoire etc... Il en est de même pour le ressenti d'un adhérent au sujet de personnes qu'il a défini comme étant hermétique, manquant de chaleur et pudique, il fait ensuite un rapprochement avec les gens du voyage mais à vrai dire nous ignorons si toutes les personnes qu'il caractérise de cette façon sont d'origine étrangère, ou ont la même nationalité. Ces personnes semblent être interchangeables au sein du groupe « étrangers »

○ Les représentations

Le recours aux stéréotypes s'expliquerait par des facteurs comme celui des médias. Nous l'avons vu, les termes utilisés pour qualifier les habitants des QPV ne sont pas anodins, et sont souvent centrés sur la couleur de peau, l'origine ethnique. Le rôle des médias est

reconnu dans les entretiens, néanmoins les interviewés ne font pas référence à dénonciation des origines des habitants mais davantage à la manière de présenter la situation des quartiers dans les médias, d'exagérer les faits qui s'y produisent afin de dresser un tableau très critique des QPV.

Certains des professionnels interviewés évoque la volonté des politiques de garder les habitants des QPV dans leur secteur d'habitation, d'éviter de sortir du QPV. A travers ses éléments, nous retrouvons la théorie de la dominance sociale de Sidanus et Pratto, pour lesquels les groupes dominants veillent à conserver leur position de force vis-à-vis des autres groupes. Nous comprenons qu'il existe bel et bien une hiérarchie, notamment lorsque les professionnels évoquent le manque d'action organisés dans les quartiers par rapport aux quartiers de la ville. Une hiérarchie semble s'être mise en place, au sein même des quartiers, fondée sur la quantité d'aides allouées aux personnes, qui permettraient de définir « leur degré de pauvreté » et ainsi permettre à l'autre groupe de se sentir plus puissant, bien que ces groupes distingués par la situation économique forment un même groupe sur le critère d'habitation.

- La ghettoïsation

La préservation porte aussi sur les modèles culturels et s'effectue grâce à la formation de ghetto. Cependant, si nous considérons que les QPV se rapprochent des ghettos, selon cette perception le choc des cultures y serait évité et la culture de chacun et son mode de vie préservée. Or à la lumière des entretiens, nous nous rendons bien compte qu'il y a un véritable choc des cultures, avec une incompréhension entre les groupes d'origines différentes.

Les théories sur la ghettoïsation sont diverses, certaines écoles considèrent qu'elle s'effectue par le haut et d'autre par le bas. C'est le cas de Maurin, pour qui ce sont « les élites » qui se distancie des populations plus pauvres. Effectivement, les interviewés ont évoqué que sortir du quartier, quitter le QPV constituait une réussite et que bien souvent les personnes qui gravissaient l'échelle sociale déménageaient. Néanmoins, la ghettoïsation par le bas est aussi abordée lorsqu'est évoqué la concentration des personnes rencontrant des difficultés.

- « La galère » des jeunes

Les jeunes sont une population des quartiers qui est distinguée des autres habitants, ils seraient sujet à ce qui est appelé « la galère ». Il semblerait que pour en sortir il existe deux moyens qui consistent en ayant une activité illicite ou bien en passant des diplômes. Ce choix est évoqué par un professionnel qui mentionne des difficultés financières qui pousseraient les jeunes à chercher une solution efficace et qui porte ses fruits à court terme. Il évoque précisément ce choix qui réside dans le fait de dealer de la drogue ou de se concentrer sur les études.

- Le ressenti des habitants

L'image du quartier serait un sujet de conversation primordial pour les habitants, il est difficile de se prononcer là-dessus puisque nous avons posé des questions à ce propos. Cependant, les adhérents en viennent systématiquement à évoquer ce que les personnes, notamment extérieures au quartier, soit habitants d'un autre QPV ou non, pensent de leur quartier.

Lapeyronnie évoque un sentiment d'injustice commun et de véritable victimisation. Sur les quelques adhérents interviewés, nous n'avons qu'une personne qui a fait état d'injustice par rapport à d'autres individus. Les comparaisons portaient à la fois sur le Haut-du-Lièvre, d'une part pour mentionner les choses dont les habitants bénéficiaient et pas ceux de Champ-le-Bœuf, et à la fois pour démontrer que la situation au Champ-le-Bœuf, en termes de délinquance, est moins critique que celle de l'autre quartier. Les comparaisons se font tantôt pour mettre en exergue les injustices et tantôt pour se valoriser par rapport à un autre groupe. En ce qui concerne la victimisation évoquée par l'auteur, les difficultés rencontrées notamment dans la recherche de d'emploi, de stage ou autres sont mentionnées essentiellement par les professionnels. Les adhérents évoquent davantage des problèmes de la vie quotidien, comme l'adaptation des trajets de bus due aux caillassages, ou le refus des taxis et livreurs de pizzas de se rendre sur ces territoires. Le terme même de victimisation est employée par la seule adhérente interviewée qui n'habite pas le quartier. Elle évoque ce mécanisme vis-à-vis de l'attribution des logements et des personnes qui pensent que c'est leur origine qui détermine l'attribution du lieu où se trouve un logement social. Pour elle,

selon son propre vécu, le critère de l'origine pour l'attribution du logement n'est pas valable. Les personnes qui avancent ces théories se victimiseraient selon elle.

- La complexité des QPV

Suite aux échanges et à l'analyse de ces derniers notamment avec les professionnels, nous constatons qu'effectivement il s'agit d'un territoire diversifié, dans lequel des mécanismes complexes sont à l'œuvre que les politiques publiques tendent à simplifier en caractérisant les quartiers de défavorisés. En réalité les appellations dissimulent une grande hétérogénéité.

B. [Retour sur les hypothèses](#)

Nous allons pouvoir mettre en perspective nos hypothèses suite à l'analyse des résultats obtenus. Pour mémoire, les hypothèses que nous avons formulées étaient les suivantes :

- Hypothèse n°1 : Les catégorisations administratives des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville ont un impact sur les pratiques des professionnels des QPV au travers de leurs représentations du public.
- Hypothèse n°2 : Les adhérents de l'Espace de Vie Sociale intègrent les stigmates dont ils sont victimes et contribuent de ce fait à leur stabilisation.
- Hypothèse n°3 : La minorité que représente les immigrés dans les quartiers, peut influencer les représentations que les professionnels et les habitants ont du quartier.

L'hypothèse n°1 ne nous semble pas être vérifiée puisque chaque professionnel adapte son activité à la perception qu'il a des besoins et des attentes du public, or il apparaît que leur perception ne sont pas en adéquation avec les catégorisations administratives proposées.

L'hypothèse n°2 : Les adhérents interrogés paraissent avoir certaines représentations des habitants du quartier. Les adhérents ne s'identifient pas aux profils qu'ils dégagent lorsqu'ils évoquent par exemple « les étrangers » ou les jeunes, ils se distinguent de ces groupes. Néanmoins, pour la plupart, ils sont en accord avec les représentations sociales des habitants des quartiers qui peuvent exister: par exemple en ce qui concerne les jeunes, ils seraient majoritairement déscolarisés et qui s'adonneraient au trafic de drogues. Par voie de conséquence ils semblent contribuer à la stabilisation des stigmates sans forcément les intégrer en s'identifiant eux-mêmes à ces derniers.

L'hypothèse n°3 ne nous semble pas être vérifiée, car au regard des éléments recueillis, il ne nous semble pas qu'il y ait un lien entre les immigrés présents en minorité sur le quartier et les représentations des habitants et des professionnels.

C. Conclusion de l'analyse

Pour cette étude, il aurait été intéressant de mener un focus groupe avec les habitants afin de confronter leur perception du quartier, puisqu'il est apparu qu'elles pouvaient être très divergentes. Cependant, nous nous interrogeons sur les éléments qui pourraient être recueillis à la suite d'un tel entretien collectif. En effet, nous ne cherchons pas à savoir s'il y a effectivement des incivilités ou non sur le quartier, si les revendications des habitants envers tel ou tel groupe de personnes est justifié mais plutôt à cerner le contenu des représentations de chacun et déterminer quelles peuvent en être les origines ainsi que leurs conséquences.

Ce qui nous a interpellé à l'issue de l'analyse, sont les différences de discours qu'il peut y avoir entre les différents protagonistes. Par exemple, pour deux habitants qui ont résidé sur le même quartier depuis plusieurs dizaines d'années, les avis sont aux antipodes l'un de l'autre. Un des habitants ne quitteraient le quartier pour rien au monde, et l'autre habitante n'aspire qu'à en déménager. De plus, certains adhérents perçoivent les habitants de façon très négative et d'autres les perçoivent totalement différemment. Cela reflète la complexité de l'appréhension de ce territoire particulier.

Nous pensons, en outre, qu'il aurait été pertinent d'interroger les typologies de personnes qui ont été dégagées lors des entretiens à savoir les jeunes, et aussi des adhérents immigrés. Cependant, cela représente des difficultés, en effet il y a peu de jeunes qui sont adhérents à l'Espace de Vie Sociale. Une demande a bien été adressée à une jeune habitante du quartier mais elle a été refusée. En ce qui concerne les adhérents immigrés de la structure, il aurait été intéressant de recueillir l'avis de personnes récemment arrivées sur le quartier. Néanmoins, les personnes correspondant à ce profil, et que nous avons ciblées ne maîtrisent par la langue française de manière à pouvoir mener un entretien.

Suite aux entretiens, nous avons déterminé que la question de l'immigration et de la perception des personnes immigrées était un élément au cœur des préoccupations des adhérents, il aurait été pertinent d'aborder cette question dans le cadre théorique.

Les pistes d'action

Suite aux échanges que nous avons eu avec les différents protagonistes, nous avons élaboré quelques pistes d'action afin d'améliorer les situations mises en exergue par les professionnels et les habitants.

Il s'agit d'éléments qui pourraient être mis en œuvre, suite à certains axes d'amélioration évoqués au cours des échanges. Ces pistes ne répondent pas à toutes les problématiques évoquées et sont adaptables aux diverses situations rencontrées, et aux personnes.

1. Instaurer un dialogue

a) *Entre les habitants : provoquer la rencontre et le partage des habitants d'origines différentes*

L'instauration d'un dialogue nous semble primordiale entre tous les acteurs du territoire. En effet, il est apparu, lors des entretiens, qu'il y a une certaine réticence des adhérents à l'égard des personnes ayant des origines différentes. Un habitant a évoqué les repas qui étaient organisés et qui mettaient à l'honneur un pays. C'était une occasion de réunir des personnes d'origines variées et une façon d'aborder les différences culturelles. Cela permettait ainsi de faire connaître aux autres adhérents les traditions culinaires d'un pays et l'occasion d'échanger dans un cadre bienveillant autour d'une culture spécifique avec des personnes pour lesquelles tisser un lien entre elle nécessite un effort particulier qui peut être dû à la barrière de la langue, à la méconnaissance de l'autre ou encore au manque d'occasion d'échanger. Des groupes de paroles peuvent également être mis en place autour de thématiques variées comme par exemple le mariage, les fêtes traditionnelles.... Chaque personne pourrait s'exprimer dans un cadre restreint et expliquer aux autres les traditions de son pays. Ces rencontres auraient plusieurs objectifs, cela est une occasion pour les habitants de prendre la parole en public, ce qui peut être très valorisant. Lors de cette action, ils se positionnent comme étant le « sachant », celui qui va éclairer « les profanes » sur un sujet. Cet exercice nécessite de faire preuve de pédagogie. Cela peut être l'occasion pour les habitants de confronter leurs

propres représentations à la réalité, et de faire éventuellement des liens avec ses propres traditions.

b) Avec les jeunes

Lors des entretiens, les jeunes des quartiers ont particulièrement été évoqués par les professionnels et les habitants. Ils ont notamment été mentionnés lorsque les sujets de délinquance, trafics de drogues ont été abordés. Il semblerait qu'il y ait une incompréhension entre les générations précédentes et eux, et une rupture de dialogue. Apparemment, les jeunes n'ont pas particulièrement d'endroits qui leur soient dédiés et les activités proposées sur le quartier sont limitées et s'adressent davantage à un public plus âgé. Cela pourrait participer à l'explication de leur présence dans les entrées des immeubles ainsi que les faits de délinquance évoqués. Instaurer une médiation avec les jeunes permettrait de cibler quels sont leurs besoins et leurs attentes. A plusieurs reprises les professionnels sont revenus sur la présence des Grands Frères sur les quartiers, ces médiateurs constituaient un lien avec la jeunesse présente sur les quartiers. Réinvestir le territoire avec des personnes identifiées auprès desquelles les jeunes mais aussi les habitants pourraient formuler leurs doléances, ou faire-part de leurs problématiques ou autres, permettraient de garder un lien avec ces personnes qui peuvent être difficiles à capter dans le cadre d'actions menées sur le territoire, ou d'offre de service des différentes structures.

c) Entre les habitants et les professionnels

Un certain nombre d'actions sont mises en place sur le territoire à destination des habitants. La participation des adhérents aux actions proposées est un bon indicateur d'évaluation de ces dernières. Afin d'adapter l'offre de service aux adhérents, il pourrait être intéressant de mettre en place des outils afin de recueillir leurs attentes et leurs besoins. Au cours des entretiens, l'occupation de l'espace public, l'organisation d'actions de plus grande envergure, et l'instauration d'une vie de quartier ont été mentionnées. Il serait pertinent de solliciter les habitants afin de savoir comment ils aimeraient que soient matérialisés ces objectifs. Cette sollicitation pourrait prendre la forme de groupes de travail qui seraient le plus représentatifs possible de la diversité des

habitants du quartier, avec des habitants de tout âge, de toute origine sociale et culturelle et aussi de professionnels du territoire afin de proposer des actions concrètes.

2. Favoriser la mixité sociale grâce à un travail partenarial

a) *Éluder la séparation ville/quartier*

Afin de réduire la fracture qui existe entre la ville et le quartier, il serait intéressant pour les actions organisées au niveau du QPV, de ne pas restreindre leur accès selon des critères sociaux. Effectivement, lorsqu'une action s'adresse à un public précaire par exemple, cela induit qu'il ne pourra pas y avoir de mixité sociale puisque tous les participants rencontreront les mêmes difficultés. Néanmoins, les structures des QPV sont tributaires des financements octroyés dans le cadre, par exemple du contrat de ville, leurs actions sont destinées aux habitants des QPV, désignés par ces critères. C'est pourquoi, envisager un travail partenarial avec des structures implantées au centre-ville est pertinent.

b) *Un travail partenarial*

Il serait intéressant de mettre en place des partenariats avec les associations qui se situent au centre-ville des communes. En effet, les politiques publiques mettent en avant la mixité sociale, ce qui est repris par certains professionnels car cela contribue à l'insertion des personnes et au développement de leur réseau. Cependant, il semble qu'il ne soit pas évident d'atteindre cet objectif de mixité au sein des QPV, c'est pourquoi le travail partenarial entre association des centres-villes avec les associations des QPV permettrait de mélanger les adhérents de chaque structure issus de milieux sociaux différents. Cela permettrait de provoquer des rencontres, dans des lieux que les adhérents n'ont pas forcément l'habitude de fréquenter, que ce soit les habitants de la ville qui n'ont pas l'occasion de se rendre dans des QPV ou inversement. De plus, fréquenter ces lieux permettrait de dé-diaboliser l'image que les personnes pourraient avoir des différents quartiers et aussi des personnes qui y résident. Les associations du quartier pourraient travailler en partenariat avec les associations des communes afin de permettre la rencontre entre les différents publics. De plus, le sentiment d'inégalités que peuvent ressentir les habitants des quartiers, vis-à-vis par exemple de l'accès à la culture pourrait s'estomper grâce à la mutualisation des moyens financiers et humains de chaque association et l'organisation d'actions plus importantes.

3. Questionner ses pratiques et sa posture professionnelle

Un élément qui nous a semblé primordial est le travail effectué sur le professionnel que nous sommes. Travailler sur un territoire aussi complexe, nous l'avons vu lors des entretiens, nécessite d'avoir une connaissance accrue des politiques qui s'appliquent, des rouages du territoire, d'être en lien avec les différents partenaires, de bien connaître le maillage associatif afin d'avoir une expertise pointue de notre environnement de travail. Ces éléments permettent de mieux appréhender le territoire.

En tant qu'individu, nous sommes en proie à un certain nombre de représentations sociales, cet état de fait doit particulièrement attirer notre attention afin d'en réduire les effets. D'une part, car cela peut biaiser notre perception du territoire et d'autre part cela peut conditionner notre façon d'agir avec la personne que l'on accompagne, et cela peut avoir un impact sur la personne et sa façon d'agir. C'est pourquoi il faut être particulièrement vigilant à notre attitude.

Annexes

Annexe I

Transcription du discours du Président de la République sur le Thème Politique de la Ville

14 NOVEMBER 2017 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI.

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs, Monsieur le Président du Conseil régional, cher Xavier, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Président de la Métropole de Lille, Messieurs les Maires, Monsieur le Maire de Roubaix, merci pour votre accueil et merci pour celles et ceux qui nous accueillent aujourd'hui dans ce lieu formidable d'innovation et d'ambition.

Monsieur le Maire de Tourcoing, Monsieur le maire de Wattrelos, merci pour ce périple partagé ce matin.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les acteurs de la politique de la ville, Mesdames et Messieurs.

Je vais vous dire combien depuis 24h quasiment maintenant je suis heureux d'être avec plusieurs d'entre vous, à Clichy, hier, à Roubaix, hier soir, à Tourcoing, ce matin, à nouveau, à Roubaix maintenant, pour partager un peu de cette ambition commune, de ce qu'il est convenu d'appeler la politique de la ville. Cela fait 40 ans de politique de la ville. 40 années de combats, de mobilisations, 40 années de passions et je parle avec beaucoup d'humilité devant des femmes et des hommes qui ont passé des décennies de leur vie à se battre dans les Hauts de France ou dans d'autres territoires de notre pays pour cette politique.

Il y a eu des formidables succès, les plans de rénovation urbaine en sont un, cher Jean-Louis [Borloo]. Il y a eu des territoires qui se sont transformés, et puis, il y a eu aussi des échecs, des coups d'arrêt, des moments de doute, des incertitudes, il y a une pauvreté, une exclusion sociale qui est toujours présente, il y a cette terre de contrastes qui fait notre pays aujourd'hui, et nous l'avons vu à Clichy ensemble hier, nous le revoyons, là, où les défis profonds de la politique de la ville viennent se frotter avec des promesses formidables d'innovation et d'ambition économique comme ce lieu.

Et je dois dire que la constance que les acteurs de la politique de la ville ont eue durant toutes ces décennies, que vous avez eue en tant qu'élus, responsables d'associations, bénévoles, entreprises, dirigeants, services de l'État, l'enthousiasme que j'ai vu sur le terrain et que je n'ai jamais cessé de voir, et les traces, les preuves d'innovation qu'il y a partout dans nos territoires, y compris les plus en difficulté, me rendent optimisme, mais à une condition, c'est que nous arrivions à déclencher la mobilisation générale qui répond au défi immense qui est le nôtre.

Ce défi immense de la politique de la ville, c'est celui en quelque sorte de territoires qui ont concentré toutes les difficultés, les difficultés de l'enclavement géographique, nous étions ce matin à la Bourgogne, à Tourcoing, et nous avons vu ce territoire bloqué entre des lignes naturelles qui l'empêchent de se développer, de s'ouvrir, de communiquer, mais ce sont des difficultés qui se sont mariées avec les chocs, les transitions économiques de la mondialisation, qui a fracassé profondément certains territoires, et fait que le chômage de masse s'y est installé, depuis parfois plusieurs décennies,

et que nous n'avons pas su relever ces défis en reconstruisant, de manière rapide, un véritable avenir pour les habitants des territoires qui avaient été alors fracassés.

Et bien souvent, nous ajoutons à ces territoires en difficulté des difficultés supplémentaires en y concentrant les personnes en situation de grandes difficultés, les primo-arrivants, comme on les appelle, ou celles et ceux qui sont éligibles à ce qu'on appelle aussi le DALO. On le voit bien, il y a des territoires de la République où on a, en quelque sorte, concentré toutes les difficultés, celles-ci se sont d'autant plus accrues que depuis plusieurs décennies, nous avons des fractures au sein de notre territoire, qui sont liées à la transformation économique et sociale que nous vivons, qui est liée à cette mondialisation galopante et à la métropolisation. La métropolisation, c'est une chance, c'est une transformation qu'on voit partout dans le monde, mais c'est aussi un défi parce que ces centres productifs et de réussite ont dans leur sein des quartiers en profonde difficulté, où la densité est celle de métropoles, où les conflits d'usage sont ceux de la métropole, où les difficultés de mobilité, de concentration sont celles d'usage sont ceux de la métropole, où les difficultés de mobilité, de concentration sont celles d'une métropole, mais qui n'ont pas les morceaux de richesses qu'il y a dans le cœur métropolitain. Et donc le défi qui est le nôtre est aussi de réussir à faire rayonner ces métropoles, à répartir mieux la richesse, à ce que cette responsabilité des métropoles puisse pleinement agir et rayonner sur tout le territoire métropolitain, et non pas accélérer les inégalités et les fractures que nous voyons poindre.

Mais parce que, aussi, toute la société française s'est, depuis la fin des Trente Glorieuses, enfermée dans un modèle de plus en plus statutaire. La mobilité économique et sociale qui allait avec la promesse républicaine est de moins en moins vraie, aujourd'hui, on est plus déterminé par sa famille, par le quartier où on est né qu'il y a trente ans pour accéder à une grande école ou un poste à responsabilité dans l'entreprise. Parce que les difficultés que nous avons connues depuis trente ans ont conduit à créer ce que j'ai souvent appelé une société de statut, où le déterminisme social est plus fort, et où l'assignation à résidence est aussi devenue plus grande.

Et donc si nous ne faisons rien, ou si nous continuons à avoir des politiques qui seraient en quelque sorte spécifiquement dédiées à des quartiers, parce qu'ils sont définis comme étant en difficulté, pour toute éternité, ou spécifiquement dédiées à des personnes, parce qu'elles seraient condamnées à ces difficultés, nous resterons dans cette société statutaire où la réussite est pour une aristocratie économique, qui aurait seule droit à l'innovation, à l'excellence des compétences, et où il y aurait toute une autre partie de notre société qui, elle, aurait le droit, en quelque sorte, à des dispositifs aidés ou à la subvention publique.

C'est l'ensemble de ces défis qui sont concentrés dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la politique de la ville, dans nos quartiers les plus en difficulté, alors pour répondre à ces défis, vous ayant entendu, ayant entendu l'appel dit de Grigny, que plusieurs d'entre vous ont initié ou contribué à signer, mais ayant entendu aussi depuis plusieurs mois vos voix sur le terrain, je voudrais partager quelques convictions, non pas vous imposer toute une série de solutions, d'instruments, d'outils, quelques convictions profondes, la première, c'est que l'État ne sait pas tout.

Et que, bien souvent, la difficulté, que vous, acteurs de terrain, vous avez perçue sur ces sujets, que vous vivez, que, d'ailleurs, tous les élus du territoire m'ont aussi redit hier, c'est sujets, que vous vivez, que, d'ailleurs, tous les élus du territoire m'ont aussi redit hier, c'est qu'il y a besoin de co-construire ces solutions. Et donc de les préparer, de les discuter, d'y travailler, de les construire avec les élus, l'ensemble des collectivités territoriales, mais de le faire aussi avec les habitants qui, depuis plusieurs années, se sont mobilisés dans les comités de quartiers, dans les conseils citoyens, dans toutes ces associations qui font ces points de maille, en quelque sorte, sur le terrain, et font parfois que, lorsque tout est abandonné, ça ne craque pas.

Et donc ça n'est pas une politique spécifique avec des outils que je suis venu vous présenter aujourd'hui, c'est une première conviction qui est de dire : nous allons la co-construire, parce que je ne vous parle pas comme à des citoyens de seconde zone, à qui il faudrait donner une politique dédiée, parce qu'ils n'auraient pas le droit au reste. Mais parce que l'idée que je me suis toujours faite des quartiers les plus en difficulté et de celles et ceux qui habitent les villes les plus pauvres, les plus blessées et les plus meurtries de notre territoire, c'est que ce sont des enfants de la République.

C'est qu'ils ont droit à la même réussite que les autres, c'est qu'ils ne me demandent pas d'ailleurs de l'aide, des subventions, des contrats de seconde zone, des dispositifs spécifiques, ils veulent qu'on leur apporte la possibilité d'accéder à la même chose que les autres. La deuxième conviction, c'est que, on réussira quand il n'y aura plus ce mot de politique de la ville, mais une ambition de toutes nos politiques publiques qui se déclinent dans les quartiers les plus en difficulté, et c'est pourquoi la responsabilité est immense des ministres, ici, qui m'accompagnent qui ont la charge de cette stratégie, mais c'est tout le gouvernement qui doit être mobilisé, parce que quand l'école n'est pas au rendez-vous, quand la République et toutes ces politiques publiques ne sont pas au rendez-vous, il n'y a pas de vrai redressement moral, indispensable pour les quartiers les plus en difficulté.

Et puis, je voudrais aussi tordre le cou à une idée qui en ce moment fait fureur, c'est qu'il y aurait en quelque sorte une politique économique ambitieuse pour les gens qui réussissent, et puis, que quand on vient dans les quartiers en difficulté, on viendrait parler d'une politique sociale, parce que les gens des quartiers n'auraient pas droit à la politique économique. Je ne sais pas ce que ça veut dire, moi, avoir une politique pour les riches, je sais simplement que quand il n'y a pas une économie qui tire tout le pays en avant, quand il n'y a pas des entrepreneurs qui réussissent, quand il n'y a pas des gens qui réinvestissent dans l'économie, les quartiers les plus en difficulté ne se portent pas bien.

Et quand on incite les gens à aller plus loin, mais à le faire en réinvestissant sur le territoire, en réinvestissant dans leurs entreprises, en ayant une vraie responsabilité sociale et économique, ce qui est le cœur du projet du gouvernement, de la politique aujourd'hui conduite, pas une politique pour quelques-uns, et on ne viendrait pas faire, là, un virage pour quelques autres, c'est en effet cette cordée dont j'ai parlé, mais c'est aussi le fait que la simplification, l'accélération de nos procédures, une politique favorable à l'entrepreneuriat, à la mobilité économique, une politique d'ambition pour les entrepreneurs et les entreprises, elle doit aussi tirer tous ces quartiers en difficulté.

Et elle est ce qui permet aussi de financer une politique sociale, parce qu'il n'y a aucune politique sociale qui ne puisse tenir, il n'y a aucun investissement public dans les personnes qui ne puisse tenir s'il n'y a pas une réussite économique à la clé qui la porte, qui permette de la financer, et le lieu où nous nous trouvons en est le formidable symbole, qui a permis la réussite dans un quartier en difficulté d'une formidable entreprise de jeux vidéo et d'innovation, et qui a aussi incité, par l'esprit de responsabilité, ces mêmes acteurs à réinvestir sur le terrain et à en tirer d'autres ; c'est donc une politique d'ensemble, la cohérence d'une ambition pour le pays que je suis venu, ici, exprimer.

Il n'y a pas des citoyens de seconde zone qui auraient l'exclusivité d'une politique sociale ou à qui il faudrait simplement parler en termes de dépenses publiques, il y a partout dans notre pays une société à mettre en mouvement pour la faire réussir, et quand la mobilité économique et sociale est bloquée, les premières victimes, ce sont celles et ceux qui vivent dans les quartiers en difficulté, quand l'école ne marche plus, les gens qui ont les moyens sortent leurs enfants de l'école de la République, ils vont les mettre ailleurs, quand le marché du travail ne fonctionne plus, les premières victimes, ce sont les moins bien formés, ce sont les plus jeunes. Donc ne vous y trompez pas, œuvrer pour une économie plus forte, pour plus de mobilité, c'est œuvrer, d'abord et avant tout, pour celles et ceux qui sont le plus en difficulté, parce que ce sont les premières victimes de nos échecs.

Au total, vous l'avez compris, ce que je crois de la politique de la ville, ce que je suis venu Au total, vous l'avez compris, ce que je crois de la politique de la ville, ce que je suis venu aujourd'hui vous dire, vous ayant entendu, c'est que c'est une mobilisation de toute la nation qui seule peut répondre au défi immense que je viens d'évoquer, cette mobilisation nationale pour les villes et pour les quartiers, elle doit être celle du gouvernement, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises, des intellectuels, c'est celle-ci que je veux aujourd'hui, avec vous, déclencher, avec un plan de bataille clair, avec une mobilisation pleine et entière.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter que plus de 40 % des habitants de nos quartiers soient sous le seuil de pauvreté, que le taux de chômage soit près de trois fois supérieur aux autres territoires, que moins de la moitié des femmes soient en activité et, lorsqu'elles le sont, dans des emplois fragmentés, précaires, que les enfants de ces quartiers aient une réussite au brevet des collèges de huit points inférieure à celle de leurs homologues de la ville voisine, que les quartiers politiques de la ville comptent deux fois moins de médecins que leur ville d'appartenance, que les quartiers politiques de la ville comptent près de cinq fois moins de crèches, sans parler des bureaux de Poste qui ont fermé, des transports qui tardent à arriver, des bibliothèques aux horaires inadaptés.

Il y a donc une responsabilité immense de l'État pour y parvenir, de l'État, des élus de terrain accompagnés et des associations qu'il faut aussi porter, et je veux le faire dans deux grandes directions.

La première, c'est de ramener le droit commun dans les quartiers, afin que chacun ait accès aux mêmes services, afin que nul n'ait le sentiment d'avoir été abandonné par la République et puisse le lui reprocher. Et donc le socle premier, la base, c'est de redonner ce que Simone WEIL appelait l'effectivité des droits des citoyens dans les quartiers, quand on n'a plus accès à une bibliothèque publique, quand on n'a plus de bureau de Poste dans son quartier, quand l'école n'est plus au rendez-vous, la République ne peut pas être exigeante avec les enfants des quartiers qui y vivent. Je veux être exigeant avec chacune et chacun, et j'y reviendrai, mais donc on doit rétablir ce socle minimal qui a parfois été abandonné, ça veut dire aussi savoir le mesurer, le suivre, l'évaluer et être transparent, y compris sur nos propres échecs aujourd'hui. Et puis, le deuxième axe, c'est l'émancipation des habitants, on a depuis très longtemps une priorité qui a été d'avoir une politique territorialisée, de s'occuper justement des quartiers, des priorités qui a été d'avoir une politique territorialisée, de s'occuper justement des quartiers, des espaces et il ne faut pas abandonner cela, ici, on ne serait sans doute pas là pour en parler s'il n'y avait pas une zone franche urbaine qui a permis aux activités de se déployer. Il faut continuer cette politique, mais on a oublié qu'il y avait des gens, et les gens, ils veulent pouvoir bouger, ils veulent pouvoir évoluer dans la société, par l'école, par la réussite économique, sociale, par la mobilité physique, et c'est cette deuxième priorité, plus neuve quant à elle, que je veux aussi pouvoir poursuivre avec vous.

Les acteurs associatifs verront les crédits de la politique de la ville, qui financent leurs actions sanctuarisés pour tout le quinquennat, et j'ai demandé à ce que les préfets veillent à ce que les contrats aidés qui, en 2018, seront de 200.000 et seront maintenus à ce niveau, je me suis longuement exprimé tout au long de ces deux jours sur ce sujet, soient prioritairement affectés aux territoires les plus fragiles, aux acteurs associatifs et à l'ensemble des acteurs justement de cette politique. Je veux aussi dire aux collectivités territoriales que les dotations spécifiques aux collectivités, ayant de nombreux quartiers populaires, seront maintenues, notamment la dotation politique de la ville, et la dotation de solidarité urbaine, elle sera même augmentée cette année à hauteur de 90 millions d'euros, et cela, avec, pour la première fois depuis sept ans, une politique de maintien durant le quinquennat des dotations aux collectivités territoriales.

C'est une politique de responsabilité partagée, nous allons rompre avec une politique où, année après année, on baissait les dotations de manière unilatérale, ce qui ne donnait plus de visibilité, ce qui avait

pour conséquence d'avoir comme premières victimes les collectivités qui étaient les plus en difficulté, pour passer à une politique de visibilité, de contrats : les 319 plus grandes collectivités négocieront un contrat avec l'État avec le maintien des dotations de fonctionnement, et dans le même temps, un engagement pour faire des économies intelligentes dans la durée pour pouvoir, ensemble, réussir justement à réduire notre dépense publique, notre endettement, parce que c'est ce que nous devons à la fois à nos jeunes et à nos enfants, mais le faire sans casser les politiques que nous conduisons, le faire sans que cet ordre vienne d'en haut, soit unilatéral, instable, négocié chaque année de manière différente. Cette visibilité quinquennale, avec un maintien des dotations, en particulier de la DGF pour tous, se mariera avec cette ambition pour la politique de la ville. Dès 2018, ce message sera tous, se mariera avec cette ambition pour la politique de la ville. Dès 2018, ce message sera clairement passé, avec un maintien de tous les engagements en faveur des communes particulièrement concernées par la politique de la ville. J'ai pris cet engagement hier, lorsque j'ai réuni à l'Élysée, avant ces déplacements, les acteurs des politiques de la ville : les évaluations sont en cours et les quelques collectivités qui perdraient seront compensées. Personne ne perdra, dans les communes concernées par la politique de la ville, le moindre crédit sur 2018.

Les difficultés économiques et sociales des collectivités territoriales, dont celles ayant une majorité de populations en quartiers politiques de la ville, seront prises en compte dans cette contractualisation sur la maîtrise des finances publiques que j'évoquais, et cette contractualisation doit être intelligente, prendre en compte les difficultés, portée par les régions et l'ambition économique d'apprentissage, par les départements, qui – je le sais – et c'est vrai en particulier pour le département du Nord, ont des difficultés avec le financement des dépenses sociales, comme par les communes qui auront à signer ces contrats.

Le premier socle, cette première priorité que j'évoquais, c'est donc l'effectivité des droits, c'est de remettre la République au cœur de nos quartiers, et la première mission, c'est bien évidemment la sécurité, c'est pour cela que sur les 10.000 créations d'emplois de policiers, de gendarmes du quinquennat, dont les deux tiers seront pris sur les deux prochaines années. Nous concentrerons les efforts bien évidemment dans les quartiers les plus en difficulté, il n'est pas normal qu'une zone prioritaire, comme celle que vos deux communes partagent, ait vu diminuer ses effectifs de police. Cela sera donc compensé dès l'année prochaine par les choix qui sont faits, mais ce sont aussi dans ces quartiers les plus en difficulté que nous allons expérimenter la police de sécurité du quotidien, l'indispensable réponse justement aux problématiques que vous vivez.

Cette police de sécurité du quotidien, c'est celle qui permettra, entre les missions d'ordre public et les missions d'intervention, légitimement conduites aujourd'hui et qui continueront à être déployées, qui permet une présence en continu au plus près du terrain de nos policiers, avec des stratégies et des solutions de sécurité négociées avec les élus, avec les associations de quartiers et qui répondent justement au sentiment d'insécurité et à la réalité connue par nos concitoyens. Depuis la disparition de la police de proximité, nous avons perdu cette capacité concitoyens. Depuis la disparition de la police de proximité, nous avons perdu cette capacité d'avoir une autre forme de présence policière qui rassure nos concitoyens et qui fait aussi que la relation entre la population et nos forces de police n'est plus la même ; elle se construit dans la durée, elle est aussi une forme d'accompagnement avec un rapport à l'autorité et à l'ordre de la République.

Plus de moyens, la police de sécurité du quotidien avec les premières expérimentations qui privilégieront ces quartiers, mais aussi des structures, les centres de loisirs jeunesse de la police nationale, qui accueilleront des jeunes de 9 à 17 ans en décrochage scolaire, ils bénéficieront d'un apprentissage des règles, pourront changer de regard justement sur la police et la nécessaire discipline civique à travers une éducation à la citoyenneté. Le réseau des délégués, cohésion, police, population formera aussi une autre structure, il se composera de policiers retraités, chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police.

Nous associerons les conseils citoyens à l'élaboration du diagnostic par territoire, pour la mise en place de cette police de sécurité du quotidien, et l'objectif est qu'elle réponde pleinement à ce que vous vivez dans les quartiers les plus en difficulté. Cette transformation, cette réorganisation s'accompagnera aussi de vrais changements de notre politique pénale. Dans les quartiers les plus en difficulté, on le sait très bien, il y a aujourd'hui des délits dans la réponse n'est que pénale, la détention de stupéfiants, nous connaissons les nombreux actes qui sont recensés dans les quartiers les plus en difficulté, c'est totalement pénalisé, ça finit devant le juge, la réalité, dans près de 80 % des cas, ça finit après une procédure qui va durer parfois près de deux ans, en classement sans suite ou en rappel à la loi.

Mais, le lendemain, où celui qui détenait les stupéfiants est pris, il est sur le terrain, ce qui est démotivant pour les policiers, ce qui est désespérant pour les habitants qui ont assisté à la scène, et ce qui n'a aucune vertu, je dirais, éducative pour celui qui a commis cet acte, je veux qu'on puisse simplifier les choses, en ayant la possibilité donnée à nos forces de l'ordre de répondre par une amende immédiate et des procédures comparables à ce que l'on fait aujourd'hui pour les délits routiers, c'est beaucoup plus efficace, c'est beaucoup plus pragmatique. Et cela désengorgera les tribunaux qui aujourd'hui croulent sous des procédures de moindre importance, là où la délinquance est déjà trop élevée. Et je veux aussi qu'on donne à ces forces de police, à cette sécurité du quotidien, de nouveaux moyens, comme la possibilité, sous le contrôle du juge, d'éloigner du territoire pendant une période donnée des jeunes dont on sait qu'ils produisent des nuisances et rendent la vie des quartiers insupportable, aujourd'hui, s'ils ne sont pas pris en flagrant délit, des délinquants, lorsqu'ils agissent dans les quartiers ne sont pas arrêtés, il n'y a pas de réponse, ce qui est, là aussi, désespérant. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir, et ça fait partie de la réforme justement pénale conduite par le ministre de l'Intérieur et la Garde des Sceaux, des dossiers qui puissent être constitués par nos forces de police soumettant, dans un délai de 48h, au juge la possibilité d'éloigner pour un temps donné du hall d'immeuble, de la zone identifiée, tel ou tel individu qui crée des troubles répétés sans qu'il ait pu être pris en flagrant délit.

Cette capacité de recréer le calme, de recréer l'ordre républicain dans nos quartiers est indispensable si on veut recréer la crédibilité de la République pour celles et ceux qui y vivent. Et donc, vous l'avez compris, la sécurité sera une des priorités sur tout le territoire, mais tout particulièrement dans les quartiers qui sont les plus en difficulté, là où on s'est parfois habitué à l'insécurité, là, où les défaillances, les petites défaillances du quotidien sont encore plus insupportables.

Il est évidemment un défi que nous devons aussi relever collectivement, parce qu'il mine la vie des quartiers, c'est celui de la radicalisation.

Ici, je veux être très direct avec vous et très simple, je ne confondrai jamais les quelques milliers de radicalisés et les millions d'habitants des quartiers populaires. Ne tombons pas dans le piège, dès qu'on parle des quartiers, dès qu'on parle de la politique de la ville, de dire :

il y a une priorité, c'est la lutte contre la radicalisation ou l'islam radical, parce qu'à ce moment-là, on méconnaît la réalité profonde des millions d'habitants qui y vivent et la grande complexité de ces territoires, mais on ne peut pas non plus en parler, parce que dans nombre de ces territoires en difficulté, la radicalisation s'est installée, et a touché plusieurs milliers de nos jeunes ou de nos moins jeunes. Et elle doit nous conduire aussi à nous remettre en question, de manière indispensable, parce que ceux qu'on appelle les radicalisés, ils sont nés sur le sol de la République, ils ont grandi dans notre République, ils ont été à l'école de la République.

Et ils sont parfois partis combattre aux côtés de Daesh pour tuer nos enfants, ils sont prêts à commettre le pire sur le sol de la République. J'étais hier interpellé chez vous, par une jeune fille qui parlait à

Roubaix d'une camarade de classe qu'elle avait, qui était partie en Syrie, avec l'émotion qu'on peut avoir à l'égard d'une personne avec qui on a grandi, mais la question, c'est : comment cette jeune fille, que nous avons face à nous, a réussi à intégrer l'école de journalisme et est promise à une carrière – je l'espère – glorieuse, et comment sa camarade de classe se retrouve dans les rangs de Daesh, en Syrie. C'est aussi une part de notre responsabilité.

Cette radicalisation, elle s'est installée parce que la République a démissionné, et parce que nous avons laissé, dans de trop nombreuses communes, dans de trop nombreux quartiers, des représentants d'une religion – transfigurée, déformée, qui porte la haine et le repli – apporter des solutions que la République n'apportait plus. Parce que nous avons, dans des quartiers, fermé des écoles, supprimé de l'aide pour les plus âgés ou les plus jeunes, et que des associations sont arrivées, qui ont proposé des solutions pour tout cela, avec un visage enchanteur, mais elles ont proposé à chaque fois en même temps de sortir nos concitoyens de la République et de l'histoire républicaine.

Et elles ont promis à nos concitoyens sur nos territoires d'être plus efficaces que la République, de dire : je vais m'occuper de vos enfants, moi, je vais les éduquer, je vais m'occuper de vos parents, j'irai faire les courses, je les ramènerai à la maison. Je vais proposer l'entraide que la République ne vous offre plus. Je vais même vous faire rêver, là où la République ne parle plus de vous qu'avec commisération. C'est cela ce qu'ont fait les associations salafistes, les associations qui ont porté la radicalisation d'un islam, et qui ont profondément fracturé nos quartiers, elles les ont fracturés parce qu'elles ont sorti certains de nos concitoyens de la République, et parce qu'elles sont en train d'essayer de fracturer, en voulant nous faire croire que tous nos concitoyens, qui croient dans une religion qu'est l'islam, seraient sortis de la République, ce qui est faux.

Le combat que nous devons, ici, conduire, c'est évidemment de restaurer la République dans toutes ses composantes, et je ne peux pas demander à un jeune de croire dans la République quand elle n'est pas à la hauteur, mais c'est de ne céder aucun pouce du territoire républicain à ceux qui proposent de sortir de la République, parce qu'à ce moment-là, ils se mettent en travers de nos lois, de nos principes, de notre civilité, de ce qui est les règles de notre vie ensemble, et donc l'action que nous mènerons sera – vous l'avez compris – dans tous nos quartiers, de rétablir chacun des pans de nos politiques, mais dans le même temps, pour répondre à cette radicalisation, d'avoir dans les quelques dizaines de quartiers où elle s'est concentrée, une politique profondément exigeante, rigoureuse, et parfois autoritaire, et je l'assume, de fermetures des structures inacceptables, de rétablissement des comportements républicains.

On ne rend pas service à nos concitoyens quand on accepte que la République ait démissionné sur tout, y compris sur les règles de base de notre vie ensemble. C'est pourquoi d'ici au début de l'année prochaine, une quinzaine de plans de lutte contre la radicalisation et d'activation d'une politique de déradicalisation seront non seulement présentés par le ministère de l'Intérieur et l'ensemble des ministères compétents, négociés avec les élus, avec des moyens supplémentaires, des fermetures de structures et une action résolue sur le terrain.

Donner accès à la République, c'est aussi garantir la dignité de chacun. Et c'est donc comme je vous le disais – être au rendez-vous de ce que la République doit à chacune et chacun, et c'est d'abord la lutte contre la pauvreté. Quand nos concitoyens n'ont pas les moyens de subvenir à leur quotidien, comment donc croiraient-ils encore à la République ? Lutter contre la pauvreté qui se concentre dans certains territoires, dans certains quartiers, c'est le sens même de la concertation lancée le 17 octobre dernier autour de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Et dans les quartiers, cette pauvreté, elle a un visage, ou plutôt deux visages, souvent, celui de femmes seules, et le visage de leurs enfants. C'est ça le scandale de la pauvreté contemporaine qui s'est concentrée, et bien concentrée dans nos quartiers les plus en difficulté. C'est pourquoi nous aurons, sur ce sujet, des réponses concrètes. Dès le budget 2018, une réponse forte, pragmatique, a été portée,

dont je n'entends que trop peu parler, donc il faut la colporter, parce qu'elle concerne le quotidien de chacune et chacun.

C'est une majoration de 30 % du complément de mode de garde pour les familles monoparentales. Ce qui veut dire que pour une femme, seule, puisque c'est malheureusement, bien souvent, des femmes qui sont dans cette situation, qui élèvent ses enfants, ce sera un complément de 138 euros par mois. 138 euros par mois, mais là encore, il faudra aller plus loin, intervenir sur les dispositifs de Petite Enfance, qui est une urgence, et nous sommes, là, typiquement, face à un cercle vicieux que nous avons laissé s'installer, nous avons supprimé des systèmes de gardes d'enfants dans les quartiers, alors que c'est là que sévit cette pauvreté des femmes ayant charge de famille.

Des milliers de femmes avec des enfants se retrouvent dans la plus grande difficulté, parce que même si elles pouvaient reprendre un travail, elles n'auraient pas de quoi faire garder leur enfant. 5 % des enfants issus de familles défavorisées ont une place en crèche, 5 %, quand c'est plus de 20 % pour les enfants issus de familles favorisées, et je ne parle là que des crèches, parce que les enfants de familles favorisées ont bien souvent en plus la garde à domicile, qui est une très bonne solution, que nous continuerons à développer, mais dont l'injustice s'est, sur ce sujet, profondément installée. Voilà un cas où le retour de l'État est une nécessité absolue, parce que son retrait a créé des situations dramatiques. Un plan d'action dédié à la construction de crèches dans les quartiers de la politique de la ville sera mis en place, et je souhaite que les programmes ANRU dans ces quartiers intègrent systématiquement la question de la Petite Enfance.

Le retour de l'État, c'est aussi celui nécessaire pour les politiques de santé. Le Premier ministre et la ministre de la Santé ont annoncé la mise en œuvre de cet engagement d'un doublement des maisons de santé, c'est évidemment aussi dans les quartiers politiques de la ville que cela se fera, parce que les déserts médicaux sont dans la très grande ruralité et dans les périphéries métropolitaines. Là où il manque des services de santé, ce sont dans les quartiers les plus difficiles des grandes métropoles aussi, et donc ces maisons de santé qui permettent de faire réinstaller des professionnels avec, à chaque fois, des réponses adaptées qui doivent se faire en concertation avec les élus de terrain, avec aussi les professionnels de santé, seront apportées ; il s'agit de proposer aussi aux étudiants, se destinant aux professions sanitaires, d'avoir une aide à l'installation, prise très en amont, et de développer, partout dans ces quartiers, la politique de prévention dont nous avons fait une priorité, avec, en particulier, le trimestre dédié à cela dans l'ensemble des professions sanitaires.

Il est une autre mission que le retour de l'État se doit de prendre à bras-le-corps, c'est celle de réduire, de manière volontariste, les discriminations qui frappent les quartiers sous plusieurs formes, il n'y a pas un déplacement qu'on fait dans nos quartiers, et pour vous, pas une journée de votre quotidien qui ne puisse exister sans que vous soyez pris à partie par des jeunes ou des moins jeunes qui vous disent : j'ai tout fait, j'ai fait des études comme on m'a dit, j'ai postulé, et on ne répond jamais à mes curriculum vitae, et à mes lettres.

Beaucoup de travail a été fait sur ces sujets, et je salue la présence du ministre KANNER, qui avait beaucoup fait sur ce sujet lorsqu'il était Ministre de la Ville, pour essayer justement ces dispositifs de CV anonymes, on sait les limites de ces pratiques qui, à un moment, avaient été tentées. La clef, la réponse la plus efficace, c'est de lutter pied à pied et de pénaliser la discrimination. Nous avons une Inspection du travail, nous avons le droit de lui donner des priorités, le président de la région, Xavier BERTRAND le sait bien, qui a eu la responsabilité de cette administration, nous lui donnerons quelques priorités claires qui correspondent aux objectifs du gouvernement : la lutte contre le travail détaché illégal, la lutte contre les inégalités salariales femmes-hommes, et la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Je veux que dans le travail de l'Inspection du travail, il y ait justement des enquêtes spécifiques pour aller chercher les employeurs qui, et c'est parfaitement traçable, parfaitement vérifiable, cela été conduit à travers plusieurs opérations dites de testing, puissent traquer ceux qui ne respectent pas ce qui est dans la loi, ce qui est dans notre code du travail, qui interdit la discrimination à l'embauche comme à la promotion, puissent pénaliser les entreprises qui ont recours à ces pratiques et que nous rendions publiques les entreprises les plus délinquantes en la matière.

En d'autres temps, j'ai eu à le faire sur la politique des délais de paiement. Je peux vous dire que rendre publiques les choses et nommer les entreprises qui, dans une région, ont les pires pratiques, c'est extrêmement efficace, parce que, généralement, le mois suivant, la même entreprise n'y revient pas. Et donc, nous allons renforcer les moyens pour lutter contre ces discriminations à l'embauche, renforcer les moyens de l'Inspection du travail pour les mettre sur cette priorité et avoir une politique assumée justement pour rendre publiques et stigmatiser les entreprises qui pratiquent ainsi, mais c'est une mobilisation aussi de l'État, des collectivités territoriales, pour répondre à ces discriminations par une politique volontariste d'embauche de jeunes qui ont leur diplôme, qui ont toutes les qualifications et qui viennent des quartiers les plus en difficulté.

Le président de la région a proposé que les collectivités territoriales, la Fonction publique territoriale puissent avoir recours justement à l'apprentissage pour embaucher, je souhaite que l'État puisse aussi le faire, c'est une très bonne initiative, généralisons-là, mais on peut la cibler sur les quartiers qui sont les plus en difficulté, pour faire justement œuvre de compensation et pour pouvoir être justement en situation de répondre à une exigence légitime de nos jeunes en la matière. Un grand plan de formation des dirigeants publics et privés à la lutte contre les discriminations sera donc aussi lancé pour faire évoluer les mentalités et les pratiques, la lutte contre les discriminations nécessitera la mobilisation de tout le tissu associatif.

Et un appel à projets nationaux et des appels à projets locaux seront lancés pour profiter de l'expérience et de la compétence du tissu associatif. Nous l'avons vu hier avec plusieurs associations, réunies à Roubaix, le travail est là sur le terrain, mais il n'attend qu'une chose, c'est justement être porté à l'échelle, démultiplié et être accompagné d'une détermination forte de l'ensemble du gouvernement, pour être intraitable à l'égard de ceux qui continuent à avoir des pratiques inacceptables, et accompagner tous ceux qui font le pari de la compétence et de la formation. Nous devons aussi franchir le pas des politiques justement qui permettent d'aller au-delà de ce que sont parfois certaines frontières mentales ou psychologiques, les discriminations existent parce qu'il y a aussi une autocensure qui s'est installée chez beaucoup de nos jeunes, on le sait bien, les populations défavorisées ont parfois le sentiment qu'elle n'y arriveront pas, que les portes sont closes, que ce n'est pas pour nous, comme on le dit trop souvent. Il y a, là, une vraie volonté à mettre en œuvre un vrai travail, et j'y reviendrai dans quelques instants, sur l'orientation, l'accompagnement des jeunes dès le collège et le lycée pour lutter contre ces discriminations qui sont aussi parfois dans les esprits.

Tous ces efforts de la puissance publique doivent cependant s'inscrire dans un cadre de vie repensé, et c'est pour ça que le retour de l'État, c'est aussi celui de ce qui avait été voulu, il y a un peu plus de dix ans, parce qu'on avait appelé le plan Borloo, pardon, cher Jean-Louis, de cette interpellation, et qui avait conduit justement à accélérer, à rendre massive la rénovation urbaine indispensable, seul l'État, en lien avec les collectivités et les associations, peut porter une telle ambition et la porter sur cette première génération.

C'est indispensable de retrouver la force, la mobilisation de la première génération des plans de rénovation urbaine, c'est ce à quoi je me suis engagé en campagne et ce à quoi le ministre Jacques MEZARD et son secrétaire d'État Julien DENORMANDIE, justement, vont s'atteler. L'État sera au rendez-vous des engagements budgétaires pour redonner une ambition à l'ANRU, dix milliards d'euros sur les prochaines années, avec une mobilisation de l'État, la mobilisation d'Action logement,

et la mobilisation des bailleurs sociaux, et je sais que dans les prochaines semaines et les prochains mois, la négociation que j'ai demandée au gouvernement avec les bailleurs, l'ensemble des familles de bailleurs, les élus locaux, permettra d'apaiser la situation et de trouver la solution intelligente qui permettra de faire les bonnes économies en gardant l'ambition des projets de construction et en préservant les ambitions dont nos territoires ont besoin et que portent les bailleurs sociaux.

L'ANRU est ce qui permet de démultiplier l'action de l'État et de l'ensemble de ses partenaires, cette nouvelle génération, cette nouvelle ambition, c'est celle que j'attends de l'équipe de l'ANRU, je veux, ici, avoir un mot de remerciement pour François PUPPONI qui, durant ces dernières années, a porté, avec beaucoup de courage, de détermination, la présidence de l'ANRU. Je veux avoir un mot de remerciement pour son directeur général, qui, lui, ne bouge pas et poursuit son travail, et féliciter le nouveau président, Olivier KLEIN, qui aura à cœur de conduire justement ces projets, de porter cette nouvelle ambition, et de développer ce nouveau temps fort de mobilisation de l'ANRU, il en connaît toutes les vertus sur son territoire de Clichy, nous étions hier à Clichy-Montfermeil, et il aura par cette présidence à mobiliser l'ensemble des acteurs.

Cette architecture de la rénovation urbaine, cette volonté que vous avez voulue et portée, cher Jean-Louis, il y a plusieurs années, c'est celle qui permet, avec les acteurs de terrain, avec les associations, par un dialogue permanent, qui prend du temps, que les élus tressent sur le terrain, avec les centres communaux d'action sociale, avec les associations de quartiers, les comités, de redonner une perspective, un espoir et de reconstruire la ville belle, parce que le rôle de l'État, c'est aussi de redonner cette dignité au quotidien, qui consiste à avoir un environnement beau, digne de sa vie, qui donne ce sentiment d'appartenance, parce que, on vit justement dans un espace au quotidien qui correspond à ce qu'on souhaite pour soi, avoir une vie (sic), une ville, pardon, mais aussi une vie, belle, ça n'est pas un luxe, ça n'est pas quelque chose qui doit être réservé aux plus fortunés, c'est l'indispensable condition pour pouvoir parfois retrouver une dignité, respecter son environnement, se retrouver comme un citoyen de la République à part entière.

Alors ces projets prennent du temps, on le sait, ce sont des opérations qui durent plusieurs années, parfois dix ans, mais c'est cette ambition avec laquelle nous voulons renouer, en mobilisant tous les acteurs qui la portent, et c'est aussi pour cela que je souhaite que nous puissions avoir une politique plus fine, plus exigeante sur le terrain, qui évite dans ces quartiers, où nous rénovons, où nous investissons, de concentrer les difficultés, et toujours les mêmes publics, en particulier ceux qui sont éligibles au DALO. C'est tout le sens du plan Logement, d'abord, que j'ai annoncé, il y a quelques semaines, qui, par une politique différenciée, par justement la volonté de créer des solutions plus innovantes, de mettre les moyens dans tous les quartiers, évite d'avoir les publics les plus en difficulté qui viennent se rajouter aux quartiers les plus en difficulté.

Cette politique – vous l'avez compris – d'un retour de l'État, elle mobilisera les associations, les régies, les centres communaux d'action sociale, et elle suppose d'être claire, c'est à dire aussi de se doter d'indicateurs, et je souhaite que dans cette mobilisation nationale, nous puissions définir ensemble, d'ici le mois de février prochain, les quelques indicateurs que nous décidons de suivre, en les rendant publics sur Internet et dans la communication quotidienne, pour pouvoir suivre là où l'État manque au rendez-vous, parce que, il y a beaucoup d'endroits où, on le sait bien, nous ne sommes pas au rendez-vous, des postes d'enseignants créés, des bureaux de Poste fermés, des médecins présents, si c'est suivi, la pression du terrain est là, la stigmatisation existe.

Donc je veux des indicateurs avec un suivi et une transparence, c'est ce que nous devons aux habitants des quartiers, mais je veux derrière aussi une évaluation, parce que, bien souvent, en n'évaluant pas notre action collective, eh bien, l'État a financé des acteurs de terrain qui n'évaluent pas notre action collective, eh bien, l'État a financé des acteurs de terrain qui n'étaient pas les bons, dans combien de communes nous avons financé pendant des années et des années des associations qu'on disait

formidables, pour découvrir qu'elles font partie de celles que je dénonçais tout à l'heure, et qu'elles conduisaient à détourner nos plus jeunes de la République, à transformer une religion en un discours de haine et de repli, nous l'avons fait ça aussi, parce que nous n'avons pas évalué.

Et donc transparence par des indicateurs, transparence par une évaluation des crédits que nous investissons, et une exigence à l'égard de tous nos partenaires. Mais il y a une chose qui accompagnera chaque jour le retour de l'État dans nos quartiers, c'est la considération, ce que j'ai voulu montrer par un travail que nous avons fait ensemble, à plusieurs, depuis 24 heures, c'est que la politique de la ville, ça ne peut pas simplement être un dispositif, là, tant d'argent public là, d'abord, parce que les habitants des quartiers, ils ne veulent pas d'argent public, ils veulent le plein accès à la République, mais c'est la considération des dirigeants publics, c'est de passer du temps, c'est d'écouter, c'est de respecter, c'est de construire ensemble ; c'est pourquoi durant les cinq années qui viennent, il y a une chose que la République, constamment, vous donnera, c'est cette considération, et ça, j'en suis le garant, j'en suis le garant. Il n'y aura pas des réponses miracles sur tout, il y aura parfois des ratés, il y aura sans doute des impatiences, elles sont légitimes, mais je veux qu'à chaque instant, il y ait la légitime considération que nous devons à celles et ceux qui vivent dans les quartiers.

La deuxième priorité, et le deuxième socle de cette politique et de cette ambition que nous voulons porter, c'est la fin de l'assignation à résidence, c'est cette politique de mobilité que j'évoquais, parce que nos jeunes, comme nos moins jeunes, ils veulent pouvoir bouger, ils veulent accéder, ils veulent sortir de la condition où ils sont nés, où ils sont parfois enfermés, parce qu'ils veulent pouvoir accéder à la culture ; tout à l'heure, une maman dans le centre communal d'action sociale de Tourcoing, dans une situation la plus difficile, avec un enfant handicapé, n'ayant pas de travail, elle pleurait en me parlant de quoi ? De l'accès à un musée, de la volonté d'avoir le droit comme un autre citoyen de se déplacer vers un lieu de culture, qui lui permette de se sortir de son quotidien, d'avoir, là aussi, accès au beau.

Cette politique d'émancipation, c'est d'abord le plein respect de la promesse républicaine, mais c'est le deuxième axe de la politique que je veux que nous voulions ensemble construire mais c'est le deuxième axe de la politique que je veux que nous voulions ensemble construire pour nos quartiers, elle passe d'abord et avant tout par l'école. J'ai l'impression, quand j'entends les commentaires, qui voudraient que je vienne annoncer aujourd'hui une grande politique pour la ville, comme si elle devait tomber d'en haut, qu'ils ont oublié ce que le gouvernement d'Edouard PHILIPPE, et en particulier le ministre de l'Éducation nationale, a fait dès les premiers jours, nous avons – ce qui est inédit – tenu un engagement, multiple, qui touche avant tout les quartiers les plus en difficulté, le dédoublement des CP s'est fait dès cette rentrée en REP+, il se continuera pour que l'engagement de dédoublement en CP, CE1, en REP et REP+ soit complet dans le quinquennat.

C'est un investissement inédit, mais c'est une politique pour qui ? Ce n'est pas une politique pour les plus favorisés de notre pays ! C'est de la vraie politique éducative pour les plus défavorisés, pour ceux qui sont nés dans un quartier difficile, pour ceux qui n'ont pas la possibilité quand l'école publique commence à aller mal d'avoir des parents qui les mettent dans l'école privée. C'est ça la réalité, c'est ça la vraie politique républicaine d'émancipation par l'école, grâce à la mobilisation des maires, depuis cette rentrée, c'est fait, dans toutes les REP+ en CP, et nous allons le poursuivre. Et nous accompagnerons les collectivités, ce sera intégré dans les programmes ANRU, mais on ne baissera rien de cette ambition, on investira, pour les plus grandes collectivités, pour accompagner les communes les plus importantes et les agglomérations, ce sera dans la contractualisation.

A chaque fois, nous aurons une réponse adaptée. Je veux que nous soyons au rendez-vous de cette exigence. Quand nous avons rouvert les classes bilangues dans l'école publique, c'est bon pour qui ? Vous savez, la première fois, quand j'étais en campagne présidentielle, qu'on m'a parlé d'une classe bilangue, c'est dans un des quartiers les plus difficiles de Montpellier, à côté du Petit Bar, quartier

fameux pour les difficultés qu'il a connues, il y a quelques années, c'est une maman voilée qui dirigeait une association de mères d'élèves, qui m'a dit : depuis qu'on a fermé les classes bilangues, les petits blonds du centre-ville ne viennent plus en classe chez nous, ça créait de la mixité, parce qu'il y avait de l'excellence républicaine dans les quartiers les plus en difficulté. L'excellence dans la République, c'est bon pour les quartiers les plus en difficulté de la République, parce que cela crée aussi de l'émancipation par l'école, c'est cet investissement que, dès cette rentrée, nous avons d'ores et déjà fait, et cet effort, il c'est cet investissement que, dès cette rentrée, nous avons d'ores et déjà fait, et cet effort, il sera poursuivi dans les prochains mois.

Nous l'avons continué par la politique devoirs faits, la politique devoirs faits, qu'est-ce que c'est ? Si ce n'est une politique qui est bonne pour les jeunes de nos quartiers, pour ceux qui, quand ils rentrent à la maison, il n'y a pas de table pour travailler, ou une atmosphère qui fait qu'on ne peut pas se concentrer, parce qu'il y a trop de bruit, la télévision allumée, ou personne qui ne prenne soin de vous accompagner dans les devoirs.

L'école de la République, désormais, vous permettra, c'est un investissement qui est fait, assumé par le gouvernement, de pouvoir faire les devoirs à l'école. La réforme de l'orientation dès la fin du collège, au lycée et au premier cycle universitaire, annoncée par le Premier ministre et les ministres, il y a quelques jours, elle est pour les jeunes qui viennent des quartiers, quand vous venez d'une famille où tout va bien, vous trouvez très facilement votre stage de 3ème, vous savez très bien où il faut aller travailler ensuite, vous savez à quelle filière universitaire il faut vous inscrire, vos parents vous conseillent ou les amis de vos parents, vous avez un réseau, vous avez quelque chose qui n'est pas un instrument, qui ne se construit pas par décret, vous avez ce tissu informel qui vous lie au reste de la société et à la réussite.

On ne peut pas remplacer totalement cela, mais on peut avoir une politique beaucoup plus volontariste pour le corriger, en ayant une politique qui, dès la 3ème, remet de l'orientation en aidant à obtenir le stage. Plusieurs régions le font, comme la région des Hauts-de-France, nous allons le généraliser pour que, partout, dans les collèges, le stage de 3ème soit bien au rendezvous, et que des solutions soient données aux jeunes pour pouvoir avoir un début d'expérience, ensuite, nous allons remettre tout au long du lycée, une fois par trimestre, les formations universitaires, et le monde de l'entreprise qui viendra expliquer ce qui se passe après le baccalauréat, et puis l'année de terminale sera structurée d'une manière beaucoup plus efficace, où, dans le premier trimestre, on va orienter les élèves vers les formations qui sont possibles.

On ne laissera plus dire à un jeune qui est dans une filière technologique : tout est possible pour toi, c'est formidable, inscris-toi dans n'importe quelle filière universitaire, il n'y a aucune condition préalable pour réussir, c'est faux. Du coup, le jeune s'inscrit, il va perdre un an, deux ans, redoubler, re-redoubler, parce qu'il n'avait pas les savoirs de base pour pouvoir réussir, ans, redoubler, re-redoubler, parce qu'il n'avait pas les savoirs de base pour pouvoir réussir, parce qu'il n'y avait pas eu de vraie orientation. Et donc cette orientation va se construire dès l'année du lycée, avec justement ses deux professeurs principaux, qui permettront de suivre plus finement les élèves, avec un conseil de classe de la fin d'année du mois de décembre, entendons-nous, qui donnera des orientations et quelques contraintes en termes d'orientation, avec une université qui conseillera, et qui dira : si tu veux t'engager sur cette voie, il faut peut-être une année de formation intermédiaire, ou il faut d'abord avoir telle et telle compétence. On ne laissera pas les gens dans un maquis où c'est le plus faible qui est aujourd'hui la victime. La politique d'orientation, de formation, c'est ce qu'on doit aux jeunes qui viennent des quartiers les plus en difficulté, et donc ces dispositifs, qui sont au cœur justement de la réforme du lycée, du premier cycle universitaire, permettront de répondre à ce défi éducatif et à cette émancipation par l'école, de même qu'il nous faut innover dans certains quartiers difficiles en réouvrant des internats d'excellence et des internats de la République. Il y a des quartiers où c'est difficile de rentrer chez soi, où les jeunes ont besoin d'être plus encadrés pour réussir, et donc nous

allons multiplier les internats d'excellence dans les zones les plus rurales, où les déplacements sont un problème, dans les zones les plus urbaines où rentrer à la maison parfois menace la capacité à réussir.

L'émancipation, c'est aussi par la culture, j'étais hier à Clichy-Montfermeil, et nous avons vu cette formidable initiative des Ateliers Médecis, ce sont ces initiatives que nous allons ensemble généraliser, cela fera partie des priorités portées par l'ANRU, en cohérence justement avec la rénovation urbaine, ça fera partie aussi des priorités portées par la ministre de la Culture. L'un des engagements que j'ai pris en campagne, et qui concerne au premier titre les quartiers, c'est l'ouverture des bibliothèques, l'État accompagnera toutes les communes qui sont prêtes à ouvrir en soirée et le week-end les bibliothèques, il y a des tas d'endroits dans nos quartiers où il est pertinent d'ouvrir plus tard, d'ouvrir le week-end, là où les familles ne peuvent pas avoir accès à la bibliothèque, parce qu'elles partent tôt et reviennent tard en semaine, parce que souvent, le samedi est tout entier mangé, par, soit le travail, soit le quotidien, qui n'a pu être fait durant le reste de la semaine, ouvrir les bibliothèques le dimanche ou plus tard le soir, c'est la condition pour y accéder, c'est la condition pour accéder à la culture. Et donc partout où les collectivités le jugeront nécessaire, condition pour accéder à la culture. Et donc partout où les collectivités le jugeront nécessaire, nous les accompagneront en finançant ces ouvertures complémentaires. Il faut agir pour ceux pour qui la culture n'est pas la terre natale, il faut agir pour que la culture cesse d'être réservée à une petite partie de la population, et c'est tout le cœur de la démarche menée par les ministres pour l'éducation artistique et culturelle à l'école.

La rentrée s'est faite en musique, ça n'est pas une anecdote, ça n'est pas quelque chose d'innocent, c'est une initiative qui s'est voulue générale sur le territoire, pour parfois donner leur première expérience à des enfants pour qui la musique était réservée à certains. Et donc l'émancipation par la culture est un élément indispensable de la politique que nous devons conduire dans les villes, nous l'avons vue hier de manière formidable avec l'initiative conduite par l'Opéra de Lille, qui accompagne des plus jeunes en les amenant à l'Opéra, en les formant par le chant ; les grandes institutions culturelles restent aussi massivement des institutions de centre-ville ou d'immédiats de périphéries, leur rôle national est reconnu, mais nous les mobilisons insuffisamment pour qu'elles aident justement les plus jeunes des quartiers qui leur sont proches.

Nous devons partout encourager ces institutions à participer à des programmes d'émancipation par la culture, de mobilisation par la culture, comme les Ateliers Médecis, et c'est ce que nous allons, là aussi, développer dans ce grand programme de mobilisation pour la politique de la ville ; c'est aussi dans ces quartiers que le Pass Culture, sur lequel je me suis engagé, a le plus de sens, et les expérimentations qui seront conduites dès la fin 2018 commenceront dans les quartiers en difficulté, et on le sait bien, il y a une partie de notre jeunesse qui n'a pas besoin du Pass Culture pour avoir accès aux contenus culturels, parce qu'elle y est déjà plongée depuis de nombreuses années, et c'est une chose formidable, et c'est une chance pour notre pays. Le Pass Culture, il est indispensable pour les plus jeunes pour qui la culture est une notion étrangère, mais où la barrière financière, pour accéder aux livres qu'on voudrait avoir, aux concerts où on voudrait aller, à la pièce de théâtre où on voudrait se rendre, est un vrai impossible ainsi érigé. C'est donc dans ces quartiers que nous commencerons à le mettre en œuvre.

L'émancipation et la mobilité, cela passe aussi par le sport, et le travail formidable conduit par aussi bien les collectivités que les associations, qui seront donc encouragées dans ce plan de aussi bien les collectivités que les associations, qui seront donc encouragées dans ce plan de mobilisation, avec un engagement de l'État pour pérenniser les actions qui sont évaluées comme les plus efficaces, plus pérennes et qui permettent, pour les publics les plus en difficulté, de revenir vers, pour les uns, les études, comme Sport dans la ville, ou pour pérenniser des emplois d'éducateurs, d'accompagnateurs qui sont indispensables.

L'autre grande clé de l'émancipation, bien évidemment, c'est l'emploi, toute la politique de l'emploi conduite par le gouvernement est bonne pour les quartiers, en particulier, les plus en difficulté. Quand la politique de l'emploi ne marche plus, je vous le disais tout à l'heure, elle a une principale victime, ce sont les quartiers où toutes les difficultés sont concentrées, et donc dynamiser le marché de l'emploi par une vraie réforme de notre marché du travail, par un investissement dans notre économie et dans les compétences, c'est œuvrer pour les quartiers qui sont les plus en difficulté, aussi, la politique d'investissement dans la formation et les compétences touchera prioritairement les quartiers de la politique de la ville, c'est ce que nous avons voulu à travers la démultiplication de la Garantie Jeunes, qui est une bonne politique, et à travers aussi une politique de formation massive des chômeurs de longue durée et des personnes les moins qualifiées.

Dans ces territoires, qui ont eu à vivre des chocs industriels, pendant longtemps, nous avons cru qu'il fallait aider simplement le territoire et apporter une subvention aux personnes, elles sont restées pendant des décennies au chômage, puis, aux minima sociaux, la clé, c'est d'être reformer, la bonne protection dans un monde en changement, c'est d'être requalifié pour accéder à un emploi durable, qui a un avenir sur nos territoires, on le voit ici, il y a des emplois dans le numérique, il y a des emplois dans le service aux personnes âgées, comme aux publics les plus en difficulté, il y a un emploi dans l'économie circulaire, simplement, il faut former les gens pour cela.

Et ce sont des formations qui prennent parfois un à deux ans, nous n'investissions pas jusqu'alors sur les chômeurs ou les personnes les plus en difficulté pour leur apporter ces formations. Le plan de 15 milliards d'euros, ainsi que la réforme conduite par le gouvernement qui sera achevée au printemps prochain, c'est la garantie de cette politique d'émancipation, c'est une politique qui permettra d'investir ces 15 milliards sur les 2 millions de Françaises et de Français qui sont les plus fragiles, les plus en difficulté, les moins de Françaises et de Français qui sont les plus fragiles, les plus en difficulté, les moins qualifiés. Ça n'est pas une politique d'aide, ça n'est pas des crédits publics pour maintenir dans la précarité, c'est une politique d'investissement dans les personnes, c'est la vraie sécurité dans une société du changement. Et je veux aussi que nous changions notre conception profonde du rapport que nous avons à l'emploi dans les quartiers les plus en difficulté.

J'entends les messages qui m'ont été livrés sur les contrats aidés, il y a des publics très en difficulté, il y a des quartiers très en difficulté, il y a quelques priorités que j'ai déjà évoqués où nous maintiendrons les emplois aidés au niveau de 200.000. Mais il n'est pas sain selon les cycles électoraux de monter à 500.000 ou 600.000 les emplois aidés en les plaçant comme des petits pains auprès des collectivités ou des maires pour arranger les chiffres du moment et nous expliquer que ce serait l'alpha et l'oméga de la politique de l'emploi ! Un contrat aidé c'est un contrat à court terme subventionné par l'État, un contrat aidé ce n'est pas la bonne solution quand il n'y a pas une formation à la clé qui permet de trouver un emploi ! Qui veut un contrat aidé ? Que ceux qui les défendent les prennent, ils n'en voudraient pas pour eux-mêmes ! Ils ne veulent pas un contrat d'un an où on tremble à la fin de chaque année pour savoir si on nous le redonnera, où il n'y a pas de qualification à la fin du contrat aidé, enfin !

Et que tous ceux qui la main sur le cœur se font les grands défenseurs des quartiers les plus en difficulté viennent m'expliquer que les contrats aidés c'est la solution dont on a toujours rêvé ! Mais qu'ils les prennent les contrats aidés, ils n'en voudraient pas pour eux-mêmes !

Ce que nous faisons c'est un investissement en profondeur bien supérieur à l'économie faite sur les contrats aidés qui consiste à respecter les femmes et les hommes en les formant, non pas en leur promettant un contrat à la petite semaine qui est sans avenir mais en leur proposant une formation, une qualification, ce dont ils ont le droit et ce dont nous avons besoin si nous voulons véritablement éradiquer le chômage dans notre pays. C'est donc ça le cœur de la politique de l'emploi du

gouvernement et elle s'accompagnera d'une transformation en profondeur de l'apprentissage et de l'organisation de l'apprentissage.

Plusieurs régions, et je veux saluer une fois encore le travail ici de Xavier BERTRAND qui dès son élection s'est saisi de ce sujet, l'apprentissage ici est en train de refonctionner et donc tout ce qui fonctionne évidemment nous l'encouragerons, le démultiplierons. Mais nous devons réformer l'organisation de l'apprentissage dans notre pays en mettant davantage les branches professionnelles au cœur de l'organisation de celui-ci, en mettant davantage d'apprentissage au cœur du lycée professionnel, en simplifiant les règles qui font que beaucoup d'employeurs n'ont pas accès, ne veulent pas prendre des apprentis parce qu'ils considèrent que les règles sont trop compliquées pour eux, que les règles sinon sont trop instables, que les contraintes entre 16 et 18 ans ne correspondent pas à la réalité de leur quotidien. Simplification des règles, remise au cœur de la gouvernance des branches professionnelles, stabilité des règles fiscales, sociales et organisationnelles seront ainsi définies à l'issue de la négociation menée par la ministre du Travail et le ministre de l'Education nationale pour en début d'année prochaine porter une loi qui donnera le cadre pour le quinquennat. Je suis convaincu que nous n'aurons pas à rougir de celle-ci, je me suis bien gardé de donner des grands chiffres comme objectif mais je sais qu'il y a une attente, il y a un besoin et cela participe de ce volontarisme que nous devons avoir pour les plus jeunes. Mais je sais qu'au-delà de cette politique de l'État, des collectivités il y a aussi tout ce que les parrains bénévoles, cadres dans les petites et grandes entreprises font dans nos quartiers. Le travail des associations, « Nos quartiers ont du talent » et beaucoup d'autres, est indispensable pour réussir. Avec l'apprentissage, le parrainage doit devenir un pilier de la politique de l'emploi des jeunes en France. Nous souhaitons ainsi, cette fois-ci je le cite parce que c'est le leur, celui de l'association, atteindre l'objectif ambitieux de 100.000 jeunes parrainés d'ici juin 2022 grâce à la mobilisation de toutes les associations à l'instar de « Nos quartiers ont du talent » dont je salue le président, Yazid CHIR, parmi nous. L'État sera aux côtés des acteurs volontaires pour faciliter leurs actions, je pense que cet objectif peut être atteint et l'État fera tout à vos côtés pour l'atteindre.

Apprentissage, formation, insertion, politique de parrainage, c'est ce dont nous avons besoin pour permettre cette politique d'émancipation par l'emploi pour éviter cette assignation à résidence que je dénonçais.

Cela sera complété par un dispositif nouveau porté par le député Aurélien TACHE ici présent et qui fait partie des objectifs de campagne que j'avais également fixés qui est l'objectif des emplois francs. De quoi s'agit-il quand on parle des emplois francs ? C'est de se dire, et c'est le pendant indispensable de la lutte contre la discrimination, quand une entreprise prend en CDD de plus de 6 mois ou en CDI une personne qui vient d'un quartier politique de la ville et qui cherche un emploi, on encourage l'entreprise. Ce n'est donc pas une politique qui consiste à dire on aide simplement l'endroit, non, on aide les personnes et on les aide pour être mobiles, pour aller réussir dans leur quartier ou ailleurs mais accéder à un emploi stable.

Ça a été plusieurs fois tenté et ça a échoué, pourquoi ? Parce qu'on a été trop compliqué, on a mis trop de règles, trop de contraintes, trop de critères qui étaient inatteignables, ce qui fait que ça a assez bien marché, ça n'a pas coûté très cher, ça n'a pas coûté très cher parce qu'il y a peu de gens qui étaient éligibles aux critères. Il se trouve que dans une vie antérieure j'ai été fonctionnaire à Bercy, je sais très bien comment on arrive à ces résultats. Donc là, c'est simple, les critères je vais les donner et ils seront clairs pour tout le monde. Tous les demandeurs d'emploi, pas de critère d'âge et l'accès à un CDI ou à un CDD de plus de six mois, il n'y aura pas d'autre critère que cela. Et pour tous ceux qui sont dans cette situation et qui sont dans les quartiers politique de la ville leur employeur sera aidé de 5.000 euros par an sur trois ans pour le CDI et 2.500 euros par an sur deux ans pour le CDD de plus de six mois. Donc les règles sont claires, elles sont simples et elles ne seront pas complexifiées.

Mais derrière nous devons là aussi démultiplier ce dispositif et l'évaluer, nous avons donc débloqué les crédits pour permettre à près d'un quart des quartiers politique de la ville de bénéficier de ce dispositif. Dix territoires seront mobilisés dès le 1er janvier prochain pour bénéficier de ce dispositif. Les habitants issus des quartiers politique de la ville du département de Seine-Saint-Denis, des agglomérations de Val-de-France et de Cergy-Pontoise dans le Val-d'Oise, du territoire Grand Paris Sud englobant Grigny et Evry dans l'Essonne, de l'agglomération d'Angers, de la métropole de Marseille mais aussi de votre territoire [la métropole de Lille], Mesdames et Messieurs les Elus, seront éligibles au dispositif dès le 1er janvier prochain. Donc vous pourrez faire partie de l'expérimentation et donc dès le 1er janvier prochain ce sera ouvert sans critère d'âge pour tous ceux qui sont dans ces conditions. Nous l'évaluerons, je pense que ce sera un succès, je pense donc que ça coûtera sans doute plus cher que ce qui avait été à un moment donné évalué mais je pense que c'est un investissement utile parce qu'il active derrière de l'emploi stable, de l'emploi durable, une entrée véritablement dans l'emploi pour les jeunes comme les moins jeunes puisqu'il n'y a pas de critère d'âge sur l'ensemble des territoires qui sont évoqués.

Nous favoriserons enfin l'accès à l'entrepreneuriat dans les quartiers qui ont trop souvent été freinés par de multiples contraintes. Nos quartiers ont du talent comme le dit l'association mais ils sont aussi entrepreneurs. Le premier département d'entrepreneurs de France c'est la Seine-Saint-Denis, on en parle quand on évoque les émeutes mais c'est un département, nous y étions hier, où il y a des infrastructures de rang mondial avec le premier stade français, des aéroports et le plus de créations d'entreprises par an en France. Regardons les choses un peu ainsi, ayons cette conversion du regard mais favorisons cet entrepreneuriat en aidant à le développer.

C'est pourquoi je veux que nous restructurions l'Agence France Entrepreneur qui doit être la porte d'entrée unique pour accompagner les entrepreneurs des quartiers. Cela doit faire partie de ce plan de mobilisation, notre ambition est d'en faire une véritable banque publique d'investissement dans les quartiers pour accompagner celles et ceux qui souhaitent investir, créer, innover sur la durée. En simplifiant les procédures, en les accompagnant avec les associations qui parfois font de manière remarquable ce travail, en les aidant à accéder au financement dont ils ont besoin, microcrédit ou début de financement bancaire indispensable pour démultiplier leur effort et ensuite aller vers un projet personnel et une réussite entrepreneuriale.

Il y a bien sûr des échecs et beaucoup de ces entrepreneurs ne parviennent pas mais c'est une expérience et un entrepreneur qui échoue est un entrepreneur qui a appris et une société qui veut réussir par la mobilité économique et sociale doit accepter aussi qu'on trébuche et il faut dédramatiser l'échec des entrepreneurs en particulier dans les quartiers ! Ce n'est pas parce qu'un entrepreneur a échoué une fois qu'il faut le stigmatiser à vie ! Je me félicite qu'il y a quelques années nous ayons supprimé le fameux indicateur 040 de la BANQUE DE FRANCE. C'est dans cette politique que nous continuerons à aller qui permet de lever les stigmates terribles lorsqu'on est un entrepreneur des quartiers et qu'on a échoué une fois. Aller plus loin c'est aussi décider d'encourager comme vous le faites remarquablement ici, et je vous en félicite, les startups essaimées dans les quartiers les plus en difficulté.

A ce titre, le programme French Tech Diversité permet à des entrepreneurs issus des quartiers politique de la ville ou bien boursiers ou anciens boursiers ou encore bénéficiaires des minima sociaux et autodidactes de se voir financer un an dans un incubateur French Tech et de bénéficier d'une aide directe de 45.000 euros. La première promotion de 35 entreprises a été sélectionnée parmi 270 dossiers il y a quelques semaines, nous allons la démultiplier, la généraliser partout en France en 2018, elle n'était que pour l'Ile-de-France cette année, la généraliser c'est permettre justement cette réussite de la diversité. Mais là aussi n'y voyez pas qu'une politique sociale comme certains voudraient le voir, c'est une vraie politique économique, une vraie, parce que l'innovation, l'inventivité, l'énergie

elle est dans les quartiers et donc il faut simplement la reconnaître et l'aider à survenir plus vite parce que les contraintes sont plus importantes. Aux États-Unis, deux tiers de ce qu'on appelle les licornes, les entreprises qui ont dépassé le milliard d'euros, elles sont faites par des Américains issus de l'immigration. Education, culture, formation, emploi, accès à l'entreprise, c'est cela cette mobilité que je veux pour nos quartiers et qui bien évidemment va avec la mobilité physique, qui requiert un investissement important et un engagement de l'État et des collectivités dans une politique d'infrastructures de nos territoires adaptée.

Je l'ai dit, j'ai souhaité qu'on remette là aussi sur le métier de manière claire les engagements en termes d'infrastructures de transport, pourquoi ? Parce qu'il y avait 10 milliards d'euros d'infrastructures de transport non financés, des engagements pris partout sur le territoire sans financement en face. C'est l'objectif même de ces Assises du transport lancées par la ministre et qui dans quelques semaines rendront leurs conclusions. Mais au cœur de ces assises il y a une philosophie que j'ai définie dès le mois de juillet dernier, celle de remettre la mobilité du quotidien, c'est-à-dire de désenclaver les quartiers les plus en difficulté, de rénover les lignes de bus, de métro, de tramway parfois devenues très vétustes qui rendent impossible la vie des habitants de nos quartiers les plus en difficulté.

Et donc ces assises permettront aussi d'avoir une vraie ambition de mobilité pour nos quartiers avec la clarification budgétaire et un échéancier pour l'ensemble des quartiers concernés par la politique de la ville qui permet cette mobilité physique, réelle de nos concitoyens mais qui doit s'accompagner aussi d'une véritable innovation, on doit sur le terrain encourager parfois des solutions pragmatiques. Le transport en bus électrique, les transports en autocar qui sont aujourd'hui ouverts et qui sont une réponse parfois au désenclavement sur le terrain. D'ici six mois un plan national pour le permis de conduire sera parachevé qui permettra au-delà des initiatives prises par certaines communes ou certaines régions de financer pour tous les jeunes des quartiers politique de la ville le code et le permis de conduire. La mobilité c'est aussi pour un jeune lorsqu'il a un diplôme dans un quartier politique de la ville de pouvoir aller chercher un emploi ou répondre à un entretien d'embauche. Cette politique est possible, elle consiste simplement à faire quoi ? Simplifier certaines procédures, accepter de les financer et accompagner les collectivités qui se sont engagées dans celles-ci. Pour les jeunes des quartiers politique de la ville cet engagement sera tenu et le plan présenté d'ici six mois.

Vous l'avez compris, pour réussir ce défi c'est une mobilisation de tous et toutes à laquelle il faut parvenir et pour réussir sur ces deux priorités, restaurer la République et parvenir à l'émancipation, la mobilité des personnes l'État sera au rendez-vous avec des engagements financiers, les collectivités locales par la visibilité que nous leur donnerons et l'engagement que j'attends d'elles.

Et l'ensemble des acteurs, les associations jouent un rôle fondamental, nous les encouragerons, par une plateforme d'associations et un accélérateur des associations qui sera développé d'ici à la fin de l'année. L'idée est non pas de se substituer au travail que font les associations mais pour beaucoup d'entre elles de passer à l'échelle ce qui est fait localement. Cet accélérateur d'associations conduira à avoir une plateforme unique mettant en ligne les bonnes initiatives et permettant d'apporter le financement pour les démultiplier dans tous les territoires où elles sont pertinentes, de les évaluer, d'arrêter les financements sur celles qui ne marchent pas mais de pouvoir mutualiser les bonnes pratiques. Je veux que nous puissions passer à l'échelle le travail de certaines associations locales qui ont des réponses pragmatiques, qui font parfois mieux que les pouvoirs publics et où notre rôle doit être d'apporter financement et évaluation. C'est cette réponse concrète, pragmatique que nous devons apporter.

Avec enfin une méthode que je veux un peu différente, vous l'avez compris, ce que je suis venu partager avec vous ce sont des convictions profondes, intimes, personnelles, nourries des échanges que j'ai eus avec plusieurs d'entre vous et avec une volonté de faire que j'ai vu partout sur le territoire

et je sais que c'est cela que porte aussi les ministres du gouvernement d'Edouard PHILIPPE. La méthode sera simple, au-delà des engagements de court terme que j'ai pris et qui sont dans les textes budgétaires en cours de négociation ou qui arriveront dans les prochains jours, c'est celle d'abord d'une véritable mobilisation nationale.

Cette mobilisation nationale doit en quelque sorte finaliser un plan de bataille structuré. Les ministres auront à la construire et je veux remercier Jean-Louis BORLOO d'avoir accepté de remettre les gants pour aider à la bataille. Je lui fais confiance, je sais son énergie, les ministres aussi, donc dans la mobilisation nationale on aura aussi besoin de son énergie, de tous les signataires de Grigny, de toutes les associations, de tous les élus ici présents, c'est ce plan de bataille que nous devons construire pour finaliser d'ici fin février un véritable plan de marche.

A côté de cela, je m'engage moi à réunir tous les trois mois à l'Élysée non seulement ceux qui auront conduit ce travail mais des acteurs multiples de la politique de la ville, des acteurs de terrain, et je vais m'entourer comme je l'ai fait pour d'autres politiques d'un Conseil présidentiel de la ville où il y aura des représentants des quartiers, des femmes et des hommes qui ne sont pas là pour administrer la politique des quartiers parce qu'ils ne sont pas rentrés dans ces administrations mais ils y vivent, ils sont membres d'associations, ils y sont nés, ils ont réussi ou ils sont aujourd'hui à la tête de telle ou telle structure, ils y vivent au quotidien mais sont désengagés. J'aurai une quinzaine d'engagés auprès de moi dans ce Conseil présidentiel de la ville qui suivra un peu l'action faite au quotidien, m'alertera, sera également un relai et participera à ces réunions trimestrielles. Et vous l'avez compris, d'ici février nous aurons le plan de mobilisation général, nous en tirerons des actions concrètes sur le terrain. Tous les trois mois il y aura ces réunions de chantier pour être pragmatique et je veux que nous nous concentrons sur une dizaine de quartiers de ville particulièrement en difficulté pour là avoir des engagements d'ici deux ans.

Sur la plupart des quartiers politique de la ville, et le Conseil national de la ville le sait, qui fait un travail remarquable et qui fera partie de cette initiative, nos engagements sont à 10 ans parce que c'est un travail très long, d'orfèvre, qui suppose de mobiliser tout le monde mais nous avons besoin d'avoir des preuves de concret, de réussite, des transformations tangibles pour que le moral change. C'est pourquoi je veux que nous mettions le maximum de moyens sur quelques dizaines de quartiers particulièrement en difficulté qui concentrent toutes les problématiques. Nous allons les définir et là je vous donne rendez-vous dans deux ans pour avoir des résultats concrets parce que je veux pouvoir en rendre compte durant ce mandat. Je veux qu'on puisse l'évaluer, qu'on puisse corriger, qu'on puisse dire « là ça n'a pas marché mais là ça a réussi » et en tirer toutes les leçons.

Je veux que le visage de nos quartiers ait changé à la fin de ce quinquennat non pas parce qu'on aura atteint tel ou tel chiffre, parce qu'on aura changé la méthode collective, parce qu'on aura redonné de l'énergie à des femmes et des hommes que vous êtes, qui se battent depuis des décennies sur le terrain, parce qu'on aura réussi pas seulement la rénovation urbaine en quelque sorte mais la rénovation morale, parce que le cœur du défi de civilisation qui est le nôtre, le cœur de la bataille que nous conduisons pour notre République se joue là, dans les quartiers, dans les villes. C'est pour ça que je voulais hier et aujourd'hui être avec vous et passer cette conviction forte. Si à un moment nous sommes bousculés, divisés, fracturés, ce sera dans les quartiers les plus en difficulté parce qu'il y a là notre jeunesse et parce qu'il y a là 30 le cœur des trahisons républicaines. Si nous savons relever notre République, si nous savons lui redonner un cap, tenir les promesses avec parfois les indignations, les impatiences mais le cœur de cet engagement commun ce sera dans les quartiers les plus en difficulté.

Vous l'avez compris, je ne veux pas vous proposer des outils, des mesures, je veux que ce plan de mobilisation générale nous le construisions ensemble, nous l'agissions ensemble parce que c'est cela aussi cette rénovation morale dont nos quartiers ont besoin. Et ce que je veux redonner aux villes, aux quartiers c'est évidemment des résultats, c'est évidemment une République présente, c'est

évidemment une mobilité retrouvée pour les personnes quelles qu'elles soient mais c'est une fierté parce que c'est ça la République, c'est d'être fier de porter un message qui est le nôtre, c'est d'être fier de se battre pour elle. Et quand la République est fragilisée, quand les plus jeunes ou les moins jeunes se tournent vers des idéologies mortifères ils le font pourquoi ? Parce que d'autres ont su les faire rêver de manière folle mais parce que nous ne les avons plus rendus fiers ! Vous n'aurez jamais chez moi un discours de commisération pour la ville, un discours en quelque sorte considérant à traiter les quartiers en situation de minorité citoyenne ou sociale, je traiterai toujours les habitants de la ville comme des habitants de la République et les habitants des quartiers comme des citoyens à part entière mais je resterai partout où nous n'avons pas été au rendez-vous, la République elle aussi à part entière.

Je veux que nous réussissions, je veux que nous soyons fiers, et donc pour cela, vous l'avez compris, j'ai besoin de vous, et moi je serai là.

Je vous remercie.

Annexe II
Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1)

NOR: VILX1315170L Version consolidée au 24 août 2020

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier : POLITIQUE DE LA VILLE

Article 1

I. — La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'État et la région.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; 2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ; 3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ; 4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ; 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ; 6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ; 7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; 8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ; 9°

Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ; 10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

II. — Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville énoncés au I par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un Observatoire national de la politique de la ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évalue les progrès en

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 1 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

La matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville. Il élabore une méthodologie nationale et apporte son concours aux structures locales d'évaluation.

Cet observatoire a également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont établies par sexe.

Cet observatoire élabore un rapport annuel sur l'évolution des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce rapport est remis au Gouvernement et au Parlement. Il est rendu public.

Article 2

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er septembre 2014, un rapport qui prévoit les conditions dans lesquelles est instituée, à compter du 1er janvier 2015, une dotation budgétaire intitulée : « dotation politique de la ville » et remplaçant la dotation de développement urbain prévue à l'article L. 2334-40 du code général des collectivités territoriales. Cette dotation doit permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1er. Le rapport précise notamment :

1° L'éligibilité à cette dotation des établissements publics de coopération intercommunale et des communes signataires d'un contrat de ville mentionné au IV de l'article 6 ; 2° Les modalités de détermination de la liste des bénéficiaires de cette dotation ; 3° Les modalités et les critères de ressources et de charges utilisés pour la répartition de cette dotation ; 4° Les objectifs et conditions d'utilisation de cette dotation, en particulier dans le cadre du contrat de ville mentionné au IV de l'article 6 ; 5° Les dispositions spécifiques pour les départements et collectivités d'outre-mer.

Ce rapport étudie également la possibilité et les modalités de mise en œuvre de pénalités à l'encontre des collectivités territoriales et de leurs groupements comprenant sur leur territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui ne sont pas signataires, à compter de 2016, d'un contrat de ville mentionné au IV de l'article 6.

Les avis du comité des finances locales et du Conseil national des villes sont joints à ce rapport.

Article 2-1

Créé par LOI n°2018-699 du 3 août 2018 - art. 43

I. – Le Conseil national des villes comprend parmi ses membres deux députés et deux sénateurs.

II. – Les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil sont précisés par décret.

TITRE II : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 3

A modifié les dispositions suivantes : Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - Chapitre II bis : Nouveau programme national de... (V) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 10-3 (V) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 10-4 (V) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 11 (M) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 12 (V) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 14-1 (V) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 6 (VT) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 7 (V) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 9-1 (V) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 9-2 (M) Créé Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 9-3 (V) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 6 (VD)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes : Modifie Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 - art. 44 quater (M) Modifie Code de l'urbanisme - art. L300-2 (V)

TITRE III : DES INSTRUMENTS ET DE LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chapitre Ier : De la géographie prioritaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 2 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Article 5

I. — Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par : 1° Un nombre minimal d'habitants ; 2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ces quartiers peuvent être caractérisés par des critères sociaux, démographiques, économiques ou relatifs à l'habitat, tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application du présent I, qui entre en vigueur à une date qu'il fixe et au plus tard le 1er janvier 2015.

II. — La liste des quartiers prioritaires, établie par décret, fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, il est procédé, si la rapidité des évolutions observées le justifie, à cette actualisation tous les trois ans.

NOTA : Conformément à l'article 6 du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014, les dispositions du I de l'article 5 de la loi du 21 février 2014 susvisée entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

Chapitre II : Des contrats de ville

Article 6

Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 153 Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 154 Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 155 Modifié par LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 61

I. — La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.

Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement supérieur et les autorités organisatrices de la mobilité.

Ils sont signés dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Ils entrent en vigueur le 1er janvier de l'année suivante pour une durée de six ans. Les contrats qui ne peuvent être signés dans le délai prévu le sont, au plus tard, l'année suivant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Dans ce cas, leur entrée en vigueur est décalée d'une année et leur durée est de cinq ans. Ils sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie.

Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre avec les communes ou, à défaut, par la commune, pour le développement de leur territoire.

II. — Sur le périmètre des métropoles mentionnées aux chapitres VIII et IX du titre Ier du livre II de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans la région peut proposer des contrats de ville sur des périmètres différents de ceux des établissements publics de coopération intercommunale existant à la date d'entrée en vigueur de la présente loi et, à compter du 1er janvier 2016, de celui des métropoles s'y substituant.

III. — Dans les départements et collectivités d'outre-mer, les contrats de ville peuvent être conclus à l'échelle communale.

IV. — Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent :

1° Les objectifs, notamment chiffrés, que les signataires s'engagent à poursuivre dans le cadre des domaines mentionnés à l'article 1er de la présente loi ; 2° La nature des actions à conduire et, le cas échéant, les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre ; 3° Les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 3 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Les instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part ; 4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville ; 5° Les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ; 6° La structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

Ils fixent les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions mentionnées au I de l'article 10-3 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Ces contrats intègrent les actions prévues par l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville, de manière à en garantir la cohérence.

Les objectifs spécifiques de la politique de la ville visant les quartiers prioritaires sont pris en considération par les plans et schémas de planification en matière d'aménagement, d'habitat, de cohésion sociale et de transports ainsi que par les contrats conclus par les collectivités territoriales et leurs groupements, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, lorsque ces plans, schémas et contrats incluent, en tout ou partie, un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville et lorsque leur élaboration ou leur révision générale est postérieure à la promulgation de la présente loi.

Les contrats de ville constituent une des dimensions territoriales des contrats conclus entre l'État et les régions en application du chapitre III du titre Ier de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification. V.-Les contrats de ville conclus à partir du 1er janvier 2017 définissent des actions stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

VI.-Les contrats de ville conclus à partir du 1er janvier 2017 définissent obligatoirement des actions stratégiques dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VI.-Les conseils citoyens mentionnés à l'article 7 de la présente loi peuvent saisir le représentant de l'État dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants.

Cette saisine fait l'objet d'une transmission au maire, au président de l'établissement public de coopération intercommunale et aux signataires du contrat de ville.

Lorsque la nature et l'importance des difficultés rencontrées le justifient, le représentant de l'État dans le département soumet au comité de pilotage du contrat de ville le diagnostic et les actions qu'il préconise pour y remédier.

En vue de l'actualisation du contrat de ville, un débat sur ce diagnostic, sur ces propositions et sur l'avis des membres du comité de pilotage est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal et, le cas échéant, de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi qu'à celui des assemblées délibérantes des autres collectivités territoriales signataires du contrat de ville.

VII.-A la suite de la saisine du conseil citoyen prévue au VI et lorsque la nature et l'importance des difficultés le justifient, le représentant de l'État dans le département peut, après consultation du maire de la commune et, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville, demander la nomination d'un délégué du Gouvernement qui lui est directement rattaché.

Le délégué du Gouvernement, après consultation de l'ensemble des signataires du contrat de ville, établit, dans un délai de trois mois, un diagnostic et une liste des actions à mener. Ces propositions sont présentées au comité de pilotage du contrat de ville ainsi qu'au conseil citoyen. Un débat sur le diagnostic et sur les actions proposées est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal et, le cas échéant, de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi qu'à celui des assemblées délibérantes des autres collectivités territoriales signataires du contrat de ville.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il bénéficie du concours des services de l'État et de ses opérateurs, du comité de pilotage du contrat de ville et des services des collectivités territoriales signataires dudit contrat.

Article 7

I. - Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'État apporte son concours à leur fonctionnement.

Le représentant de l'État dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 4 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens.

II. - A modifié les dispositions suivantes :

- Code général des collectivités territoriales

Art. L2143-1

Article 8

Modifié par Ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 - art. 4

Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'État dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et la société mentionnée à l'article L. 313-19 du code de la construction et de l'habitation ou un organisme agréé mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 313-1 du même code titulaire de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des

articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ; 2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ; 3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Article 9

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, un rapport sur la possibilité de création d'une fondation destinée à mobiliser, au bénéfice des quartiers prioritaires, des financements permettant l'accompagnement d'actions et de projets présentés par leurs habitants en faveur de la cohésion sociale et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Le rapport s'attache notamment à préciser les missions de la structure, à déterminer la forme juridique la plus adaptée ainsi qu'à définir un mode de gouvernance permettant d'assurer son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et d'assurer l'association des habitants à sa gestion.

Chapitre III : De la gouvernance de la politique de la ville

Article 10

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics communiquent à l'Observatoire national de la politique de la ville mentionné au II de l'article 1er les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret.

Article 11

A modifié les dispositions suivantes : Modifie LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 56 (V) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-16 (MMN) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5215-20-1 (VD) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L1111-2 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2251-3 (V) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2313-1 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2564-19 (V)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 5 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L3641-1 (VD) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-1 (V) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-16 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-16 (VD)

Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-16 (VD) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5214-23-1 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5215-1 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5215-20 (VT) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5215-20-1 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5216-1 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5216-5 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5217-2 (M) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L5219-1 (M)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 1609 nonies C (VT)

Article 13

Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

A ce titre et à la demande du président de l'établissement public de coopération intercommunale et des maires concernés, les quartiers placés en dispositif de veille active font l'objet d'un contrat de ville selon les modalités prévues au I de l'article 6. Le contrat de ville définit les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales afin de conforter la situation de ces quartiers.

Article 14

Modifié par LOI n°2014-1654 du 29 décembre 2014 - art. 105

I.-Les activités de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances sont transférées à l'État suivant des modalités et un calendrier, prévus par décret, au plus tard le 1er janvier 2016.

A cette date, l'établissement public Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est dissous et ses biens, droits et obligations sont transférés à l'État. Ce transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu à aucune indemnité ou perception de droits, impôts ou taxes de quelque nature que ce soit, à aucun versement d'honoraires au profit des agents de l'État, ni au versement prévu à l'article 879 du code général des impôts.

II. et III.-A abrogé les dispositions suivantes :

-Code de l'action sociale et des familles

Sct. Section 6 : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances., Art. L121-14, Art. L121-15, Art. L121-17, Art. L121-18, Art. L121-19, Sct. Chapitre III : Politique de la ville et cohésion sociale, Art. L553-1, Sct. Chapitre III : Politique de la ville et cohésion sociale., Art. L563-1, Sct. Chapitre III : Politique de la ville et cohésion sociale, Art. L573-1

A modifié les dispositions suivantes :

-Code de l'action sociale et des familles

Art. L541-2

-Code du service national

Art. L120-2

NOTA : Conformément à l'article 105 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014, à la fin du premier alinéa des I et II, et au III de l'article 14 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'année : 2015 est remplacée par l'année : 2016

.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES, FINALES ET TRANSITOIRES

Article 15

A modifié les dispositions suivantes :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 6 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Modifie LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 - art. 1 (M) Modifie LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 - art. 2 (M) Modifie Code pénal - art. 225-1 (M) Modifie Code pénal - art. 225-3 (M) Modifie Code du travail - art. L1132-1 (M) Crée Code du travail - art. L1133-5 (V)

Article 16

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. L117-3 (M)

Article 17

A modifié les dispositions suivantes : Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L302-1 (V) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L302-4 (M) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L313-3 (V) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L441-3 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L442-3-1 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L442-3-3 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L482-1 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L482-3 (VD)

Article 18

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L445-1 (V)

Article 19

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la sécurité sociale. - art. L131-4-2 (V)

Article 20

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 722 bis (M)

Article 21

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Code de la santé publique - art. L1435-1 (V)

Article 22

Modifié par LOI n°2019-753 du 22 juillet 2019 - art. 14 (V)

I.-A modifié les dispositions suivantes :

-Code de l'urbanisme

Art. L325-1

II.-(Abrogé)

Article 23

I. — Pour l'application de la présente loi à Saint-Martin, les références aux communes, à leurs groupements et aux établissements publics de coopération intercommunale et les références aux régions et aux départements sont remplacées par les références à la collectivité et à ses établissements publics.

II. — Les articles 4, 11, 12, 17, 18, 20 et 22 et le 4° du I de l'article 29 ne sont pas applicables à Saint-Martin.

Article 24

I.-Les articles 1er, 5,7,9 et 10, les 3°, 6° et 12° du I de l'article 11, les articles 13 et 14 et les I et III de l'article 15 sont applicables en Polynésie française.

II.-L'article 6 est applicable en Polynésie française, sous réserve des adaptations suivantes :

1° Au premier alinéa du I, après les mots : d'autre part,, sont insérés les mots : la Polynésie française, ; 2° La seconde phrase du premier alinéa du I est supprimée ; 3° Le huitième alinéa du IV n'est pas applicable.

III.-A créé les dispositions suivantes :

-Code général des collectivités territoriales

Art. L1811-2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 7 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Article 25

Pour l'application de la présente loi à la métropole de Lyon :

1° La référence aux établissements publics de coopération intercommunale ou groupements est remplacée par la référence à la métropole de Lyon ; 2° La référence aux communes membres de l'établissement est remplacée par la référence aux communes situées sur le territoire de la métropole de Lyon ; 3° La référence au département est remplacée par la référence à la métropole de Lyon ; 4° La référence au représentant de l'État dans le département est remplacée par la référence au représentant de l'État dans la métropole.

Article 26

A modifié les dispositions suivantes : Modifie Loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 - art. 3 (VD) Modifie Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - art. 88 (VD) Modifie Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 - art. 38 (VD) Modifie Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 - art. 6 (VD) Modifie Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 - art. 13 (VD) Modifie Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 - art. 30 (VD) Modifie Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 - art. 88 (VD) Modifie Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 - art. 15 (VD) Modifie Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 - art. 128 (VD) Modifie Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 - art. 151 (VD) Modifie LOI n°2011-1978 du 28 décembre 2011 - art. 92 (VD) Modifie Code de la sécurité intérieure - art. L132-4 (VD) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 199 undecies A (M) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 1388 bis (VD) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 1466 A (M) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 199 undecies A (VD) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 244 quater J (VD) Modifie Code général des impôts, CGI. - art. 44 octies A (VD) Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L2334-18-2 (VD) Modifie Code de l'éducation - art. L632-6 (VD) Modifie Code de l'éducation - art. L634-2 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-100 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-102 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-110 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-118 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-120 (VD) Modifie Code du travail - art. L5134-54 (VD) Modifie Code du travail - art. L5141-1 (VD) Modifie Code de la santé publique - art. L5125-11 (VD) Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. L121-2 (VD) Modifie Code de l'urbanisme - art. L300-7 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L302-7 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L422-2 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L441-3 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L442-3-1 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L442-3-3 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L443-11 (MMN) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L482-1 (VD) Modifie Code de la construction et de l'habitation. - art. L482-3 (VD) Modifie CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PU... - art. L21-1 (V)

Article 27

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie Loi n° 95-115 du 4 février 1995 - art. 42 (VD)

Article 28

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Page 8 sur 10 LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine | Legifrance

Le rapport sur les modalités de mise en œuvre de mesures permettant la création d'emplois et d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que sur les conditions de renforcement des emplois d'avenir dans ces territoires.

Article 29

I. A abrogé les dispositions suivantes :

-Loi n° 91-662 du 13 juillet 1991

Art. 1, Art. 2

-Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996

Art. 1

-Loi n° 2003-710 du 1 août 2003

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 5, Art. Annexe 1

-Code général des impôts, CGI.

Art. 1518 A ter. Les délibérations des collectivités territoriales prises en application de ce même article cessent de produire leurs effets.

II. A modifié les dispositions suivantes :

-Code de la construction et de l'habitation.

Art. L422-2

A modifié les dispositions suivantes :

-Code de l'action sociale et des familles

Art. L117-2

Article 30

Modifié par LOI n°2020-935 du 30 juillet 2020 - art. 71

I. — Le a et le dernier alinéa du b du 1° de l'article 3, les 4° et 5° de l'article 17, les articles 22 et 26 et les 1° et a du 2° de l'article 27 entrent en vigueur à la date fixée par le décret en Conseil d'État mentionné au I de l'article 5 et au plus tard le 1er janvier 2015 .

II. — Les b et c du 2° de l'article 27 entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

III.- Par dérogation au II de l'article 5, la liste des quartiers prioritaires établie par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 est actualisée au 1er janvier 2023.

Par dérogation au troisième alinéa du I de l'article 6, les contrats de ville signés à la date d'entrée en vigueur de la présente loi produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2022.

Les établissements publics de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C du code général des impôts et la métropole de Lyon, qui sont signataires d'un contrat de ville prorogé, en application du premier alinéa du présent III, jusqu'au 31 décembre 2022, doivent, par délibération, adopter un nouveau pacte financier et fiscal, tel que prévu au premier alinéa du III de l'article L. 5211-28-4 du code général des collectivités territoriales, avant le 31 décembre 2021.

A défaut, et tant qu'aucun pacte financier et fiscal n'a été adopté, ils sont tenus de verser une dotation de solidarité communautaire dans les conditions prévues au second alinéa du même III.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 21 février 2014.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault La ministre de l'égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot Le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

François Lamy

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2014-173. Assemblée nationale : Projet de loi n° 1337 rectifié ; Rapport de M. François Pupponi, au nom de la commission des affaires économiques, n° 1554 ; Avis de M. Dominique Baert, au nom de la commission des finances, n° 1542 ; Avis de M. Philippen°1Bies,aunomdelacommissiondudéveloppementdurable, 545 ; Discussion le 22 novembre 2013 et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 27 novembre 2013 (TA n° 246). Sénat : Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationaleaprèsengagementdelaprocédureaccélérée, 78 (2013-2014) ; Rapport de

M. Claude Dilain, au nom de la commission des affaires économiques, n° 250 (2013-2014) ; Avis de M. Jean Germain, au nom de la commission des finances, n° 264 (2013-2014) ; Texte de la commission n° 251 (2013-2014) ; Discussion les 14 et 15 janvier 2014 et adoption le 15 janvier 2014 (TA n° 60, 2013-2014). Sénat : Rapport de M. Claude Dilain, au nom de la commission mixte paritaire, n° 333 (2013-2014) ; Texte de la commission n° 334 (2013-2014) ; Discussion et adoption le 12 février 2014 (TA n° 76, 2013-2014). Assemblée nationale : Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 1710 ; Rapport de M. François Pupponi, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1761 ; Discussion et adoption le 13 février 2014 (TA n° 296).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=20200824>

Annexe III Grille d'entretien à destination des adhérents

La tournure des questions est à modifier, selon si l'adhérent habite actuellement Champ-le-Bœuf ou un autre quartier. L'entretien commence alors par une **question introductive** : « *Pourriez-vous m'expliquer dans quel quartier vous vivez actuellement (s'il ne s'agit pas du CHB) et à quel moment vous avez vécu sur le Plateau de Haye ?* »

Thèmes	Question	Question de secours
L'image de son propre quartier	Que pensez-vous de votre quartier/ du quartier Champ-le-Bœuf ?	<i>Comment qualifieriez-vous votre quartier/ ce quartier ?</i>
L'appropriation du terme QPV	Savez-vous que votre quartier/ Champ-le-Bœuf est un QPV et savez-vous de quoi il s'agit ?	<i>D'après vous, comment ça impacte votre quartier/ ce quartier ?</i>
Le rapport avec son quartier	Est-ce que vous appréciez de vivre dans ce quartier ? Pourquoi ?	<i>Vous sentez-vous bien dans votre quartier/ ce quartier ? Quelles sont les raisons ?</i>
La spécificité du quartier	Qu'est ce qui fait la particularité de ce quartier selon vous ?	<i>Qu'est-ce que vous trouvez à ce quartier qu'il n'y a pas dans les autres ?</i>
Le rapport avec les autres quartiers	Vous rendez-vous souvent dans les autres quartiers de la ville ? Pour y faire quoi ? / Lorsque vous habitiez Champ-le-Bœuf, est-ce que vous alliez souvent dans les autres quartiers de la ville ?	<i>Pour quelles raisons vous êtes-vous déplacé dans un autre quartier ? Avez-vous échangé avec des personnes ? Comment cela s'est déroulé ?</i>
L'image des autres quartiers	Avez-vous remarqué des différences entre votre quartier/ Champ-le-Bœuf et les autres quartiers ?	<i>Comment vous sentez-vous lorsque vous quittez votre quartier ?</i>
Les points faibles du quartiers	S'il fallait changer quelque chose au quartier : qu'est-ce que ça serait ?	<i>Qu'est ce qui pourrait améliorer la qualité de vie à Champ-le-Bœuf ?</i>
Les atouts du quartier	Qu'est-ce qui est à conserver absolument dans le quartier ?	<i>Qu'est-ce que vous aimez particulièrement dans ce quartier ?</i>

Annexe IV Grille d'entretien à destination des professionnels

Thèmes	Question	Question de secours
Le public	A quel public vous adressez-vous dans votre activité ? Quels sont leurs besoins ?	<i>Est-ce que le public du Champ-le-Bœuf a des particularités ? Quelles sont-elles ?</i>
Les pratiques professionnelles	Vous travaillez dans un QPV, quelle(s) conséquence(s) cela a sur votre activité professionnelle ?	<i>Est-ce que vos pratiques seraient impactées si vous veniez à travailler dans un autre quartier ?</i>
La perception des banlieues	Qu'est-ce qui selon vous fait la particularité du quartier ?	<i>Qu'est-ce qui différencie ce quartier des autres quartiers de la ville d'après vous ?</i>
La gestion des banlieues	Que pensez-vous de la politique et des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers ?	<i>Répondent-ils aux besoins et aux attentes du public selon vous ?</i>
L'image du quartier	Quelle image renvoie le quartier auprès du reste de la ville selon vous ?	<i>D'après-vous, la population assimile-t-elle le quartier à une image particulière ?</i>
La distinction du quartier du reste de la ville	D'après vous, existe-t-il une frontière entre le quartier et le reste de la ville ?	<i>A quoi cela est dû selon vous, comment pourriez-vous l'expliquer ?</i>
Les atouts du quartier	D'après vous, quels aspects du quartier sont à conserver ?	<i>Quels sont les éléments qui peuvent être valorisés ? Qu'est-ce qui fait la richesse du quartier et qui est à préserver ?</i>
Les points faibles du quartier	A votre avis, qu'est ce qui devrait faire l'objet de changements selon vous ?	<i>Quels sont les éléments à améliorer, à changer ? Quels sont les axes d'amélioration dans le quartier ?</i>

Annexe IV Extrait du tableau d'analyse des entretiens des professionnels

THÈMES	Sous-thèmes	Entretien n°1	Entretien n°2	Entretien n°3	Entretien n°4
<p>Représentation du public</p>	<p>Caractéristiques du public</p>	<p>(E1, 1.29 à 1.31) euh sachant que les habitants du conseil citoyen étaient eux-mêmes je dirais vecteurs de mises en place de projets sur le territoire puisqu'au travers de dotations que le conseil citoyen pouvait avoir il y a des projets qui étaient mis en place par des citoyens pour le citoyen, (E1, 1.29 à 1.31) Alors bien évidemment il y a les habitants, si ils ne sont pas dans le conseil citoyen effectivement, une implication sur le, sur le territoire qui peut-être plus au travers de l'implication dans les associations, une implication à travers peut-être euh... un autre type de bénévolat que dans les conseils citoyens, donc euh... donc voilà ce que je peux dire là.</p>	<p>(E2, 1.500 à 1.507) Il y a historiquement parlant euh... sur le [quartier] euh... des stationnements depuis très, très... très longtemps et en lien aussi avec la création de l'association. Donc la création de l'association c'est 73, donc on peut remonter aux années 60 puisque il y avait des personnes qui ont créé l'association qui s'occupaient déjà de ces familles qui s'étaient un peu éloignées dans des conditions difficiles. Donc au niveau des endroits c'était beaucoup vers le tennis, euh... vers [les commerces] euh... [le parking des salles de sport], euh... c'est un peu les trois endroits principaux où il y avait des familles. Maintenant il y a une aire d'accueil [...], donc euh... C'est le</p>	<p>(E3, 1.1301 à 1.1303) Il y a des personnes qui ont des moyens, suffisants et qui pourraient vivre hors QPV mais qui s'y plaisent et il y a des personnes oui qui sont euh... dans le besoin et qui vivent aussi dans ces QPV. (E3, 1.1616 à 1.1625) Bah c'est la plupart du temps des immigrés, donc majoritairement une population magrébine, Afrique du nord et Pays de l'Est. [...]. Ah non il y a une concentration euh... dans le QPV. [...] Ça c'est dû à l'immigration euh déjà de... euh les années 60/70, il y a les parents qui ont fait leurs enfants et les enfants sont restés qui ont fait leurs enfants et ainsi de suite. [...] Les gens sont restés là oui de génération en génération.</p>	<p>(E4, 1.1806 à 1.1811) Il y avait par exemple des personnes qui euh... des personnes de nationalité arménienne qui suivaient des cours avec des personnes de nationalité turque, par exemple et ça se passait très bien. Il n'y a jamais eu de tension intercommunautaire. En tout cas, ce n'était pas palpable mais il y avait une espèce de... comment dire ? J'ai presque... j'ai presque tendance à dire, à appeler ça une, une fraternité de situation, parce qu'ils étaient tous là pour la même chose,</p>

		(E1, 1.92 à 1.96) Donc les problématiques, elles peuvent être de toutes sortes...	seul endroit autorisé pour l'instant pour les familles.		
	Besoins du publics	<p>(E1, 1.114 à 1.117) Euh... Alors euh... quels sont leurs besoins ? [Soupir] c'est aussi difficile je pense de, de, de, de, d'indiquer textuellement comme ça quels sont leurs besoins. Je pense que dans tous les cas, les... les... les... besoins qui vont exister par rapport enfin qui qu'on peut constater par rapport à ces publics-là euh... ce sont des besoins qui sont je dirais... comment je pourrais dire ça ?</p> <p>(E1, 1.143 à 1.145) comme j'ai dit juste avant ça peut concerner la mobilité, ça peut concerner l'éducation, mais c'est sûr qu'à un moment donné ce sont des problématiques qu'on va percevoir à... à... à différentes manières euh...</p>	<p>(E2, 1.510 à 1.517) Non c'est un peu les mêmes besoins, les mêmes demandes euh... grosso modo euh... c'est comment répondre à ces besoins qui qui qui est plus pas forcément évident euh... on est sur une aire d'accueil où il y a beaucoup de familles, c'est la plus grande aire d'accueil du département avec 60 places, 60 familles donc quand on parle de 60 familles ça peut représenter 250 personnes à peu près. Donc ça peut représenter pas mal d'enfants, à scolariser sur le territoire, donc la spécificité qu'on peut avoir par rapport aux autres territoires c'est une organisation de la scolarisation du fait des enfants sur le [quartier], donc on va voir des enfants qui vont être scolarisés sur les écoles du QPV 2 comme sur celles du QPV 1 ou de [la commune].</p>	<p>(E3, 1.1557 à 1.1560) les habitants ont besoin d'être euh... d'avoir les mêmes chances que... que les autres habitants de hors QPV. Ils ont besoin d'avoir les mêmes chances à l'école, d'avoir les mêmes chances au travail, d'avoir euh... la même reconnaissance</p>	<p>(E4, 1.1719 à 1.1721) donc pour qui la maîtrise de la langue est un enjeu et qui ont un peu, qui ont besoin effectivement d'améliorer leur maîtrise du français. (E4, 1.1722 à 1.1723) depuis plus de 5 ans mais qui ont encore besoin de se perfectionner en français, (E4, 1.1739 à 1.1745) Donc c'est... ça, ça permettait de désinhiber un peu les personnes, elles étaient en confiance, et c'est à ce moment-là qu'on a eu l'idée de créer un poste euh de médiation sociale et culturelle dont le point de départ est les cours de français avec des fonctions élargies. Donc on avait fait un peu de médiation sociale, de l'aide pour les papiers administratifs, pour les aides aux inscriptions, pour euh...</p>

	Objectifs du public			(E3, 1.1372 à 1378) Euh... Au niveau de l'éducation euh... alors quand les familles doivent inscrire leurs enfants dans les établissements, par exemple au collège, bah il y a des collèges de secteur, mais il y a des ententes en sous-marin entre l'Éducation Nationale, enfin l'Inspection Académique et les collèges, pour, pour refuser les demandes de dérogation afin de voilà... c'est leurs petits calculs en interne qui ne sont pas mis au grand jour et qui euh... forcent euh... ce, ce, ce, cette concentration, ce même type de concentration au sein d'un même établissement. Voilà alors que les familles tendent vers autre chose quoi. (E3, 1.1380) Oui [il y a vraiment une volonté de sortir un petit peu de ce cadre-là]	(E4, 1.1976 à 1.1987) ça s'est malheureusement très mal terminé. C'est-à-dire que la dame a craqué, a pleuré, chose qui n'était jamais auparavant et qui n'est plus jamais produit par la suite parce que c'était trop de... trop de pression et euh... elle se sentait, elle se sentait menacée par chacune de mes questions. Pour elle, c'était nécessaire pour elle d'apprendre le français, et euh... l'objectif de l'inscription s'éloignait, sachant que c'était en cours d'année, en cours d'année il faut savoir que comme les structures associatives fonctionnent en années scolaire, euh bon généralement toutes les inscriptions, toutes les salves d'inscription se font à la rentrée et puis après les places qui se, les places disponibles en cours d'année correspondent à celles
	Attentes du public	(E1, 1.473 à 1.481) Bah le premier besoin de ces populations pour moi c'est, une reconnaissance	(E2, 1.595 à 1.601) Et eux ils revendiquent seulement le fait d'avoir une place dans la société	(E3, 1.1340 à 1.1343) Oui, oui, oui, oui. Oui les habitants se sentent vraiment stigmatisés,	(E4, 1.1755 à 1.1760) Alors ça s'est fait très naturellement par le contact, par le lien, par le

		<p>citoyenne. Euh... Il y a pas le souhait d'une reconnaissance spécifique du fait de leur mode de vie mais une reconnaissance dans un tout. Euh... je m'explique, la première des revendications c'est de reconnaître leur histoire en tant que partie entière composante de la société française, surtout quand on regarde l'histoire de France, les familles existaient depuis très longtemps y compris depuis Louis XIV, et ces familles se revendiquent de cet héritage. Euh... les premières familles qu'il y a eu [dans la région], euh... c'est 1417, 1419, du Moyen-Âge, donc pour la plupart des français, des voyageurs, ils peuvent se revendiquer en tant que français depuis 14... depuis le Moyen-Âge. Et donc c'est vraiment cette reconnaissance là qu'ils ont en premier.</p>	<p>comme ils l'ont toujours eu euh... c'est pas forcément évident, ce qu'ils revendiquent vraiment c'est de ne pas être obligé de rentrer dans le moule du sédentaire qui a son travail salarié. Une des grandes différences avec les sédentaires c'est que pour la plupart ils revendiquent le fait de travailler pour leur famille, avec leur famille et pas travailler pour un patron, c'est le principe du travail indépendant même si certains mixent les deux ça tendra vers un mix des deux quoi mais euh... (E2, 1.704 à 1.714) Moi j'ai expérimenté l'année dernière, j'ai organisé avec la MJC et puis l'association euh la fête de la musique l'an dernier, il y avait pas eu de fête de la musique, il y avait pas eu la fête de la musique depuis pas mal d'années, euh... on essaie de diversifie...</p>	<p>euh... ils se sentent euh... complètement euh... démunis et pas entendus, peu entendus et même quand ils mènent des, des actions de recherches d'emploi ou autre, on les stigmatise, on ne valorise pas leurs compétences et leurs savoir-faire. C'est « d'où tu viens ? » et euh... « voilà où on te met ».</p>	<p>contact régulier qui a été un terrain favorable à l'émergence d'une confiance réciproque donc c'est ça qui a expliqué qu'ils venaient plutôt vers moi dans un premier temps. Je n'étais pas forcément celui qui allait répondre à toutes les questions mais par contre ils savaient que je pouvais les orienter vers les personnes compétentes donc finalement j'étais médiateur sans en avoir le titre. Voilà. Très exactement je ne pense pas pouvoir le formuler mieux que ça. (E4, 1.1906 à 1.1912) Ah oui, oui, oui. Ah oui, oui, oui c'était, c'était vraiment très fréquent. Donc on pouvait avoir soit directement comme, comme élève, ou alors ils allaient fréquenter</p>
<p>Représentation de la perception des habitants</p>	<p>Des personnes :</p>		<p>(E2, 1.1285 à 1.1288) T'as tes parents première génération, les mamies tout ça ils voient ça, après</p>		

	Des jeunes		<p>bah ils votent Front national quoi. Pour nous débarrasser de cette racaille, on va les renvoyer chez eux ! C'est la solution, il faut le faire. Après les spécialistes disent que ce n'est pas forcément la solution.</p>		
	Des autres habitants		<p>(E2, 1.808 à 1.817) Enfin moi je le vois comme ça parce que, j'ai... j'avais bon espoir par rapport à mes enfants, moi je suis une deuxième génération, euh... mon père a vécu... plus de euh... que je ne dise pas de bêtise plus de euh...oui c'est ça, presque que 70 ans en France. Euh... je suis né en France, j'ai été à l'école française, j'ai fait mes études ici en France, je connais que la France, je suis rejeté totalement quand je vais au Maroc parce que je suis perçu comme le blanc qui vient. Euh... en France... ouais. Fin moi je ne suis pas forcément de vécu mais je... je le vis quand même au quotidien, euh... c'est pas rare. Et puis j'avais bon espoir par rapport à mes enfants. Bah non, ça</p>	<p>(E3, 1.1633 à 1.1634) Bah pour eux le quartier c'est une autre ville limite et ils veulent pas, ils ont du mal encore à digérer que le quartier est un quartier de la ville.</p>	

	Autre habitants originaires d'autres pays		<p>repart de plus belle quoi. C'est pire qu'à mon époque quand on était jeune, pour les jeunes qu'ils soient ados, et le ressenti qu'ils peuvent en avoir, moi je suis attristé, totalement attristé. Totalement attristé. (E2, 1.1181 à 1.1183) moi je l'ai vécu il y a 20 ans euh... de gens qu'il y avait sur le QPV 1 il était hors de question qu'on leur parle du QPV 2. Bon ça a changé quand même un petit peu, beaucoup même, mais... euh</p>		
		<p>La richesse du quartier ? En tout cas il y a des, dans ses atouts, il y en a quand même un sacré paquet, des services, des services publics présents, donc un bon maillage associatif, des, des commerces en abondance, a priori c'est un quartier, qui en dépit de ses spécificités socio-économiques, à tout à porter de main. Voilà, c'est... on ne peut pas dire le contraire, un hôpital à proximité, euh... des piscines, une salle de</p>	<p>(E2, 1. 542 à 1.559) Euh... du regard des autres aussi déjà. [...] Ce n'est pas des difficultés, moi je... j'analyserais par une banalisation du regard des autres qui va de fait être mauvais. Pour eux, euh... euh... je suis voyageur, ça va se voir et puis la société environnante me rejette de fait donc euh... soit je banalise, soit je revendique à l'inverse, de différentes manières, euh... soit je baisse la tête</p>		

		<p>sport, des services publics, un réseau associatif euh... etc... Donc euh, ça c'est un quartier qui ne manque pas d'atout, et comparé, à certains autres quartiers qui sont peut-être dans d'autres villes, dans un état peut-être moins reluisant que celui-ci, je pense que c'est un quartier qui se trouve, me semble-t-il dans la bonne moyenne.</p>	<p>et puis je ne dis rien quoi. Donc euh... il y a vraiment beaucoup... beaucoup de similitudes notamment avec les populations étrangères qu'on peut avoir dans les quartiers. (E2, 1.790 à 1.796) il y a une construction du rejet. Il y a des politiques publiques certes, il y a une loi de lutte contre les discriminations et tout ça, il y a aussi le délit pénal et tout ça par rapport au racisme et tout ça...</p>		
--	--	---	---	--	--

	<p>Du territoire : le QPV 1</p>	<p>(E1, 1.445 à 1.450) Moi ce que j'ai envie de dire c'est que euh... concernant cela il faut donner la parole aux habitants et je pense que chaque habitant aura, aura un commentaire un peu différent par rapport à ça donc euh... par rapport à ces différentes sensibilités parce que pour un ce sera plus euh... euh... je ne sais pas le, les blocs qui peut y avoir, pour l'autre ce sera peut-être plus les, le club de foot qui peut exister, pour l'autre, ce sera peut-être plus l'association qui fait que le quartier vit, ou voilà. Je pense vraiment que ça dépend des différentes sensibilités mais...</p>		<p>(E3, 1.1463 à 1.1470) Un exemple euh... alors entre habitants du QPV, il y a par exemple, ça date de, de, de, des, des, des, des, des décennies c'est la différence entre le QPV 1 et le QPV 2 voilà. Donc il y a des choses qui ont dû se passer il y a très longtemps qui font que bein on a toujours dissocié les deux et puis les habitants du QPV 1 apparemment ne descendaient pas au QPV 2 et inversement. Après moi quand je suis arrivée, j'ai mis en place des actions où je les ai emmenés d'un quartier à l'autre sans que personne n'ait dit euh... ah non, non, non, il ne faut surtout pas qu'on y aille. Mais ils me racontent en effet que euh... il y avait des conflits à l'époque entre les deux quartiers qui sont sur le même territoire.</p>	
<p>Représentation de l'activité professionnelle</p>	<p>Posture professionnelle</p>	<p>(E1, 1.260 à 1.285) bon c'est vrai qu'en tant que professionnel il faut avoir quand même une certaine</p>	<p>(E2, 1.982 à 1.983) donc la première motivation à être à [l'association] c'était parce que je ne</p>	<p>(E3, 1.1408 à 1.1410) Je vais à l'encontre de toutes ces règles parce que pour moi, la mixité prend tout</p>	<p>(E4, 1.1809 à 1.18015) et surtout ce qui est très bien dans ce genre d'activité c'est qu'il y a un partage</p>

		<p>sensibilité pour ces différentes... ces différentes... ces différents aspects pour pouvoir après euh lorsqu'on nous fait à nous des demandes de financements, ou lorsqu'on fait à la ville plutôt, euh... des demandes de financements qui sont ensuite validées par les élus euh... c'est ce que font les élus, ils sont les décideurs de qui, de qui on octroie les subventions, nous nous sommes les techniciens qui peuvent indiquer bah oui ce serait bien de de peut-être financer ici, là non, là oui mais ce sont quand même les élus qui au final sont décideurs en lien avec les avec les techniciens mais l'aspect système même du [professionnel du développement du territoire] de la politique de la ville, c'est qu'il doit avoir une connaissance précise de</p>	<p>connaissais pas les voyageurs. (E2, 1.1082 à 1.1084) bah on apprend, on fait des petites expérimentations comme j'ai pu faire sur l'été ou sur la fête de la musique ou certaines choses mais... avec les moyens que j'ai quoi, et ça me satisfait pas quoi parce que euh... parce que on peut faire mille fois mieux. (E2, 1.1224 à 1.1229) Si... enfin moi je m'efforcerais d'avoir toujours cette façon d'intervenir avec les gens, donc euh voilà, que je sois en milieu urbain, périurbain, ou à la campagne, j'interviendrais toujours pareil. Moi j'ai certitude de ce côté-là que j'ai vérifié sur euh... dans le cadre professionnel, personnel, et bénévole donc euh... je resterai toujours fidèle à moi-même...</p>	<p>son sens quand il y a des personnes euh... venant de tout bord et de toute catégorie sociale. C'est une richesse quoi, pour moi c'est tout bénéf'. Donc je vais à l'encontre de toutes ces règles. (E3, 1.1429 à 1.1431) Euh... c'est l'activité dépend de la personne, et je pense que c'est une question de personnes, je pense que si j'exerçais hors QPV, euh... j'arrivais forcément à toucher, euh... même hors QPV il y a des personnes vulnérables, des personnes fragiles, donc euh... j'arriverais à créer cette mixité et cet échange et cette richesse. Donc, non, non en tant que personne que je m'en sortirais aussi hors QPV.</p>	<p>d'informations, c'est que le cours n'est pas dispensé de façon verticale, pas seulement verticale, ce n'est pas seulement le professeur qui alimente euh... les connaissances des apprenants mais ce sont aussi les apprenants qui entre eux vont se, se partager les informations qui vont, qui vont s'aider, qui vont dire « Ah tiens c'est ce mot là qu'il faut dire », ça se fait comme ça et ça se passe vraiment comme ça dans les cours de français et euh... c'est, c'est un terrain favorable pour, comment dire ? une ambiance chaleureuse et conviviale. confiance euh... alors il peut, il est également entretenu par euh... la posture, la posture qu'on</p>
	<p>Missions de la structure d'appartenance</p>	<p>(E1, 1.2 à 1.7) Alors euh moi personnellement je m'adressais à... alors à...</p>	<p>(E2, 1.464 à 1.471) Euh... bah disons que nous dans l'association, on est une</p>		<p>(E4, 1.1716) C'est un public primo-arrivant essentiellement, qui sont</p>

		<p>tout dépend de quel point de vue on voit les choses, euh moi je m'adressais particulièrement à des professionnels donc euh bah... En lien avec pour euh... ce travail-là [d'acteur du développement du territoire] que, que je pouvais avoir et puis euh... donc oui majoritairement des structures, des directeurs de structure, des coordonnateurs, des éducateurs etc... des personnes qui... qui... qui sollicitaient l'appui de la [structure] dans le cadre d'un... d'une demande de de financement dans le cadre du contrat de ville (E1, 1.10 à 1.11) on était sur un public qui a été donc le... le un quartier prioritaire de la, de la politique de la ville donc en l'occurrence le QPV 1 et le QPV 2 donc euh... (E1, 1.13 à 1. 23) donc je dirais... ouais...</p>	<p>association départementale en direction des gens du voyage. Donc euh... en première mission on est un service sociale départementale, en direction de ces familles euh... moi plus particulièrement je suis chargée de l'animation des cultures et donc on va s'adresser plutôt aux familles du voyage donc des plus jeunes jusqu'aux adultes, mais on va s'adresser aussi au public sédentaire, les familles qui sont en maison ou en appartement qui ne sont pas d'origine du voyage pour en gros sur le projet c'est se faire rapprocher les deux populations, voyageurs et sédentaires pour mieux se connaître donc grosso modo euh... on peut rencontrer des voyageurs comme des sédentaires... les faire venir, les faire intervenir.</p>		<p>en demande de cours de français, (E4, 1.1718 à 1.1720) Ça c'est une partie du public, donc les primo-arrivants, mais il y aussi les, les personnes qui correspondent pas exactement à la définition des primo-arrivants, puisqu'en France depuis plus que 5 ans, (E4, 1.1721 à 1.1722) et là aussi, j'interviens aussi auprès de ce public-là. Même des personnes de nationalité française qui, qui ont... qui suivent des cours de perfectionnement.</p>
	<p>Difficultés et contraintes</p>	<p>(E1 1.31 à 1.47) donc euh une différence peut-être qui serait au niveau du dialogue. Juste pour avoir vécu et notamment de...</p>	<p>(E2, 1. 946 à 1. 949) de souci lors des manifestations où on mélange les gens, divers et variés, donc euh...</p>	<p>(E3, 1.1434 à 1.1435) Oui on me rappelle souvent à l'ordre en me disant, ce n'est pas le genre du [quartier], ce n'est pas les</p>	<p>(E4, 1.1955 à 1.1972) Je fais passer un test de positionnement donc pour déterminer le niveau des non-débutants, et bon j'ai</p>

		<p>fin voilà, je, je... c'étaient des personnes que moi j'avais identifiées, que je connaissais, ces dernières aussi m'avaient identifié, euh... tandis que bah... l'habitant qui habite dans un quartier, c'est pas forcément identifié, ils ne savent pas forcément ce que je fais, euh... donc euh... donc oui je pense qu'il y avait forcément une différence, là en termes d'identification je trouve, euh de la personne, identification des fonctions, identification de ce que euh... de ce qu'on pouvait faire, de ce que la ville pouvait pour le coup, de ce que la ville pouvait mettre en œuvre, euh... donc euh... voilà sinon euh... je dirais, les actions qui sont mises en œuvre sur le QPV, euh... elles sont comme, elles sont pour les habitants du conseil citoyen, comme pour les habitants normaux je dirais.</p>	<p>c'est cette démarche, donc euh... après l'impact, ouais on... s'adapte aussi au contexte, on essaie aussi de faire avancer le schmilblick par des biais détournés quoi de faire reculer les stigmatisations, les regards de part et d'autre et puis et puis euh voilà après c'est... (E2, 1.951 à 1.953) ça peut-être entre les voyageurs et les sédentaires, comme ça peut être entre voyageurs, gens du quartier, gens de la ville. Quand on fait des choses en centre-ville, [...] où on a des gens du quartier, on avait des voyageurs, on avait des gens du centre-ville, vraiment centre-ville. C'est intéressant. (E2, 1.1131 à 1.1141) On a, on a, on a aussi certaines ressources mais on les utilise pas à bon escient.</p>	<p>habitants du territoire d'action. (E3, 1.1519 à 1.1524) Et puis il y a cas regarder un peu le public, là on est en 2020 euh... les associations, les institutions sont installées depuis plus de cinquante ans pour la plupart, ils mènent tous les mêmes actions : donc de l'accompagnement, de l'accès aux droits, rupture de l'isolement, de la jeunesse, voilà et euh... quand tu fais le tour, les habitants ont le même niveau, ils sont au même endroit, et des fois dans le même appart, dans le même logement depuis quarante ans donc c'est pour ça je me questionne. Comment on, comment on arrive à justifier tout ça ?</p>	<p>fait passer le même test, pendant 3-4 ans à des dizaines et des dizaines de candidats, hein et sans qu'il n'y ait jamais eu le moindre problème, voilà c'était un test qui était plutôt apprécié, c'était plutôt assez interactif, etc... et un jour je me suis retrouvée face à une personne qui euh... effectivement n'était pas réceptive au test et pour qui le test était un véritable enjeu, une véritable épreuve. Alors c'était... je devais déterminer si la personne, la candidate, c'est une dame d'origine roumaine me semble-t-il était une non débutante, voilà, une fausse débutante en français ou euh...</p>
	<p>Impact du cadre sur les pratiques</p>	<p>(E1, 1.256 à 260) Euh... Et bah les conséquences que ça peut avoir sur l'activité professionnelle</p>	<p>(E2 1.937 à 1.944) Bah moi j'essaie de faire abstraction de tout ça, dans tout ce que j'essaie</p>	<p>(E3, 1. 1395 à 1.1397) ça a des conséquences quand on s'en tient pas aux règles, et les règles c'est</p>	<p>(E4, 1.1857 à 1.1863) Alors là c'est vraiment, comment dire ? Dans les formations de formateurs</p>

		<p>c'est que lorsqu'on bosse dans la politique de la ville on doit avoir une connaissance assez fine de différentes thématiques, donc comme je l'ai dit juste avant, il faut avoir les connaissances sur la cohésion sociale, avoir des connaissances en lien avec euh... le développement de l'activité et de l'emploi, on doit avoir des connaissances en lien avec le cadre de vie et le renouvellement (E1, 1.285 à 1.291) c'est un travail sur le territoire c'est vraiment intéressant, et ça nécessite en tant que professionnel, je pense, pas mal de connaissances, la CAF, j'ai oublié aussi, euh... les services des départements, enfin il y en a tellement, les Missions Locales, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'acteurs qui interviennent sur ce territoire là et ça fait aussi que c'est un territoire,</p>	<p>de construire euh... la volonté notamment sur la programmation culturelle que qu'on mène depuis là maintenant, à l'époque je faisais une formation d'opérateur de... donc là ça date de 2003. Les premières expérimentations ça commençait vraiment en 2005, 2006 donc ça fait pas mal d'année, au niveau de la programmation culturelle j'ai toujours voulu mélanger les voyageurs avec les gens du quartier mais aussi, amener des gens d'ailleurs pour que tout le monde se mélange, euh ... j'ai jamais eu de soucis, sur euh.. bah là ça fait euh.. ça fait 15 ans de programmation, j'ai jamais eu le moindre souci de ce côté-là donc je trouve que c'est intéressant, lors de ces manifestations.</p>	<p>qu'il ne faut pas sortir du QPV, il faut vraiment intervenir, les missions sont pour être mises à disposition du public de ce QPV et euh... donc on nous le dit pas mais il faut éviter la mixité. (E3, 1.1484 à 1.1489) Et en même temps on fait tout pour que les gens, les habitants de ce territoire stagnent. J'ai l'impression que fin voilà... je, je, je, j'arrive pas à comprendre encore comment ça fonctionne mais... mais... on fait la promotion d'actions qui sont là à... qui tendent à faire évoluer la population et à les rendre plus autonomes, plus responsables, plus instruits, plus... leur part pour leur permettre d'exister en fait, de continuer à</p>	<p>en FLE, on invite à ce genre de choses. Ça c'est clair que on y est incité mais par contre, entre la théorie et la pratique il y a un fossé et là effectivement, la technique je l'ai vraiment acquise sur le tas. Pas parce que je l'ai vu dans un, dans un fascicule de cours mais vraiment parce que j'ai senti que ça devait se faire comme ça. Et finalement, ce que j'ai pu apprendre en formation m'a éclairé, mais n'a pas été déterminant. Ça m'a juste signalé que j'allais être confronté à telle ou telle problématique mais c'est vraiment sur le terrain que j'ai senti les nécessités.</p>
<p>Représentations de la gestion des QPV par les pouvoirs publics</p>	<p>Objectifs</p>	<p>(E1, 1.11 à 1.13) c'est le principal de la politique de la ville de mettre en</p>	<p>(E2, 1.608 à 1.616) Ouais, il y a eu euh... la... la... la... loi de 1912 avec la</p>	<p>(E3, 1.1293 à 1.1294) Alors dans mon activité, en tant que coordinatrice</p>	

		<p>place des actions au bénéfice des habitants et des quartiers prioritaires (E1, 1.102 à 1.104) la base même du contrat de ville et de la politique de la ville c'est justement d'essayer de euh de de de de subvenir à ces difficultés par le biais que les, par le biais des différentes actions, que peuvent mettre en place les différents porteurs donc... (E1 1.117 à 1.124) c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'objectifs, on va, dire qui sont mis en œuvre dans le cas du contrat de ville, il y a beaucoup de thématiques au travers de la petite enfance, au travers du renouvellement urbain, au travers de la petite enfance, au travers de l'éducation, euh... Au travers euh... au travers de la mobilité donc je... je... je...</p>	<p>mise en place du carnet anthropométrique avec le statut de nomade, auquel a suivi euh... déjà le décret du 6 avril 1940 d'assignation à résidence de tous les nomades en France, donc là c'était sous la République Française, je le mets parce que c'est important, c'est primordial et c'est seulement en 1969 qu'on a changé pour une loi instaurant un statut de gens du voyage qui a été abrogé en janvier 2018 [...]Pour répondre aux besoins, il y a les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage. Donc euh... ça... ça part de la Loi Besson en 1990, par rapport à l'accueil des gens du voyage, donc c'était en 1990 la promulgation de cette Loi et elle a été revue en 2000.</p>	<p>[d'une association], pour reprendre les mots de la CAF je m'adresse à un public vulnérable (E3, 1.1331 à 1.1334) Euh... oui. Je m'y retrouve [vis-à-vis des besoins énoncés par la Caisse d'Allocations Familiales] quand même parce qu'ils font le, la promotion aussi de, de, de, des sorties, des actions qui peuvent rompre l'isolement et créer du lien, des moments conviviaux mais euh... j'ai l'impression qu'ils focalisent ces besoins sur ce genre de territoire alors que même hors QPV il y a des personnes qui sont isolées, qui se sentent seules et qui pourraient avoir ces besoins-là aussi.</p>	
	<p>Dynamique besoins/ Politiques Publiques</p>	<p>(E1, 1.57 à 1.59) puisque par définition pour mettre une politique publique tel que le contrat de ville,</p>		<p>(E3, 1.1556 à 1.1563) Non pas forcément, donc on vient injecter des moyens, euh... là où il y a pas</p>	<p>(E4, 1.2106 à 1.2123) Alors là c'est une vaste question ! C'est... comment dire on parle de</p>

		<p>cette politique si elle répond à différents constats qu'on peut avoir sur le territoire donc forcément (E1, 1.60 à 1.64) Dans ce cadre-là on avait mis en place, un diagnostic territorial, un diagnostic territorial : « atouts, faiblesses, opportunités, menaces », pour lequel on avait un petit peu recenser les... donc en lien avec les euh... avec l'offre associative, alors sur le territoire on avait un peu recensé tous ces aspects là sur QPV 1, sur le QPV 1 et sur le QPV euh... sur le QPV 2. (E1, 1.96 à 1.98) de toute manière lorsqu'on est dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, c'est qu'il y a des difficultés qui sont prégnantes pour les habitants, donc voilà.</p>		<p>forcément le besoin, ou alors c'est mal dispatché, alors on ne répond pas forcément aux besoins des habitants [...] le politique dans les QPV ils sont plus orientés toujours vers l'assistantat, l'aide alimentaire, donc on créé encore plus de place dans les épiceries solidaires, euh on distribue des bons alimentaires à plus en finir, on crée des, des berceaux dans les crèches pour des mamans qui auraient besoin de souffler mais pas forcément de travailler. (E3, 1.1566 à 1.1567) Ils répondent partiellement, on va pas, on va pas dénigrer le travail qui est fait notamment auprès, pour les seniors, euh...</p>	<p>la, on parle de cohésion sociale, de la politique de cohésion sociale et comment dire quand on parle, quand généralement on crée un Ministère de quelque chose, on fait une politique de quelque chose, c'est que le quelque chose dysfonctionne d'une manière ou d'une autre. Voilà on crée quelque chose pour régler un problème et il me semble que les politiques de cohésion sociale ont été beaucoup dans l'expérimentation depuis le, de très nombreuses années, beaucoup de choses ont été essayées, certaines choses qui ont, qui ont pu marcher plutôt bien...</p>
	<p>Volonté</p>	<p>(E1, 1.64 à 1.66) euh... parce que euh... les politiques publiques afférentes par la suite euh... elles ont, elles prennent tout leur sens lorsqu'il y a un certain</p>	<p>(E1, 1.483 à 1.489) Ils avaient un statut juridique en tant que, à l'époque, nomades parce qu'ils vivent clairement en... de 1912 à 1969, ensuite il y a eu le carnet de circulation</p>	<p>(E3, 1.1382 à 1.1384) Bah parce que dans les collèges euh... préconisés pour ce public-là il y a plus de moyens. Voilà ça va de soi hein, il y a plus de moyens, il y a plus de</p>	<p>(E4, 1.2038 à 1. 2040) Alors sachant que les quartiers hors QPV ne bénéficient pas des mêmes aides alors bien sûr c'est un conteste plutôt favorable pour tous</p>

		<p>besoin et la politique de la ville va aussi dans ce sens-là. (E1, 1.193 à 1.198) Donc forcément je veux dire, ce sont des... des... des... des... des... des dispositifs qui sont nécessaires parce que en finalité quel est l'objectif de la politique de la ville ? C'est qu'il n'y ait plus de politique de la ville, c'est qu'à à un moment donné on se dise : « ce quartier-là au travers de tout ce qu'on a pu mettre en place, euh... n'est plus considéré comme un quartier défavorisé », donc le... le... l'objectif final de la politique de la ville c'est qu'il n'y ait plus de politique de la ville quoi et... et typiquement c'est ce qui se traduit par les différents dispositifs qu'on remplace</p>	<p>donc c'est là qu'il y a l'appellation gens du voyage, l'appellation administrative gens du voyage. Et donc ils avaient un carnet de circulation, un carnet de police qu'ils devaient faire tamponner euh... plus euh de plus en plus régulièrement, plus loin ils étaient du travail, plus souvent ils devaient le faire tamponner. Donc c'était tous les trois mois, ils venaient le faire tamponner à la police ou à la gendarmerie. Sous peine d'amende ou de prison, bon ça allait pas jusque-là mais, mais on savait tous les trois mois où ils étaient. (E2, 1.635 à 1.640) Bon je caricature un petit peu mais c'est un peu le sens de... un des sens de d'une partie de cette loi-là.</p>	<p>moyens humains, plus de moyens financiers, euh... donc euh... plus de possibilités de gérer au mieux ce public. (E3, 1.1396 à 1.1397) et les règles c'est qu'il ne faut pas sortir du QPV, (E3, 1.1399) [Les règles sont édictées] par les financeurs, donc l'État, Caf, Conseil Départemental, collectivités. (E3, 1.1402 à 1.1407) Mixité sociale dans le sens euh... voilà essayer d'inclure dans l'accompagnement collectif de ce public des personnes hors QPV. Donc ça il faut éviter. [...</p>	<p>les professionnels de l'intervention sociale. C'est peut-être la réponse la plus intelligente que je pouvais formuler après cette question. (E4, 1.2057 à 1.2062) Alors déjà il y a des choses toutes simples, tout simplement : les enveloppes budgétaires. C'est tout simple, mais effectivement, en fonction des, de, de la politique de la ville et en fonction peut-être des municipalités...</p>
	<p>Axe d'amélioration</p>	<p>(E1, 1.181 à 1.187) mais effectivement on est dans une approche curative, et... et... et certaines fois moins dans une approche préventive c'est-à-dire que et bah c'est lorsqu'il y a un incendie entre</p>	<p>(E2, 1.497) Citoyen français à part entière, ça c'est la théorie donc bah... (E2, 1.525 à 1.538) les spécificités qu'on pourrait avoir c'est l'urgence à s'atteler aussi à la</p>	<p>(E3, 1.1399 à 1.1301) Parce que j'aime pas moi cette appellation. J'aime pas l'appellation vulnérable, public fragilisé, euh... parce qu'on peut tous l'être un jour et euh... bein on</p>	<p>(E4, 1.2150 à 1.2153) et c'est là tout l'enjeu me semble-t-il tout l'enjeu des politiques de cohésion sociales à venir et c'est là tout l'échec, selon moi, échec au moins partiel des politiques de cohésion</p>

		<p>guillemets euh... qu'on va appeler les pompiers mais on va pas forcément euh... euh... enfin c'est ce qui peut se traduire par les différentes politiques publiques mises en place. On attend vraiment qu'il y ait quelque chose qui soit entre guillemets « négative » pour par la suite déployer une action quoi mais... mais je veux dire c'est... c'est aussi compliqué de développer toute une démarche de prévention par rapport à... par rapport à certaines choses.</p>	<p>sédentarité des familles. Je n'utilise pas moi le terme exprès de sédentarisation parce que ça... c'est un processus alors que la sédentarité c'est un fait. On a des familles de fait qui sont d'ici depuis très longtemps. Les collectivités disent depuis quelques années, moi je parlerais de quelques décennies. On a des familles historiquement parlant qui sont là depuis au moins la deuxième guerre mondiale. [...] Bah au-delà de la reconnaissance qui peine... euh... qui ont des, qui soient à l'instar des familles qu'on peut avoir sur le quartier, qui sont euh...</p>	<p>stigmatise une catégorie de personnes parce qu'ils vivent en QPV, ils sont forcément vulnérables : non. (E3, 1.1309 à 1.1317) Parmi les appellations données par la CAF [...] je suis en accord avec aucune [...] Non je ne m'y retrouve pas. [...] Donc on a dit vulnérable, fragilisé, euh... non c'est les deux termes utilisés en général dans les... (E3, 1.1353 à 1.1355) Moi je pense que c'est euh... de l'assistantat sans, euh... c'est créer le besoin, c'est créer le besoin, c'est pas forcément euh... propice à ce public-là de dire... c'est, c'est euh...</p>	<p>sociale antérieure, c'est que justement il n'y a pas eu de connexion entre les centres-villes ou très peu de connexion, selon moi, entre les centres-villes et les quartiers en terme de création de lien social. (E4, 1 ;2156 à 2168) Ah vivre ensemble ! Comment dirais-je ? Un verbe et un adverbe [...Rires...] Non parce que finalement ce sont des mots tout ça, parce que à partir du moment où on est une société, d'une manière ou d'une autre on vit ensemble, donc c'est presque tautologique selon moi.</p>
<p>Représentation du QPV1</p>	<p>Son image</p>	<p>(E1, 1.310 à 1.321) Euh... et puis je pense qu'il y a aussi une frontière un peu idéologique parce que c'est marrant parce que dans le cadre personnel là pour le coup je prenais un Blablacar la dernière fois et puis il y a un gars qui me dit « Oh je vais pas essayer d'aller sur ce</p>	<p>(E2, 1.654 à 1.681) Ça reste des quartiers au même titre que QPV 3, que QPV 4, euh... pour citer que cela alors les quartiers, un peu moins QPV 1 par rapport à la stigmatisation mais le QPV 2 c'est... c'est le haut du panier, ils ont une vision très... très négative</p>	<p>(E3, 1.1572 à 1.1577) Un quartier de concentration de la misère euh... concentration du chômage, concentration euh... de la délinquance, voilà hein et même si il y a la rénovation urbaine qui est venue passer un coup de peinture sur les façades, ça ne change pas,</p>	<p>(E4, 1.2258 à 1.2280) A tous les niveaux. Il y a des situations, des situations sociales, on peut pas réduire la population des QPV à des stéréotypes, ça c'est claire, il y a des choses, il y a quand même des récurrences mais on s'aperçoit que bien souvent, on imagine, on a</p>

		<p>quartier là mais ça craint et tout » alors je dis « Ah vous y êtes déjà allé ? et le gars me dit : « Non j'y suis jamais allé et en fait », c'est...C'est... c'est... c'est... c'est... c'était... c'était... c'était quelque chose qu'on lui avait dit en fait et c'est ce que cette personne-là disait à d'autres personnes qu'elle pouvait côtoyer de ce quartier-là sans y être allé, et moi ça fin donc je dis au gars : « Mais vous y êtes jamais allé en fait ? pourquoi... pourquoi vous dites ça ? »</p>	<p>de l'endroit, mal famé, où il ne faut pas aller. La première chose qu'on m'a dit, moi je ne suis pas de la région, la première chose qu'on m'a dit quand je suis arrivé, c'était plutôt en milieu étudiant, c'est... il ne faut pas monter là-bas, déjà j'avais pas de vision ville basse, ville haute, et on me disait « il ne faut pas monter dans la ville haute, ça craint ! ». [...]Bah parce que c'est un quartier donc il y a beaucoup de jeunes, beaucoup de drogues, beaucoup de deal</p>	<p>c'est les mêmes habitants qui sont là depuis 40, 50 ans. [...] Oui, oui [l'image que le reste de la ville a du quartier ça attire aux habitants et pas à l'architecture] (E3, 1.1583 à 1.1586) [...Silence...] [l'image du reste de la ville] est justifiée parce que tant qu'on a pas encore mis les pieds, tant qu'on n'est pas encore poussé la porte d'une association structure</p>	<p>l'esprit nourrit par les stéréotypes, très largement d'ailleurs, entretenus par certains médias. Mais euh ces stéréotypes-là bien souvent, euh... ne correspondent pas à la réalité du terrain. Il y a des choses, on se dit par exemple que les populations qui habitent dans les QPV, de nos jours, sont davantage d'origine immigrée ou étrangère.</p>
	<p>Atouts</p>	<p>(E1, 1.233 à 1.238) mais aussi c'est un territoire qui a la spécificité de d'être euh... assez arboré, quand on parle de de, de ce QPV là pardon, on parle d'un territoire, on parle de « la ville dans la forêt », euh... où la forêt dans la ville, ça dépend comment on voit les choses, disons en tous les cas, il y a eu un premier programme de rénovation urbaine qui s'est opéré sur ce territoire là où il a été voulu euh... qu'il y ait</p>			<p>(E4, 1.2523 à 2530) La richesse du quartier ? En tout cas il y a des, dans ses atouts, il y en a quand même un sacré paquet, des services, des services publics présents, donc un bon maillage associatif, des, des commerces en abondance, a priori c'est un quartier, qui en dépit de ses spécificités socio-économiques, à tout à porter de main. Voilà, c'est... on ne peut pas dire le contraire, un hôpital à proximité, euh...</p>

		<p>vraiment de la végétation qui se mette en œuvre sur le territoire-là donc c'est relativement intéressant euh...</p> <p>(E1, 1.243 à 1.253) et puis bein forcément il y a une mixité sur ce territoire-là qui est assez importante, qui est assez riche et qui fait que ce territoire-là euh... oui est... est assez riche au travers des habitants euh... des habitants qui y sont et puis une présence associative aussi très importante, un tissu associatif très présent, très prégnant euh...</p>			<p>des piscines, une salle de sport, des services publics, un réseau associatif euh... etc...</p> <p>Donc euh, ça c'est un quartier qui ne manque pas d'atout, et comparé, à certains autres quartiers qui sont peut-être dans d'autres villes, dans un état peut-être moins reluisant que celui-ci...</p>
	<p>Axe d'amélioration</p>	<p>(E1, 1.90 à 1.92) Oula alors. Des difficultés il y en a pas mal et puis je pense que. Enfin il n'y en a pas mal... euh... disons que euh... sur chaque quartier de la politique de la ville il y aura des... il y aura des difficultés qui seront vraiment, comment dire très territorialisées j'ai envie de dire.</p> <p>(E1, 1.99 à 1.102) en termes de euh... de bâti, c'est-à-dire qu'à un moment donné on va être sur des structures j'allais</p>	<p>(E2, 1.699 à 1.704) est-ce que c'est la politique éducative, est-ce que c'est les méthodes, est-ce que c'est euh... une attribution des postes... sur les quartiers on envoie souvent des gens qui n'en font pas forcément la demande, c'est très rare la vocation d'institut sur les quartiers. Euh... alors là il y a... moi j'ai l'impression qu'à un moment donné, il y a... comme on peut le voir sur d'autres quartiers, certes il</p>	<p>(E3, 1.1580 à 1.1581) l'y en a mais après, pas plus qu'ailleurs, que hors QPV, euh... c'est juste que voilà c'est concentré, c'est tout.</p> <p>(E3, 1.1653) [...Silence...] Euh... euh... pour moi tout est à reconstruire sur ce quartier, et rien n'est à garder.</p> <p>(E3, 1.1688 à 1.1692) Oui en diminuant euh... l'offre, l'offre en diminuant ou en réaménageant l'offre je</p>	<p>(E4, 1.1792 à 1.1799) Plutôt compliqué, euh... en fait euh... déjà par essence, dans les cours de français, les cours de français étaient fréquentés par des personnes étrangères ou de nationalités étrangères. Donc forcément, à un moment donné, il n'y avait pas de personnes françaises de souches qui venaient par exemple à leur rencontre donc la constitution, ou l'entretien du lien social, portait plus</p>

		<p>dire en termes d'habitat euh... un peu vieillissant, je dirais des difficultés elles sont vraiment multiples quand on est sur un quartier politique de la ville (E1, 1.135 à 1.139) Bah oui et puis enfin dans tous les cas on a quand même des problématiques génériques qu'on peut extraire, oui c'est sûr que la problématique de l'un ne sera pas forcément la problématique de l'autre et ça on n'a pas besoin d'être dans un QPV euh...</p>	<p>y a la rénovation urbaine, mais... le vilain derrière qu'est-ce qu'on en fait ? Des animations qu'est-ce qu'il y a dans le quartier ? Il y a rien. (E2, 1.732 à 1.740) A un moment donné je parlais de mixité sociale, à un moment on m'a questionné sur la mixité sociale. Euh... moi je prenais toujours le modèle de mon quartier qui... semblait être intéressant on avait le collège, d'un côté on avait les bâtiments et de l'autre côté on avait les maisons</p>	<p>peux parler d'une concentration, d'associations d'institutions, et qui tendent tous vers la même chose et qui mènent les mêmes actions. Je pense qu'il faudrait, qu'il faudrait comme dans tous les autres quartiers de la ville, une MJC, à la rigueur euh... un centre social et c'est suffisant, je vois pas l'intérêt de concentrer une multitude comme ça</p>	<p>sur des personnes en apprentissage de français. Des personnes en apprentissage du français qui se rencontraient, qui nouaient des relations euh plus ou moins étroites etc... Et c'est vrai que euh finalement, le lien avec des personnes françaises d'origine, se... était moins fréquent dans le cadre de nos euh... de l'activité.</p>
	Scission avec la ville	<p>(E1, 1.226 à 230) C'était juste pour être sûr, la particularité de ce quartier c'est que comme beaucoup de quartier qui existe en France c'est un quartier qui est à la marge de de la ville euh... donc là en l'occurrence de la [commune]. On est du côté de la [commune], donc là c'est un peu plus spécifique euh... parce que... je dirais que c'est un territoire qui est aussi coupé du reste de la ville, bon après la typologie de la [commune] qui est faite</p>			<p>(E4, 1.2075 à 1.2077) Cette information en tête euh... par rapport à d'autres spécificités du QPV 2 euh... c'est, alors là sur le plan géographique, sa relative déconnection du reste de l'agglomération, sa situation géographique n'est pas des plus aisée euh... bon il est situé en hauteur voilà et assez éloigné du centre-ville, donc ça crée, ça crée effectivement, peut-être une ligne de rupture entre le quartier et le reste de la</p>

		<p>comme ça, comment dire euh... (E1, 1.241 à 1.243) Donc euh... donc voilà mais plus sur cet aspect-là, c'est ce qui fait la spécificité de beaucoup de quartier c'est qu'il est à la marge du centre-ville. Ça c'est une spécificité qu'il y a sur beaucoup de quartiers prioritaires de la politique de la ville (E1, 1.304 à 310) Alors... effectivement alors une frontière je dirais la frontière elle est... elle est pas visible en tout cas...</p>			<p>ville. Sinon une rupture, au moins une discontinuité.</p>
	<p>Relation avec QPV 2</p>		<p>(E2, l. 1043 à 1.1047) Par rapport au peu d'associations qu'il peut y avoir sur ces quartiers-là et aussi au peu de vie, encore sur le QPV 1 il y a plus de choses que sur le QPV 2 des fois pour certaines manifestations mais je pense que il faut favoriser la vie ensemble et...</p>	<p>(E3, 1.1533 à 1.1542) Entre le QPV 1 et le QPV 2 euh... bah le QPV 2 est plus alimenté par les associations, les institutions, il est plus riche, alors que le QPV 1, le pauvre hein, en institution, en association d'éducation populaire ou autres, on est très peu à œuvrer pour les habitants de ce petit quartier-là. [...]Je pense qu'il a une particularité, il est quand même à cheval sur deux communes, donc je pense que c'est des décisions politiques, ça ne date pas</p>	<p>(E4, 1.2081 à 1.2087) Euh... qu'est-ce que je peux dire ? J'ai noté un maillage peut-être plus étroit, un maillage associatif peut-être plus étroit. Voilà, ça c'est... Par exemple, il y avait tout un petit quartier associatif rue [des lilas] et il y a toute sorte d'associations très diverses, il me semble qu'il y a un cœur, une concentration de vie associative euh... peut-être moins éparpillée que dans le QPV 2 hein et par contre je ne sais pas si</p>

				d'aujourd'hui quoi. [...]Bah ça pourrait être positif, ça pourrait être une force, une façon de mutualiser les moyens, mais les questions d'ego et les guéguerres font que chacun veut œuvrer pour les habitants de sa commune donc euh... il y a une mésentente autour de ça.	c'est un atout ou éventuellement un inconvénient mais en tout cas ça me paraît être une différence assez notable par rapport au QPV 2 qui est tout en longueur et forcément ça a facilité l'éparpillement des structures associatives. Ça c'est effectivement une différence liée à l'esprit.
	Relation avec autre quartier de la ville			(E3, 1.1472 à 1.1475) Euh... ah non, non, non. Là par contre c'est vraiment un mariage parce que justement hors QPV on peut se dire « oh bah oui en effet dans ce QPV il doit y avoir une concentration de misère avec des personnes vraiment inaptes, incompetentes ». Mais quand ils viennent ils se rendent compte que c'est des personnes comme elles, avec des compétences, avec une expérience et ils en sortent que enrichis.	
	Conséquences liées à l'habitation dans un QPV		(E2, 1.694 à 1.699) Bah moi j'arrive pas à l'expliquer parce que moi l'ayant vécu moi personnellement, euh quand je suis arrivée dans		(E4, 1.2317 à 1.2319) : Les conséquences, ça peut être les conséquences de toute sorte, il peut y avoir effectivement des discriminations ça c'est...

			<p>le quartier que... qu'à l'âge de 11 ans mais j'ai vécu le collège, euh... au moins la fin de primaire et puis le collège en quartier, bon c'est un quartier difficile, c'est pas un quartier dans les quartiers les plus chauds beaucoup plus chauds que le QPV 2 et tout ça, j'ai vécu une scolarité euh... tout à fait normale, on pouvait même accéder au lycée du centre-ville euh... dans les meilleurs classes... euh j'ai l'impression que c'est plus forcément le cas euh... je ne sais pas, (E2, 1.748 à 790) Par la société. Environnante. Les gens qui sont euh... dans tel ou tel bâtiment bah c'est ça qu'ils peuvent pas partir. Moi je l'ai vécu ici, hein par commodité [l'association] c'était là sur le quartier du QPV 2 quand je suis arrivée [d'une autre Région] j'ai pris un appartement à l'OMH parce qu'il fallait un logement, j'étais toujours à la bourre, bah j'ai pris un appartement parce que quinze jours après je devais</p>		<p>des discriminations. Les discriminations existent après il y a toute la question de savoir, de connaître l'ampleur du phénomène. Ça c'est là, c'est là qu'il y a tout un travail à effectuer pour pouvoir mesurer avec précision le phénomène, (E4, 1.2364 à 1.2388) Alors... c'est... C'est pas une question facile... mais il y a une hein de toute façon on vit dans son cadre quotidien, on habite au centre-ville, on habite en banlieue, on habite à la campagne etc... Mine de rien c'est, c'est un cadre, c'est aussi un cadre psychologique, c'est aussi un cadre psychologique donc euh forcément on ne vit pas les, le, les, le, les choses et on ne voit pas les choses exactement de la même manière, donc ça crée forcément des différences, hein ça c'est euh, je ne vais pas revenir aux théories naturalistes du XIX^{ème} siècle mais il y a un petit peu de ça. On va dire qu'on est influencé par son milieu.</p>
--	--	--	---	--	--

			commencer à [l'association], j'ai pris un appartement [dans une barre d'immeuble]. par exemple je ne sais pas quelqu'un qui est, qui est au RSA et qui habite au QPV 2.		finalement euh... on voit beaucoup de personnes, des cadre
--	--	--	---	--	--

Annexe V Extrait du tableau d'analyse des entretiens des adhérents

Thèmes	Sous-thèmes	Entretien n°5	Entretien n°6	Entretien n°7	Entretien n°8
Perception du quartier	Ressenti des adhérents vis-à-vis du quartier	<p>(E5, 1.2602 à 1.2606) Ah oui, oui, oui, le premier appartement c'était des amis et c'était dans le quartier et du quartier t'es bien et puis ça me convenait et puis j'étais près [de mon lieu de travail], je n'avais qu'à traverser pour aller à mon lieu de travail donc c'était un avantage aussi donc euh le transport et tout, on descendait Maxéville bas quand [je travaillais], il y avait des navettes donc pas de souci, et puis beaucoup de connaissances donc euh voilà. Le quartier je l'aime bien,</p> <p>(E7, 1.2609 à 1.2618) Ça me peinerait de partir honnêtement. Par le biais des associations aussi que je... même mais non euh je trouve, j'ai trop de connaissances, et je peux pas me déplacer sans parler à quelqu'un, j'aime bien le contact euh j'aime bien parler, écouter, euh voilà je parle beaucoup...</p>	<p>(E6, 1.3067 à 1.3070) Bah bien. Honnêtement ça se passe super bien, quand euh... si quelque chose ne va pas ils préviennent les parents ça c'est logique et ils prennent en main les choses, si ça va vraiment pas, si l'élève euh... n'est pas correct et bah ils font euh... comment ils appellent ça ? Une espèce de réunion... pour parler de la situation ?</p> <p>(E6, 1.3072 à 1.3075) Voilà et puis si vraiment c'est grave et bah ils renvoient l'élève, mais voilà je veux dire, ils attendent pas que... que... parce que dès le premier trimestre il y en a un qui a dû quitter le collège pour dire ils ont pas attendu que ce soit grave. Donc moi je trouve que c'est bien, je ne regrette pas de l'avoir mis là.</p> <p>(E6, 1.3077) Ah oui, oui, complètement oui [je suis satisfaite de l'accompagnement des professeurs]</p>	<p>(E7, 1.3458) Michel : Bah on était bien [à Champ-le-Bœuf].</p> <p>(E7, 1. 3527) Michel : On n'a jamais été embêtés.</p> <p>(E7, 1.3546 à 1.3549) Michel : Bah de toute façon, si on euh on avait eu...</p> <p>Françoise : On aurait eu la douche, on serait restés.</p> <p>Michel : Si on avait eu la douche on y serait peut-être encore. On a surtout déménagé, c'était à cause de ça. Tout compte fait, c'est aussi bien.</p> <p>(E7, 1.3571 à 1.3572) Michel : Moi franchement du Champ-le-Bœuf, j'ai rien à dire.</p> <p>Françoise : Que des bons souvenirs, on était bien.</p> <p>(E7, L.3824 à 1.3825) Michel : Moi... Moi aussi personnellement, on ne m'a jamais embêté hein.</p> <p>Françoise : Non on n'a jamais osé. [...Rires...]</p> <p>(E7, 1.3866 à 1.3868) Michel : Nous nos bâtiments qu'on a faits euh...</p>	<p>(E8, 1.4404) Euh... Oui. Une évolution mais euh... que j'apprécie pas.</p> <p>(E8, 1.424 à 1.4426) Euh... oui moi je... je, je reconnais plus mon quartier, parce que je peux dire mon quartier hein au bout de 48 ans [...Rires...] Parce que voilà ils ont essayé de faire des changements, mais euh... qui n'ont apporté rien.</p> <p>(E8, 1.4491 à 1.4492) Bah, le laisser- aller. Ouais. Il est terne, voilà, il y a rien d'attirant sur le Champ-le-Bœuf, il y a rien qui peut dire bah ici c'est pas mal quoi.</p> <p>(E8, 1.4580 à 1.4581) Euh... oui puis voilà. Moi j'aimerais voilà. Ce qui me plairait beaucoup c'est être euh... plus éloignée pour être euh plus au calme, plus tranquille.</p> <p>(E8, 1.4585) Ah bah non. Parce que là c'est bruyant tout le temps.</p>

	Difficultés et axe d'amélioration du quartier	<p>(E7, 1.2606 à 1.2609) bon il y a eu des... des... périodes où il y a eu des... c'est comme Laxou provinces et tout, il y a des périodes où il y a des où il y a pas mal de trucs. Il y en a toujours hein, tu habites un quartier, tu le connais par cœur tu connais les endroits, et puis ça se renouvelle et voilà.</p> <p>(E7, 1.2812 à 1.2820) : Améliorer, bah il y a déjà pas mal de choses de faites. Bon améliorer bah les transports, c'est ... les transports à reconsidérer parce que certains quartiers... une personne qui habite rue de la Meuse, si elle veut prendre le 2, il faut qu'elle en prenne un avant de prendre le 2 parce qu'il ne passe pas devant chez elle. Il faudrait restructurer un peu... faire un système de navette. Pour les personnes qui veulent se rendre à Maxéville Bas aussi, parce qu'il y a pas mal de choses là-bas aussi. Autrement pas grand-chose.</p>	<p>(E6, 1.3178) Bah il faut y aller, il faut aller voir parce que même si c'est un quartier défavorisé, (E6, 1.3251 à 1.3252) Dans les immeubles parce que vu que c'est ancien, c'est pas... voilà. Par exemple l'interrupteur, quand le voisin éteint la lumière, tu l'entends. (E6, 1.3336 à 1.3339) Honnêtement je connais pas bien le quartier donc je ne saurais même pas te dire s'il y a quelque chose qui... quelque chose qui ne va pas je ne sais pas. Une chose qui n'irait pas pour moi c'est euh... peut-être enlever les immeubles et en faire un quartier peut-être pas pavillonnaire mais euh faire des... des... des trucs individuels, enfin je ne sais pas.</p> <p>(</p>	<p>(E7, 1.3531) Michel : Ici, le seul inconvénient c'est que c'est un peu petit. Et ça manque de rangements. (E7, 1.3538 à 1.3542) Françoise : On entendait plus les... les comment, les personnes de l'extérieur qui venaient interpellé les prisonniers, alors ils montaient sur les toits des voitures pour être à la hauteur des, des fenêtres, ou alors sur les escaliers. Michel : Alors ils montaient en haut et ils interpellaient les prisonniers, et puis ceux qui habitaient là ils sortaient, l'autre il lui disait bah tu rentres tout de suite. (E7, 1.3554 à 1.3556) Michel : Surtout que l'appartement là-bas il donnait sur l'autoroute. Françoise : Le salon donnait sur la passerelle. Michel : Si vous ouvriez les fenêtres, c'était fou. Quoi que le confinement ils roulaient pas.</p>	<p>(E8, 1.4928 à 1.4934) Bah là ils ont fait toutes les routes et toutes les... tous les parkings ont été refaits il y a pas longtemps. Alors déjà ça a été mal fait parce que euh... il y a des, ça fait des trous près des arbres, à cause des arbres bah c'est limite pour se garer à deux, il n'y a plus de trottoir, alors à la limite c'est à toi de te débrouiller parce que les voitures te foncraient dedans quoi. Parce que... ici c'est pareil hein, moi je suis en voiture donc euh... moi je passe. Si t'es à pied tant pis pour toi, c'est à toi de te pousser ou de t'arrêter. Mais sinon voilà, moi je pense que... c'est non, le changement, je pense que c'est pas trop de changement, (E8, 1.4436 à 1.4441) alors qu'ici rien. Le grand parc qui euh... il y a rien, c'est un immense parc qui est beau, il y a rien dedans, il y a pas de jeux, euh si je pense qu'il y a deux jeux pour les tous petits...</p>
	Image du quartier véhiculée à l'extérieur		<p>(E6, 1.3060) Complètement oui [ça se passe bien cette année dans le Collège</p>	<p>(E7, 1.3873 à 1.3877) Françoise : Parce que mon fils quand je l'ai eu et que je lui ai dit bah on</p>	<p>(E8, 1.4465) Bah parce que pour eux le Champ-le-Bœuf c'est le... euh...</p>

			<p>Lafontaine à Champ-le-Bœuf], donc je voyais pas l'intérêt des gens qui me disent oui, non, pourquoi. (E6, 1.3106 à 1.3109) Du tout non. Euh si j'en entendais parler mais euh... juste Champ-le-Bœuf, pas en mal ni en bien parce que je ne sais pas ce qu'il vaut mais ouais qu'est-ce que je pouvais entendre de là-haut ? Quand on parlait du Lidl peut-être mais vite quoi, ce n'était pas non plus, je ne sais pas comment dire par exemple... (E6, 1.3159 à 1.3166) Bah euh quand on voit surtout de l'extérieur des quartiers comme ça tu as pas forcément envie de mettre ton pied là-haut. Tu vois il y a beaucoup de bâtiment, peut-être que c'est risqué, peut-être ceci... euh on m'avait déjà dit qu'il y avait eu des coups de feu ou je ne sais quoi fin après euh bah oui, bah ça arrive un peu</p>	<p>a trouvé un autre appartement. Parce que je quittais un balcon et je voulais un autre balcon, d'un F5 on voulait un F4. Alors je disais à mon fils, on a trouvé un appartement et il y a un petit balcon. Il m'a dit tu vas à côté de Tata [Mimi], donc du côté de Laxou, je dis non au 15 Blettes. Il me dit oh non va pas là-bas euh c'est la zone... Michel : Ouais soi-disant qu'il y avait de la drogue... (E7, 1.3968 à 1.3969) Toute façon vous allez à la Belle-vie, même si vous vouliez travailler avec les commerçants, vous allez à la Belle-vie, vous avez un prix, vous passez en caisse, c'est pas le même prix. (E7, 1.3974 à 3975) Michel : Les commerçants il paraît qu'ils ne veulent plus s'appeler Tamaris.</p>	<p>le... le cas soc, c'est les cas soc. (E8, 1.4467) Oh ça a toujours été comme ça. (E8, 1.4629 à 1.4631) Bah le souci c'est que... autant avant quand tu parlais du Champ-le-Bœuf, tu disais les gens ils disaient « ah ouais le Champ-le-Bœuf, ça va c'est sympa ! ». Et le souci c'est que maintenant quand tu dis ah j'habite le Champ-le-Bœuf, ah oui tu habites là-bas ?! » Voilà. (E8, 1. 4676) Bah ça je pense que la réputation du champ le bœuf, c'est aussi beaucoup bah les dealers. (E8, 1.4678 à 1.4688) Bah euh c'est un quartier de cas soc hein. [...]Dû au mauvais... comment dire [...]Silence...] dû aux habitants tout simplement. [...] Bah pour les gens les cas soc c'est voilà... ceux qui en ont rien à foutre de tout, qui bossent pas, et qui jettent par</p>
	<p>Atouts du quartier</p>	<p>(E7, 1.2620 à 1.2631) Disons, euh c'est difficile à dire euh... un adjectif euh c'est pas... disons que j'aime bien, bon il y a que la proximité des commerces, que je trouve</p>	<p>(E6, 1.3270 à 3271) parce que c'est vrai qu'il y a eu... il y a... il y a... c'est quand même assez grand, je connais pas tout le quartier mais pour le peu que j'ai vu les gens</p>	<p>(E7, 1.3508 à 1.3512) Michel : Bah moi mon boulot, mon boulot était sur le Plateau là-haut. Françoise : Oui il allait travailler en vélo, des fois</p>	<p>(E8, 1. 4570 à 1.) La seule chose de bien c'est qu'on est à proximité de tout. (E8, 1.4572 à 1.4574) De tout. Bah... là juste à côté, il y a un médecin, un, le dermatologue</p>

		<p>intéressante, mais aussi c'est pas un quartier fort chargé, c'est pas confiné, c'est pas des bâtiments étriqués, les uns sur les autres, avec des vis-à-vis sur les fenêtres, et puis c'est... c'est, tu fais dix mètres, t'es tranquille, tu es quasiment en forêt, et puis il y a un petit côté poumon et puis il y a beaucoup d'activités socio-culturelles enfin moi je... table beaucoup là-dessus évidemment, il y a Léo Lagrange qui va encore se développer, le CILM il y a absolument tout ce que tu veux là hein celui qui fait rien c'est vraiment qu'il veut pas hein. Si côté socio-culturel il y a beaucoup de structures. Si il y a de quoi faire, celui qui dit qu'il s'ennuie à Champ-le-Bœuf c'est vraiment qu'il n'a pas, il se laisse faire...</p>	<p>ont l'air de bien s'entendre. (E6, 1.3366 à 1.3369) Champ-le-Bœuf ? bah peut-être les commerces, bah je pense que les commerces, il y a la poste je pense qui euh... le ouais... comme ils ont plus le Match alors que le Match était bien par exemple, c'est dommage quoi il manque un Match par exemple. Les commerces ça c'est important qu'ils les laissent. (E6, 1.3371 à 1.3373) Et puis les écoles, parce que ça aussi c'est quand même à côté de... des logements. Après il y a quoi d'autre ? Il y a... euh je sais pas euh... je ne sais pas trop à quoi sert le CILM en fait, je sais pas trop si euh... si c'est un endroit important pour eux, je sais pas.</p>	<p>il y a allait à pied et tout donc... Michel : Ah bah j'étais en vélo de tout façon. Françoise : C'était plus économique. Michel : J'avais pas de frais de déplacement, j'avais aucun frais, donc mon salaire était net quand même. (E7, 1.1522 à 1.3528) Michel : Non les appartements sont bien, et puis on était bien, le voisinage tout ça... Françoise : Quand on a demandé un F4, quand on était au tilleul, qu'on a demandé un F4 bah ils nous ont proposé le Champ-le-Bœuf. C'est sûr que c'était bien. On avait les coopérateurs, on avait les médecins, on avait les écoles, euh... moi qui n'avait pas le permis ni rien, bah avec mes deux enfants j'avais tout sous la main.</p>	<p>est parti, il y a le Auchan, le Lidl, euh... c'est vrai que... pas loin on a le pôle médical du Haut-du-Lièvre, et c'est vrai que pour descendre en ville tu prends un bus et y est. [...]La proximité ouais [...]Ouais, c'est pour dire que t'es pas obligé de prendre ta voiture, donc ça c'est bien. C'est tout.</p>
<p>Représentation des personnes</p>	<p>Des habitants du Plateau de Haye</p>	<p>(E7, 1.2614 à 2615) Mixité : ouais c'est... Enfin il n'y a pas que du positif donc voilà, là je vois bien ... comme quoi ça a attiré du monde, il y a des gens je les connais ça va mais... (E7, 1.2709 à 1.2713) Bah disons euh... je t'ai dit</p>	<p>(E8, 3022 à 1.3023) Non jamais, quand je suis arrivée jusqu'à ce que je parte, l'année là je n'ai pas, à part le squattage comme je t'ai dit, mais c'est tout quoi. (E8, 1.3029 à 1.3031) C'est comme quand... quand j'étais à la</p>	<p>(E7, 1.3529) Michel : On est toujours tombés sur des bons voisins. (E7, 1.3674 à 1.3682) Françoise : Oui et bah c'est ça, famille monoparentale. Michel : Bah non c'est pas parce que t'es une</p>	<p>(E8, 1. 4508 à 4513) Je pense que les gens euh... faisaient plus attention quoi [...] Je pense que c'est les gens [qui peuvent expliquer ce laisser-aller] [...]Ah oui ! Oui. Voilà c'est les gens qui sont euh... voilà, je-m'en-foutisme, de savoir</p>

		<p>c'est les structures, bon c'est déjà pas mal, pour avoir des activités, euh... particularité euh... sur les ethnies, bah voilà il y a plusieurs... des fois ça se passe moins bien, des fois ça se passe bien. Plusieurs générations aussi. Il y a une génération aussi qui est... il y a pas tellement, tellement, tellement de jeunes je trouve, en pourcentage... Enfin je sais pas, je ne les compte pas, mais on les voit pas ils travaillent. Mais c'est vrai que c'est euh... (E7, 1.2715 à 1.2719) Il y a des 20/30 ans ou des jeunes, euh des jeunes enfin moi j'en vois pas beaucoup, ou ils sont scolarisés ou ils travaillent quoi. Voilà, même dans les grandes surfaces et tout euh...</p>	<p>Malgrange là... Jarville la Malgrange là par contre les comportements de certaines personnes m'ont fait partir. (E8, 1.3044 à 1.3050) Ah oui complètement, ici c'est tranquille, c'est... les gens sont bien. Même Jarville, les gens étaient bien, mais il y avait certains qui n'étaient pas voilà fréquentables, après c'est le quartier qui fait que... Ici c'est tranquille, en plus il ne sort même pas mon fils donc voilà et puis en plus il est au collègue Lafontaine, ... je l'ai mis là-haut parce que pour moi je vois que les jeunes sont bien et ça a l'air d'être euh... euh comment dire euh... euh</p>	<p>famille monoparentale que t'as pas de sous. Françoise : Bah t'as qu'un salaire ! Michel : Bah t'as qu'un salaire ! ça dépend du euh... de ce qu'elle fait la personne qu'est seule. Françoise : Oui, Oui. Michel : Il y en a qui gagne bien leur vie, il y en a qui mais... il y a quand même des couples, il y a beaucoup de couples qui ont plus de ronds, qui ont plus de travail. C'est ça qui est le plus triste, c'est que heureusement qu'on est en retraite, mais ça va arriver qu'on est pareil que les autres. On va être obligés de faire la quête. (E7, 1.3726) Françoise : Et la mentalité était pas la même.</p>	<p>que... que... c'est sale ou machin ou connerie quoi. (E8, 1.4604 à 1.4612) Bah c'est pareil les jets de, de ... de tout et n'importe quoi par les fenêtres. [...] Ah oui partout dans le quartier. Moins peut-être moins sur Laxou, peut-être parce qu'on a un petit bout Laxou là-bas, mais ici ah oui... c'est sale quoi ! [...] Bah euh ils jettent leurs restes de manger ou euh ça peut être tout et n'importe quoi. [...] Ah oui le pire c'est à la tour. Ouais le pire c'est à la tour et où il y a l'EVS aussi, dans toute la rue ouais. [...] Oui des couches. Moi je sais... j'ai pas vu jeter mais j'ai vu en bas de l'immeuble une télé.</p>
	<p>Des jeunes du Plateau de Haye</p>	<p>(E7, 1.2962 à 1.2966) Oui bah ça on les voit moins, bah disons c'était quand il y avait des, des drogues et tout ça quoi mais autrement il y a des fois deux trois qui discutent dans les entrées mais sans plus quoi. Et puis poli, bonjour monsieur euh et puis voilà enfin bon c'est pas, ils discutent comme</p>	<p>(E6, 1.3060 à 1.3065) Alors déjà j'ai choisi ce collègue parce que déjà il n'est pas loin de chez moi, de un et puis de deux comme je t'ai dit les enfants je les vois sortir, ils n'avaient pas l'air d'être des délinquants, enfin je ne sais pas. Voilà je ne trouvais pas... ça les jeunes ils chahutent ça</p>	<p>(E7, 1.3751 à 1.3754) Françoise : Bah il y avait... comment dire, il y avait trois bandes, et... bah c'était tout des gosses qui avaient été à l'école avec les nôtres hein. Et bah ils squattaient là dans les entrées, euh les ascenseurs, je vous dit pas, ils ne montaient pas chez eux pour les besoins,</p>	<p>(E8, 1.4587 à 1.4596) Bah déjà les voisins hein et euh pareil donc nous on a un petit jeu juste à côté-là et maintenant qu'il commence à faire beau, il y a les jeunes qui y vont euh qui mettent la musique qui chantent euh qui font du bruit jusqu'à point d'heure et tout. [...] Ceux qui y sont, ?</p>

		<p>ça, c'était surtout pendant le confinement quoi, ils se retrouvaient là pour aller voir le copain pour pas dehors pour pas voir la police etc.... Quoi que on ne les a jamais vus ici dans le secteur-là.</p>	<p>c'est sûr, après ils sont jeunes, il faut qu'ils... en classe ils ont l'air d'être sérieux et une fois dehors bah voilà... ils se défoulent. Donc c'est tout quoi et puis moi je voulais absolument qu'il soit là donc euh... voilà. (E6, 1.3186 à 1.3189) Non je ne pense pas moi, je pense juste que c'est délaissé à mon avis. Après c'est peut-être... peut-être c'est peut-être certainement que fin c'est parce que c'est vrai qu'il faut des moyens pour s'occuper de... de des grands quartiers parce qu'il y a beaucoup de bâtiment, parce qu'il y a beaucoup de choses à s'occuper...</p>	<p>la plupart, ils se servaient de l'ascenseur pour euh... bon. Alors vous arrivez avec vos courses, ah c'est bien. (E7, 1.3761 à 1.3763) Michel : De toute façon les jeunes, il n'a pas besoin d'autorisation pour faire ou pas. Françoise : Non mais quand tu sais que c'est pas comme ça que tu as été élevé et que c'est pas ça qui faut faire. Donc ça a dégénéré et on l'a plus constaté quand on était au 15 Blettes. (E7, 1.3765 à 1.3768) Françoise : Et bah les entrées devenaient de plus en plus sales, euh les gens euh... la jeune génération squattait devant les entrées.</p>	<p>bah je pense que c'est à peu près 16-18 un truc comme ça ouais. Ouais voilà c'est ceux de la période des filles ouais.[...] [Je les connais] De vue. [...] Ouais. C'est des jeunes qui habitent ici ouais. (E8, 1.4656 à 1.4657) Oh non je crois pas. Je pense que les jeunes qui traînent eux ils consomment plus qu'ils ne revendent. Ouais. (E8, 1.4718 à 1.4731) bah euh... voilà moi je dis tous les petits jeunes de l'âge des filles, que je connais ou que... les ¾ ont arrêté l'école quoi. Ils ont arrêté l'école en troisième quoi. Donc euh... [...]</p>
	<p>Des relations entretenues entre les habitants du Plateau de Haye</p>	<p>(E7, 1.2690 à 1.2698) Alors je ne sais pas peut-être les nouveaux je sais pas. Alors ce que je vois dans les bâtiments c'est vrai que c'est froid avec les gens d'en dessous... Moi je connais mais voilà alors justement comme (silence) c'est un peu différent, selon le contexte il se fait plus difficilement selon l'entrée. Le soir dans mon entrée, ils se ramènent, ça discute mais ils sont</p>	<p>(E6, 1.3095 à 1.3100) Voilà, euh oui par rapport à ça oui j'y vais que les matins et... et une fois par semaine c'est les après-midis, voilà rien de spécial, je veux dire les gens bon on les croise, quand ils te connaissent, ils disent bonjour on discute un petit peu, quand ils connaissent pas bah ils ne font pas attention à toi ce n'est pas voilà c'est pas des gens curieux, c'est pas des</p>	<p>(E7, 1.3640 à 1.3645) Françoise : Ah ouais, ouais. La plupart c'était dans notre entrée, il y avait deux familles déjà que leurs deux enfants étaient dans notre entrée. Le dernier il avait six jours, la maman elle me disait vous me le gardez aussi celui-là ? » Donc euh, je l'ai gardé à ses six jours et je l'ai gardé jusqu'à l'école primaire. Mais tous les week-ends il était chez nous. Il disait</p>	<p>(E8, 1.4408 à 1.4415) Bah déjà la population n'est pas la même qu'avant. Voilà, c'est vrai que les gens maintenant c'est euh... on vit euh... pour soi et euh... et ce que les autres euh... pensent ou euh... on s'en fiche. Tu regardes là quand on vient de monter les étages, tu as vu une poubelle devant une porte ? Je ne sais pas si tu as fait attention ? (E8, 1.4413 à 1.4415) ça fait trois jours qu'elle est</p>

		<p>quand même en petits groupes. Fin je ne sais pas comment ça se passerait si du jour au lendemain je me retrouvais ... Mais sinon c'est vrai il faut... mais c'est vrai qu'ils restent en...groupe. Mais autrement ils sont assez... sympas, je suis allé plusieurs fois à Amitiés Tziganes, les gens sont ouverts, une fois qu'ils sont ensemble. Voilà bon je comprends un petit peu et puis c'est sûr que quand tu vas en Allemagne, en Grande-Bretagne... les clubs français, l'école...</p>	<p>gens euh à poser des questions. Ou tu sais des fois quand tu viens dans un quartier qui te connaissent pas il y a enfin ça suscite souvent de la curiosité mais là-bas j'ai jamais vu... on ne m'a jamais posé de questions euh... voilà.</p>	<p>il y a tata je monte hein, quand on faisait les anniversaires, la fête des mères, n'importe quoi, il y avait sa place à côté de nous. Ah oui, c'était le petit frère de la famille lui. (E7, 1.4329 à 1.4331) Françoise : La chaleur humaine. Michel : La verdure. La chaleur humaine... tu veux pas ... tu vis pas... Françoise : Non c'est-à-dire le respect de l'un ou de l'autre. (E7, 1.4349 à 1.4354) Françoise : Euh moi je dirais que... oui je disais la chaleur humaine, parce</p>	<p>là. Donc voilà quoi. Il y a plus aucun respect pour qui que ce soit quoi, c'est ja... voilà, tout le monde se... voit chez lui et puis pas euh... pas vis-à-vis des autres alors la communauté... voilà. Il y est plus quoi. (E8, 1.4417 à 1.4420) Bah quand j'étais plus jeune, oui. Parce que déjà c'est vrai que bah on se parlait tous, c'est vrai qu'on soit dans la même entrée ou dans l'entrée à côté, ou l'immeuble euh... on se connaissait tous, on se parlait tous ensemble, euh... je me rappelle que</p>
	<p>Des autres personnes extérieures au Plateau de Haye</p>	<p>(E7, 1.2740 à 1. 2751) Oh bah ça m'arrive oui, oui, oui. [...] Non, non bah souvent des rencontres comme ça au parc euh voilà... [...] Bah ça se passe au jardin botanique. C'est souvent devant un massif, à parler des fleurs, enfin ça, c'est beau ! Oui c'est beau, ça c'est des machins, des machins et puis la conversation elle se fait comme ça. Je sais pas j'attire les gens il paraît. [...] Non, non, non. C'est arrivé une ou deux fois, une personne de Villers. Une dame qui me dit oh je suis toute seule</p>			

		<p>voilà et tout. Puis voilà, j'ai encore une voiture bah il y a ceci cela, instruite tu vois autrement je te dis c'est ... les conversations qu'on fait à la terrasse des cafés avec un couple à côté. Je suis en vacances euh voilà. Euh... on discute parce qu'on est dans le même coin et puis voilà. (E7, 1.2778 à 1.2780) Oh bah c'est citadin et bourgeois Nancy. C'est l'impression que j'en</p>			
<p>Représentation des territoires</p>	<p>Du Haut-du-Lièvre</p>		<p>(E6, 1.3111 à 3117) Le Haut-du-Lièvre c'est un petit peu plus populaire, il y a le marché, il y a beaucoup de monde, enfin voilà y'a... enfin je crois qu'à Champ-le-Bœuf aussi il y a beaucoup de monde, il y a beaucoup de nationalité, voilà c'était... mais on parlait beaucoup plus du Haut-du-Lièvre que c'était risqué, que il faut pas trop rentré là-haut, et quand j'y vais et bah je vois que... comme je t'ai dit il faut toujours que je vois avant de faire mon idée mais quand j'y vais au Haut-du-Lièvre on ne fait pas attention à moi, je ne vois pas de délinquance, je ne vois pas... je vois des</p>	<p>(E6, 1.4214 à 1.4215) Michel : de préférence, moi je préfère vivre au Champ-le-Bœuf qu'au Haut-du-Lièvre. Bah le Haut-du-Lièvre, c'est le fait des grands bâtiments là euh... (E7, 1.4216 à 1.4227) Françoise : Oui qu'ils réduisent les tours, c'est peut-être pas mal. Michel : Bah ce sera pareil, hein ce sera toujours à la « queuleuleu » hein. Françoise : Oui mais il va faire des tronçons. Michel : Oui mais ce sera, ils seront toujours alignés. Que les bâtiments à droite à gauche c'est quand même mieux. Moi le quartier là j'aime bien, moi j'y suis bien. Peut-</p>	<p>(E8, 1.4434 à 4436) c'est vrai que par rapport au Haut-du-Lièvre, au Haut-du-Lièvre il y a eu beaucoup de... d'immeubles cassés, il y a eu beaucoup de nouvelles habitations, euh... en plus euh maisons. Ils ont refait euh... ils ont refait des jeux, des parcs, des machins euh voilà (E8, 1.4461 à 1.4463) Bah c'est différent, puisque Haut-du-Lièvre c'est Nancy donc euh... il y a eu beaucoup de... plus de réalisations de fait quoi. Que pour moi... voilà euh... le... les maires parce que ce soit celui-là ou celui d'avant, ont toujours négligé le... le Champ-le-Bœuf.</p>

			jeunes, pour moi c'est des jeunes, voilà c'est tout.	être pas là-bas, là-bas juste devant les Tamaris. Françoise : Ceux en bois Michel : Parce que c'est les grands ensembles aussi, ce qui... ils sont pas... ils sont pas... ils sont serrés je trouve. Françoise : Et le palier il est commun pour deux appartements.	(E8, 1.4702 à 1.4704) Ouais mais eux leur quartier ils ont été améliorés, même si eux il y a beaucoup plus de choses qui se passent, grâce oui grâce à toutes les associations que eux ils ont euh... voilà ça redore un peu leur blason on va dire. Voilà. Nous on n'a jamais eu de grandes manifestations ici.
	Des autres QPV	(E7, 1.2897 à 1.2907) La drogue circulait beaucoup. Il y a eu une intervention enfin c'était surtout sur Laxou, enfin les bâtiments qui sont sur Laxou, une intervention, il y avait une intervention coup de poing avec les sous-préfets, etc... ça dealait carrément dans les entrées. Voilà et ouais... c'était des gens... bon pour la petite histoire c'est à force de... enfin entre parenthèses, je connais des gens qui voilà connaissent des gens qui voilà connaissent des gens qui... voilà mais pas vraiment déformé, il y a beaucoup de nettoyage sur la zone de province Laxou depuis qu'ils dealaient, là ils avaient un grave problème donc ça a été, ça a été de nouveau distribution par ici, ça se	(E8, 1.2990 à 1.2999) au tout début j'ai vécu à Jarville, quartier Californie, et euh... bon ça c'est un quartier réputé difficile mais enfin moi j'y ai vécu un an j'y ai rien de spécial hein donc c'est sûr que, on n'a pas fréquenté non plus n'importe qui mais je ne voyais pas, je ne voyais le, ce qu'on me disait sur le quartier, je ne le voyais pas. Après... voilà euh... peut-être aussi du fait que je ne sortais pas aussi c'est peut-être ça, donc certainement. Ensuite j'ai vécu à la Malgrange, au-dessus, c'est un autre quartier de Jarville, et au bout de huit ans à peu près et on va dire deux ans c'était... et puis bah les dernières années ça commençait un peu à se détériorer, c'est pour ça	(E7, 1.3565 à 1.3568) Michel : Et encore c'est moins serré qu'à Vandoeuvre. Vandoeuvre au début, ils étaient tous l'un sur l'autre. Ils sont fait des... ils ont démoli quand même un petit peu, ils aèrent mais bon ils étaient... il y avait 50 000 habitants quand même. Alors euh... c'était un dixième des appartements, donc il fallait bien les caser quelque part hein. (E7, 1.3714 à 1.3721) Françoise : Parce que les loyers à Vandoeuvre ils sont plus élevés que ceux du Champ-le-Bœuf hein. Michel : Oui mais c'est le même stand... c'est pas la même... Françoise : Oui le même standing voilà c'est ça Michel : C'est pas la même euh... la même	(E8, 1.4835 à 1.4836) Euh l'entretien, déjà [c'est une différence entre Champ-le-Bœuf Laxou et Champ-le-Bœuf Maxéville]. C'est beaucoup plus sale du côté de Maxéville Haut, toujours pareil, que de Laxou. (E8, 1.4838 à 1.4840) Les ... euh... Laxou aide plus euh... Maxéville aide plus les gens de Maxéville, on a plus d'aides, on a plus d'aides pour les vacances, on a des aides pour le sport que Laxou non, donc voilà... ceux qui vivent à Laxou ont plus de moyens puisque eux... (E8, 1.4842) Bah c'est le Maire... ouais c'est le Maire qui décide quoi voilà.

		faisait dans les entrées. Ah oui, oui, oui. Donc après il y a eu une opération menée par les mairies, la Préfecture, et là c'est revenu au calme ...	que je cherchais après par rapport à mes enfants un quartier beaucoup plus calme, beaucoup plus euh... où quand ils sortent seuls tu es sereine, que tu n'aies pas peur enfin voilà... , ce n'est pas possible.	ville euh la même euh... municipalité Françoise : À Vandoeuvre, il y a OPH, MMH et Battigère. Tandis que nous on n'a... Bœuf c'est tout MMH sauf trois ou quatre bâtiments qui sont OMH.	
	Des autres quartiers (hors QPV)	(E7, 1.2726 à 1.2730) Ah bah oui, oui. Oh bah souvent. Une ou deux fois par semaine. Je marche, bah je descends à pieds, parce que des fois je jardine et tout. Pendant trois/ quatre heures oui, oui, je fais du lèche vitrine, j'aime bien les boutiques, je regarde. J'aime bien ça me permet de découvrir de nouveaux magasins, de nouvelles choses comme ça. (E7, 1.2732 à 1.2738) Ah non, non, non. Si je peux m'arrêter au marché par exemple, ou euh... aux magasins spécifiques, si j'ai besoin de quelque chose, mais autrement non j'y vais pas. Juste pour de l'administratif et si j'ai besoin d'aide, de quelque chose, de l'administratif, sinon c'est voilà. Et puis des itinéraires différents, il y a tellement de beaux trucs à Nancy. Je connais tous les parcs par cœur, Pépinière,		(E7, 1.4209 à 1.4211) Michel : Bah c'est-à-dire que Nancy, on n'a pas tout vu mais on a vu pas mal de trucs quand même. Bon il y a encore des choses, on avait voulu voir le Musée de l'École de Nancy c'était fermé. Voilà on va attendre qu'il y ait Nancy Thermal. (E7, 1.4235 à 1.4237) Michel : Non et puis si, j'aimais bien Beauregard, parce que c'était des pavillons. Moi j'aime pas trop comme Vandoeuvre j'aime pas déjà parce qu'il y a pas de verdure, fin, je vous parle de ça avant. Il y avait pas le quartier... (E7, 1.4310 à 1.4311) Michel : Bah puis quand t'es à la campagne, t'as les champs. Françoise : Mais si tu vas à la campagne tu entends le coq et les cloches hein.	(E8, 1.4451 à 1.4453) Oui la tour panoramique. Et euh... pareil on avait entendu qu'ils devaient l'enlever. C'est euh... toujours pas fait quoi. Voilà il y a beaucoup de projet... Moi j'ai toujours dit, il y a Maxéville bas et Maxéville haut et il y a une sacrée différence entre Maxéville bas et Maxéville haut. (E8, 1.4469 à 1.4473) Bah ça a toujours été... on a que voilà... Maxéville bas ça a toujours été, parce que c'est beaucoup... il y a très peu de... d'immeubles, le reste c'est des maisons, donc qui dit maison dit ceux qui travaillent. Donc c'est pas la même... c'est pas les mêmes gens. [...] Oui. Oui, oui [à Maxéville Bas c'est des propriétaires particulièrement] (E8, 1.4936 à 4945) Non. Bah Nancy c'est pareil j'aime pas. [...] Bah je

		Parc Olry, Parc Sainte-Marie, Parc Charles III ...			trouve que c'est plus attrayant non plus. [...]
	Ressenti des adhérents sur ces territoires	<p>(E7, 1.2753 à 1.2758) ça me détend. Aussi quand j'ai un sujet, pas un souci, mais un truc à faire euh... par rapport à ceci, cela et bah je vais travailler mieux comme ça en marchant en plein air, et je repasse les, les étapes, paragraphe, par exemple si je veux faire un truc et tout, un compte-rendu et tout, il y a rien de tel, je sors je me promène et puis tout se, se remet en place et tout. Parce que j'ai pas de contraintes, je ne suis pas confiné, fin je suis pas devant l'ordi, je travaille mieux à l'extérieur que devant l'ordi quand je tape euh... ça me vient plus facilement les... et puis je sais pas ça doit avoir un effet. Voilà.</p> <p>(E7, 1.2792 à 1.2799) Oh bah bien, je me ressource. Ah oui c'est mon médicament [...Rires...] et puis c'est bien et ça me fatigue, ça me permet de passer de bonne nuit. Je dors très peu moi, cinq/six heures maximum et après une</p>	<p>(E6, 1.3237 à 1.3247) Voilà c'est ça en fait, c'est les barres d'immeubles, ça ne va plus du tout parce que quelqu'un en dessous de chez toi, au-dessus de chez toi, ça... euh t'as pas envie de toujours lui dire tu fais trop... tu fais du bruit. Parce qu'il y a un moment tu ne sais pas comment elle va le prendre à force et puis bah tu as pas envie de te prendre la tête pour juste avoir fait une réflexion de savoir-vivre parce que c'est pas comme si... Je venais d'avoir eu mon gamin, euh... j'ai eu une césarienne, je venais juste de... je suis sortie de la maternité un samedi et ce jour-là ma voisine du dessus elle avait des invités et j'ai dit à mon mari « stop, je dis là non, je sors de la maternité, je suis fatiguée, les sages-femmes ne faisaient que des allers-retours dans ma chambre, ce qui fait que pendant neuf jours je n'ai pas dormi...</p>		

Représentation de l'appellation administrative	Qualité de QPV du quartier et Signification du terme	(E7, 1.2643) Un quartier de... Oui. (E7, 1.2647 à 1.2651) Oui, oui, bah oui, oui. Oh bah oui ! Bah oui c'est par l'Asae et par le Maire de Maxéville quand je vais aux réunions, on sait hein, c'est lui qui un petit peu, d'après ce qu'il nous a dit, c'est lui qui aurait lancé un petit peu l'initiative, je ne sais pas ce qu'il nous a dit que c'est grâce à lui qu'on est passé en ville test en quelque sorte, tout au début. Ils nous a expliqué quel a été le cheminement pour avoir une ville comme ça. Oui, oui.	(E6, 1.3210) Euh non, [je ne savais pas que le Champ-le-Bœuf est ce qu'on appelle un QPV].	(E7, 1.3664 à 1.3669) Michel : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville Françoise : Ah j'ai déjà entendu ça Michel : Celui de Champ-le-Bœuf ou Maxéville. Non le Champ-le-Bœuf. Marine : Champ-le-Bœuf et aussi le Haut-du-Lièvre. Françoise : Au conseil citoyen ils en ont parlé. Michel : C'est le haut Plateau quoi. Quartier prioritaire de la ville... et qu'est-ce qu'ils ont de priorités ? (E7, 1.3673) Michel : Moi je dirais qu'il y a beaucoup plus de gens qu'ont pas de sous.	(E8, 1.4517 à 1.4520) Non, [Je ne sais pas que Champ-le-Bœuf est un QPV] [...] Euh oui, [un quartier prioritaire de la politique de la ville] On me l'avait dit.
	Impact sur le quartier	(E7, 1.2653) Euh pas exactement. (E7, 1.2655 à 1.2659) Je ne sais pas, d'après ce qu'ils disent, ils sont un peu plus attentifs, euh plus d'aides euh... plus d'aides euh... plus d'aides du gouvernement, d'après ce qu'ils en disent quoi. Pilote quoi, et donc il fournit des rapports sur l'évolution enfin.. sur l'évolution des quartiers, c'est beaucoup sur le, le,	(E6, 1.3178 à 1.3181) je crois pas que ce soit tous des gens qui ne travaillent pas, je suis sûre qu'ils travaillent tous dur voilà... ils se lèvent tôt, tu les vois super tôt à l'arrêt de bus, c'est eux qui prennent les bus les premiers. Je pense que... après c'est le quartier qui est comme ça, c'est pas eux qui ont fait que le quartier est défavorisé.	(E7, 1.3592 à 1.3595) Françoise : Il faut dire que ici que c'était la Zone Franche Urbaine, donc ceux qui s'installaient, ils avaient la taxe professionnelle, euh... exempt pendant six mois je crois... ou cinq ans... Michel : Oh bah c'est pas pareil ! Il y a quand même quatre ans et demi de différence !	(E8, 1.4522 à 1.4523) Euh bah je sais qu'il y a des subventions, que... que c'est pour qu'il y ait une amélioration, plus d'associations et plus d'entraide pour les gens en difficultés. (E8, 1.4525 à 1.4526) Bah euh en association, à part Jeunes et cités et maintenant l'EVS mais qui n'a pas la possibilité de recevoir du monde

		<p>le, le côté animation où justement où ils sont attentifs à l'assistance euh... la scolarisation etc... c'est les projets, les mots-clés, scolarisation, intégration... (E7 1.2661 à 1.2685) Disons que les gens commencent à se connaître un peu mieux... [...] Bah je crois tout, oui, oui, parce que je vois évoluer. C'est vrai que parce que ça a beaucoup changé et c'est vrai que ça a changé depuis, et puis j'ai une amie qui sait pas mal de choses, il arrive quand même à être présent sur le quartier en dehors des municipales, ça lui arrive quand même pour prendre la température dans diverses associations et tout oui mais je crois que ça bouge beaucoup, je vois que ça bouge. Oui, oui, oui. [...]</p>	<p>(E6, 1.3182 à 1.3183) Aujourd'hui ils en prennent soin maintenant, ils font des travaux, ils s'en occupent... enfin voilà. Ça ressemblera à quelque chose de plus beau plus tard, voilà c'est tout. (E6, 1.3193 à 1.3195) il s'en occupe un petit peu plus, et plus tard ce sera plus, et ce sera plus appelé comme ça enfin j'espère ce ne sera plus des quartiers défavorisés. (E6, 1.3198 à 1.3200) Bah toujours le... je pense que c'est le bailleur qui fait enfin qui doit investir un petit plus, mais j'imagine qu'il a beaucoup de quartiers à s'occuper, il y a des priorités c'est vrai. Après il faut être patient (E6, 1.3213 à 1.3214) euh honnêtement non, mais j'imagine que peut-être... priorité... ouais... bah je sais pas peut-être que il doit avoir la priorité sur les autres quartiers non ?</p>	<p>Françoise : c'était pour attirer euh... les sociétés quoi. (E7, 1.3695 à 1.3705) Françoise : Et bah il y a peut-être une aide aux écoles. Une aide aux écoles du quartier. Le maire il a mis les petits déjeuners gratuits le matin. Je ne sais pas si c'est encore reconduit encore la fois-ci... Michel : Ah oui mais c'est sûr Maxéville que tu parles. Françoise : Et bah Maxéville Champ-le-Bœuf aussi c'est Maxéville. Mais, non, non c'est peut-être dans les critères justement de, du Plateau et puis l'aide aux devoirs soit le matin, soit le soir. Je ne sais plus ça. Michel : Oui mais ça, ça a toujours existé ça. Françoise : Non les enfants ils allaient chez Arcade, il fallait faire partie de l'association. Michel : Ouais mais enfin les aides aux...</p>	<p>euh... je vois rien d'autre quoi. (E8, 1.4528 à 1.4532) Euh moi personnellement... non. Mais je sais qu'il y a une épicerie sociale, qui a été ouverte mais voilà par rapport à l'épicerie sociale, à ce que j'en sais, c'est que... tu paies je crois 17 euros par mois, je sais que tu dois donner quelque chose mais que les trois quarts des choses qui te donnent eux sont périmés donc euh... on est d'accord que tu aies des subventions pour aider les gens mais si c'est pour leur donner des trucs périmés c'est un peu exagéré quoi. (E8, 1.4535 à 1.4537) Ah oui c'est clair. Ah non c'est vrai que par rapport au changement, du quartier là, euh... ils nous ont, si... le maire nous a fait un parc, d'agrément au Léo Lagrange. C'est vrai que ça par contre ça a été une très bonne chose.</p>
	<p>Conséquences pour les habitants du quartier</p>		<p>(E6, 1.3216) Euh... bah peut-être les apparts, je ne sais pas en fait, les locataires. (E6, 1.3408 à 1.3415) Bah moi personnellement</p>	<p>(E7, 1.3671 à 1.3672) Françoise : Bah certainement que il y a un plafond pour les loyers, parce qu'il y a beaucoup de familles</p>	<p>Bah il y a le Léo, mais c'est pareil en sport euh... ils ne proposent pas grand-chose : judo basket. [...] Oui. Ou danse [pour les enfants] [...] Euh... oui</p>

			<p>comme je t'ai dit, comme je voyais pas le... je sais pas si ça c'est fait exprès comme je t'ai dit où si c'était les gens qui demandaient à aller dans ce quartier-là, je ne sais pas trop parce que moi on me dit que quand ils voyaient un arabe ou un noir ils le mettaient automatiquement au Haut-du-Lièvre mais... mais après les gens-là je pense pas moi, je pense que c'est plus rapport aux moyens qu'ils ont. Si leurs disent d'aller là-haut c'est qu'ils n'ont pas les moyens d'aller ailleurs simplement. Après ils se victimisent parce que c'est toujours la même chose qui revient en fait, pour euh... le racisme, ou de je ne sais pas, les mettre de côté, ou je ne sais pas quoi alors que ça n'a rien à voir.</p>	<p>monoparentales euh maintenant là-haut. Je dirais qu'il y a peut-être un truc comme ça... (E7, 1.3707 à 1.3713) Françoise : Ça doit aider les ménages, bah je reviens encore à dire monoparental, ou en difficulté qu'il y a qu'un salaire et qu'il y a trois quatre gosses et puis... Michel : Il peut y avoir des difficultés avec deux salaires aussi. Françoise : Oui, oui bien sûr. Et puis euh... donc euh... comment dire ? Ouais je pense qu'avec le bailleur ils doivent mettre des plafonds, qu'ils ne peuvent pas les augmenter. Mais je sais pas c'est peut-être une idée comme ça qui me passe dans la tête hein. Michel : Celui qui loue il a, il a un barème.</p>	<p>il y a de la Zumba, euh... relaxation, boxe, et euh majorettes. Puis voilà je crois. Oui il y a pas... [pour les adultes] [...] Oh bah non [ce n'est pas suffisant] , ah si il y a le hip hop, oui parce que j'y ai mis [ma fille] parce qu'il n'y avait que cette possibilité. [...] Bah parce que je voulais qu'elle fasse du sport et euh... il ne restait plus que ça comme quelque chose attrayant. [...] Oui et puis même, parce qu'il n'y avait rien d'intéressant, il y avait rien d'intéressant pour son âge. [...] A h bah non [ça ne fonctionne pas par tranche d'âge] parce que le judo c'est pour tous les âges, là c'est possible. La danse aussi mais le souci c'est que celle qui y est fait très mal son boulot...</p>
--	--	--	--	--	---

Table des matières

<u>Introduction</u>	7
<u>Partie I L'Espace de Vie Sociale : un projet au service des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville</u>	9
<u>I. L'Espace de Vie Sociale : une structure des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville</u>	9
A. Les quartiers : un territoire catégorisé	9
1. L'évolution des diverses appellations	9
2. Des organes spécialement dédiés aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	10
3. Les quartiers : un enjeu pour le quinquennat du Président Emmanuel Macron	14
B. Les quartiers : un enjeu politique, un projet au cœur des Politiques Publiques	15
1. Une répercussion sur la politique de la Cohésion des Territoires et les Relations avec les Collectivités Territoriales (CTRCT)	15
2. Les solidarités et la santé : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté	17
3. La Caisse d'Allocations Familiales et la politique d'animation de la vie sociale	18
<u>II. Le Champ-le-Bœuf : un territoire diversifié</u>	21
A. Le territoire et ses habitants en chiffres	21
1. Généralités	21
2. La cohésion sociale	22
a) L'Éducation	22
b) La parentalité	23
c) La santé	24
d) Le Français Langues Étrangères (FLE)	24
e) Les loisirs et la culture	24
3. Le développement de l'activité et de l'emploi	25
4. Le cadre de vie et le renouvellement urbain	26
B. Un territoire de dispositifs	27
1. La politique de ville et le contrat de ville	27
2. L'exemple des dispositifs éducatifs	28
a) Le Réseau Éducation Prioritaire (REP)	28
b) Le Label Cité Éducative	29
c) L'École Ouverte	29
d) Le Programme de Réussite Éducative	29
<u>III. L'Espace de Vie Sociale à Champ-le-Bœuf</u>	30
A. Une structure portée par les Francas	30
1. Les Francas	30
2. L'Association de Soutien aux Activités Éducatives Francas	31
B. L'impact de la structure porteuse	32
1. Les valeurs d'éducation populaire véhiculées par l'EVS	32
2. Les missions entreprises pour atteindre les objectifs	32
<u>Partie II Catégorisations et représentations sociales</u>	35
<u>I. La catégorisation d'un territoire et de ses habitants</u>	35
A. Un mécanisme progressif	35
1. La construction d'un espace différencié	35
2. L'avènement d'une géographie sociale	38

B.	<u>Le mécanisme de catégorisation sociale</u>	39
1.	<u>L'origine des catégories</u>	39
2.	<u>Les fondements de la catégorisation sociale</u>	39
a)	<u>Le stéréotype</u>	39
b)	<u>Le préjugé</u>	40
3.	<u>Stigmate et identité sociale</u>	41
4.	<u>La formation de groupes</u>	44
II.	<u>L'entérinement de la catégorisation sociale</u>	46
A.	<u>Le clivage des groupes et des territoires</u>	46
1.	<u>Les relations entre les groupes</u>	46
a)	<u>Les attentes de l'exogroupe envers l'individu stéréotypé</u>	46
b)	<u>L'impact de la rencontre « stigmatisés » et « normaux »</u>	47
c)	<u>Les effets du stigmate sur les stigmatisés</u>	47
2.	<u>Une distance sociale matérialisée par une distance spatiale</u>	48
a)	<u>Ségrégation</u>	48
b)	<u>Le critère de l'ethnie dans la distanciation sociale</u>	49
B.	<u>Les représentations et les comportements sociaux</u>	51
1.	<u>La construction des représentations</u>	51
a)	<u>La construction des représentations sociales</u>	51
b)	<u>Les fonctions et la composition des représentations sociales</u>	51
2.	<u>La dynamique représentations et pratiques sociales</u>	53
III.	<u>Le rapprochement ghettos américains et banlieues françaises</u>	55
A.	<u>Un questionnement complexe</u>	55
1.	<u>La nature de la comparaison</u>	55
2.	<u>Une comparaison progressive</u>	56
3.	<u>Entre question sociale et question urbaine</u>	56
B.	<u>Les éléments de comparaison et leurs conséquences</u>	58
1.	<u>Une comparaison discutée</u>	58
a)	<u>Les points communs</u>	58
b)	<u>Les points de divergence</u>	58
2.	<u>Une image stigmatisante</u>	59
3.	<u>Une diversité dissimulée</u>	62
	<u>Problématisation</u>	64
	<u>Partie III La recherche</u>	67
I.	<u>La méthode de recherche</u>	67
A.	<u>Les méthodes de recueil de données choisies</u>	67
1.	<u>Les entretiens semi-directifs</u>	67
2.	<u>L'étude documentaire</u>	67
B.	<u>Les sources des données</u>	68
1.	<u>Le choix des personnes interrogées</u>	68
a)	<u>Les professionnels</u>	68
b)	<u>Les habitants</u>	68
c)	<u>Les modalités de sollicitation des personnes</u>	69
2.	<u>La sélection des documents étudiés</u>	70
3.	<u>Les outils de recueil de données</u>	70
a)	<u>Les outils pour les entretiens</u>	71
b)	<u>L'outil de l'étude documentaire</u>	72
C.	<u>Les limites de ces méthodes</u>	73

1.	<u>Les limites des entretiens menés</u>	73
a)	<u>Avec les professionnels</u>	73
b)	<u>Avec les adhérents</u>	74
2.	<u>Les limites rencontrées pour l'étude documentaires</u>	75
3.	<u>Les limites rencontrées en tant qu'apprenti chercheur</u>	76
II.	<u>L'analyse documentaire</u>	77
A.	<u>Les pouvoirs publics et les quartiers prioritaires de la politique de la ville</u>	77
1.	<u>L'État et la gestion des quartiers</u>	77
a)	<u>L'évolution de la posture de l'État</u>	77
b)	<u>Une reconnaissance des phénomènes de stigmatisation et de discrimination</u>	77
2.	<u>Les politiques publiques au service des quartiers</u>	78
a)	<u>Les politiques publiques passées et en place</u>	78
b)	<u>Les politiques publiques à venir</u>	79
B.	<u>Les quartiers et les habitants imagés par les pouvoirs publics</u>	80
1.	<u>Les quartiers dépeints par les pouvoirs publics</u>	80
a)	<u>Le territoire</u>	80
b)	<u>Les habitants</u>	81
2.	<u>Les jeunes : une catégorie spécifique d'habitants</u>	83
III.	<u>L'analyse des entretiens de recherches</u>	85
A.	<u>Les quartiers et leur gestion discutable</u>	85
1.	<u>Un territoire hétérogène et complexe</u>	85
2.	<u>Une gestion globale et approximative</u>	88
B.	<u>Représentations et activité professionnelle</u>	92
1.	<u>Une population profilée</u>	92
2.	<u>Une activité professionnelle à adapter</u>	93
C.	<u>Les représentations des adhérents des quartiers prioritaires de la ville</u>	97
1.	<u>Une image mitigée des quartiers et des personnes</u>	97
a)	<u>Une image négative</u>	97
b)	<u>Une image positive</u>	99
c)	<u>Une vision ambivalente</u>	101
2.	<u>Le rapport aux personnes des adhérents</u>	103
a)	<u>Une image des habitants</u>	103
b)	<u>Deux typologies de personnes retenues</u>	104
IV.	<u>Retour sur le mémoire</u>	109
A.	<u>Retour sur le cadre théorique</u>	109
B.	<u>Retour sur les hypothèses</u>	112
C.	<u>Conclusion de l'analyse</u>	113

Bibliographie

○ Les ouvrages

De La Haye, A-M. (1998). *La catégorisation des personnes*. Paris : Presses Universitaires de Grenoble.

Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Légal, J.B., & Delouée, S. (2015). *Stéréotypes, préjugés et discriminations – 2^e édition*. Paris : Les Topos.

Maurin, E., (2004). *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. La République des idées seuil.

Stébé, J-M. (1999). *La crise des banlieues*. Paris. Que sais-je ?

Ric, F., & Gosling, P. (1996). *Psychologie sociale*. Breal.

○ Les chapitres d'ouvrages

Abric, J-C., (1994). *Pratiques sociales & représentations* (pp.7-83). Paris : Presses Universitaires de France.

Boudon R., Besnard P., Chaerkaoui M., & Lécuyer B-P. *Dictionnaire de la sociologie*. Paris : Larousse.

Donzelot, J., (2009). *La ville à trois vitesses* (pp.29-52). Paris : Éditions de la Villette.

Grafmeyer, Y., & Authier, J. Y. (2019). *Pour la sociologie urbaine* (pp. 131-162). Presses Universitaires de Lyon.

Lapeyronnie, D., & Courtois, L. (2008). *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui* (pp.137-164). Paris : Robert Laffont.

Wacquant, L., (2005). *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris : La Découverte.

○ Les articles

Authier, J.-Y. (2007). La question des « effets de quartier » en France. Variations contextuelles et processus de socialisation. *La Découverte*, pp.206-216. <https://www-cairn-info.bases-doc.univ-lorraine.fr/le-quartier--9782707150714-page-206.htm>

Avenel, C. (2013), La politique de la ville en quête de réforme, *La Vie des Idées*. En ligne : https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20130507_la_politique_de_la_ville_en_que_te_de_re_forme.pdf

Avenel, C. (2016). La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto. *Revue économique*, Vol. 67(3), pp.415-441.

Béhar, D. (1995). Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 68(1), 6-14. En ligne : <https://doi.org/10.3406/aru.1995.1893>

Belkhatir, A. (1994). Du quartier à la ville : Les mécanismes d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale par défaut. *Géographes associés*, 14(1), pp.59-62. En ligne : <https://doi.org/10.3406/geoas.1994.1873>

- Di Méo G. (2008), Une géographie sociale entre représentations et action, *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, pp.13-21.
- Dubet, F. (2017). Frustration relative et individualisation des inégalités. *Revue de l'OFCE*, N° 150(1), pp. 11-26.
- Dubet, F. (1995). Les figures de la ville et la banlieue. *Sociologie du travail*, 37(2), pp.127-150. En ligne : <https://doi.org/10.3406/sotra.1995.2201>
- Duprez, D. (1988). Dubet François, La galère : Jeunes en survie. *Revue française de sociologie*, 29(2), 372-375. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1988_num_29_2_2512
- Helluin J-J. (2000) La géographie prioritaire de la politique de la ville, un contour de la banlieue ?, *Géocarrefour*, vol. 75, n°2, pp.117-122.
- Marchal H. & Stébé J-M. (2010). Les grands ensembles : Nouveaux ghettos français ?, *Métropolitiques*, En ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Les-grands-ensembles-nouveaux.html>
- Rivière, J., & Tissot, S. (1998), La construction médiatique des banlieues. Retour sur la campagne présidentielle de 2007. *Profession Banlieue*, pp.23-33
- Simon, P. (1992), Banlieues, de la concentration au ghetto, *Esprit*, n°182 (6), pp.58-64.
- Streiff-Fénart, J. (1998), Racisme et catégorisation sociale, *Profession Banlieue*, pp.23-33.
- Wacquant, L. J. D. (1992), Banlieues françaises et ghetto noir américain : De l'amalgame à la comparaison, *French Politics and Society*, n° 10(4), pp.81-103.
- Wacquant Loïc J.D. 1992), Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos" : Les différences entre la France et les États-Unis, *Les Annales de la recherche urbaine*, N°54, pp. 21-30;

- Les textes juridiques

Loi n°2014-173, du 21 février 2014, de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Loi n°95-115, du 4 février 1995 d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 modifié par la Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Vème République

- Sites web

<https://www.anru.fr>

<https://sig.ville.gouv.fr>

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617704>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159413>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019240997&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=20080725>

- Rapport

G . Larcher (1991), Rapport Larcher au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan sur le projet de loi d'orientation pour la ville. En ligne : https://www.senat.fr/rap/1990-1991/i1990_1991_0383.pdf

- Discours

E. Macron, (2018), La France, une chance pour chacun, [Discours], prononcé à Roubaix-Tourcoing. En ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/23/la-france-une-chance-pour-chacun>

E. Macron, (2017), [Discours], sur le thème de la Politique de la Ville, prononcé à l'Élysée. En ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/11/14/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-politique-de-la-ville>

- Conférence

3^{ème} Conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté (2019, décembre), Metz.

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ASAE FRANCAS : Association de Soutien aux Activités Educatives Francas

AVS : Animation de la Vie Sociale

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CD : Conseil Départemental

CGET : Commissariat Général à l'égalité des Territoires

CLB : Champ-Le-Bœuf

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNV : Conseil National des Villes

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDCSPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

EPARECA : Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces
Commerciaux et Artisanaux

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EVS : Espace de Vie Sociale

FLE : Français Langues Etrangères

HDL : Haut-du-Lièvre

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires

NPNRU : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

ONPV : Observatoire Nationale de la Politique de la Ville

ONZUS : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles

OZP : Observatoire des Zones Prioritaires

PRE : Programme de Réussite Educative

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REP : Réseau d'Education Prioritaire

REP + : Réseau d'Education Prioritaire Renforcé

SIG : Système d'Information géographique

ZEP : Zone d'Education Prioritaire

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Répartition de la population par sexe et âge (en %)

Tableau n°2 : Taux de retard à l'entrée des classes (en %)

Tableau n°3 : Composition des revenus des habitants (en %)

Tableau n°4 :Thèmes et sous-thèmes des entretiens des adhérents

Tableau n°5 :Thèmes et sous-thèmes des entretiens des adhérents

Tableau n°6 : Grille d'analyse des documents

Liste des illustrations

Schéma n°1 : Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville : Le Plateau de Haye - Champ-le-Bœuf et le Plateau de Haye – Nancy/Maxéville

Résumé

Catégorisations administratives et représentations sociales des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Mots-clés : catégorisation, habitants, politiques publiques, quartiers prioritaires, stigmatisation, ségrégation, représentations

Placés au cœur des débats, les Quartiers Prioritaires de la Ville sont l'objet de nombreuses politiques publiques et sont visés par la réalisation d'objectifs tels que favoriser la mixité, réduire les inégalités territoriales et sociales. Des structures, comme l'Espace de Vie Sociale de Champ-le-Bœuf, tendent à renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement des habitants des quartiers. Qualifiés dans les politiques publiques de « personnes vulnérables », « fragilisées », « en situation de précarité », « d'origine sociale défavorisée » ou encore « d'invisibles », les habitants de ces quartiers semblent être définis comme présentant des situations sociales homogènes. Ce mémoire aborde les effets des catégorisations administratives des quartiers prioritaires de la politique de la ville, opérée par les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle. Notre hypothèse est qu'elles ont pour conséquence la pérennisation des représentations sociales de ces publics. Les travaux théoriques montrent que le mécanisme de stigmatisation découle de la catégorisation sociale opérée entre les individus, produit des effets de la ségrégation sociale et spatiale et contribue à la pérennisation des représentations sociales. L'étude documentaire, ainsi que les entretiens menés auprès des professionnels des quartiers et des adhérents de l'Espace de Vie Sociale ont mis en lumière que la manière d'opérer les catégorisations administratives des publics avaient un impact sur les professionnels des QPV ainsi que sur les habitants de Champ-le-Bœuf.

Administrative categorizations and social representations of residents of priority neighborhoods in city policy

Keywords: categorization, inhabitants, public policies, priority neighborhoods, stigmatization, segregation, representations

Placed at the heart of the debates, the Priority Districts of the City are the subject of numerous public policies and are aimed at achieving objectives such as promoting diversity, reducing territorial and social inequalities. Structures, such as the “Espace de Vie Sociale” (social forum) in “Champ-le-Bœuf”, tend to strengthen social cohesion and break the isolation of neighborhood residents. Qualified in public policies as “vulnerable”, “vulnerable”, “in a precarious situation”, “of disadvantaged social origin” or even “invisible”, the inhabitants of these neighborhoods seem to be defined as presenting social situations. homogeneous. This thesis discusses the effects of administrative categorizations of priority neighborhoods in city policy, operated by public social and professional integration policies. Our hypothesis is that they result in the sustainability of the social representations of these audiences. Theoretical work shows that the mechanism of stigmatization stems from the social categorization carried out between individuals, produces the effects of social and spatial segregation and contributes to the sustainability of social representations. The documentary study, as well as the interviews conducted with neighborhood professionals and members of the “Espace de Vie Sociale”, highlighted that the way in which the administrative categorizations of audiences were carried out had an impact on QPV professionals as well as on the inhabitants of Champ-le-Bœuf.